3 1761 03558 0232

POUR LA RÉPUBLIQUE

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR, 11, RUE DE GRENELLE

DU MÊME AUTEUR

Discours parlementaires 1879-1889. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

Questions sociales. 1 volume in-18 : 3 fr. 50.

Associations et Congrégations. 1 volume in-18 : 3 fr. 50

La Défense républicaine. 1 volume in-18 : 3 fr. 50

Action républicaine et sociale. 1 volume in-18 : 3 fr. 50

Politique française et étrangère. 1 volume in-18 : 3 fr. 50

EN PRÉPARATION :

Histoire du Ministère Waldeck-Rousseau

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette. — [illegible]

DECK-ROUSSEAU

POUR LA RÉPUBLIQUE

(1883-1903)

DEUXIÈME MILLE

175194
7/11/22

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1904

Tous droits réservés.

WORCESTER COLLEGE,
OXFORD.

Il a été tiré de cet ouvrage :

20 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

INTRODUCTION DE L'ANNOTATEUR

Voici la sixième et dernière série des discours politiques de M. Waldeck-Rousseau. Nous ne la publions pas sans une profonde mélancolie. Depuis que le plan en fut tracé d'accord avec l'éminent orateur, la mort est venue accomplir brutalement son œuvre mauvaise. A la stupeur générale elle a emporté avant l'heure l'homme d'Etat sur qui la France avait le droit de compter durant de longues années encore. Elle l'a enlevé en pleine maturité, en pleine vigueur morale et intellectuelle. Sans doute ce fut le sort, le triste sort ! de Gambetta, ce fut celui de Jules Ferry... Mais qui donc aurait supposé que la fin prématurée de ces deux grands citoyens était pareillement réservée au chef victorieux, resté redoutable à tous, de la Défense républicaine ?

Ainsi la fatalité donne à cet ouvrage comme une allure de testament. Et il est vrai que, par une coïncidence singulière, il offre un exposé complet des doctrines politiques et sociales de M. Waldeck-Rousseau, et qu'il résume à merveille les principes directeurs de son action publique. C'est peut-être par l'étude des

discours rassemblés ici qu'on pourra le mieux le juger. Par eux s'éclairera pour tous cette hautaine figure qui n'apparut énigmatique à tant que parce qu'elle était pure et réfléchie.

Peu d'hommes politiques ont été plus mal compris de leurs contemporains que M. Waldeck-Rousseau. Ceux-là même qui eurent le précieux avantage de l'approcher se méprirent parfois sur la nature de cette âme que d'aucuns estimaient compliquée, alors qu'au contraire elle reflétait seulement la belle et noble simplicité de la droiture. Quelques-uns, qui crurent le bien analyser en des annotations impartiales mais trop sévères, durent plus tard, à la leçon des événements, reconnaître qu'ils s'étaient trompés.

L'erreur principale était de lui attribuer une très grande ambition personnelle : il n'en avait aucune ! Du moins, s'il pensait qu'il faut savoir à de certaines heures se dévouer à son pays, le servir au mieux des intérêts généraux, jamais il ne se résigna à se mettre en avant qu'après de longues hésitations et avec la plus extrême défiance. Il n'est pas une fonction qu'il n'ait acceptée, à la Chambre, au Sénat, au Pouvoir, sans avoir tenté l'impossible pour l'éviter. Il ne s'inclinait que devant sa raison quand elle lui indiquait son devoir d'un ordre impérieux. Alors ses tergiversations, sinon ses inquiétudes, cessaient, il acceptait toutes les nécessités de l'action, il se soumettait à toutes ses conséquences, et, désormais aussi tenace dans la lutte qu'il avait été irrésolu avant de s'y jeter, il se dépensait avec une maîtrise de soi et une volonté dont nul ne triomphait.

On peut dire qu'il n'est entré dans la politique qu'avec répulsion et par abnégation. Telles de ses lettres à son père, l'ancien représentant à l'Assemblée

nationale de 1848, en portent le témoignage irrécusable.

C'était en 1878. Il avait à peine trente ans, mais déjà la Bretagne s'enorgueillissait de sa renommée, qui dépassait le prétoire de Rennes. « C'était l'époque où j'avais du talent ! » aimait-il à répéter avec conviction, même dans les années où la tribune et la barre lui accordaient à Paris tant et de si beaux succès... Les républicains d'Ille-et-Vilaine le pressaient d'accepter un mandat de député. Ils se montraient unanimes à le proclamer, quoique si jeune, le plus digne de leur choix ; toutes les candidatures s'effaçaient devant la sienne ; son élection était assurée. Mais lui, loin de se réjouir, s'effrayait.

Devant les ennuis de la nouvelle carrière qu'on voulait lui imposer, le sacrifice considérable qu'on lui demandait, il opposait un refus catégorique. Il allait jusqu'à se mettre en quête d'un autre candidat : « J'espérais détourner ainsi tout naturellement le péril », confiait-il à son père en lui exprimant ses perplexités et ses craintes. Inutile résistance : il était en vue, il avait toujours manifesté hautement ses opinions, il portait un nom aimé et célèbre dans l'Ouest, enfin le parti républicain comptait sur lui : persisterait-il à repousser son appel ? Son caractère le lui défendait, et il le sentait bien, car, dans une lettre désolée, il écrivait : « Si l'on arrive à me placer entre mon intérêt et ce que l'on appellera mon devoir, je suis incapable d'hésiter... Dans les troubles d'esprit qui sont l'un des éléments de la vie, il n'y a qu'un moyen de vivre au moins tranquille avec soi-même, c'est d'aller à ce qu'on croit être le devoir ». Il y alla, et, sans enthousiasme, il fut député.

N'ayant jamais été autre chose que républicain,

cifiait que, ouverte à toutes les bonnes volontés, elle serait fermée à toutes les surprises, et que, pour y pénétrer, on devrait en accepter définitivement le principe.

Il a exprimé ces idées, il les a expliquées en plus d'un discours. Elles ne cessèrent point d'être les siennes. S'il modifia son opinion sur certains hommes, et ceux — des amis — qui l'abandonnèrent à l'heure du danger parce qu'ils plaçaient le souci des contingences au-dessus du respect des principes, et ceux — des adversaires — qui lui apportèrent leur concours loyal parce qu'ils voyaient avec lui d'abord le salut de la République, il resta immuablement fidèle à son éducation, à son passé, comme aux traditions de la Révolution française. Quoi qu'en aient dit les politiciens qui cherchaient, en des polémiques de mauvaise foi, l'excuse de leur coupable défection, il ne changea ni sa doctrine de réformation, ni sa méthode de gouvernement.

Toute sa vie il pensa que, s'il faut être démocrate, mettre dans la politique non seulement de la science, mais encore de l'humanité, il ne faut point forcer les temps ni les mœurs, et surtout n'entreprendre aucune réforme menaçante pour la liberté individuelle. Il ne transigea jamais : son ardente campagne contre les théories collectivistes le prouve. Il ne transigea pas davantage — et c'est sans doute ce qu'on lui a le moins pardonné... — lorsqu'il vit les institutions à la merci d'un complot, d'un coup de main. Alors, résolu à épargner à son pays une nouvelle révolution, il se souvint sans effort qu'il avait dit un jour qu'il n'aurait d'ennemis et ne connaîtrait d'adversaires que les adversaires et les ennemis de la République, il fit table rase des divisions, des querelles, des étiquettes, et,

ralliant autour de lui les hommes de devoir, d'énergie, il sauva la République.

M. Waldeck-Rousseau fut un grand orateur, il fut un grand ministre : la postérité peut-être le louera avant tout d'avoir été un grand républicain.

HENRY LEYRET.

Novembre 1904.

POUR

LA RÉPUBLIQUE

(1883-1903)

AVERTISSEMENT

AU PARTI BONAPARTISTE

Chambre des députés. *Séance du 10 mars 1883.* — Exploitant les inquiétudes et le désarroi provoqués dans le parti républicain par la mort de Gambetta (31 décembre 1882), le prince Jérôme Bonaparte lançait, par voie d'affiches, le 15 janvier 1883, un manifeste contre la République. Cet incident souleva dans le Parlement de longues et violentes discussions qui, après avoir amené la chute successive du ministère Duclerc et du ministère Fallières, aboutirent, le 21 février, à la constitution du cabinet Jules Ferry avec M. Waldeck-Rousseau comme ministre de l'intérieur[1]. Celui-ci eut, dès les premiers jours, à surveiller des meetings tenus dans les rues de Paris au nom des « ouvriers sans travail », mais à l'organisation desquels les partisans des prétendants semblaient ne pas être étrangers. La plus sérieuse de ces manifestations

1. M. Waldeck-Rousseau avait été déjà ministre de l'intérieur, du 14 novembre 1881 au 26 janvier 1882, dans le cabinet Gambetta.

eut lieu, le 9 mars, à l'Esplanade des Invalides. Elle se termina, d'ailleurs, par une échauffourée sans gravité. Le lendemain, à la Chambre, le ministre de l'Intérieur fut questionné sur cette agitation de la rue par M. Deluns-Montaud, député républicain, et interpellé par M. Paul de Cassagnac, député bonapartiste : celui-ci laissa entendre que si son parti s'en mêlait l'émeute aurait bientôt raison de la République. M. Waldeck-Rousseau, après une courte réponse à M. Deluns-Montaud, releva les menaces de l'orateur bonapartiste par une déclaration qui obtint les applaudissements de tous les républicains.

Messieurs,

Je ne connais, à l'heure actuelle, que la question qui m'est posée par l'honorable M. Deluns-Montaud et c'est à cette question seule que je vais répondre.

Hier, une manifestation s'est produite : déconseillée, réprouvée à l'avance — je puis le dire — par tous les organes du parti républicain (*Très bien! très bien!*) annoncée, au contraire, par certains publicistes dans des termes où une terreur affectée se mêle à une satisfaction visible (*Applaudissements au centre et à gauche*), suivie dans ses développements par certains hommes politiques avec une curiosité voisine de la bienveillance (*Nouveaux applaudissements et rires approbatifs sur les mêmes bancs*)...

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre combien des manifestations de ce genre servent mal les intérêts véritables du travail. J'ajoute que la situation du Gouvernement, son devoir, sont éminemment simples.

Il existe une législation qui prohibe les manifestations de la nature de celles qui se sont produites hier. Nous avons fait respecter la loi, et, demain, s'il était nécessaire, par tous les moyens légaux et par toutes les mesures légales qui sont à notre disposition, nous

la ferions respecter encore. (*Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.*)

Réponse à M. de Cassagnac.

MESSIEURS,

Il me paraît que si la clairvoyance la plus ordinaire n'avait pas suffi à montrer quel profit les adversaires de la République se proposent de retirer des événements dont on vient de parler (*Réclamations à droite. — Applaudissements à gauche*) l'honorable M. Paul de Cassagnac l'aurait établi de façon qu'aucune illusion ne soit possible. (*Nouvelles réclamations à droite.*)

M. LE COMTE DE MAILLÉ. — C'est ridicule; personne n'y croit ici, pas même vous.

M. LE MINISTRE. — Je prétends simplement, messieurs, que, par son langage, l'honorable M. Paul de Cassagnac a montré combien il craignait que le pays ne ressentît pas, des incidents qui se sont produits, de mortelles alarmes... (*Approbation à gauche*), combien il lui importait de souligner des périls qu'il exagère, et, par conséquent, lorsque j'ai montré la solidarité politique, la solidarité effective, qui existent entre les événements d'hier et son langage, je ne fais que démontrer ce qui est l'évidence. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN, *se levant.* — Je prie M. le Ministre de préciser ce qu'il veut dire. (*Exclamations et bruit à gauche. — Applaudissements à droite.*)

Un membre à gauche. — Silence aux cercles catholiques!

M. LE MINISTRE. — Je n'ai pas le droit d'entrer dans des détails...

A droite. — Si, si. (*Interruptions à droite.*)

M. le Ministre. — Je veux dire, messieurs, qu'il n'appartient pas à un ministre, quand une poursuite est engagée, de faire peser sur des individualités dont les noms ont déjà circulé des accusations dont la justice seule doit connaître. (*Très bien! à gauche et au centre.*) Et ce n'est pas pour me livrer à des incriminations personnelles que je suis monté à la tribune après M. Paul de Cassagnac, mais parce qu'il est du devoir du Gouvernement...

M. le comte de Maillé. — Vous faites des incriminations en masse! (*Rumeurs à gauche*) C'est vrai, cela est ridicule! (*A l'ordre! à l'ordre!*) A l'ordre tant que vous voudrez! (*A l'ordre! à l'ordre!*) Vous êtes un calomniateur! (*Vives rumeurs.*)

A gauche. — A l'ordre! A l'ordre!

M. le Président. — Monsieur de Maillé, je vous rappelle à l'ordre. (*Très bien! à gauche et au centre.*)

M. le Ministre. — Je suis monté à la tribune, messieurs, parce qu'il m'a paru qu'il était du devoir du Gouvernement, quand on cherche à faire peser sur la classe laborieuse de Paris la responsabilité de pareils événements, de venir affirmer que nous n'en tenons pas pour responsables les travailleurs véritables. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Ernest Dréolle. — Ce sont vos amnistiés, alors!

M. le Ministre. — Ce ne sont pas des travailleurs qui entrent chez d'autres travailleurs pour les voler et les piller! Ce ne sont pas des travailleurs qui entrent chez un boulanger en criant : « Du pain! » alors qu'ils ont, chose significative, plus de 60 francs en pièces d'un franc dans leur poche! (*Vifs applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.*)

On n'a pas hésité, pour atteindre le but que l'on poursuit, à parler, non pas seulement de la manifestation de la veille, mais encore des manifestations possibles de demain.

L'orateur auquel je réponds a bien voulu dire que, le jour où son parti ferait une manifestation, cela se passerait autrement.

M. Paul de Cassagnac. — Parfaitement!

M. le Ministre. — Pour une raison dont je ne cherche pas les causes il a fait allusion à ce qu'il n'a pas été besoin d'aller, hier, au delà des limites de la prudence, de la surveillance, d'une action extrêmement modérée.

Mais, s'il entendait que les manifestations de son parti se distingueraient de celle qui a provoqué cette question et qu'on en pourrait dire, dans le langage qu'il a tenu : « Cela se passerait autrement », nous aussi, nous pouvons lui dire : « Oui! cela se passerait autrement! » (*Double salve d'applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

NÉCESSITÉ POUR LA RÉPUBLIQUE D'ÊTRE UN " GOUVERNEMENT "

L'Union des Sociétés de Gymnastique de France avait invité M. Waldeck-Rousseau à présider sa fête annuelle qu'elle donnait, à Angoulême, le 13 mai 1883. Après diverses manifestations où la République avait été acclamée, le ministre de l'Intérieur prononça le discours suivant au banquet qui clôtura les fêtes.

MESSIEURS,

Lorsque le président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, M. Donzolle, a bien voulu m'inviter à me rendre à Angoulême pour prendre part à vos fêtes, je ne lui opposai, il me rendra cette justice, qu'une très molle résistance. (*Très bien! très bien!*) Je souhaitais venir parmi vous parce qu'il me semblait que le Gouvernement a des devoirs particuliers vis-à-vis des républicains de la Charente, dont les efforts persévérants et les combats d'hier auront, j'en emporte l'espérance, assuré la victoire de demain. (*Oui! Oui! Très bien! Applaudissements.*)

J'entendais tout à l'heure, avec une émotion profonde, les paroles si cordiales, si généreuses, mais si empreintes d'exagération, de M. le Maire d'Angoulême. (*Non! Non!*) Et cependant, messieurs, vous le dirai-je? j'aurais voulu que tout cela fût vrai, qu'il n'y eût

rien d'exagéré dans ces éloges, rien à retrancher aux mérites dont vous avez fait honneur au ministre, ou plutôt au cabinet dont il fait partie. Car, si tout cela était vrai, s'il n'y avait rien d'excessif dans l'expression de votre gratitude envers le Gouvernement, nous pourrions espérer avoir avancé l'heure que je souhaite passionnément entendre sonner, l'heure où ce grand pays aura enfin conquis cette unité politique, cette paix intérieure, qui sont, sachez-le bien et demeurons-en persuadés, la condition première et fondamentale de tout progrès durable et de toute espérance. (*Vive adhésion. Bravo! bravo!*)

Que la République soit le gouvernement nécessaire, qu'un courant irrésistible entraîne successivement tous les pays où la résistance se prolongeait encore vers ce gouvernement, c'est-à-dire vers l'ordre dans la liberté, vers la garantie de tous les intérêts par le respect des volontés nationales, c'est là une vérité certaine, expérimentalement démontrée, et, si nos adversaires ne le confessent pas tout haut, je ne crains pas de dire qu'ils sont obligés de se l'avouer tout bas. (*Oui! c'est vrai! — Rires.*)

On peut, en effet, messieurs, avec plus ou moins de conviction, jouer encore à la restauration monarchique, sans s'être, d'ailleurs, mis d'accord sur le monarque (*Rires*), ou parler de restauration impériale en présence d'une succession demeurée vacante et qui demeurera vacante. (*Adhésion générale. — Très bien! très bien!*) On peut donner même au public des illusions comparables à celles qu'éprouvent les spectateurs d'un drame. Mais, je vous le demande, messieurs, est-il bien certain que ceux qui donnent ces illusions les partagent? (*On rit.*) La République, messieurs, sera le gouvernement universellement reconnu

de la France, aussi certainement, aussi fatalement que les jours se passent et que les saisons se succèdent. Mais dans quel délai s'accomplira cette évolution définitive? Combien faudra-t-il de mois ou d'années? Question pressante, et qu'on peut se poser avec une patriotique anxiété, quand on croit fermement, comme moi, que, chaque jour perdu pour ce résultat, c'est de la prospérité perdue, c'est de la tranquillité perdue, c'est enfin du travail perdu pour le pays. (*Vifs applaudissements et bravos.*) Et c'est là une vérité que je voudrais faire toucher du doigt comme je la comprends.

Tenez, messieurs, depuis douze années nous avons vécu dans la lutte et dans le combat. Depuis douze années, la vie du gouvernement républicain a été un assaut perpétuel : on ne lui a laissé ni paix, ni trêve. Il a eu la responsabilité du pouvoir sans en avoir réellement l'exercice. Il a eu toutes les charges de la liberté sans en avoir trouvé toutes les traditions. Il a vécu sur un qui-vive perpétuel (*Très bien! très bien!*), et cependant, quand on veut bien, sans parti pris, jeter un regard sur les faits accomplis, examiner les résultats obtenus, on constate, n'est-il pas vrai? que, loin de s'épuiser dans cette lutte, il semble que notre démocratie s'y soit comme trempée. C'est qu'il y a, dans notre grand et cher pays, une telle force d'expansion, une sève si généreuse et si abondante, que les blessures qu'on lui a faites semblent, en vérité, n'avoir eu pour résultat que de la faire jaillir, comme une source plus vive autour de laquelle on peut accumuler tous les obstacles mais qui bientôt les renverse, les supprime ou les submerge. (*Applaudissements prolongés.*)

Eh bien! messieurs, quand je songe à ce qu'on a pu faire dans cette période militante, dans cette phase

d'épreuves, une pensée se présente à moi, qui m'assiège et qui m'obsède. Je me demande ce que l'on n'eût pas fait de la France si on ne l'avait pas condamnée à dépenser ainsi, dans des luttes continuelles, toute une partie de ses forces, de son talent et de son génie, et si on lui avait permis de consacrer ces merveilleux coefficients à la grande œuvre que tous entrevoient et qui s'impose, à l'expansion pacifique de la patrie, au développement de toutes nos forces et de tous nos intérêts. (*C'est cela! — Très bien! — Applaudissements.*)

Et, comme je ne suis pas de ceux qui ne présument chez leurs adversaires que de perfides intentions et de la mauvaise foi, comme je pense que parmi eux, à côté de quelques habiles qui sont les « partisans » de la politique, dont l'état est de tenir toujours la campagne et qui ne se consoleraient pas de voir signer une paix qui les laisserait sans ouvrage (*Hilarité et applaudissements*), comme je pense, dis-je, qu'à côté de ceux-là il y a beaucoup d'hommes de bonne volonté, beaucoup d'hommes de bonne foi, c'est à ceux-là que je m'adresse en leur disant :

— Essayez donc de calculer, osez donc chiffrer ce qu'une lutte stérile, sans espoir et sans issue possible, a pu coûter à la grandeur nationale! Car cette lutte est sans espoir et sans issue, je le répète, car vingt fois, cent fois, on a donné l'assaut à la maison et toujours elle a résisté. Nous avons d'abord élargi, étendu le cercle de l'investissement, et, aujourd'hui, ce n'est plus nous qui sommes investis, c'est nous qui investissons (*Assentiment général*), et l'on peut dire de nos jours, avec orgueil, cette parole qu'un orateur de la Restauration prononçait avec une certaine épouvante : Oui, la démocratie coule à pleins bords, puissante, irrésis-

tible, éternelle, emportant et balayant tous les obstacles accumulés sur son passage... Je me demande alors si une résistance sans but possible est bien la vocation de ce pays, où tant et de si grands intérêts sont engagés!

Où donc mieux que dans ce département pourrait-on comprendre combien pèsent sur les affaires les dissensions politiques? N'est-il pas vrai que nous souffrons tous d'un pareil état de choses? Ne serait-il pas plus patriotique et plus sage de fortifier des institutions qui ont l'adhésion inébranlable du pays pour contribuer au plus grand développement de ses intérêts matériels? (*Oui! Très bien! très bien? — Applaudissements.*)

Je crois que ces réflexions indiquent clairement un premier devoir, qui est, à mon sens, de compléter la victoire avant de s'en disputer les fruits, de ne pas oublier qu'il y a encore sur notre territoire des départements où on combat, où on lutte, où on souffre. Oui, j'ai vu cela chez moi, et je sais qu'il en est de même chez vous : des industriels, des commerçants, des artisans, payent de leur clientèle, et parfois de leur pain!... leur attachement à des institutions partout ailleurs triomphantes. (*C'est vrai! — Adhésion générale et applaudissements.*)

Eh bien! dans la part qui revient au Gouvernement pour la conduite des affaires, il ne doit pas y avoir de souci plus pressant que d'assurer et de rendre définitive l'œuvre de pacification et d'unification dont je parlais tout à l'heure, et, si je pouvais emporter d'ici une espérance particulièrement chère, ce serait que le département de la Charente pût, en donnant la main au département que je représente, sceller l'adhésion définitive de l'Ouest à la République. (*Vifs applaudissements.*)

Dans le monde des hommes qui font de la politique spéculative, où l'on perd peut-être de vue la valeur vraie des choses et la notion exacte des faits, où l'on est peut-être trop porté à prendre pour la voix du pays ce qui n'est que l'écho de sa propre parole, pour le pays lui-même ce qui n'en est qu'une parcelle, et pour la voix du suffrage universel ce qui n'est souvent que l'avis d'un petit cénacle, il arrive parfois que l'on en vient à vouloir frapper l'opinion à sa propre image et que l'on fait comme les gens qui, croyant regarder à travers la vitre — passez-moi cette comparaison familière — ne font que se regarder dans une glace. (*Applaudissements répétés.*)

Eh bien! messieurs, le rôle d'un gouvernement est de procéder autrement pour discerner la volonté générale, dominante, du pays, et j'affirme que, si on le consultait, non pas dans certaines de ses éruptions ou dans certains de ses cratères, si on interrogeait le pays vrai, le pays laborieux, celui que l'on n'entend pas assez, parce qu'il ne parle pas assez, dont il faut surprendre l'opinion dans ses manifestations tout intimes et, pour ainsi dire, dans les méditations et le recueillement de son travail, on trouverait qu'au-dessus de toutes les controverses une volonté se dégage et s'affirme, la volonté de constituer enfin, après tant de souffrances, après tant d'épreuves et de sacrifices, un ordre de choses tellement définitif, tellement durable, que, n'étant plus obligé de faire face sans cesse à des incursions nouvelles, d'immobiliser aux remparts le meilleur de ses troupes, la plus grande partie de ses forces, le Gouvernement républicain pût enfin, dans une paix qu'il n'a jamais connue, travailler à son organisation intérieure, à la rénovation que tout le monde appelle, et jeter les bases de sa grandeur à venir.

Une volonté aussi clairement manifestée trace notre conduite et commande le devoir du Gouvernement : il doit assurer à tous cette somme de justice et de protection que peut seul donner, entendez-le bien! un gouvernement unitaire et n'ayant rien abdiqué de ces conditions qui sont l'héritage le plus glorieux de la Révolution française : ce devoir, messieurs, c'est d'être un gouvernement. (*Adhésion générale et applaudissements répétés.*)

On a dit, je le sais, que cette formule est vague, obscure, menaçante : si elle est si peu claire, comment se fait-il, messieurs, que tout le monde la comprenne? (*On rit.*) Être un gouvernement, s'il faut une définition, cela consiste à penser que ce pays n'a pas revendiqué si longtemps la liberté pleine et entière de mûrir son opinion et sa volonté, de l'exprimer et de la manifester, pour que le jour où la manifestation est connue, le jour où son jugement est rendu, il ne se trouve personne pour en assurer l'exécution. (*Vifs applaudissements. — Très bien! très bien!*)

Un gouvernement, messieurs, est un dépositaire : s'il n'a pas le sens et la pénétration qui permettent de rester en communauté d'intelligence et de volonté avec le pays, alors il entreprend une œuvre au-dessus de ses forces, mais il y a une chose que je n'ai jamais pu comprendre, ni admettre! c'est qu'ayant entendu le suffrage universel comme nous l'avons entendu, à certaines époques, manifester fortement et fermement ses volontés, on ne pense pas que le premier devoir du Gouvernement républicain, c'est de pourvoir à leur exécution et d'assurer leur respect. (*Très bien! très bien! et bravos.*) J'ai vécu, messieurs, dans la controverse et la discussion : c'est assez dire qu'il ne m'arrivera jamais d'essayer de leur assigner des limites.

Il faut que toutes les idées soient remuées dans le pays, que toutes les controverses soient possibles, que toutes les voix soient entendues. C'est pour cela que la liberté n'a pas, je l'ai dit ailleurs et je le répète ici, de serviteur plus fidèle et plus exact que moi. (*Applaudissements.*) Mais, s'il faut laisser discuter même la Constitution jusque dans ses origines et dans ses développements, s'il faut laisser discuter même la République, je crois que nous avons aussi le devoir étroit et rigoureux de ne pas permettre qu'on l'outrage (*Adhésion prolongée. — Vifs applaudissements*), qu'on la menace par la violence ou qu'on fomente contre elle la sédition. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et je le dis ici parce que, dans le département de la Charente comme ailleurs, le cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie s'est fait un devoir d'imposer à tous le respect de la loi. Nous n'avons laissé et ne laisserons rien entreprendre contre elle, pas plus ici qu'ailleurs. (*Très bien! très bien! — Bravos répétés.*)

Je regrette, messieurs, et je vous en fais mes excuses, d'avoir ainsi mêlé des préoccupations politiques (*Non! non! — Parlez!*) à une solennité comme celle qui nous a réunis; mais, en vérité, il y a tant de points de contact entre les sentiments qui me guident et ceux qni ont été exprimés par les représentants autorisés de vos Sociétés, que j'avais escompté votre pardon. Nous avons les mêmes ambitions et une méthode semblable. Vous me disiez, monsieur le président, que vos Sociétés font appel à tous ceux qui aiment leur pays, qui le veulent prospère, respecté. Nous aussi, notre rêve, ce n'est pas une République fermée, mais une République ouverte; nous voulons l'accession de tous les hommes de bonne foi, de tous les hommes de bonne volonté; la République, en effet, ne

nous apparaît aussi nécessaire, aussi sacrée, que parce que nous la considérons comme la sauvegarde essentielle de la patrie, de la France; parce que nous sommes à une époque où nul ne pourrait avoir la témérité de les séparer sans un irrémédiable déchirement.

En assistant aux exercices de vos sociétaires, je me souvenais de la belle devise inscrite sur une fresque que beaucoup d'entre vous ont pu admirer : *Pro patria!...* Oui, pour la patrie tous nos efforts, l'apprentissage de tous les devoirs, tout ce qui peut être donné, tout ce qui peut être sacrifié. Mettons-la au-dessus de toutes nos querelles, de tous nos intérêts mesquins. Mais sachons entendre ce qu'elle veut, ce qu'exigent son avenir et son salut, et me rappelant dans cette fête — qu'il eût saluée comme un gage d'espérance — le patriote ardent en qui la France a senti battre longtemps tout ce qu'elle a de plus noble et de plus cher au cœur[1], et que nous avons enseveli mais avec lequel nous n'avons enseveli aucune de nos espérances (*Applaudissements prolongés*), je vous demande, messieurs, de terminer par ces paroles qu'il prononça jadis et qui résument toute sa vie : Pour la France et par la République! (*Adhésion générale et applaudissements répétés.*

1. Gambetta.

LE CATHOLICISME ET LA RÉPUBLIQUE

Le 20 mai 1883, M. Waldeck-Rousseau se rendit à un banquet organisé à Vannes par les républicains du Morbihan. Après avoir formé le souhait de voir la Bretagne devenir républicaine, il démontra que les catholiques pouvaient accéder à la République sans craindre pour leurs croyances, à condition toutefois que l'Église se contentât d'être respectée dans un État impartial au lieu de chercher à dominer dans un État subalterne.

Messieurs,

Je suis d'autant plus touché des sentiments de sympathie qui viennent de m'être exprimés par l'honorable M. Le Fur et par M. le maire de Vannes, qu'ils s'adressent en même temps au représentant du Gouvernement de la République et à l'homme que beaucoup d'entre vous ont connu appelant déjà, il y a quelques années, ce gouvernement de tous ses vœux, le servant dans la mesure de ses forces et n'imaginant pas qu'il y eût pour lui une meilleure manière de le servir que de rester confondu dans vos rangs.

Les circonstances en ont décidé autrement. Mais, au milieu de tant d'événements accomplis, laissez-moi, messieurs, vous affirmer que bien souvent ma pensée s'est tournée vers vous, non pas seulement parce que, dans l'affection commune que l'on porte à son pays tout entier, il est bien permis de faire une part privi-

légiée à la région où l'on a vécu et laissé ses plus chères amitiés, mais encore et surtout parce que je suis profondément convaincu que, le jour où ce pays de Bretagne sera venu au Gouvernement républicain, nous aurons brisé la dernière entrave qui retarde encore sa marche : j'entends parler, messieurs, de l'opposition qui existe encore dans notre France, d'une opposition que ne connaît aucun autre pays libre, l'opposition dynastique, l'opposition monarchique, l'opposition anticonstitutionnelle.

On nous parle souvent, messieurs, des exemples que donnent certains pays libres. On nous montre combien leurs destinées sont heureuses, combien leur vie est facile ; mais en est-il un seul où, comme chez nous à l'heure actuelle, il existe, non pas des partis dans le Gouvernement, ce qui est l'essence d'un gouvernement libre, mais des partis contre le Gouvernement ?

J'estime, pour ma part, — c'est peut-être une croyance erronée, mais toutes mes réflexions n'ont fait que l'affermir, — qu'il ne peut pas y avoir d'obstacle plus grave au développement normal et nécessaire de la liberté que l'existence d'une opposition qui conteste ce gouvernement jusque dans son principe.

Et c'est pour cela que tous ceux qui aiment leur pays doivent souhaiter passionnément de voir l'union se faire dans l'attachement à une forme politique que l'immense majorité a voulue et à laquelle elle ne renoncera jamais.

Il y a peut-être une autre raison pour laquelle le Gouvernement doit tourner ses regards du côté de ce pays, c'est qu'il est un gouvernement d'opinion, à l'image, par conséquent, de ceux qui le défendent et qui le servent, et il y a, dans ce pays, tant de bon

sens, tant de saine raison, tant de pondération, qu'il est impossible de rêver pour la République l'avenir que nous souhaitons, un avenir de progrès et de sagesse, sans désirer avec ardeur de voir son drapeau placé dans vos mains, car vous êtes de ceux qui, l'ayant une fois reçu, ne le livreront jamais !

Il peut sembler téméraire de souhaiter une Bretagne républicaine... Est-ce donc que ce serait un spectacle si nouveau? Et ne lui suffit-il pas, pour le devenir, de se souvenir ?

Est-ce que, au lendemain de notre première Révolution, toutes les communes du Morbihan n'envoyaient pas leur adhésion spontanée et solennelle aux principes auxquels la nation venait de donner sa consécration? Ce pays de Bretagne n'allait-il pas à la liberté, à la Révolution, à la République, comme on va à la lumière, comme on va à l'affranchissement?

Aujourd'hui, sans doute, ces souvenirs sont bien loin. La contre-Révolution s'est faite : elle a duré près d'un demi-siècle. Mais, je vous le demande, messieurs, interrogez-vous et dites-moi s'il n'existe pas encore quelque oppression et quelque servitude... L'ancien régime est désavoué par ceux-là même qui en ont vécu, et je sais très bien que l'on s'applique plus volontiers à dire du mal de la République qu'à vanter les bienfaits de la monarchie. On rêve de mettre au drapeau blanc une cravate tricolore : on n'est plus monarchiste, on est conservateur !

Mais ce sont là de fragiles équivoques, des expédients qui ne résistent pas à cette vérité, à savoir qu'il n'y a pas de conciliation possible entre deux principes contraires, entre l'ancien régime et le nouveau, entre la souveraineté populaire, qui est la vôtre, messieurs, et la souveraineté d'un homme, c'est-à-dire le roi.

Messieurs, je crois qu'on pourrait m'accuser de manquer de sincérité si je ne disais un mot d'une question grave, plus grave peut-être dans ce pays que dans tout autre, parce que les convictions y sont d'autant plus faciles à alarmer qu'elles sont plus profondes et plus sincères.

On n'a pas cessé de dire, d'écrire, de publier sous toutes les formes, que ce pays ne pouvait pas venir aux institutions républicaines parce qu'elles étaient une menace pour sa foi religieuse, pour le catholicisme. C'est là une accusation, messieurs, que j'ai réfutée bien des fois et dont je veux dire encore un mot ici, non seulement pour vous, mais pour ceux qui ne peuvent pas nous entendre, parce que le Gouvernement ne craindra jamais de dire hautement sa pensée, et parce que son vœu le plus ardent est qu'elle aille à tous, qu'elle soit connue de tous.

Messieurs, je demande comment et pourquoi, si le catholicisme est, ainsi qu'il le paraît, une religion, une foi, une croyance, une forme symbolique de certaines vérités morales, pourquoi ce catholicisme serait suspect à la République et pourquoi la République songerait à l'inquiéter : comment ! la liberté de penser n'admettrait pas cette liberté moindre qui s'appelle la liberté de croire ?

Mais ce qui est vrai, ce que je voudrais bien faire saisir, c'est que, en dehors de toute religion véritable, sous son nom et à son plus grand dommage, il s'est fondé un parti, non point religieux, mais politique, dont les visées, messieurs, sont toutes terrestres, toutes temporelles ; dans lequel, avec un certain nombre de croyants, on rencontrerait beaucoup d'incrédules, beaucoup moins préoccupés — c'est une conviction, du moins, et je la produis avec franchise, —

de mériter une place dans le royaume des cieux que de recueillir des charges dans le royaume de France.

A ce parti il ne suffit pas que l'Église soit respectée dans un État impartial : son rêve, c'est une Église dominante dans un État subalterne.

Eh bien ! entre ces deux formules, la société moderne a fait son choix ; nous pratiquerons fermement et résolûment la première. Quant à la seconde, nous la repoussons de toutes nos forces.

Messieurs, en terminant, je vous demande la permission de porter un toast à la ville de Vannes, au département du Morbihan, à l'heure prochaine. j'en emporte l'espérance, où la Bretagne se sera donnée à la République, comme elle s'est autrefois donnée à la France !

DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ

DES SPECTACLES

Chambre des députés. — *Séance du 4 juin 1883.* — Le parti cléricat et légitimiste de Toulouse avait provoqué des scènes de désordre à propos de l'exhibition, dans une baraque dite le *Musée républicain*, des instruments de torture employés par l'Inquisition. M. de Lanjuinais, député monarchiste, s'empressa d'interpeller le ministre de l'intérieur et de lui demander la fermeture du *Musée républicain* qui était, selon lui, une insulte à la religion. M. Waldeck-Rousseau présenta les faits sous leur vrai jour et fit une déclaration de principes sur la liberté des spectacles.

Messieurs,

Je crois que j'ai le devoir de faire connaître à la Chambre très nettement les faits qui ont motivé l'interpellation de notre honorable collègue, et dont il me semble n'avoir donné qu'un aperçu assez vague et, en tout cas, un peu trop général.

Il y a parmi les très nombreux musées ou théâtres ambulants qui vont de ville en ville un établissement fort modeste, dont l'existence est déjà longue et avait été quelque peu obscure, et auquel l'honorable M. de Lanjuinais vient de donner la consécration d'un débat parlementaire. (*Rires approbatifs à gauche et au centre.*)

Cet établissement s'appelle le *Musée républicain*. On y exhibe, d'après les renseignements que j'ai dans mon dossier, des figures de cire qui représentent des scènes de l'inquisition, et divers spécimens dont je ne garantis nullement l'authenticité... (*Sourires*), des instruments de torture usités à une certaine époque.

Ce musée a été l'occasion, il y a déjà trois mois environ, d'une certaine émotion dans une grande ville, à Bordeaux. Ce spectacle offusqua, paraît-il, certains amis de la libre discussion, et on se livra contre l'établissement, contre le propriétaire, à des manifestations empreintes déjà d'une certaine violence, mais qui se sont bientôt perdues dans les bonnes dispositions et dans les manifestations contraires de la population de Bordeaux.

A la suite de ce premier incident — et nous arrivons ainsi à l'incident de Toulouse, — on apprit que le *Musée républicain* devait se transporter dans cette dernière ville, et, tout aussitôt, il fut déclaré que, si l'administration laissait le propriétaire de ce musée continuer son industrie, si elle se refusait à le proscrire, les amis de l'ordre se feraient justice eux-mêmes, et qu'ils prendraient contre le propriétaire de ce petit théâtre les mesures que leur suggèreraient leurs bonnes dispositions. (*On rit.*)

Ceci est très clairement indiqué dans un numéro du journal l'*Union du Midi*, qui paraît à Toulouse, et qui porte la date du 3 mai :

« Nous réclamons énergiquement la fermeture du Musée républicain.

« Nous la réclamons au nom de la liberté et de l'égalité devant la loi...

« Les honnêtes gens ont le droit d'être respectés au moins à l'égal des autres.

« Et si la municipalité reculait devant le devoir qui lui incombe dans cette circonstance, notre devoir à nous serait d'inviter tous les hommes de cœur à se faire justice et à rendre impossible le séjour du Musée républicain dans notre ville. »

Ce n'est pas le seul article de ce genre qui ait paru.

Un autre journal, *Les Nouvelles*, publié à la même date du 3 mai, contient le paragraphe que voici :

« Si, après avoir lu les affiches immondes qui s'étalent partout, l'administration ne prend pas des mesures, elle sera encore une fois jugée et jaugée à... sa valeur.

« Une, deux, trois! Voulez-vous, oui ou non, faire cesser le scandale? Parlez vite, ou... le public se fera promptement justice lui-même. »

C'était, messieurs, un appel non déguisé à la violence.

Je ne veux pas m'y arrêter longuement, mais n'est-il pas éminemment regrettable que, s'agissant d'obtenir la fermeture d'un musée — même républicain — on fasse dans la presse des appels à la violence, et, je ne crains pas de le dire, au désordre?

Avant même que le musée fût arrivé à Toulouse, on le frappait — l'expression n'est pas déplacée dans un pareil débat — d'interdit. On s'adressait à la municipalité, on lui disait ce qu'on se proposait de faire. C'est tout au plus si l'on ne parlait pas d'appliquer au propriétaire du musée les instruments dont il faisait l'exhibition... (*Mouvements divers*), afin de prouver, sans doute, qu'en conservant les ardeurs du passé on a du moins adouci les méthodes. (*Rires et applaudissements à gauche et au centre.*)

Le *Musée républicain* est arrivé à Toulouse et l'administration a pris toutes les mesures qu'il était

possible de prendre; je puis même dire qu'elle a apporté un esprit de conciliation dont très certainement celui qu'on a appelé le pitre, — c'est une expression qui a sa place dans le dictionnaire, mais qui est peut-être un peu vive, — a fait tout les frais.

Il avait fait afficher un placard — j'en ai la copie dans mon dossier — dans lequel il se rencontre des appréciations des procédés de l'inquisition qui ne sont pas nouvelles.

On y lit notamment « que c'est le pape Innocent III à qui nous devons l'inquisition, et que c'est un moine, Dominique, dont on a fait un saint, qui a établi cette institution en France ». Je crois que la municipalité a fait tout ce qu'elle pouvait et devait faire en obtenant du propriétaire de l'établissement qu'il supprimât ces affiches, qu'il s'abstînt de tout commentaire, et qu'il se bornât à annoncer son spectacle et indiquât — ce qui ne pouvait être très subversif — le prix des places. (*Sourires approbatifs.*)

C'est dans ces conditions que le *Musée républicain* s'est ouvert. J'ai là, dans le dossier, un rapport du préfet qui est contemporain des événements, et voici ce que j'y lis :

« L'autorité municipale, avant de délivrer son permis de séjour, s'était préoccupée d'enlever à cette exhibition tout caractère vexatoire et provocateur. Il fut signifié au sieur Sestacq (dont notre honorable collègue M. de Lanjuinais n'a pas osé prononcer le nom)...

M. le comte de Lanjuinais. — Je ne l'ai pas prononcé, parce qu'il m'est tout à fait indifférent.

M. le Ministre. — C'est un scrupule que j'indique, mais que je ne blâme nullement.

M. le comte de Lanjuinais. — Vous venez de dire : « N'a pas osé prononcer le nom ».

M. le Ministre. — « .. au sieur Sestacq qu'il eût à s'abstenir de toute manifestation extérieure ; il devait se borner à indiquer le prix des places et le titre du spectacle sans commentaires.

« Ces prescriptions ont été rigoureusement observées par M. Sestacq... »

Ce n'est pas tout. M. le maire de Toulouse, — j'emprunte ces détails à sa déposition dans l'enquête judiciaire qui est ouverte, — M. le maire raconte qu'il reçut la visite de deux personnages de Toulouse, M. de Belcastel et M. de Capelles, qui vinrent l'entretenir des inconvénients possibles de ce spectacle et de leurs craintes, et le firent avec une courtoisie et une bienséance qu'on ne saurait trop louer. M. le maire leur fit connaître les mesures qu'il avait prises et leur adressa des remerciements.

L'entretien se termina en des termes qui sont à l'honneur de tous, et que je dois faire connaître :

« Il ne faut pas, dit M. le maire, que l'entrevue que nous venons d'avoir ensemble soit stérile, il faut qu'elle produise des résultats utiles et pratiques. Je viens d'être informé que plusieurs de vos amis, MM. d'Escallar, de Raymond-Cahusac, de Sayssan-Ravignan et de Montbel se sont mis, hier soir, dans le cas d'être expulsés du *Musée républicain* et conduits devant le commissaire central : il ne faudrait pas que des scènes semblables se reproduisissent. Rendez compte à vos amis de ce que je viens de vous dire.

« Expliquez-leur que la prohibition du boniment et l'enlèvement des affiches ont fait disparaître tout ce qui pourrait, à leurs yeux, constituer une provocation ; qu'ils s'abstiennent donc d'aller, ce soir, au *Musée républicain* car, s'ils y allaient, et, si leur présence

était l'occasion de quelques désordres, ils en seraient seuls responsables. » (*Très bien! très bien!*)

M. de Belcastel ajouta quelques paroles de politesse et se retira avec son ami.

Ces conseils éminemment sages n'ont pas été suivis, et il s'est produit un premier incident dont j'emprunte le compte rendu au journal *Les Nouvelles* afin qu'il ne soit pas suspect :

« Quelques-uns de nos amis, dit ce journal dans son numéro du 4, écœurés de voir le scandale attenter publiquement et cyniquement à la morale publique, ont eu le courage de pénétrer dans cet antre... », — ce n'est plus une baraque, c'est un antre (*Rires à gauche*), — « ... pour voir ce qui s'y passait et faire justice des calomnies qu'on y débitait. »

Et un peu plus loin :

« Nos amis ont protesté par tous les moyens... » — on a souligné le mot « tous » — « ... qui étaient en leur pouvoir; une bousculade s'en est suivie. Les produits des nouvelles couches s'en sont donné à cœur joie, en attendant que la police intervînt.

« ... Les protestations seront ce soir, et jours suivants, s'il le faut, des plus significatives.

« M. le maire est bien prévenu; nous le rendons responsable de tout ce qui pourra se produire. » (*Rires à gauche et au centre.*)

« Coûte que coûte, nous sommes bien résolus à débarrasser la ville de cette pestilence, et nous avons pour nous le droit et le devoir, et, en présence de ces obligations sacrées, M. Huc est bien petit et pèse bien peu... pour les honnêtes gens.

« Monsieur le maire, monsieur le maire, l'indignation est bien forte, nous avons assez de ces turpitudes... » — plusieurs points : on les a prodigués dans

cet article, — « et dans tous les cas, vous l'aurez bien voulu... »

Voici à quoi on faisait allusion.

Le soir du 4 mai, aussitôt après l'ouverture de ce spectacle, — il n'y a pas eu de boniment, les affiches ont été enlevées, — une cinquantaine de personnes, appartenant au monde légitimiste de Toulouse et au parti bonapartiste, envahissent la salle, brisent les vitrines, endommagent très fortement les boiseries modestes dans lesquelles se trouvent ces collections, qui peuvent être aux yeux de l'honorable comte de Lanjuinais de mince valeur, mais qui représentent, en définitive, le gagne-pain de l'industriel. Des coups sont échangés, et voici dans quels termes, dès le lendemain, le commissaire de police central de Toulouse rend compte de l'incident :

« Ayant été informé la nuit même, de source sûre, que le *Musée* devait être envahi le lendemain et détruit, je crus devoir, pour ne pas laisser le moindre prétexte de manifestation, faire enlever les affiches qui avaient été placardées sur les murs de la ville, bien qu'elles ne renfermassent rien de délictueux, et, le lendemain, je rendis compte à M. le Maire, qui approuva l'initiative que j'avais prise et me fit connaître qu'il persistait dans sa première décision.

« Le 4, le journal *Les Nouvelles* publiait un article violent portant que, si l'administration municipale se refusait à ordonner la fermeture du Musée, on se substituerait à son autorité.

« Les renseignements qui m'avaient été donnés et les menaces contenues dans cet article ne permettaient pas de douter que des manifestations seraient organisées dans la soirée, et j'avais pris des mesures en conséquence.

« Dès la première heure, une cinquantaine de cléricaux et bonapartistes ont envahi la baraque et n'ont pas tardé à occasionner de sérieux désordres. De discussions en discussions, on en est arrivé aux voies de fait : les vitrines du *Musée* ont été, en partie, brisées; et ce n'a pas été sans peine que les agents de police ont pu se rendre maîtres de la situation en arrêtant les principaux perturbateurs. »

Suit la liste que je ne lis pas à la Chambre.

Voilà dans quelle mesure, dans cette soirée du 4, l'ordre a été troublé; par qui? je ne pense pas que ce soit par le *Musée républicain*. Le propriétaire du *Musée républicain* a déféré aux invitations très prudentes de la municipalité; on a enlevé les affiches qui pouvaient sembler provocatrices; on n'a pas fait de boniment, et ceux que vous défendez n'ont même pas eu ce prétexte pour s'introduire dans l'établissement de M. Sestacq. Cependant, aussitôt qu'on y est entré, on échange les paroles les plus vives, on saccage les vitrines, on endommage, en un mot, une propriété, et il faut que la police la fasse respecter. C'est sans doute à cette intervention que l'honorable M. de Lanjuinais a fait allusion en me demandant de blâmer énergiquement les agissements de la police. (*Sourires.*)

Eh bien! messieurs, la police n'a fait que ce qu'elle fait partout, en pareil cas, et ce qu'elle a le devoir étroit et rigoureux de faire. (*Très bien! très bien!*)

Ce n'est pas tout, malheureusement. Je dis malheureusement, parce que, dans les tumultes qu'on a continué d'entretenir, il s'est produit des incidents infiniment regrettables. En effet, à la date du 5 mai, *Les Nouvelles* publient un compte rendu des événements du 4 au soir, compte rendu dans lequel, avec une complète absence de modération et, puis-je dire, de con-

venance, tous ceux qui n'ont pas été d'avis que l'on cassât les vitrines, toute une partie de la population ouvrière de Toulouse, des hommes qui, sortant des ateliers la journée terminée, avaient assisté à ces scènes et les avaient hautement désapprouvées, sont traités dans les termes les plus injurieux et les plus provocateurs. Je ne les place même pas sous les yeux de la Chambre. Ce sont des mots qu'on a quelque regret de prononcer à cette tribune. Ils sont traités en bloc de « voyous » et « d'ignobles vauriens ».

Vous comprenez à merveille quelle fut l'émotion produite par de pareils procédés de discussion dans une grande ville.

Le 5 mai, voici exactement ce qui se produisit.

On avait obtenu, pour un instant au moins, ce qu'on souhaitait : non pas la fermeture du *Musée républicain* par acte de l'autorité, mais la fermeture du *Musée républicain* par cette excellente raison qu'on l'avait mis hors d'état de recevoir les visiteurs : le *Musée* se trouvait fermé de fait, sinon de droit.

Alors des attroupements se forment ; des groupes viennent, drapeau en tête, devant le *Musée républicain* en demandant qu'il soit réouvert. Et, comme l'industriel ne peut pas rouvrir un établissement saccagé comme l'a été le sien, ces mêmes groupes se transportent devant le bureau du journal *Les Nouvelles*, devant la préfecture : ils ne détruisent ni la préfecture, ni le journal *Les Nouvelles* (*Rires*) ; ils se bornent à protester très énergiquement contre les scènes de la veille.

Ce fut à la fin de cette manifestation, dans laquelle la police a joué le rôle le plus sage et le plus énergique, que se produisit un de ces incidents auxquels je faisais allusion tout à l'heure, et que nous serons unanimes à regretter.

Un officier en bourgeois est signalé comme ayant été au nombre de ceux qui, la veille ou l'avant-veille, avaient envahi le musée, et est pressé par la foule... Je me hâte de dire que rien absolument ne donne la moindre vraisemblance à cette assertion. Mais les têtes étaient montées, on se serrait de très près, il y eut, comme précédemment, une bousculade, l'officier fut frappé, atteint d'un coup de canne.

Au premier moment, il a pu s'élever quelques doutes sur les causes qui avaient amené cette déplorable agression. Je vois, en effet, que, dans ces mêmes journaux qui n'avaient rien négligé pour amener ces scènes, on a hautement félicité l'officier d'avoir essayé d'arracher des mains qui le portaient le drapeau qui précédait la manifestation.

Il faut écarter cette explication : il est résulté de l'enquête judiciaire à laquelle il a été procédé et qui n'a pas encore reçu sa solution, il résulte des renseignements qui ont été fournis, non pas par les journaux légitimistes mais par les journaux républicains, qu'au contraire cet officier, M. Beaune, n'avait rien fait de semblable, et que, très certainement, aucun des faits qui avaient précédé l'incident ne le justifiait.

C'est là, je le répète, un incident fâcheux que nous serons unanimes à regretter, et qui aura sa solution devant les tribunaux. Ce n'est pas au ministre de l'intérieur d'accorder des répressions, alors même qu'il connaîtrait les coupables; la justice a été immédiatement saisie de l'affaire, une instruction se poursuit, et il n'est pas douteux que, si cette instruction apporte des éléments sérieux d'information, bonne justice sera faite.

Voilà pour le passé; et, puisque l'honorable M. de Lanjuinais m'a demandé mon appréciation, je lui dirai

que, si ces événements ont eu lieu, s'il s'est produit notamment un incident des plus fâcheux, les provocations qui l'ont précédé ne sont pas moins blâmables que les faits eux-mêmes. Très certainement, si l'on avait traité avec l'indifférence dont parlait M. de Lanjuinais à la tribune le *Musée républicain*, si l'on s'était borné à penser que ce que l'on y exhibe ne vaut pas le droit d'entrée perçu, rien de ce qui a eu lieu ne serait arrivé. Malheureusement, on a fait de cela, comme on cherche à le faire de tout, un prétexte à manifestations (*C'est cela! à gauche*), à récriminations, et je ne crois pas aller au delà de mon droit en disant un prétexte à désordre. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à savoir ce qui peut être fait dans l'avenir, il me semble que la question ne peut même pas se poser.

Un maire a, sans nul doute, le droit d'accorder des permis de séjour et de les subordonner à certaines conditions; mais à quelles conditions? Est-ce un pouvoir absolument abitraire? Est-ce que je puis imposer aux maires d'une ville quelconque d'interdire l'entrée d'un marché ou d'une foire à un musée ou à une baraque, si rien, dans le spectacle présenté, ne contient une violation des lois ou une atteinte à la morale?

Je ne crois pas que l'on puisse aller aussi loin : ce droit essentiel qui appartient au maire de ne pas tolérer certains faits ou certaines exhibitions, a des limites qu'on ne peut dépasser sans tomber dans l'arbitraire le plus absolu. (*Très bien! Très bien! à gauche et au centre.*)

Je crois que le remède est éminemment simple : il consiste à se résigner même aux exhibitions qui vous déplaisent. Nous vous rencontrons tous les jours, — dans les discussions théoriques du moins, — parmi

les partisans les plus ardents de la liberté : mettez cette doctrine en pratique. Le propriétaire d'une baraque étale des instruments de torture qui sont une preuve de l'intolérance et des excès de l'Inquisition : qui vous empêche de nous montrer le spectacle de ses bienfaits? (*Vifs applaudissements et rires à gauche et au centre.*)

Comptez, en un mot, sur l'initiative individuelle, comptez sur ce genre de discussion qui s'appelle le spectacle, mais ne me demandez pas de prendre des mesures pour imposer à tel industriel de changer son programme ou de modifier ce qu'il expose : avec la meilleure volonté du monde, je ne pourrais le faire. J'ajoute très sincèrement que je ne pourrais l'inviter à substituer à ses échantillons plus ou moins authentiques des procédés du moyen âge, des emblêmes différents ou un enseignement contraire; je n'irais pas jusqu'à lui demander d'affirmer que c'est l'Inquisition qui a fondé la doctrine du libre examen, ou que c'est Galilée qui a fait mourir ses juges en prison. (*Hilarité et applaudissements prolongés.*)

POLITIQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE

LES PRINCES D'ORLÉANS

Des fêtes avaient été organisées au Puy, le 7 septembre 1883, pour l'inauguration de la statue du général La Fayette. M. Waldeck-Rousseau y représenta le Gouvernement. Dans un premier discours, il fit l'éloge de La Fayette et traça le devoir de la démocratie[1]. Ensuite, au banquet qui termina les fêtes, il démontra que la politique de la République était non seulement rationnelle mais nationale, et, faisant allusion aux déchirements des partis monarchistes désunis par la mort du comte de Chambord, décédé le mois précédent, il affirma que les institutions républicaines pouvaient mépriser les prétentions des princes d'Orléans.

Messieurs, et je crois pouvoir ajouter après cette journée : mes chers amis, M. le sénateur Vissaguet disait tout à l'heure, avec raison, que je devais emporter de cette solennité un souvenir bien profond; j'ajoute un souvenir bien ému. J'ai, en effet, été profondément touché de l'accueil si bienveillant et si amical que vous m'avez fait. Je le dois sans nul doute aux excellents amis que je comptais déjà parmi vos représentants dans le Parlement. Ils m'auront donné à vos yeux les qualités que leur amitié veut bien m'attribuer.

Il y aurait certainement beaucoup à rabattre de ces éloges. Mais s'ils vous ont dit que, fils d'un républicain

1. Voir le volume intitulé : *Politique française et étrangère*, page 470.

de 1848, que quelques-uns d'entre eux ont connu, je n'ai jamais eu d'ambition plus chère que de donner à la République de 1848 cette revanche : la République définitive, je vous demande comme la plus précieuse des récompenses de ne rien retrancher à ce témoignage. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Je ne vois pas ailleurs que dans les institutions républicaines un système plus parfait, un assemblage plus ingénieux des pièces dont se compose un gouvernement; dans l'état actuel de nos mœurs, de notre civilisation démocratique, avec le besoin de justice, avec la connaissance de nos droits et de nos devoirs auxquels nous sommes parvenus, la République m'apparaît comme la garantie nécessaire de ces droits, comme la forme nécessaire de tout gouvernement durable, comme la condition première, comme la condition souveraine de toute prospérité, de toute grandeur et même de toute sécurité pour la France.

Ce n'est plus là, messieurs, une opinion particulière, une opinion individuelle; c'est, j'ose le dire, l'opinion du pays tout entier, et c'est ce qui explique ce mouvement électoral toujours plus décisif, plus éclatant, à chaque consultation et à chaque épreuve.

Nos adversaires cherchent les explications les plus ingénieuses pour justifier leurs défaites. (*Rires.*) Il en est une que je leur livre : c'est que, par les exemples que nous avons donnés, il est arrivé que, derrière nous, sont venues des générations nouvelles profondément imbues des sentiments républicains. Et, quand on demande, avec cet amer esprit de critique qui, laissez-moi le dire, n'est, le plus souvent, qu'une des formes d'une impuissance et d'une stérilité irrémédiables (*Très bien! Très bien! Bravos*); quand on demande, dis-je, à ces républicains qui, partis de

points divers de notre horizon politique, comme Jouve, comme Vissaguet, comme Maigne, comme Edmond de La Fayette, se sont rencontrés dans une même pensée d'union; quand on leur demande ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont produit, ils peuvent répondre qu'ils ont, par une propagande que rien n'a découragée, par une éducation rationnelle et progressive, constitué enfin un pays républicain, non plus par sentiment, mais par raison, non plus par instinct mais par logique; ils peuvent répondre qu'ils ont conduit la Révolution, d'étape en étape, jusqu'à ce point décisif : la consécration des institutions républicaines par l'adhésion du pays tout entier. (*Assentiment unanime et applaudissements prolongés.*)

C'est ce qui fait que, dans une journée comme celle-ci, où nos souvenirs se reportent si naturellement vers la Révolution, nous, les humbles héritiers des hommes de cette grande époque, nous pouvons sans trouble tourner notre pensée vers eux et leur dire : Vous nous aviez ouvert la voie, nous l'avons suivie; vous aviez fait la Révolution, nous avons fait la République. (*Salve d'applaudissements.*)

Il a surgi, messieurs, — c'est là un des secrets de l'opportunisme, c'est là le résultat de dix années de patience et d'attente (*Oui! Oui! C'est cela!*), — toute une jeune et nouvelle armée politique où l'on est républicain comme on est capable, comme on est majeur, comme on est homme. Dans ce pays, la République a désormais jeté des racines si profondes qu'on ne pourrait plus l'ébranler sans l'atteindre pour ainsi dire jusqu'à son sous-sol, comme on n'arrache pas un arbre qui a grandi sans détruire en même temps tout ce qui croissait, tout ce qui florissait et tout ce qui mûrissait à son abri. (*Vive approbation.*)

C'est cette œuvre d'éducation qui est, à mon sens, le résultat décisif des travaux, des efforts auxquels je faisais allusion, et c'est là, peut-être, ce qui a manqué à la première Révolution.

Ne vous êtes-vous jamais demandé, messieurs, comment ce gigantesque effort de 1792, comment cet immense mouvement révolutionnaire, que rien ne semblait pouvoir enrayer, avait été suivi de plus d'un demi-siècle de monarchie?...

Pendant dix ans on a le spectacle d'un peuple qui multiplie les prodiges, qui vit dans une perpétuelle improvisation de génie, qui, chaque jour, crée des armées, produit des législateurs, supprime des abus, décrète des réformes : c'est comme une coulée puissante que rien ne semble pouvoir arrêter, puis, un jour, un demi-bataillon envahit une Assemblée de législateurs, et nous avons l'Empire, la Restauration, l'Empire encore, la monarchie, en un mot, à peine troublée par quelques conspirations militaires. Le recul est si considérable, qu'à cette époque le libéralisme semble le monopole de quelques officiers de l'Empire en demi-solde, et que la Révolution de 1830 paraît être pour un instant (mais on se ravisera plus tard) la suprême revanche de la liberté. (*Adhésion générale et applaudissements.*)

Comment cela a-t-il pu se produire ? Messieurs, j'y ai souvent réfléchi et je n'en ai jamais trouvé qu'une explication : c'est que, par la force même des circonstances, cette Révolution, sans cesse menacée de toutes parts, dut nécessairement s'adresser plutôt aux passions des hommes qu'à leur raison; c'est qu'à ce peuple, que l'agitation de la place publique et le péril des frontières avaient pris tout entier, elle ne put donner cette éducation politique qui seule permet de

se garder contre les surprises ou les défections plus dangereuses que les coups de force, car dans ceux que nous avons subis, il faut avoir le courage de le dire, une part de responsabilité incombe à la défaillance du peuple. (*Marques d'assentiment.*)

Eh bien! notre œuvre, pour ne point apparaître avec le caractère grandiose de la première Révolution, aura, j'en ai la conviction, le mérite d'être une œuvre durable, et, si les hommes qui ont attaché leur nom à cette genèse de dix années ont le droit de ressentir quelque orgueil, c'est pour avoir eu, dès l'origine, un objectif précis, envisagé non comme possible ou même comme meilleur, mais comme nécessaire; — c'est pour avoir compris que rien ne serait fait dans ce pays, où tant de régimes divers ont laissé de si nombreux germes d'opposition, aussi longtemps qu'on n'aurait pas assuré à la République le contingent décisif et chaque jour plus nombreux des générations qui allaient naître à la vie politique. (*Applaudissements unanimes.*)

C'est aussi, plus encore peut-être, pour avoir dit et proclamé qu'il ne servirait de rien d'avoir renversé l'Empire, de mettre en échec toutes les réactions, qu'il ne suffisait pas que la République fût la négation d'une tyrannie et qu'il fallait encore qu'elle fût l'affirmation d'un Gouvernement. Oui, d'un Gouvernement plus durable, d'un Gouvernement présentant plus de garanties d'ordre et de stabilité, puisant dans ses origines plus de force qu'aucun autre Gouvernement. (*Très bien! très bien!. — Applaudissements prolongés.*)

Et ce n'est pas seulement parce que, à mon sens au moins, dans un Gouvernement débile, incertain, indécis, flottant, une démocratie résolue, robuste comme la nôtre, ne reconnaîtrait pas son image (*Adhésion générale et applaudissements*) : c'est parce que, dans ce

pays, l'esprit d'agitation et l'esprit de changement ne sont qu'à la surface, c'est parce qu'il y a dans notre démocratie laborieuse trop de graves intérêts engagés pour qu'on n'y comprenne point à merveille que rien de solide, de durable, de sérieux, ne peut être entrepris sans des garanties de durée, et qu'on ne peut essayer de fonder que si l'on peut répondre de l'avenir.

C'est surtout parce que nous avons beaucoup à réformer, parce que, dans l'organisation du travail, dans l'aménagement, pour ainsi dire, de nos forces économiques, il y a beaucoup à changer et beaucoup à refaire, et que cette œuvre de conservation d'une part, et de transformation de l'autre, ne peut, c'est ma conviction profonde, être accomplie que par le concours et l'accord durable d'un peuple qui formule librement et sans entraves ses volontés souveraines, et d'un Gouvernement qui les exécute avec résolution. (*Salves d'applaudissements.*)

Dans cette formule que l'on a si souvent travestie, laissez-moi dire si odieusement calomniée dans la personne de ce grand et cher mort dont on parlait tout à l'heure (*Mouvement prolongé et longs applaudissements*), dans cette formule qui consiste à dire qu'un Gouvernement doit avoir quelque force, il n'y a pas autre chose que cette vérité : qu'en passant aux mains de ses mandataires, la souveraineté du peuple ne peut pas s'affaiblir, ni sa volonté puissante s'énerver. (*Vifs applaudissements.*)

Soyez bien convaincus, messieurs, qu'aucune œuvre de réforme n'est possible sans décision et sans énergie. Nous avons dit clairement comment nous comprenions notre devoir ; ce que l'avenir nous réserve, je l'ignore ; mais, ce dont je suis certain, c'est que nous aurons, avec une sincérité profonde, en n'épargnant ni notre

temps ni nos forces, mis le peu que nous sommes au service de la démocratie dont nous sommes sortis... je me trompe, dans laquelle nous croyons être restés. (*Applaudissements.*)

Je ne pense pas, messieurs, que rien menace la forme du Gouvernement; je ne pense pas qu'aucun changement soit à craindre, et l'agitation restée sans écho, qui a suivi ou accompagné un deuil récent de la monarchie, m'autorise à tenir ce langage confiant; le pays est resté parfaitement calme et digne, sûr de lui, et je pourrais dire indifférent (*Oui! oui! Très bien! très bien!*); j'ajoute qu'il ne me paraît pas qu'il y ait beaucoup d'empressement à recueillir hautement et franchement une succession qui ne se présente pas sans quelques périls (*Rires*), et qui entraînerait, cela est de toute évidence, un éloignement certain du territoire français. (*Applaudissements unanimes.*) Il ne me semble pas, en effet, possible qu'il y ait sur notre sol un prétendant déclaré à cette couronne de France dont le peuple français s'est partagé les morceaux. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais, messieurs, si la stabilité dans la forme même du Gouvernement est certaine, cela ne suffit pas : il faut encore la stabilité dans la méthode, dans la conduite gouvernementale.

Je crois qu'on peut aisément l'obtenir à deux conditions : il faut d'abord que le suffrage universel se persuade bien, et c'est une preuve dès aujourd'hui faite, qu'on ne transforme pas une économie sociale en dix jours ni même en dix années, qu'il est inutile et inopérant d'inscrire dans la législation des réformes qui n'ont pas fait leur chemin dans les mœurs, ce qui revient à dire que tout progrès est une œuvre d'éducation plus que de législation. (*Assentiment général.*)

Il faut, d'un autre côté, qu'en face de cette patience souvent pénible, toujours méritoire, le Gouvernement — j'entends par là tous les pouvoirs publics — se tienne constamment au courant des mouvements de l'opinion, observe en quelque sorte sa croissance et ne tarde jamais à donner la consécration de la loi aux réformes qui ont reçu la consécration du peuple, qui ont reçu ce que j'appelais tout à l'heure la consécration des mœurs. C'est alors comme un perpétuel échange d'idées entre le Gouvernement et les représentants de la nation, et l'on peut dire avec vérité que c'est l'opinion du pays qui se projette dans le Gouvernement. (*Bravos et applaudissements.*)

C'est là, messieurs, notre politique, la politique que nous avons suivie et que nous suivrons tant que nous aurons quelque autorité et quelque responsabilité dans la direction des affaires publiques : c'est, comme on l'a dit, la politique rationnelle, la politique de la raison, mais c'est aussi, et je revendique pour elle ce titre, une politique nationale, parce qu'elle permet aux forces d'un grand peuple de se développer dans leur plénitude et d'arriver à leur complète expansion. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, messieurs, de porter à mon tour un toast, puisque je trouve ici réunis les représentants de deux presses, la presse anglaise et la presse américaine, oui, messieurs, je voudrais porter un toast qui, dans la bouche d'un homme qu'on a fait plus autoritaire qu'il n'est (*On rit*), paraîtra assez osé, mais qui est absolument sincère : je bois à cette grande puissance de propagande et d'éducation, à son développement, à cette presse dont la liberté ne connaît d'autres limites que le respect d'elle-même et le respect des autres. (*Adhésion unanime et longues salves d'applaudissements.*)

LA PRESSE D'OPPOSITION

Le discours suivant fut prononcé par M. Waldeck-Rousseau, en septembre 1883, au banquet d'inauguration de l'école communale de Bouvron (Loire-Inférieure). Tout en critiquant les mœurs de la presse d'opposition, l'orateur déclarait que, loin de vouloir restreindre la liberté d'écrire, il fallait au contraire en généraliser l'usage.

Mes chers concitoyens,

Tous ceux de nos amis qui viennent de prendre la parole, et en particulier M. Fidèle Simon, le député de l'arrondissement, ont bien voulu porter la santé du ministre de l'intérieur. Je vous demande la permission pour leur répondre de m'autoriser surtout d'une double qualité : celle de membre fondateur du premier comité républicain qui se soit formé à Saint-Nazaire, et celle d'enfant de ce département. (*Très bien! très bien!*)

On avait raison de le rappeler tout à l'heure, ce pays est encore pour moi plein de souvenirs bien chers. Je ne puis perdre de vue que c'est ici, il y a quinze ans, que j'ai fait mes débuts comme avocat et comme électeur mêlé aux luttes politiques.

J'étais alors ce que je suis aujourd'hui (*C'est vrai! — Vifs applaudissements*), et je me console parfois de l'âpreté de certaines critiques en songeant que,

parmi les austères censeurs qui en sont prodigues, il en est peut-être qui, retrouvant les témoins de leur première jeunesse, seraient embarrassés de se rendre un pareil témoignage.

C'est quelque chose, après quinze ans, de n'avoir pas eu à renier un seul de ses amis, de n'avoir été renié par aucun d'eux. (*Non! non! Applaudissements.*) Et cependant, que d'événements depuis 1871! Que de questions se pressaient! On pouvait alors se demander quelle serait la forme du gouvernement et si ce pays serait assez réfléchi pour comprendre les leçons du passé, assez résolu, assez patient, assez discipliné pour fonder un gouvernement durable.

Eh bien! messieurs, aujourd'hui, dans ce département qui deviendra républicain comme les autres, on peut affirmer que la République est fondée; elle achève en ce moment son tour de France. (*Vifs applaudissements.*)

La seule question qu'on puisse se poser et qui se pose naturellement ici, est celle de savoir combien de temps les quatre ou cinq départements qui résistent encore prolongeront une opposition stérile, mauvaise pour le bien public, funeste surtout à leurs intérêts : car il n'est pas possible de concevoir qu'une partie de cette France, si unie par ses mœurs comme par ses intérêts, puisse, sans inconvénient, se soustraire au mouvement qui entraîne le reste du pays, — que la branche se détache de l'arbre sans péril; — pas plus qu'on ne saurait admettre qu'il y ait pour les agriculteurs, les commerçants, les industriels de ce pays, un autre intérêt ou une logique différente de cet intérêt raisonné qui, du Nord, du Midi, du Centre, de l'Est, a fait autant de pays républicains. (*Applaudissements répétés.*)

C'est là, messieurs, une question de temps, et je crois que le parti républicain peut beaucoup pour avancer l'heure de la conquête : beaucoup par son exemple, beaucoup par son union, beaucoup par sa modération.

Dans nos pays où l'on ne se donne qu'après réflexion, on ne viendra vers vous qu'après vous avoir étudiés, après vous avoir jugés, après vous avoir connus. Eh bien! laissez-moi vous le dire, je crois que les républicains qui pourraient faire estimer et aimer la République ne se montrent pas assez, ne parlent pas assez, ne se font pas assez connaître; ils ne disent pas assez ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent et ce qu'ils réprouvent.

Dans ce département comme partout, il y a dans notre parti une immense majorité d'hommes sages, de républicains de bon renom, dont le passé, dont les services, les intérêts engagés, prouvent assez que le gouvernement qu'ils servent est un gouvernement d'ordre, de prévoyance, de justice. Mais ici, comme ailleurs, ce ne sont pas eux qui parlent, qui s'agitent, et il arrive alors que ce public hésitant, circonspect, attentif, est amené à juger le Gouvernement républicain, non par ce qu'il est, mais par ce qu'on le fait dans les déclamations et les dénigrements d'une opposition sans mesure, qui se dit républicaine, et qui attaque les républicains avec tant de violence que les feuilles dites conservatrices, désespérant de l'égaler dans l'injure, se bornent aujourd'hui à la reproduire. — (*C'est vrai! Très bien! — Applaudissements.*)

Et si vous rencontrez des difficultés particulières dans ce département, n'en revient-il pas une part aux défiances surexcitées, aux soupçons semés avec une passion devant laquelle il ne semble pas qu'on puisse

trouver grâce? (*Marques nombreuses d'assentiment.*

Si j'insiste sur ce mal, c'est qu'il faut chercher quel sera le remède.

Messieurs, comme il est entendu que nous sommes un gouvernement très despotique, qui laisse d'ailleurs ses adversaires déverser l'injure avec ce courage particulier que donne l'impunité certaine, nous croyons, nous disons hautement que le remède à ces écarts, à ces excès, ne consiste pas à restreindre la liberté de parler, d'écrire, de se réunir.

Nous croyons qu'il consiste, au contraire, à généraliser l'usage de ces libertés, à les faire passer dans le domaine public. (*Applaudissements.*)

Ce que nous avons aujourd'hui, c'est bien moins la liberté de la presse et la liberté de réunion que l'usage des droits qu'elles confèrent pour un trop petit nombre de citoyens. Elles n'existent guère qu'à l'état d'industrie plus ou moins fructueuse aux mains d'un petit nombre de spécialistes. (*C'est vrai! — Vifs applaudissements.*)

Chacun d'eux s'agite, se remue, parle, écrit avec une autorité incomparable; il reprend, gourmande, censure; en un quart d'heure il résout, sur le coin d'une table, les questions les plus ardues. Écoutez-les : ils sont l'opinion publique! Cherchez derrière ce mince rideau de tirailleurs, vous trouverez des milliers d'électeurs qui ne connaissent même pas de nom ces prétendus mandataires.

C'est la destinée ordinaire des gouvernements d'avoir affaire à une ou même à plusieurs oppositions. L'opposition est si facile! Le Gouvernement ne fait rien qui vaille! Parle-t-il? il impose ses volontés; c'est de la tyrannie! Se tait-il? c'est de la défaillance! J'ai pensé un instant, — permettez-moi ce souvenir per-

sonnel, — ne pouvoir répondre à l'invitation de la municipalité du Puy : c'était du dédain! Mais je m'y rends : c'est de la prétention!... (*Hilarité et vifs applaudissements.*)

Et tenez, messieurs, il en a été de même pour ce banquet auquel vous m'avez convié. Je n'eusse pas accepté votre invitation, on aurait dit que c'était par crainte de voir les populations manifester leur éloignement pour la République. J'accepte, c'est bien plus grave, et l'heure est mal choisie pour une telle fête alors que le Gouvernement viole la Constitution !...

Car il y a peu de jours encore, dans quelques chaires de l'intransigeance où paraissent s'être réfugiées toute infaillibilité et toute lumière, on enseignait que nous foulions aux pieds la Constitution. On s'avisa, après coup, de la lire : peut-être eût-on mieux fait de la lire avant, mais la lire après marque un effort méritoire. (*Vive hilarité.*) Alors la thèse change : nos torts étaient moins graves, mais ils étaient certains. Il paraît que nous n'attachions pas assez d'attention à la question du Tonkin.

Je n'en veux dire qu'un mot, messieurs : le Gouvernement exécute scrupuleusement un mandat qu'il a reçu du Parlement. Il s'efforce, comme il le doit, de mener à bonne fin des négociations pacifiques, et peut-être aurait-il trouvé moins de difficultés si, dans les calculs de la diplomatie, on n'avait jamais pu faire entrer le concours bien mal avisé d'une certaine opposition. (*Vifs applaudissements.*)

La conclusion, messieurs, de tout ceci, c'est qu'il faut que la majorité des républicains sages se familiarise au plus vite avec l'usage des libertés que nous avons si chèrement conquises.

Ne semble-t-il pas qu'il en soit comme de certaines

terres longtemps et sévèrement gardées? Après que l'interdiction a été levée, les bons citoyens n'en approchent encore qu'en tremblant; et qui en profite? Un petit nombre de citoyens plus hardis, et, laissez-moi le dire, beaucoup de braconniers. (*Applaudissements répétés.*)

Au point de vue de l'orientation politique, ces abus inévitables n'ont assurément que peu de portée. On n'est homme politique qu'à la condition de ne s'en point émouvoir, de ne point se laisser distraire par les clameurs et de savoir, au delà de cette fumée, discerner sa route. (*Applaudissements.*)

Mais, au point de vue de la propagande qu'il faut faire dans un département comme celui-ci, ils peuvent être un véritable danger; c'est pourquoi il vous faut montrer plus de résolution, plus d'initiative, plus d'esprit d'entreprise que partout ailleurs. (*Applaudissements.*) Il faut qu'on se réunisse, qu'on s'entretienne, qu'on se connaisse. Il faut avoir le courage d'aller au-devant des polémiques et des discussions. (*Très bien!*)

Ne sortirons-nous pas de ce banquet avec plus de confiance? Ne rentrerez-vous pas chez vous avec plus d'espoir? Parmi ceux qui sont venus à ce banquet, n'en est-il pas qui auront vu bien des préventions s'évanouir? Il faut donc, c'est l'avenir de la République qui l'exige, transporter les discussions politiques de l'intérieur des villes dans les campagnes.

C'est aux agriculteurs surtout qu'il faut bien dire que, s'il est un gouvernement qui soit le leur, c'est celui de la République, parce que c'est le Gouvernement du nombre, et, messieurs les cultivateurs, vous êtes le nombre, vous vous appelez légion, vous êtes la vraie force, la vraie majorité! (*Applaudissements prolongés.*)

Il y a dans la vie des peuples des heures marquées, des évolutions certaines; l'adhésion de la France à la République n'a pas été le résultat d'un mouvement irréfléchi, un enthousiasme fragile; c'est après des années d'examen, d'observation, que le Gouvernement républicain s'est imposé par les garanties mêmes qu'il a fournies à ce pays laborieux; et lorsque tant d'hommes d'ordre, de travail, tant d'esprits intelligents et réfléchis, sont venus à la République, on peut dire hardiment que là est la vérité, que là est l'avenir. (*Applaudissements prolongés.*)

En buvant à tous les républicains de ce département je bois donc, messieurs, à l'heure prochaine où la France entière n'aura plus qu'une même foi politique, comme elle n'a qu'un même intérêt national. (*Applaudissements prolongés. — Cris de : Vive la République! — Vive Waldeck-Rousseau!*)

LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION INTRANSIGEANTE

M. Waldeck-Rousseau avait été invité par les républicains du Nord à présider à la pose de la première pierre du Lycée d'Enseignement secondaire spécial de Tourcoing. Au banquet qui lui fut offert, le 4 novembre 1883, il prononça un discours dans lequel il opposa la méthode du Gouvernement à l'attitude de l'opposition intransigeante.

Messieurs,

Lorsque, il y a quelques jours, M. Testelin et M. le préfet de ce département sont venus me demander de me rendre à cette fête républicaine, j'ai cru, pendant un instant, que je saurais leur résister, et je croyais avoir de très bonnes raisons à leur opposer. Mais quand ils m'ont dit ce qu'était le parti républicain dans cette ville de Tourcoing, quels efforts il avait dû faire, combien la lutte avait été vive dans votre pays, combien vives aussi avaient été les attaques, j'ai senti mes résolutions s'ébranler. Il m'a semblé que, quelle que fût cette fête, quels que dussent en être les incidents, le Gouvernement y avait sa place et qu'il devait partager le sort de cette municipalité courageuse en cette grande journée.

J'éprouve, messieurs, presque un embarras à dire

que l'on a pu douter que cette fête s'écoulât dans le calme dont nous avons été témoins, et, lorsque je suis arrivé au milieu de vous, quand j'ai vu cette foule, où se mêlaient tous les représentants du travail, acclamer cette République à laquelle elle s'est pour toujours donnée et saluer, dans la personne des membres du Gouvernement, des représentants bien modestes de sa doctrine, mais aussi des serviteurs dévoués des volontés de la démocratie; quand j'ai vu ce grand spectacle, j'ai senti que nous avions été bien inspirés en venant ici, et que, sur ce point de la terre de France comme sur tous les autres, lorsqu'on a mis toute son ambition à servir ce peuple vaillant et sage, on peut venir à lui avec confiance, avec la certitude que cette confiance ne sera pas déçue!

Ce lycée, dont on nous parlait à l'instant, messieurs, a été pour vous la cause de beaucoup d'épreuves, de bien des attaques. Mais les jeunes générations qui demain s'y presseront pour y recevoir le bienfait inestimable de l'instruction, pour se préparer aux grands devoirs de la vie publique, pour apprendre à être des citoyens, des Français, ces jeunes générations reconnaîtront ce que vous aurez fait pour elles et vous paieront de toutes ces amertumes, car, partout où nous ouvrons une école, nous faisons un pacte avec l'avenir. A ceux qui nous succèderont, nous pourrons dire : Nous avons bien lutté, nous avons passé par bien des angoisses, nous avons semé dans le mauvais temps, mais nous avons assuré la moisson, et vous, vous récolterez sous le soleil. Oui, ces générations que nous aurons formées pourront saluer une patrie française plus forte, plus grande, plus homogène, plus égale par l'instruction et par l'intelligence, plus prospère et, je ne crains pas de le dire, plus heureuse.

Si je parle ainsi de l'avenir, messieurs, ne croyez pas que je sois injuste pour le présent. Non! je suis de ceux qui pensent qu'on ne saurait avoir assez de respect, d'admiration et de reconnaissance pour l'esprit de conduite, pour la sagesse innée, pour le droit sens de ce pays, pour la merveilleuse promptitude avec laquelle il a pu passer de la compression à outrance à la plénitude de la liberté, pour la sûreté d'instinct incomparable avec laquelle il a compris que le premier soin d'un peuple qui veut rester libre et d'un pays qui veut rester grand doit être de constituer un gouvernement durable ayant une politique très claire, ne demandant point l'existence et la durée à des conditions éphémères, disant nettement, sans ambages, ce qu'il veut et ce qu'il entend faire.

Si nous avons, en effet, souffert d'une incertitude qui a si lourdement pesé sur tous les intérêts, c'est qu'à mon avis les partis n'ont pas toujours exercé dans la politique une influence correspondant à leur prépondérance, à leur importance dans le pays, non pas que jamais les fractions extrêmes aient occupé ou exercé le pouvoir, mais je crois ne formuler aucune critique qui soit excessive en disant qu'à certaines heures on a pu se demander si, par je ne sais quel parti pris de condescendance, de faiblesse, de chevalerie, pour ainsi parler, on n'avait pas permis à des minorités impuissantes d'exercer sur la direction générale des affaires comme une inflexion, et de lui imprimer comme une faussure.

Messieurs, quand on recherche quel peut être le critérium de la politique d'un gouvernement, il m'apparaît qu'il ne saurait y avoir qu'une méthode pratique, c'est celle qui consiste à se pénétrer des volontés générales du pays, à dégager ce qu'il veut dans sa

majorité, et à ne pas craindre ensuite d'aller au devant de certains reproches.

Quand on est bien résolu à ne reculer devant aucune réforme que l'éducation du pays ait préparée; quand on a prouvé par un ensemble de mesures, par ses actes et par toute sa vie, que l'on a quelque amour du progrès, on peut se consoler du reproche de n'être pas assez avancé; et lorsqu'on a pu acquérir par l'expérience la conviction que certaines exagérations, que la politique du tout ou rien ne conduisent pas au progrès, mais à une stérilité funeste, il faut avoir, avec ceux qui représentent bien moins le mouvement que l'agitation, une explication décisive, et cette explication, messieurs, nous l'avons eue.

Nous avons dit, en effet, chacun avec l'autorité qui peut nous appartenir, quelle était notre pensée, et nous avons eu la bonne fortune de voir cette pensée traduite avec l'autorité que donnent trente années de services pour la République, que l'on méconnaît aujourd'hui dans un certain parti, mais que la France n'a pas oubliés.

Dans une circonstance qui est encore présente à vos souvenirs, M. le président du conseil a dit quel usage le cabinet voulait faire du pouvoir[1], quelle direction nous entendions donner à la conduite des affaires, et il a dénoncé ce pacte de condescendance dont je parlais tout à l'heure et dont le résultat le plus clair était, pour le Gouvernement, de paraître solidaire d'une certaine opposition qui, cependant, ne cessait de lui prodiguer des attaques et des polémiques que le parti

1. Le 14 octobre précédent, Jules Ferry, dans un retentissant discours prononcé au Hâvre, avait dit que le parti républicain devait désormais choisir entre la politique gouvernementale et la politique intransigeante.

républicain n'avait même pas connues avec la réaction.

Messieurs, notre ambition est grande, car nous voulons être un gouvernement à l'image du pays, résolu comme lui, progressiste comme lui, et nous avons la volonté ferme de démontrer que c'est de la forme républicaine qu'il est permis d'attendre la plus grande somme de progrès, la plus grande somme d'ordre, de sécurité et de stabilité.

C'est là, messieurs, la méthode gouvernementale que nous avons proclamée, et vous savez comment alors on nous a traités ; les adjectifs dont on a fait usage sont un peu pénibles à reproduire, et, pourtant, ils sont devenus la monnaie courante de nos censeurs ordinaires. On a dit que nous étions des scélérats, des criminels, que dis-je? des orléanistes!

C'est, au moins, le langage que l'on tient dans ces réunions où l'on rend surtout compte du mandat des autres plutôt que du sien; car, dans la vie parlementaire, tout s'adoucit, et, je ne sais pas si je ne vais point trahir un secret professionnel, mais je voudrais que ces hommes qui sont bons dans l'âme, qui sont d'une nature saine et d'un esprit droit, ces hommes que l'on abuse, j'allais dire que l'on corrompt, je voudrais qu'ils pussent voir ce que nous voyons tous les jours. Après qu'un orateur fougueux nous a désignés, dans une réunion publique, à toutes les fureurs du peuple, nous le rencontrons dans les couloirs de cette Chambre infâme : il s'approche de ces ministres coupables, et ne croyez pas, au moins, que ce soit pour exécuter l'arrêt rendu dans la réunion de la veille — non, messieurs, nous ne courons pas de si grands dangers! — c'est généralement pour nous recommander un ami, pour demander une de ces faveurs dont le Gouvernement dispose...

Messieurs, nous ne regrettons pas le langage que nous avons tenu; car, s'il nous a valu plus d'une attaque sans mesure, il s'est produit à la suite de ces déclarations un événement qui, je l'espère, sera décisif pour les destinées du pays. Il s'est formé dans ce grand Parlement français une majorité, la plus puissante et la plus homogène peut-être que les annales parlementaires aient enregistrée, une majorité qui ne doit rien à aucune coalition et qu'aucune coalition ne saurait détruire.

D'ailleurs, ce que je reproche surtout à l'opposition dont je viens de parler ce n'est pas d'être bruyante, ce n'est pas d'être tumultueuse : non! On peut concevoir une opposition qui, dans un gouvernement républicain, joue le rôle le plus utile, le plus efficace, je dirais volontiers le plus indispensable. En face d'un gouvernement indolent, on peut imaginer une opposition active, laborieuse; en face d'hommes que le pouvoir aurait tout à coup annihilés, frappés de je ne sais quelle impuissance, on peut concevoir une minorité s'imposant par la force de son travail, par la fécondité de son esprit, par l'ampleur de ses conceptions politiques ou économiques. Ce fut le rôle et ce fut la gloire de l'opposition républicaine sous l'empire. La voix de cinq hommes put remplir toute la France. Aujourd'hui l'opposition compte un plus grand nombre de voix, elle fait assurément plus de bruit; mais a-t-elle la même autorité, la même importance? Oh! messieurs, je l'ai dit, ce que je lui reproche, ce n'est pas d'être bruyante, c'est d'être stérile, c'est d'être impuissante, c'est de ne parler qu'aux passions du peuple quand il faudrait ne parler qu'à sa raison, c'est d'irriter et d'exaspérer toutes les souffrances sans jamais trouver, sans même chercher le remède et la solution.

Messieurs, il y a aujourd'hui pour le Gouvernement une double tâche à remplir, et, tout à l'heure, M. le maire de Tourcoing la résumait à merveille en disant que nous avions la charge et la responsabilité de la France à l'extérieur et à l'intérieur.

A l'extérieur, — et c'est là un des points sur lesquels je diffère le plus de certains hommes politiques, — à l'extérieur, dis-je, une politique coloniale s'impose étroitement à une démocratie. Je comprends parfaitement que, sous un gouvernement absolu, où l'on peut mesurer à chacun l'air, la lumière et le bien être, où l'on peut empêcher ceux qui cherchent à se faire une place de la conquérir, je comprends, dis-je, que, sous un tel régime, on se renferme, on s'assigne une frontière infranchissable, inextensible. Mais un pareil système, il faut le dire, est la négation des lois les plus élémentaires d'une démocratie.

Est-ce qu'une démocratie ne tend pas nécessairement, fatalement, à une égalité chaque jour plus complète?

Que faisons-nous par l'éducation, sinon d'opérer chaque jour l'accession à un état meilleur d'une classe, d'une couche nouvelle de citoyens? Et comment concilier ce phénomène, cette loi d'expansion indéfinie, avec une politique qui prendrait pour règle de ne point accroître ses débouchés, de ne pas multiplier ses relations, de ne pas ouvrir un champ de plus en plus large à toutes les ambitions?

A l'intérieur, plus d'un problème est posé. Nous avons fait quelques efforts pour résoudre ceux dont la solution était plus pressante; nous n'avons pas été assez heureux pour recueillir les suffrages de ce parti politique qui n'a pu trouver qu'une négation pour raison sociale et qui s'appelle l'intransigeance; mais déjà,

messieurs, les Chambres peuvent regarder, sans trouble, l'œuvre qu'elles ont accomplie et qu'elles vont compléter.

Il est un ordre de préoccupations qui sollicite tout particulièrement notre attention et nos efforts. Il est advenu, en effet, que les conditions économiques du travail et de la production se sont profondément modifiées non seulement en France, mais en Europe, mais dans le monde, et je dis qu'à moins d'être détaché de l'intérêt le plus immédiat du pays c'est de ce côté qu'il faut porter toute notre vigilance. Ne serait-il pas puéril de nier que la concurrence étrangère nous atteint, nous pénètre, et que le travail national est aux prises avec des difficultés nouvelles?

Je crois donc, pour ma part, que nous devons nous organiser fortement en vue de cette menace nouvelle, que nous avons à rechercher comment on peut rendre le travail plus productif sans frapper l'industrie d'impuissance, et laissez-moi vous dire, sans que je prétende approfondir ce sujet, qu'aussi longtemps qu'on cherchera l'amélioration de la main-d'œuvre dans l'augmentation croissante de la journée de travail, alors que, sur tous les marchés, le prix de vente s'abaisse, on n'aura pas rendu l'atelier français plus productif, on aura préparé sa fermeture.

Il faut donc porter de ce côté toute notre attention, tous nos efforts, toutes nos études; et, si le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie a demandé qu'on lui déclarât d'une façon bien nette s'il avait la confiance du pays et de ceux qui le représentent, s'il a demandé à la Chambre de lui donner la stabilité, c'est parce qu'il a le sentiment profond des réformes et des solutions qui s'imposent. Il convie les membres du Parlement à travailler avec lui à cette grande

œuvre qui est, messieurs, n'en doutez pas, une œuvre de salut, à sortir des polémiques, des agitations stériles, pour entrer dans le domaine des travaux pratiques. Il y a quelque chose de plus noble et de plus salutaire à faire que de griser le peuple, de lui verser chaque jour une liqueur plus capiteuse ou plus frelatée : il faut assurer son existence et son lendemain.

C'est pour cela, c'est parce qu'il était urgent d'avoir une orientation claire et définitive, qu'il fallait que le parti républicain se comptât, qu'il fît l'inventaire de ses forces, car nous vivons sous la loi du nombre, et c'est ce qu'on a peut-être un peu trop perdu de vue. Il fallait que le pays sût si le Gouvernement était du côté des plus agités ou du côté des plus nombreux et des plus sages. C'est cette expérience que nous avons voulu faire, en demandant à tous les républicains de bonne volonté cette force, cette sécurité, cette stabilité qui ne nous ont jamais été plus indispensables : indispensables à notre crédit, messieurs, car si nous sommes à un moment où l'économie dans l'administration de nos finances s'impose, et nous avons été les premiers à le proclamer, c'est la confiance qui équilibre les budgets; indispensables encore et surtout pour maintenir à la France, sur le marché européen, la grande place à laquelle elle a droit.

Nous ne sommes pas une démocratie dans l'espace. Nous ne sommes pas en Europe pour inquiéter, ni pour donner satisfaction à je ne sais quel besoin factice de bruit et de changement. Nous voulons rester fidèles à notre rôle historique; nous voulons demeurer le foyer lumineux vers lequel se tournent tous les peuples; nous voulons que, dans l'ordre commercial comme dans celui des arts et des lettres, quand on

voudra chercher le progrès, on continue de regarder chez nous !

Je ne sais si nous serons assez heureux pour trouver toutes les solutions, pour résoudre toutes les difficultés. Nous aurons eu, du moins, un mérite : c'est de ne chercher à tromper personne ; c'est de rompre avec ce que j'ai quelquefois appelé la stratégie et la diplomatie parlementaires ; c'est de ne demander l'existence qu'à la conscience réfléchie des hommes dévoués, des patriotes que vous avez envoyés dans le Parlement. Nous avons obtenu cette confiance ; j'espère que nous la conserverons, non pour nous, mais pour la France.

Il y a, en tous cas, une chose dont je suis certain, messieurs : c'est que nous ne la surprendrons jamais, parce que nous estimons qu'il y a, en France, une habileté qui prime toutes les autres et qui a quelque analogie avec le nom que nous portons, puisqu'elle s'appelle la franchise.

En terminant, messieurs, je demande la permission de porter un toast à la municipalité de Tourcoing, à M. le maire, à son administration, au conseil municipal de cette ville de Tourcoing d'où j'emporterai un souvenir singulièrement ému. Je n'oublierai jamais le témoignage d'attachement qu'elle a, dans cette journée, donné aux institutions républicaines. Il m'est d'autant plus sensible que, dans cette foule que nous avons traversée, l'immense majorité était composée de travailleurs. Eh bien ! nous ne leur promettrons pas ce que nous ne saurions pas leur donner ; nous ne leur dirons pas que nous avons en main je ne sais quel talisman qui permet de résoudre toutes les difficultés. Nous leur dirons, à l'encontre de ce qu'on leur enseigne trop souvent, que tous les intérêts français, que tous les facteurs du travail sont solidaires.

C'est là, messieurs, l'un des résultats les plus considérables et les moins aperçus de la Révolution française. Il y a telle nation où les intérêts sont si distincts que le triomphe d'une classe sur une autre pourrait peut-être marquer pour elle un progrès et un avantage. Il en est autrement chez nous, où tous les intérêts, où tous les patrimoines sont engagés dans la même lutte, où il s'est fait une association de toutes les forces qui concourent au travail national.

Messieurs, j'ai souvent expérimenté combien il y a de raison, de sagesse, chez ces hommes qui s'ouvrent, à force de travail, un chemin dans la vie, qui ont la grande et généreuse ambition de faire à leurs enfants une existence meilleure, et cette raison, cette sagesse, nous imposent de grands devoirs. Nous avons contracté vis-à-vis de ces fondateurs de la République une lourde dette : je vous promets, messieurs, que nous essayerons de la payer.

Il y a des institutions nouvelles à fonder. Il y a surtout beaucoup d'institutions dont il faut perfectionner le jeu et développer l'usage. Je parle devant des collègues avec lesquels j'ai eu la bonne fortune d'étudier plus d'une de ces questions : il faut que l'épargne ait ses lois, que les sociétés d'assistance mutuelle se développent, que le travail trouve le crédit par l'association.

Nous avons devant nous le champ le plus vaste et le plus fécond : mettons-nous à l'œuvre sans hésitation et sans défiance !

Je bois à la municipalité de Tourcoing. Je bois à cette ville d'ordre et de travail, qui a donné la preuve d'un attachement si profond aux institutions républicaines ; je bois à son avenir et à sa prospérité !

LE POUVOIR ET L'OPINION PUBLIQUE

Le 1er juin 1884, à Amiens, M. Waldeck-Rousseau présida la 10e fête fédérale des Sociétés de gymnastique de France. Dans le discours qu'il prononça au banquet qui lui fut offert à cette occasion, il précisa la nature des devoirs du Gouvernement envers l'opinion publique : le pouvoir doit s'inspirer des vœux de la majorité du pays et tout ramener à la volonté de la nation. Le ministre parla ensuite du projet de loi relatif à la révision partielle de la Constitution qui, présenté aux Chambres le 24 mai précédent, fut adopté par l'Assemblée Nationale réunie en Congrès à Versailles au mois d'août suivant.

Messieurs,

Votre maire, M. Petit, dans un langage que vous avez couvert d'applaudissements, évoquait tout à l'heure des souvenirs qui trouvent naturellement leur place dans une fête patriotique comme celle dont je suis si honoré d'avoir la présidence.

Il évoquait une mémoire qui ne saurait pas plus être absente de nos deuils que de nos fêtes (*Applaudissements prolongés*), et qui nous rappelle tout à la fois d'immenses services, l'immensité d'une tâche remplie à travers mille épreuves, bien des espérances, bien des déceptions et, pourquoi faut-il être obligé de le dire ? bien des injustices.

M. Petit a ramené notre pensée sur ce grand et cher

mort que l'honorable président du conseil nous montrait, il y a peu de semaines, par une saisissante image, grandissant aux yeux de la démocratie à mesure qu'il recule dans l'histoire. Laissez-moi vous dire que ce qui fut sa constante préoccupation est aussi la nôtre (*Applaudissements*) : sans pouvoir jamais espérer de faire pour le pays ce qu'il lui aurait été donné d'accomplir, nous tenons à orgueil de nous montrer les continuateurs de son œuvre et les gardiens de sa tradition. (*Vifs applaudissements*).

Dans sa pensée, une chose dominait tout : le relèvement de la patrie, et il ne séparait pas cet objectif suprême de l'établissement d'une République organisée, puissante, parce qu'elle aurait fait ses preuves et montré que, plus que tout autre gouvernement, elle peut avoir la durée et la régularité d'un gouvernement. (*Marques d'assentiment.*)

Il avait surtout assez donné de gages à la liberté pour avoir le droit de dire à la démocratie que, s'il ne faut pas dans l'œuvre si difficile du gouvernement méconnaître les besoins et les tendances de son époque, il faut aussi mettre quelque méthode dans les réformes que l'on veut poursuivre, et je crois que, depuis le temps où il l'affirmait avec éclat, cette doctrine a pris peut-être plus de force.

On peut aujourd'hui proclamer avec certitude que, pour fonder une République durable, qui donne satisfaction aux besoins du pays, il n'y a qu'une pratique efficace et sincère : s'inspirer des vœux de la majorité de la nation; savoir, au besoin, réfréner ses propres impatiences, ses préférences personnelles, pour rechercher avec loyauté quelle est la volonté générale, la volonté dominante du suffrage universel, et, une fois qu'on la connaît, si on a le lourd fardeau du pou-

voir, il faut mettre à son service tout ce qu'on a de force et savoir dire sans hésitation : Voilà ce que nous croyons possible de faire, voilà ce qu'il faut entreprendre, ce qui doit être courageusement réalisé.

Cette vérité qu'il faut tout ramener à la volonté de la majorité de la nation est si évidente qu'on semble dire une banalité en l'énonçant, et cependant c'est là, si je ne me trompe, la ligne de partage entre deux politiques bien différentes.

On peut imaginer que le Parlement, quand le suffrage universel l'a créé, est comme une sorte d'échiquier livré à des mains plus ou moins habiles, que le gain de la partie dépend de manœuvres savantes ou hardies, d'une stratégie raffinée, habile à coaliser aujourd'hui les rancunes de demain, les défiances. On peut croire qu'il existe en politique je ne sais quelle supériorité d'origine et que, pour avoir été élu sur un programme d'autant plus sonore qu'il est plus vide, on est investi du droit supérieur de commander à la vulgaire majorité du pays. (*Applaudissements.*)

C'est là une méthode qui demande une habileté, une dextérité que pour notre compte nous n'avons jamais connues. (*Vive approbation et bravos.*)

Il est une autre méthode plus simple, à la portée des plus humbles : elle consiste à rester en communication continuelle avec le pays, à rechercher ses tendances, à ne rien négliger pour que la majorité parlementaire demeure la vivante image de la majorité nationale, à rester le serviteur fidèle de l'une en étant le collaborateur ferme et loyal de l'autre. (*Vifs applaudissements.*)

C'est de cette méthode que nous nous réclamons, et, si nous avons obtenu la confiance du Parlement, si nous avons rencontré quelque faveur dans le pays,

c'est, je le crois fermement, pour l'avoir sagement pratiquée après l'avoir hautement proclamée. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous lisons presque tous les jours, nous entendons dire sans cesse que nous foulons aux pieds toutes les volontés du pays, et avec quel cynisme! (*On rit*) que nous trahissons le mandat qui a été donné par la nation à ses représentants, et je ne parle pas ici seulement du Gouvernement personnifié par le cabinet actuel, mais du Gouvernement pris dans son ensemble, de tous les pouvoirs publics et, particulièrement, de la majorité de la Chambre, à laquelle les injures n'ont pas été plus épargnées qu'à nous-mêmes, de sorte qu'il semble, en vérité, qu'il existe un petit nombre d'hommes investis, comme d'un monopole, du droit de parler au nom de l'opinion publique.

Il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois sur ce qu'est l'opinion publique, savoir de quel côté elle penche. Il faudrait faire l'inventaire de ses forces, reconnaître ses courants, en même temps ne point les confondre avec ses rapides.

Quand nous avons pris le pouvoir, voici quel était l'état de l'opinion, à la juger par l'état politique des conseils municipaux. En la prenant ainsi à sa source, nous voyions dans ce grand pays de France 12.000 communes où la République est contestée encore, constituant comme l'alluvion qu'ont laissée sur notre sol républicain des siècles de monarchie. Nous voyions à côté, et je fais la mesure très large, 800 conseils municipaux se réclamant des tendances de l'extrême gauche.

Puis, nous comptions plus de 23.000 conseils municipaux, c'est-à-dire l'immense majorité du pays, dévouée à une politique progressive et sage, avide de

réformes pratiques, dédaigneuse des chimères irréalisables, avide surtout de mettre une bonne fois hors de toute contestation possible les institutions républicaines, de faire du régime républicain l'établissement durable et comme l'atelier indestructible des réformes successives. (*Applaudissements prolongés.*)

Ce sont là des faits appuyés sur des chiffres, et, ces faits, j'ai un grand plaisir à le dire aujourd'hui, ils n'ont fait que s'accentuer après plusieurs consultations du suffrage universel, et, si nous consultons les résultats des dernières élections municipales, nous pouvons bien affirmer que nous n'avons pas méconnu ses volontés; on nous en avait beaucoup parlé à l'avance; réactionnaires et intransigeants nous y donnaient rendez-vous avec une touchante unanimité... qui, après avoir été un accident passager, semble devenir une douce habitude. (*Nouveaux rires.*) On avait annoncé les élections municipales comme devant être la date fatale assignée à notre chute. N'êtes-vous pas frappés de voir qu'on en parle beaucoup moins aujourd'hui? (*Rire général et applaudissements.*)

Il est à remarquer que, du côté même où l'on présageait plus bruyamment le succès, il s'est fait un grand silence, celui qui suit les grandes catastrophes. Eh bien! messieurs, nous en parlerons bientôt, et avec d'amples détails, parce qu'il faut que tout le monde puisse les juger comme nous, en tirer les mêmes enseignements.

Pour me borner à une seule indication, pour ne parler que des agglomérations des chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, le parti intransigeant a vu ses possessions réduites à 37 communes et la majorité de la Chambre, qu'on a parfois appelée la majorité infâme (*Mouvement*), cette majo-

rité a derrière elle, dans les chefs-lieux de cantons seulement, 1.591 conseils municipaux. (*Applaudissements répétés.*)

Quand je constate ces faits, j'ai le droit de dire à ceux qui nous avaient affirmé que nous méconnaissions le pays, que nous tournions le dos au suffrage universel, qu'ils parlent peut-être au nom de je ne sais quelle religion républicaine révélée, d'un dogmatisme émané d'en haut, qu'ils sont peut-être des inspirés (*On rit*), mais que, à coup sûr, ils ne sont pas des démocrates parlant au nom du suffrage universel. (*C'est cela ! très bien ! Nombreux applaudissements.*)

Messieurs, le devoir du Gouvernement me paraît être, par conséquent, très simple. Quand on se place devant le pays et qu'on recherche ses volontés, il y a deux partis à prendre : si l'on pense que la généralité de ce pays se trompe, il ne faut pas se charger du fardeau du pouvoir ; mais, si l'on se trouve en communication d'idées absolue avec le suffrage universel dans son expression la plus large, la voie est toute tracée : il faut faire hardiment passer dans le Gouvernement ses idées et ses principes. (*Vifs applaudissements.*)

Je disais tout à l'heure que le progrès attesté déjà par les élections précédentes n'avait fait que grandir lors des élections municipales dernières.

Voulez-vous me permettre d'ajouter qu'il aurait été plus décisif encore si, partout, comme vous en avez donné l'exemple, on avait montré le même esprit d'union et de discipline ; et, après cette dernière expérience, plus que jamais je crois que l'œuvre fondamentale qui s'impose à la République, l'œuvre de pacification et d'unification politique, n'est possible qu'à cette condition, qu'à ce prix : l'union persévérante et patriotique des républicains ; l'œuvre est assez grande,

en vérité, pour que chacun y puisse prendre place. (*Marques d'assentiment. — Bravos.*)

Ce n'est pas par l'esprit de système, c'est par l'esprit de discipline que nous franchirons les dernières étapes. Bien souvent il arrive à chacun de nous de songer à l'heure où les Assemblées politiques pourront consacrer plus d'une séance sur dix à la discussion des questions d'affaires, à l'étude et à la solution des problèmes économiques et sociaux. Eh bien ! soyez assurés que cette étude ne pourra être abordée d'une façon paisible, décisive, que ces problèmes ne pourront être résolus avec calme, avec impartialité, aussi longtemps que leur examen et leur solution seront sans cesse faussés par l'existence d'une opposition anticonstitutionnelle.

Il y a là un obstacle qu'il faut faire disparaître, en unissant nos efforts ; je le dis devant des républicains convaincus, qui comprennent que le succès sera d'autant plus rapide et plus certain que nous montrerons plus de confiance en nous-mêmes, plus de respect de nos idées réciproques et que nous donnerons plus de témoignages d'union et d'exemples de concorde. (*Oui ! oui ! — Applaudissements prolongés.*)

C'est ce qu'avait merveilleusement compris l'homme dont parlait tout à l'heure M. Petit. Il estimait — je le lui ai entendu dire bien souvent, — que cette œuvre d'union deviendrait bien facile si, oubliant nos idées préconçues et nos préjugés, nous voulions nous retourner vers ce grand pays, entendre sa voix et exécuter sa volonté. C'est peut-être parce qu'il était l'homme de France qui avait le mieux connu toute la France que Gambetta était l'homme politique le plus écouté dont la mémoire ait été gardée par un peuple libre. (*Assentiment général et applaudissements.*)

C'est du même esprit de recherche sincère des

volontés du pays, du même esprit de mesure et de prudence que le Gouvernement s'est inspiré en soumettant à la Chambre une proposition dont je ne veux dire absolument qu'un mot. J'estime, en effet, messieurs, que, lorsque le Parlement est saisi d'une question, il faut lui laisser le soin de la traiter et de la résoudre ; mais on a tellement annoncé que je ferais un discours sur la revision (*On rit*)... on l'a tant répété dans la presse que je voudrais faire acte de bonne confraternité en ne démentant pas absolument cette information. (*Nouveaux rires.*)

Vous savez, messieurs, de quelle nature est cette proposition : nous ne demandons pas ce qu'on est convenu d'appeler la revision intégrale. Il nous a paru que si l'on s'inspirait des vœux généraux émis par le pays, que si l'on tenait compte des volontés manifestées par l'ensemble des collèges électoraux, il y avait trois points sur lesquels l'accord s'était fait : le premier, et non le moins important peut-être, consiste à mettre, une fois pour toutes, en dehors des litiges qui peuvent régulièrement s'élever, fût-ce dans un Congrès, la forme de nos institutions (*Adhésion unanime et applaudissements prolongés.*)

Il nous a paru qu'après un stage si merveilleux de sagesse qui dure depuis plus de huit années, nous avions le droit et le devoir de déclarer que la forme du Gouvernement républicain n'est pas une de ces choses contingentes qu'on puisse légalement modifier et changer. Nous avons pensé qu'il fallait dire, au seuil même de notre Constitution, qu'au delà des institutions républicaines il n'y a plus que des institutions dérobées par la force et des usurpations violentes ou criminelles. (*Adhésion générale. — Applaudissements répétés.*)

Nous avons pensé, en outre, que ce pays voulait, en

augmentant la puissance de ses origines, accroître dans le pays le crédit de cette grande institution qui est le Sénat républicain. Nous avons pensé enfin que le pays voulait que, dans la Constitution, il y eût entre les deux Assemblées républicaines comme un pacte de bonne entente et d'harmonie.

Nous n'avons pas demandé qu'on fît la revision illimitée, parce qu'il ne peut entrer dans ma pensée, parce que je ne conçois qu'avec une difficulté extrême qu'on puisse, dans ce pays où les monarchies ont laissé tant de traces, envisager sans anxiété, considérer comme bonne et salutaire, une opération constitutionnelle qui aurait pour effet de remettre tout en question.

Je ne puis pas admettre qu'il y ait désormais dans notre histoire même un instant de raison pendant lequel l'homme politique le plus clairvoyant ne pourrait dire sans embarras quel est le régime légal de la France et si elle est encore en république (*Mouvement*).

En tous cas, dans l'ordre des considérations pratiques, il en est une qui me paraît être d'une évidence incontestable : c'est que, lorsqu'il s'agit de réaliser par la révision une certaine somme de progrès, il faut sans doute que la révision soit rendue possible. Or, la question qui se pose, c'est, comme en 1881, de savoir si, par la révision limitée, on obtiendra celles des modifications que le pays réclame surtout, ou si, en demandant la révision illimitée, on s'arrangera pour n'en point obtenir du tout. Grâce à l'expérience acquise, au concours du Parlement, j'ai la ferme conviction que le résultat sera conforme à nos espérances. (*Applaudissements.*)

Je viens de vous entretenir, messieurs, d'une ques-

tion qui marquera cette session, quelle que soit la solution adoptée. Je croirais manquer à mon devoir si je ne faisais allusion à un autre événement qui s'est produit, au contraire, pendant la séparation des Chambres Je me souviens qu'à Périgueux l'honorable président du Conseil, au milieu d'une émotion patriotique, donnait lecture d'une dépêche qui annonçait une dernière victoire de nos armes au Tonkin. Depuis, notre situation s'est consolidée dans le pays, et vous connaissez, messieurs, le traité glorieux qui a mis fin à notre expédition, laquelle, entre bien d'autres résultats, aura montré ce qu'est, ce que vaut notre armée française. (*Salve d'applaudissements.*)

Et, puisque je me trouve dans ce banquet en présence des représentants de cette armée, vous me permettrez, Messieurs, de porter un toast à l'armée de la République, à notre armée nationale. (*Bravos et applaudissements prolongés. Cris de : Vive l'armée! Vive la République! Vive Waldeck-Rousseau!*)

LA RÉPUBLIQUE AVANT TOUT

Un banquet fut donné à Rennes, le 14 juillet 1885, à l'occasion de la Fête Nationale, sous la présidence de M. Le Bastard, sénateur, maire de Rennes, qui préconisa l'union des républicains en vue des élections législatives. M. Waldeck-Rousseau prit la parole sur le même sujet. Il déclara qu'en présence des menées du parti réactionnaire, il fallait songer d'abord à défendre la République, à faire par conséquent l'union de tous les républicains, car on ne discute pas entre soi devant l'ennemi. Il ajouta que, quant à lui, il n'aurait d'ennemis et ne connaîtrait d'adversaires que les adversaires et les ennemis de la République [1].

Messieurs,

La République célèbre par la fête du 14 Juillet, non pas seulement la prise de la Bastille, mais le premier acte de la Révolution. Ce jour-là s'est définitivement engagée la lutte entre les deux principes qui divisent le monde, l'un qui fait du gouvernement un prestige pour quelques-uns, l'autre qui en fait un droit pour tous. Cette lutte dure encore dans notre pays, et, malgré le silence gardé par la réaction sur les projets qu'elle nourrit, il n'est pas difficile de pressentir l'âpreté des représailles qu'elle est toute prête à exercer contre la démocratie.

1. M. Waldeck-Rousseau n'était plus ministre depuis trois mois.

D'ailleurs, il semble bien que c'en est fait de la période héroïque et chevaleresque où la réaction descendait dans l'arène son drapeau déployé. Une main prudente et cauteleuse la conduit. On s'est hâté d'enterrer le drapeau blanc dans le cercueil du comte de Chambord comme une relique compromettante. Chassé de la maison, on ne prétend plus y rentrer de haute lutte, mais on accepterait volontiers d'y pénétrer sous un déguisement. Le coup fait, on aviserait, et soyez sûrs que la réaction qui suivrait cette surprise serait la plus violente qui ait jamais été. Les prétendants ne feraient pas défaut, et, d'ailleurs, pour une coalition sans principes, peu importe qui présiderait aux représailles! Il y a le prince Jérôme pour les Jérômistes, le prince Victor pour les Victoriens, et les Bourbons d'Espagne pour les attardés qui persistent à voir dans les princes de la maison d'Orléans les petits-fils du régicide Philippe-Égalité. On cesse de vanter les bienfaits de la monarchie, mais on accumule les calomnies contre la République, on entretient les haines, on sème les défiances.

Dans ces conditions, le devoir des républicains est tout tracé. Ils doivent dénoncer la première habileté de cette tactique : il faut bien persuader au pays que la lutte s'établit toujours entre la République et la monarchie, entre la démocratie et la réaction.

Ils doivent surtout éviter de fournir des armes à la réaction, de lui permettre par leurs divisions de semer la défiance et d'entretenir un sentiment d'incertitude sur le lendemain, sentiment qui, pour un pays vivant de travail, de commerce, d'opérations à longue échéance, serait une cause de malaise et de trouble. On peut différer sur les méthodes; c'est le propre d'un régime de libre discussion que de faire surgir sur

chaque question des avis bien divers; mais, quand il s'agit de faire face à la réaction, une seule question se pose : la conservation de la République. On ne discute pas entre soi devant l'ennemi.

Pour moi, puisque je suis amené à m'expliquer sur ce point, je le déclare hautement : je n'aurai d'ennemis et je ne connaîtrai d'adversaires que les adversaires et les ennemis de la République. Nous n'aurons d'autre ambition que d'ajouter une victoire à toutes celles que nous avons remportées, et nous demanderons aux électeurs, abstraction faite de toute question de personnes, de choisir, pour les conduire au combat, ceux qui paraîtront leur offrir le plus de garanties et le plus de chances de succès.

LA RÉPUBLIQUE ET LA RÉACTION

Les élections générales des 4 et 18 octobre 1885, faites au scrutin de liste, avaient causé au parti républicain une déception aussi douloureuse qu'inattendue. Au premier tour de scrutin, 176 réactionnaires avaient été élus contre 127 républicains seulement. Trois ministres seuls étaient réélus, dont M. Brisson, président du Conseil; quatre étaient battus, les autres en ballottage, et, dans un grand nombre de départements, la réaction menaçait de l'emporter au second tour de scrutin. Ce danger fut écarté grâce à la discipline des républicains soudainement revenus à la sagesse et à l'union. Mais la nouvelle Chambre n'en contenait pas moins plus de 200 députés monarchiques, et il n'était pas niable qu'un fort mouvement de recul s'était produit dans le pays : en effet, la réaction, qui, aux élections de 1881, n'avait obtenu que 1.789.767 suffrages, venait, cette fois, d'en recueillir plus de trois millions et demi, exactement 3.541.384. C'est dans ces circonstances que M. Waldeck-Rousseau, réélu député d'Ille-et-Vilaine au deuxième tour de scrutin, et invité, le 15 novembre 1885, à un banquet que lui offraient les républicains de Dinan, prononça le discours suivant. Examinant la situation, reconnaissant sa gravité, il avouait les fautes commises par le parti républicain et l'engageait à s'unir contre la réaction. Quant à lui, il disait qu'il avait porté dans la politique cette préoccupation constante de vouloir la République trop forte plutôt que de la vouloir trop faible, et qu'il aimait mieux être blâmé pour avoir voulu trop la défendre que pour l'avoir trop livrée.

Messieurs,

Les paroles si affectueuses et si cordiales que vient de m'adresser M. Deroyer, mon cher ancien collègue, sont bien faites pour me toucher profondément. J'y suis d'autant plus sensible qu'il a évoqué des souvenirs qui me sont particulièrement chers, et l'accueil que vous avez bien voulu faire à ses paroles me prouve que je ne suis pas pour vous un étranger. Dans ce qu'il a dit de ce que j'ai pu faire comme député ou comme membre du Gouvernement, j'aurais, messieurs, une bien large part à faire à l'exagération de son amitié ; je n'en veux retenir que ce qui a trait à la sincérité de mes efforts, et surtout à l'éloge mieux justifié, qui m'est particulièrement précieux, qu'il a si justement décerné aux électeurs d'Ille-et-Vilaine, dont la discipline, l'union, la fermeté, ont assuré notre victoire, et grâce auxquelles, comme un signe de ralliement et un gage d'espérance, le drapeau de la République flotte encore en Bretagne. (*Vifs applaudissements.*)

Si je suis profondément et justement touché de l'accueil que j'ai rencontré dans cette ville républicaine de Dinan, et tout particulièrement dans cette assemblée, je ne me dissimule cependant pas les difficultés de la tâche qui m'est imposée, appelé que je suis à m'expliquer sur des événements qui sont d'hier et qui tiennent une place si légitime et si considérable dans les préoccupations du pays. (*Marques d'assentiment.*)

Dans ma conviction profonde, nous sommes à une heure où l'on pourrait sans doute concilier, quand on a de sa propre sagesse une juste défiance, son devoir avec le silence ; mais si l'on se résout à parler, il faut dire ce qu'on pense, tout ce qu'on pense.

Nous sommes au lendemain d'un succès remporté

par la réaction; il serait puéril et dangereux d'en contester la gravité et l'étendue, l'état d'esprit qu'il révèle. Il emporte avec lui une leçon à laquelle il ne faut pas se dérober.

Je parle dans une région où les républicains ont dû plier devant le nombre, dans une région où l'on ne peut, sans aveuglement, ne pas constater la force des partis monarchiques, tenant partout la campagne, mais livrant ici plus manifestement le secret de leur organisation puissante, de leur ardeur infatigable — après tant de défaites — à saisir toujours l'occasion, à remonter toujours à l'assaut. Ce serait donc mal servir son pays que de s'obstiner dans un parti-pris de réticences ou d'atténuation des faits dont nous avons été témoins, et c'est d'ici peut-être, où la lutte est encore si ardente et si inégale, qu'un homme politique est particulièrement en situation et en droit de demander que, dans la direction générale imprimée à la politique du pays, on tienne quelque compte de cette circonstance trop longtemps inaperçue que nous sommes encore en pleine bataille, en pleine période de conquête, et qu'une opposition qui s'en prend à l'existence même du Gouvernement républicain, qui peut, à de certaines heures, rallier 3 millions de suffrages, impose à quiconque a le souci de l'avenir des devoirs particuliers. Aussi prenant texte d'un retour offensif et de succès qui seraient faits pour surprendre, alors que depuis des années le Gouvernement républicain est le Gouvernement légal de ce pays, je crois qu'il faut, sans exagération et surtout sans récrimination contre le passé, envisager la situation présente dans ses incertitudes, avec ses ressources, pour nous demander quelles résolutions elle doit nous dicter. (*Très bien! et applaudissements.*)

Les dernières élections, dans la période surtout qui s'est écoulée entre le 4 et le 18 octobre, ont établi jusqu'à l'évidence la nécessité suprême d'une union sans réticences, sans calculs personnels, de tous ceux qui, dans ce pays, veulent le maintien et la consolidation de la République. (*Oui! oui! Très bien! et applaudissements prolongés.*)

Ce besoin d'union, c'est dans le pays, notre maître, qu'il est apparu d'abord, et au milieu de tant de symptômes divers, s'il en est un qui doive rassurer, c'est que cette volonté du pays a été entendue par ses élus et qu'ils ont déjà manifesté leur intention sincère de se conformer à ses injonctions.

Mais il ne suffit pas que l'union soit désirée, il faut qu'elle se fasse, et il ne suffit pas qu'elle se fasse, il faut encore qu'elle se réalise sur le terrain d'une politique définie, en vue d'une conduite à tenir, et, pour qu'il en soit ainsi, il faut rompre avec toute équivoque; il faut qu'on s'explique nettement sur le point de savoir si dans un pays républicain d'aspirations, — mais où l'on peut constater que des habitudes, des traditions, des influences ont survécu aux transformations légales, où une longue domination monarchique a laissé encore à tant d'esprits sa marque et son empreinte, où son influence se relève et s'accroît à mesure que la puissance gouvernementale de la République semble s'effacer ou s'amoindrir, — on peut faire abstraction de ce fait : la présence d'un parti monarchique agissant, puissamment organisé, tout à fait irréconciliable. Et, s'il en est ainsi, ne pensera-t-on pas que la conduite à tenir doit être différente suivant qu'on a le bonheur d'être une nation dont le Gouvernement n'est plus discuté dans son principe, mais seulement dans ses tendances, ou suivant qu'on est un pays où la lutte est

encore établie entre le passé et le présent, où l'opposition dynastique s'en prend à l'existence même des institutions, et où, plus ou moins ouvertement, plus ou moins franchement, on poursuit, dans cette guerre tour à tour sourde et violente, une revanche à prendre de la Révolution contre la démocratie? Dans des situations si différentes, la conduite à tenir peut-elle être la même? (*Non! non! — Applaudissements unanimes*).

C'est parce que les résolutions à prendre sont commandées par la menace, devenue peu prudente, de l'ennemi commun, que je crois l'union réalisable.

Oh! sans doute, si l'on jugeait exclusivement de l'état présent de la politique par ce qui s'est produit au début de la lutte électorale, on serait surtout frappé de la diversité des vues de l'opposition et de la contradiction des programmes. Cette première bataille, elle s'est pour ainsi dire livrée entre républicains; nous avons paru chercher avant tout ce qui pouvait nous diviser; tout au moins, préoccupés de rivalités d'opinion ou de personnes, nous avons pour un instant perdu de vue nos véritables ennemis. (*C'est cela! — Très bien! — Applaudissements.*) On pourrait dès lors se demander si l'union réclamée par le pays est réalisable.

Et il n'est pas douteux que si chacun des élus devait rester inexorable pour exiger l'exécution entière et immédiate de ses conceptions propres, il faudrait nous résigner à voir le parti républicain s'agiter dans une perpétuelle mobilité, et, par suite, dans une perpétuelle impuissance.

Mais, après les élections du 4 octobre, il s'est produit un fait considérable. Les élections du 18 octobre ont placé bien au-dessus des programmes particuliers de chacun de nous un programme plus haut et plus

simple, un programme que le pays a fait lui-même, une véritable consigne qu'il a donnée au parti républicain tout entier. Quant le pays a vu que sur certains points la République était entamée, il a dit : Assez de divisions, assez de querelles, au drapeau! (*Applaudissements et acclamations. — Mouvement prolongé.*) Si donc nous savons mettre la volonté du pays au-dessus de nos préférences, de nos ambitions, de nos impatiences, l'union se fera sur cette idée simple : travailler à mettre le Gouvernement républicain au-dessus et à l'abri des coalitions dynastiques, devenues impuissantes.

Messieurs, c'est en mon nom personnel que je parle, je n'engage que moi, mais, je n'hésite pas à le dire, tout ministère, quel qu'il pût être, qui tenterait de faire une politique particulariste et qui verrait dans le dépôt du pouvoir en ses mains un moyen d'assurer à une fraction de l'opinion républicaine une prédominance, une situation privilégiée, menaçante pour les autres, serait un ministère condamné.

Tout ministère qui consacrera ses forces et son autorité à cette politique d'action contre la réaction que le pays demande aura pour le soutenir une majorité imposante, et pour ma part, je tiens à le dire bien haut, je m'inscrirai le premier dans cette majorité (*Applaudissements unanimes*), là où j'aime à servir : dans le rang. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais il ne faut pas se faire d'illusions sur les devoirs, les difficultés et les charges d'une politique comme celle que je m'efforce d'esquisser à grands traits ; elle exige tout d'abord qu'on ne reste pas plus longtemps dans les sous-entendus ou les malentendus. Il faut savoir si l'on continuera obstinément, avec le sentiment désormais acquis du danger qu'ils font courir et

des fruits naturels qu'ils portent, tous les errements du passé, et si le parti républicain persistera à se conduire comme s'il s'agissait exclusivement de déterminer si l'impulsion à donner doit être plus vive ou plus lente, plus hardie ou plus prudente, alors que, dans ma conviction profonde, il s'agit de savoir si le Gouvernement républicain demeurera le Gouvernement de ce pays. (*Applaudissements.*)

Si l'on envisage sans faiblesse ce qui vient de se passer, on est forcé de reconnaître que c'est après huit années de Gouvernement républicain, après trois consultations solennelles du pays, dans lesquelles nous avons toujours eu la victoire, même quand le 16 Mai consultait le pays en lui mettant le pied sur la gorge, que 200 monarchistes ont pu forcer l'entrée du Parlement.

Ne faut-il pas en conclure, si l'on croit plus sage et plus patriotique de s'interroger et de confesser ses fautes, n'en faut-il pas conclure qu'une part doit être faite dans ce résultat à la direction générale de la politique, à des causes supérieures à tous les incidents et à toutes les difficultés du moment?

Est-il possible, s'il y a une logique des faits, que ce retour offensif n'ait pas été singulièrement facilité par la conduite suivie dans cette période de huit années qui aurait pu le rendre impossible? (*Nouveaux applaudissements et bravos.*)

La vérité, il faut le dire, c'est que, dans l'éblouissement de la victoire, nous avons perdu de vue ce fait capital que la réaction était plutôt refoulée que vaincue, et que, dans un pays impressionnable comme le nôtre, on ne subit pas des siècles de monarchie sans qu'il en résulte des habitudes, des traditions, des mœurs que l'éducation modifie et que l'œuvre du

temps transformera, mais qui ne se modifient pas du jour au lendemain par cela seul que la République a succédé à la monarchie.

Qu'a-t-on fait cependant pour consolider la conquête?

Ah! si l'on me demandait ce qu'on a fait, hélas! pour diviser le parti républicain, pour discréditer les plus vieux serviteurs de la République, et parmi eux, et non le moins grand, celui qui, après avoir porté de si rudes coups à l'Empire, avait, en 1870, comme on l'a si bien dit, incarné l'âme de la patrie, pour être ensuite, et contre les complots des 24 et 26 Mai, l'organisateur de la victoire... (*Applaudissements prolongés.*)

S'il fallait rappeler toutes ces choses, et si je ne voulais fermer le livre du passé, l'histoire en serait triste et bien longue! Mais ce qu'on a fait contre la réaction monarchique, je vais vous le dire.

Nous étions à peine arrivés au pouvoir, nous venions à peine d'entrer dans la place, que notre premier soin a été de nous porter aux remparts, non pour les défendre, mais pour les démanteler.

On a fait, avec un soin jaloux, l'inventaire de toutes les armes dont les gouvernements disposent; il en était de bien viles et de bien lâches que nous avons justement brisées. Mais nous avons été plus loin : notre zèle ne s'est point arrêté là; il en était de nécessaires à tout gouvernement fidèle à la loi et au besoin de sa conservation, plus indispensables à un parti qui, assiégeant hier, devait prévoir qu'il serait assiégé demain. Celles-là, nous ne les avons pas brisées, nous avons fait mieux : nous les avons jetées par la fenêtre à la réaction qui déjà revenait à l'assaut. (*Assentiment général et applaudissements.*)

On n'était pas assez libéral si l'on n'avait pas détruit sa pierre de l'édifice. De cette imprévoyance généreuse, mais funeste, que d'exemples on pourrait citer!

Je veux tenir ma parole et j'arrive à dire tout haut ce que beaucoup pensent déjà tout bas.

Nous avions promis, et à bon droit, d'affranchir la pensée, de donner la liberté à la presse, de faire tomber autour d'elle les entraves administratives, de l'arracher à l'arbitraire. Nous avons tenu la promesse faite, et, en ce qui me concerne personnellement, il me sera peut-être permis de dire que j'ai fait quelque chose de plus que de voter la loi sur la presse, sauf en un point que je vais indiquer. Pendant deux ans, sous le feu, non pas même des critiques, mais bien souvent des calomnies et des injures, j'ai montré que le souci de ma personnalité était complètement étranger à l'idée que je me fais des besoins d'un gouvernement. (*Adhésion générale.*)

La presse était affranchie, c'était bien; mais on se demande si l'œuvre entreprise devait aller jusqu'à permettre qu'après les hommes qui la représentaient la République elle-même pût être outragée.

Ce fut un de nos devanciers, un de nos anciens dans le combat pour la liberté, et qui, en 1851, avait payé de la proscription son attachement à la République, ce fut M. J. Marcou qui, voyant tomber, après ces entraves que tous nous voulions voir brisées, jusqu'aux prescriptions qui lui semblaient les plus essentielles à la consolidation du pouvoir républicain, proposa par voie d'amendement que l'outrage à la République et aux institutions républicaines fût puni par la loi. Nous nous trouvâmes 182 pour voter sa proposition; 244 voix la repoussèrent. On demandait ce que c'était que l'outrage à la République et aux institutions répu-

blicaines, où il commençait et où il finissait. Ah! Messieurs, il suffit aujourd'hui de regarder sur nos murs ce qui reste des placards de la réaction pour savoir ce que c'est que l'outrage à la République! (*Oui! oui! — Applaudissements unanimes.*)

Je sais bien maintenant où il commence. Je ne sais pas où il finit... (*Mouvement prolongé et applaudissements.*)

Ainsi, après tant d'efforts, après tant d'existences consumées pour la conquête de la République, nous ne l'avons placée bien haut que pour qu'on pût l'ajuster plus à l'aise, et nous avons dit aux monarchistes : Ne craignez rien ; vous pouvez l'outrager; nous avons fait un article de loi tout exprès!

Eh bien! messieurs, je ne crois pas, je ne veux pas me résigner à croire que l'outrage aux institutions républicaines soit une condition de la liberté la plus absolue; mais s'il fallait l'admettre à l'état de thèse abstraite, revenant toujours et sans cesse à l'objet dominant des préoccupations qui s'imposent à tous les esprits, je dirais alors qu'il est à la liberté absolue une condition essentielle et primordiale : la suppression des oppositions dynastiques, parce qu'elles faussent, parce qu'elles vicient et corrompent les institutions de la liberté.

Est-il rien de plus conforme à l'idéal d'un pays qui se gouverne lui-même que de l'associer de plus en plus intimement à la formation, au maniement de tous les rouages et de tout l'organisme du gouvernement? Quoi de plus idéal que de lui confier jusqu'au choix des dépositaires du pouvoir central, si l'on imagine une nation en tout semblable à elle-même, jusque dans la plus petite de ses formations?

Mais si, sur 36,000 communes dont se compose ce

pays, on vous disait : Il en est 12.000 qui appartiennent à la réaction, où les monarchistes commandent encore, et en maîtres, penseriez-vous qu'il fût également logique de leur confier le soin de choisir pour représenter le pouvoir central ceux-là mêmes qu'une hostilité plus vive à la République aurait naturellement désignés? (*Applaudissements répétés.*)

Or, cette erreur, nous l'avons en partie commise, et nous avons failli la commettre tout entière.

Est-ce qu'on ne nous a pas dit, quand il s'est agi de la réforme judiciaire : Il ne suffit pas que les magistrats soient dévoués aux institutions; ce qui importe, ce qu'exigent les principes, c'est que le magistrat soit élu par l'arrondissement ou la commune. Et cette conception, tirée toujours du domaine de l'absolu, a trouvé dans la Chambre assez de crédit pour être adoptée en première délibération. Ce n'est qu'après un nouveau débat que cette proposition, dont vous pouvez mesurer aujourd'hui toutes les conséquences, a été rejetée. Ici encore, en oubliant l'état du pays, on n'allait à rien moins qu'à constituer la justice à l'état de fief monarchique dans les vingt-sept départements qui sont entre les mains des pires ennemis de nos institutions. (*Oui! Oui! — Très bien! — Vifs applaudissements.*)

Si donc il est vrai que certaines doctrines peuvent être discutées et agitées dans le domaine de l'idéal absolu, il faut reconnaître que dans la pratique on doit compter avec les faits, les conditions de milieu, tenir compte des circonstances et de la constitution historique d'un pays pour ne pas anticiper sur l'heure à laquelle une réforme peut être faite sans danger pour nos institutions.

Messieurs, après les événements derniers, il en est beaucoup qui disent : n'alarmons pas le pays; comme

certains médecins disent aussi : n'effrayons pas la famille. Eh bien! je pense que le moment est grave et que, si l'on prend la résolution ferme de mettre la République au-dessus des complots, des compétitions de toute sorte qui s'agitent autour d'elle, au lieu de la mettre en péril en voulant précipiter son évolution et anticiper sur son histoire, il faut opter entre deux théories et deux traditions : celle de la République de 1848, généreuse, illusionnée, opposant aux partis qui conspiraient sa ruine les rêves d'une fraternité impossible, — la politique du désarmement, — et celle de la première Révolution, qui, avant de procéder à certaines réformes, considéra que le premier devoir de ceux qui voulaient la République était de se trouver unis, inébranlables et agissants en face des partisans de la monarchie. (*Adhésion générale et applaudissements répétés.*)

On peut, messieurs, interpréter différemment les manifestations qui viennent de se produire dans ce pays. Si l'un de nous se trompe, il se trompera de bonne foi. Quant à moi, c'est peut-être parce que j'ai vécu là où le péril était le plus ardent, l'affirmation des efforts monarchiques plus bruyante, que j'ai porté dans la politique cette préoccupation constante de vouloir la République trop forte plutôt que de la vouloir trop faible (*Bravos et applaudissements*), mais au prix de tant de critiques et d'attaques passionnées, j'aime mieux être blâmé pour avoir voulu trop la défendre que pour l'avoir trop livrée. (*Vive adhésion et nouveaux applaudissements.*)

Et, à l'heure actuelle, je n'ai pas d'aspiration plus profonde et de désir plus passionné que de voir à la tête du pays un gouvernement pénétré des devoirs que la situation actuelle impose, et dont la conduite

résolue sera dictée par cette conviction qu'il y a pour la République un droit supérieur à tous les autres droits : le droit de vivre, et un devoir qui est au-dessus de tous les devoirs : celui de se défendre. (*Salves d'applaudissements et marques d'assentiment générales.*)

Messieurs, je bois au département des Côtes-du-Nord, à la ville de Dinan, qui me donne l'hospitalité ; à son maire, mon excellent ami M. Deroyer, et je vous propose d'associer vos espérances aux miennes en buvant à la revanche de la Bretagne contre la monarchie ! (*Longs applaudissements et acclamations prolongées.*)

LA POLITIQUE SPÉCULATIVE

ET LES RÉFORMES PRATIQUES

Serrés de près par les réactionnaires aux élections législatives de 1885, les républicains avaient pris leur revanche aux élections cantonales de 1886. M. Waldeck-Rousseau, parlant, le 20 septembre 1886, devant le Comice agricole du canton sud-ouest de Rennes, à Saint-Erblon, analysa les causes de ces événements. Il en tirait cette conclusion que le pays, tout en désirant conserver la République, voulait que le parti républicain passât de la politique spéculative aux réformes pratiques. Et, quant à lui, il croyait que le moindre progrès social est d'un plus haut intérêt que la plupart des problèmes de théologie républicaine.

Messieurs,

L'honorable conseiller général de ce canton portait, il y a quelques instants, un toast au relèvement de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie, à la prospérité de notre travail, et ces simples paroles, si j'ai bien compris sa pensée, ne sont point la formule d'un vœu banal. Elles traduisent une préoccupation qui nous est commune, qui a tenu une grande place dans les derniers événements politiques, et à laquelle il faut, je le crois, demander l'explication des dernières manifestations du corps électoral.

On a beaucoup parlé des dernières élections; on en a

beaucoup raisonné et disserté, et il n'est point, en effet, de sujet plus digne de l'attention de ceux qui pensent que toutes les manifestations du suffrage universel appellent l'examen le plus attentif et qu'il y a tout profit et nulle humiliation à recevoir ses leçons.

Les élections législatives du 4 octobre, les élections départementales qui les ont suivies, sont, à mon avis, des événements considérables entre tous ceux qui se se sont succédé pendant ces dix dernières années.

Les élections législatives ont été marquées, il serait tout à fait puéril de le nier, par un mouvement — ou pour mieux dire et pour me servir d'un mot qui rend bien ce qu'il y a eu d'instinctif, de soudain et de mal calculé dans ce mouvement — par une poussée à droite qui a surpris ceux-là même qui en ont profité.

Aussitôt les monarchistes de triompher : la France revenait enfin aux saines traditions, elle allait faire amende honorable, les temps étaient proches..... Les élections départementales surviennent, et les mêmes électeurs, dans les mêmes départements où ils avaient voté pour des candidats conservateurs d'apparence, mais bientôt revendiqués par la réaction, donnent leurs voix à des candidats ouvertement républicains. Et, alors, ce sont les républicains qui attribuent les élections du 4 octobre à l'indifférence du Gouvernement, à l'organisation puissante des Comités réactionnaires, à l'argent orléaniste, semé — fait sans précédent — à profusion !.....

Messieurs, il faut bien mal connaître l'histoire électorale de notre pays pour attribuer les brusques revirements populaires à des causes aussi contingentes. Ne nions pas l'efficacité d'une organisation électorale savante, admettons, hélas ! que l'argent n'est pas toujours étranger à l'issue de telle ou telle

élection, mais demeurons bien persuadés, quand un mouvement d'opinion se produit, qu'il tient à des causes plus graves, plus intimes, et que le suffrage universel obéit surtout à des sentiments et à des impulsions qui lui sont propres.

Les indications en apparence contradictoires des deux derniers scrutins me semblent, en réalité, constituer une manifestation très homogène et marquer un état de l'opinion dont il faut se rendre le compte le plus exact.

Le suffrage universel est aujourd'hui profondément attaché au gouvernement républicain, parce qu'il répond à son instinct profond d'égalité, de liberté, de souveraineté, parce qu'il a fait beaucoup pour lui, parce qu'il en attend beaucoup aussi.

Mais il attendait, je le crois, plus de travail effectif, plus de résultats matériels, moins d'agitation, plus d'action utile.

Il y a, en effet, dans notre pays un trop grand besoin de travail, un trop légitime souci d'acquérir, de conserver ou d'accroître le patrimoine conquis souvent par un labeur obstiné, pour qu'il ne demande pas à tout gouvernement, et surtout au Gouvernement de la République, une fermeté de dessein, un esprit d'ordre hautement affirmé, une certitude et une persistance d'orientation, sans lesquels ni les entreprises de quelque durée, ni les progrès de quelque portée ne sont possibles. Il n'imagine pas la République comme un perpétuel recommencement : la maison est construite, il entend qu'on y travaille.

Eh bien! messieurs, ma conviction très profonde est que si un déplacement aussi considérable dans les suffrages exprimés le 4 octobre a pu se produire, c'est que tous ceux qui ne vivent pas de la politique, qui

n'en font pas une industrie, qui l'envisagent comme un moyen et non comme un but, ont trouvé que la dernière législature avait fait une part trop exclusive aux agitations de la politique spéculative, aux évolutions et aux manœuvres des partis, et mesuré la place avec trop de parcimonie aux préoccupations économiques, aux réformes pratiques, à l'œuvre de défense qui chaque jour s'impose avec plus d'évidence.

Mais, si l'étude attentive et la défense des intérêts économiques est bien la préoccupation dominante de toute une partie des masses électorales dont je cherche à résumer les sentiments, cette étude, cette conservation, ces progrès, c'est de la République qu'elles l'attendent et c'est ce qu'elles ont clairement spécifié au mois d'août dernier.

Voilà pourquoi le vote du 4 octobre a été un vote de remontrance à l'adresse des républicains et pourquoi les élections du 1er août ont été un vote de protestation contre les espérances monarchistes.

Et s'il en est ainsi, la leçon qui se dégage de ces manifestations, c'est la nécessité, le devoir impérieux de donner à ce pays ce qui lui manque le plus, malgré l'abondance, la richesse, l'exubérance de tant de programmes purement politiques, un programme de travail, — c'est qu'il est temps, et qu'il n'est que temps, de faire pour notre commerce, notre agriculture, et, en termes plus généraux, notre travail national, ce que nous avons fait pour notre armée, réorganiser, perfectionner son armement, le mettre en harmonie avec l'évolution, avec les progrès qui s'accomplissent en Europe, suivre et devancer nos rivaux dans l'effort considérable et sans précédent qu'ils font pour assurer, et chez eux et au dehors, la prépondérance de leur trafic.

L'œuvre est assez grande pour ouvrir aux plus ambitieux une large carrière; sur un pareil terrain, le champ est ouvert à tous, et il est si vaste que, dans un pays moins fécond en ressources, moins bien doué, moins apte à se plier aux lois du progrès, on pourrait, certes! être effrayé de son étendue.

Préparer les générations qui grandissent au combat industriel qui s'engage chaque jour plus ardent, dont aucune nation ne peut se désintéresser à l'heure actuelle sans se condamner elle-même à n'être plus dans les transformations qui se préparent qu'une quantité négligée, — rendre l'instruction plus variée, moins pédagogique, plus appropriée à une culture et à un développement professionnels, progressifs, raisonnés, — imprimer une impulsion nouvelle et pour cela inspirer une grande confiance à l'épargne, — donner au travail des institutions et des habitudes meilleures, chercher dans une collaboration commune et une répartition équitable des profits, un instrument de conciliation pacifique entre le capital et le travail, — substituer l'esprit d'association pour l'action à l'esprit de coalition pour la résistance, — un inventaire minutieux à faire de nos conventions commerciales, une attention scrupuleuse à saisir et même à faire naître les occasions de les reviser, plus de vigilance à servir les intérêts de nos nationaux à l'étranger, plus d'influence reprise... Tant d'œuvres, tant de réformes ne sont-elles pas bien faites pour nous arracher aux souvenirs des mesquines rivalités et des querelles funestes? Et si la passion du relèvement, ce n'est pas assez dire : la passion de la prééminence et de la supériorité pacifique de la France, devenait la raison d'être d'un gouvernement républicain, ne répondrait-on pas mieux aux aspirations, aux volontés hautement

et, disons-le, brusquement manifestées par cette immense majorité de l'opinion qui ne fait pas de la politique quotidienne, qui s'en désintéresse trop, qui se contente trop de la juger après coup, mais qui fait et défait les gouvernements?...

Je me rends bien compte qu'en raisonnant ainsi, à mon tour, des élections dernières, je puis être quelque peu suspect d'abonder dans mon propre sens, et de prendre pour le vœu du pays ce qui est peut-être une tendance particulière de mon esprit. Je ne crois pas me tromper pourtant... Et s'il m'est resté des années où j'ai eu le grand honneur et couru le grand péril de partager la responsabilité du pouvoir, quelques souvenirs qui me consoleraient si cela était nécessaire des deceptions qui sont le cortège obligé de la politique, c'est pour avoir cru que le moindre progrès social, la plus simple tentative d'amélioration sociale, est d'un plus haut intérêt que la plupart des problèmes de scholastique et pour ainsi dire de théologie républicaine où il semble qu'on se complaise à se débattre.

Je parle, croyez-le bien, messieurs, sans arrière-pensée, sans chercher à envelopper des critiques indirectes dans des aperçus aussi rapides.

Je trouverais plus d'un témoin ici qui pourrait attester que j'ai fait plus d'efforts, il y a huit ans, pour ne point être député que bien d'autres pour le devenir. Je n'ai pas la nostalgie du pouvoir; j'ai quelquefois, mais désormais pour les autres, le regret de son impuissance. Et si j'ai une ambition qui, celle-là, ne s'est pas amoindrie, c'est de ne pas voir notre grand et cher pays s'immobiliser dans une observation stérile et défiante des partis, quand autour de lui on agit, on grandit, on progresse.

L'ÉVOLUTION DES PARTIS MONARCHIQUES

Le ministère Rouvier était au pouvoir. La Droite parlementaire votait pour lui, inaugurant ainsi cette politique du ralliement qui devait se préciser et s'affirmer davantage plusieurs années après. Les partis avancés accusaient le ministère d'avoir signé un pacte avec la réaction. Pour M. Waldeck-Rousseau, cette évolution des partis monarchiques s'expliquait moins par une habile manœuvre en vue d'une restauration que par le souci de suivre la volonté du pays, plus préoccupé de ses intérêts matériels que d'une révolution qui les compromettrait. C'est l'idée qu'il développa, le 19 septembre 1887, au banquet du Comice agricole du canton sud-est de Rennes, à Cesson. Après avoir traité les intérêts du Comice agricole et de la région, il s'exprima ainsi :

MESSIEURS,

... Il me faut maintenant, après beaucoup d'autres, aborder un sujet d'un ordre plus exclusivement politique et qu'un événement tout récent met, en quelque sorte, à l'ordre du jour de ces libres entretiens qui suivent nos réunions agricoles.

Depuis plusieurs mois, il est difficile d'ouvrir un journal sans y trouver des aperçus, des informations et même des révélations sur ce qu'on est convenu d'appeler l'évolution de la Droite.

Que signifie l'attitude de la Droite?... Le Ministère

a-t-il fait un pacte avec la Droite?... Comment se fait-il que la Droite ait voté avec le Ministère ?...

Je ne suis, messieurs, ni dans le Gouvernement, ni parmi ses conseillers intimes, et pour répondre à cette question : le Ministère a-t-il fait un pacte avec la Droite ? je n'ai d'autres lumières que celles de mon bon sens.

Je vois dans les rangs d'un Ministère homogène — — où la discorde ne s'est point introduite à l'état permanent en impliquant aux mots de concentration républicaine une véritable torture — des républicains qui ont fait leurs preuves à un moment où il y avait plus de péril à être républicain sans épithète, qu'il ne saurait y en avoir aujourd'hui à guerroyer contre les républicains de la veille... Leur premier acte a été de mettre en discussion le projet de loi sur l'organisation de l'armée, et j'imagine avec peine un pacte aux termes duquel ils auraient dit à la Droite : votez pour nous, soutenez-nous, et, pour reconnaître vos bons offices, nous proposerons à la Chambre d'astreindre les séminaristes au service militaire.

Ce qui est vrai, tout à fait digne d'observation, c'est que la politique de la Droite, sa tactique tout au moins, s'est sensiblement modifiée, et il est d'un grave intérêt de se bien rendre compte de ce qui est caractéristique, symptômatique, dans cette évolution.

Le fait en lui-même est celui-ci : jusqu'à ces derniers temps, la Droite votait invariablement avec l'Extrême Gauche ; entre une solution modérée et une solution extrême, elle choisissait la solution extrême.

Que de fois, aux jours de grandes discussions, nous avons vu descendre des sommets de la montagne les impeccables ambassadeurs que des hasards heureux plaçaient un instant après sur le chemin des chefs de

la Droite!... Leurs noms se rencontraient ensuite — sans s'être cherchés, paraît-il, — au dépouillement du scrutin. Ceux qui auraient quelque doute à ce sujet peuvent consulter l'*Officiel*, au chapitre instructif des scrutins.

Quel but poursuivaient ainsi les représentants des partis monarchiques? Ils le disaient bien haut : faire, suivant une expression que j'ai retenue, beaucoup de bruit dans la maison, montrer que le gouvernement républicain est à la fois violent et stérile, effrayer ou tout au moins impatienter le suffrage universel, préparer, fût-ce au prix des plus grandes souffrances pour le pays, une de ces heures d'égarement où une nation oublie son histoire, les leçons du passé, les ruines, une invasion, un démembrement, et s'abandonne.

La tactique était habile. La Droite s'en est départie, et l'on est tellement habitué, dans un certain monde parlementaire, à expliquer les grands effets par les petites causes, tellement distrait des mouvements silencieux de l'opinion par le bruit tout puissant des couloirs, qu'on a cherché la raison d'être de ce changement d'attitude dans des négociations et des pactes qui seraient, croyez-le bien, encore plus vains et ridicules qu'ils ne seraient odieux et déshonorants pour les uns et pour les autres.

Cette évolution n'aurait-elle pas été déterminée par des raisons plus hautes? L'opinion du pays, par exemple, celle des masses électorales conservatrices, n'y aurait-elle pas été pour quelque chose?...

Je crois, pour ma part, que nos honorables collègues de la Droite ont, pour M. le comte de Paris, la déférence classique que la tradition commande, je doute qu'il soit pour eux l'idéal des prétendants; mais, ce

que je tiens pour assuré, c'est qu'ils sont des hommes politiques très avisés, très au courant des mouvements de l'opinion, du travail des esprits, assez instruits, en tout cas, de ce qui se passe chez leurs électeurs, pour n'avoir point ignoré qu'on s'y demandait avec une certaine perplexité s'ils ne se montraient pas beaucoup plus préoccupés d'obtenir, coûte que coûte, une Restauration aventureuse, que de sauvegarder utilement les grands intérêts qu'on les avait chargés de défendre.

J'ai pour preuve de cet état d'esprit ce qui s'est produit aux dernières élections. Certes, l'impassibilité ministérielle n'a pesé d'aucun poids sur les déclarations de nos honorables collègues. Et, cependant, combien en est-il qui n'aient pas su déclarer qu'ils n'entendaient pas faire au Gouvernement de la République une opposition systématique, une guerre de partisans?... Combien en est-il qui aient dit aux électeurs : nommez-nous pour renverser la République, pour ramener la Monarchie, l'Empire?... — La Monarchie? l'Empire?... mais il n'était plus déjà, à la façade de nos plus vieux monuments, d'images plus effacées et moins nettement perçues, et cela avant même qu'une main auguste en eût définitivement altéré les derniers contours!...

Ce que voulaient les électeurs qui ont formé la Droite, ce n'était point une révolution, c'était une politique mesurée, prévoyante, économe, tolérante, un grand souci des intérêts matériels; je pense que, s'ils eussent rédigé leurs cahiers, on y aurait pu lire qu'ils n'avaient pour les membres de la famille des Bourbons aucune passion bien marquée, pour les descendants peu unis de la famille impériale aucun entraînement bien irrésistible, mais qu'ils voulaient être assurés du lendemain, qu'ils voulaient un Gouverne-

ment d'ordre, très ferme, très prudent, et qu'ils n'étaient pas sans s'applaudir de l'influence que le régime actuel leur assure dans la gestion des affaires de la commune, du département et du pays.

Il y a sans doute ici plus d'un électeur qui, usant librement de son droit de vote, ne nous a pas donné sa voix aux dernières élections, mais on me surprendrait absolument en me disant qu'il a été dominé par l'impérieux besoin de restaurer une monarchie !...

Si on lui eût demandé : Voulez-vous Philippe VII et pas de droits protecteurs, ou des droits protecteurs et pas de Philippe VII, — qu'il me pardonne si je me trompe, — mais je suis persuadé que sa foi monarchique eût aisément cédé le prétendant pour un droit de 5 francs !

Or, croyez bien qu'on ne pense pas autrement dans les autres collèges électoraux. Les votes conservateurs étaient donc dominés par la politique des intérêts, ceux de leurs représentants avaient été dominés par une politique de parti. L'accord était tout près de se rompre, et ceux qui cherchent ailleurs l'explication de l'évolution parlementaire dont cette année a été le témoin me semblent tenir bien peu compte de cet élément tout puissant : la volonté du pays.

Il est donc advenu que des députés conservateurs, élus par des collèges conservateurs, ont fait de la politique conservatrice. Est-ce donc un événement si étrange qu'il ne puisse être expliqué par le fonctionnement même du suffrage universel ?

Une évolution purement parlementaire des députés de la Droite serait sans conséquences et sans résultats, si elle n'était commandée par l'état d'esprit du suffrage universel. Mais, si c'est, au contraire, cet état d'esprit qui l'a déterminée, il m'importe bien peu

qu'elle dure ou qu'elle ne dure pas, il faut regarder au delà du Parlement, *plus loin* et *plus haut*, c'est sur le pays qu'il faut toujours fixer son attention.

Ce qu'il faut, c'est favoriser, c'est aider de toutes ses forces cette ascension à la République des électeurs qui ne se sont pas encore donnés à elle, c'est leur montrer qu'il n'est aucune des garanties qu'ils désirent que le Gouvernement républicain ne leur assure au plus haut degré, c'est user avec modération de la victoire, laisser au temps le soin de faire son œuvre, de développer et de féconder tous les germes d'émancipation déposés dans nos lois fondamentales, montrer que nos lois républicaines, en restituant à l'État les droits qui forment son apanage indiscutable, ne mettent en péril aucun des droits individuels du citoyen. Nous avons su conquérir la république, sachons la faire aimer : ce jour-là nous aurons fait un pacte, un traité indissoluble avec le pays.

De cette ligne de conduite si clairement tracée par les événements, je voudrais bien qu'aucun incident, pas même les « instructions » de M. le comte de Paris, ne fît se départir aucun de ceux qui exercent quelque influence dans la conduite du Gouvernement.

Il n'est jamais nécessaire de répondre à une faute par une maladresse. Mais est-ce bien de faute qu'il faut qualifier le document auquel je viens de faire allusion? N'est-il point lui aussi un signe des temps, l'aveu d'une irréparable déchéance?... Cette royauté qui propose une restauration comme on propose une affaire, est-elle bien une royauté ?... Est-ce un manifeste que cette promesse de dividendes à distribuer au césarisme d'une part et à la démagogie de l'autre?... Doit-on voter ou doit-on souscrire?...

Ah! messieurs, les ennemis les plus passionnés de

la monarchie n'eussent jamais souhaité pareille humiliation volontaire. Mais certaines familles ont certaines destinées.

Ce n'est pas Louis XVI que M. le comte de Paris a immolé. C'est la monarchie.

Jamais avec plus de scepticisme on n'a ramené un principe à la misérable dimension d'un expédient. La Monarchie avec un plébiscite en guise d'amnistie : que reste-t-il alors de la Monarchie?... Le suffrage universel épuisé par ces efforts et impuissant à renverser ce qu'il a édifié : que reste-t-il alors de la démocratie?... Un document que n'anime ni la foi royaliste, ni la foi religieuse, ni la foi populaire, un concordat obscur offert par avance à une nation dont on escompte la faillite, voilà le manifeste, le grand manifeste de M. le comte de Paris!... Et c'est un grand émoi, et l'on parle dans nos rangs de la nécessité de prendre les armes, et il faut, car c'est à cela que tendent tous les cris d'alarme, un Ministère plus avancé!... Est-ce qu'en vérité, et pour la première fois, M. le comte de Paris aurait été habile?... J'invoquais tout à l'heure le souvenir des élections dernières comme une preuve de ce fait que le pays veut avant tout le bon ordre dans la République. Rappelons-nous cet enseignement, donnons satisfaction à ce vœu, et le manifeste de M. le comte de Paris pourra servir d'épilogue à l'histoire politique de la monarchie en France.

Je ne puis m'asseoir, messieurs, sans dire un mot d'un fait considérable bien susceptible de nous rendre ce légitime orgueil national qui fait les grandes nations. Je veux parler de l'admirable spectacle donné par notre armée dans l'expérience de mobilisation à laquelle le 17e corps a eu l'honneur insigne d'être appelé. C'est dans une anxiété patriotique qu'elle a

commencé, c'est aux applaudissements de tout le pays qu'elle s'est accomplie. Notre armée n'est pas seulement, ce que nous savions bien, l'élite courageuse de la nation ; il ne suffit pas de dire que celui qu'on a appelé le petit soldat français est toujours l'admirable modèle des vertus militaires, courageux avec gaîté, héroïque avec entrain ; il fallait la preuve que la république n'avait point failli au devoir patriotique dont elle a fait sa première loi : elle est fournie, elle est décisive. Nos services de mobilisation fonctionnent, nos transports s'effectuent avec décision. Nous n'avons plus seulement la valeur, nous avons l'organisation patiente et scientifique, et nous pouvons désormais envisager le présent avec sécurité, l'avenir avec confiance.

LES LOIS NE VIEILLISSENT PAS

Chambre des députés. *Séance du 16 janvier 1888.* — M. Jules Grévy ayant donné sa démission de Président de la République, M. Sadi-Carnot fut élevé à la première magistrature du pays le 3 décembre 1887. Pendant les quelques jours qui précédèrent cette élection, le parti intransigeant mena une violente campagne d'outrages et de menaces contre Jules Ferry, dont la candidature paraissait à ce moment réunir toutes les chances de succès. Il alla jusqu'à annoncer une guerre civile, si l'homme d'Etat qui portait toute sa haine était élu. Du moins sembla-t-il s'y préparer par des mesures révolutionnaires dont le Conseil municipal de Paris se rendit ouvertement solidaire, notamment en installant à l'Hôtel de Ville comme une sorte de comité de l'insurrection future. Ces faits firent l'objet d'une interpellation développée à la Chambre dans la séance du 16 janvier 1888. La réponse de M. Sarrien, ministre de l'Intérieur dans le cabinet Tirard, parut manquer de netteté et d'énergie. De plus, le ministre avait émis des assertions inexactes sur l'attitude de ses prédécesseurs relativement aux rapports de l'Hôtel de Ville avec la préfecture de la Seine. Aussi M. Waldeck-Rousseau crut-il devoir intervenir dans la discussion pour rétablir la vérité des faits et indiquer au ministre la conduite à tenir.

Messieurs,

J'ai demandé la parole en entendant M. le ministre de l'intérieur affirmer que dans cette question du logement du préfet de la Seine, qui de son véritable

nom s'appelle la question de la mairie centrale, tous ses prédécesseurs avaient éprouvé les mêmes hésitations et pratiqué la même politique dilatoire.

M. LE MINISTRE. — Je n'ai pas dit cela.

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Si j'interprète mal votre pensée, monsieur le ministre, j'en suis le plus désolé. Il est possible que, telle que je la formule, elle ne coïncide pas absolument avec vos intentions; mais la forme sous laquelle je la reproduis est celle sous laquelle il m'a été permis de la saisir.

M. COMTE DE LANJUINAIS. — Et, d'ailleurs, il y a les actes!

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez ne pas interrompre, messieurs; je vous assure que l'orateur suffira à sa tâche. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Si quelque chose me rassure au point de vue des brèves explications que j'ai à fournir, c'est qu'il me semble avoir prouvé à la Chambre que je n'abuse pas du droit de rectification, et, à vrai dire, l'histoire des événements d'hier est encore si peu de l'histoire qu'il n'importe guère, en général, d'y inscrire des redressements. Mais il m'a paru que ce précédent, qui serait fâcheux, tiré d'une inertie à peu près complète des cabinets antérieurs, pouvait peser de quelque poids sur l'énergie des résolutions du ministère actuel, en paralyser l'essor, et je veux me hâter de dissiper ses scrupules. (*Sourires à droite.*)

C'est, en effet, sous le ministère du 22 février 1883 que le conseil général de la Seine, après avoir expérimenté divers autres expédients, prit, à la date du 25 avril 1884, une délibération portant qu'il convenait de rechercher un édifice autre que l'Hotel de Ville pour le logement du préfet de la Seine. Il n'entrait pas dans de plus amples détails sur le lieu d'exil ou de

relégation qui serait assigné à ce fonctionnaire. (*On rit.*)

L'honorable M. Cernesson, si mes souvenirs sont exacts, avait pris soin de lever tous les voiles; il avait déclaré — je puis me tromper en le citant de mémoire, mais je ne crois pas m'écarter de la vérité — il avait déclaré ceci : « Ce qui est en question aujourd'hui, ce n'est pas le logement du préfet de la Seine, c'est la revendication de la mairie centrale. » Qu'il me soit permis de dire en passant que la question n'a pas sensiblement changé d'aspect. (*Rires à droite.*)

L'interpellation était nette; la réponse le fut-elle? J'eus l'honneur, aussitôt que la délibération me fut transmise, de soumettre à la signature de M. le Président de la République un décret visant la loi organique du 28 pluviôse an VIII, l'arrêté du 5 frimaire an XI, soutenant, en vertu de ces textes, que le logement de droit du préfet de la Seine était l'Hôtel de Ville. Le décret fut signé, la délibération fut annulée.

Certes, messieurs, il n'y avait, dès lors, pas de doute sur l'opinion que pouvait professer le ministère dont j'avais l'honneur de faire partie, au point de vue de la question de savoir à qui, d'un maire central de Paris éventuel ou du préfet de la Seine actuel, appartenait l'Hôtel de Ville comme logement. Mais j'eus une occasion plus précise encore d'affirmer l'opinion formelle du Gouvernement sur ce point.

En effet, il a été difficile de songer à installer effectivement le préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville tant que le local n'a été préparé à recevoir ni M. le préfet de la Seine, ni personne, fût-ce le maire central que le Conseil général de la Seine appelait de ses vœux; mais, à la fin de 1884, pour la première fois, on dut songer à régler la question des dépenses d'ins-

tallation et d'ameublement du préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville : je donnai l'ordre — mes souvenirs sont absolument certains — à M. le préfet de la Seine d'inscrire à son budget une somme de 200.000 francs pour frais d'installation et d'aménagement de l'appartement du préfet et de ses bureaux. Il doit y avoir, dans cette enceinte, plusieurs de nos honorables collègues qui étaient à cette époque membres du Conseil municipal de Paris. Ils ne me démentiront pas quand j'ajouterai que cette inscription de 200.000 francs fut absolument repoussée par le Conseil général... (*Sourires et mouvements divers*), et qu'à la date du 17 janvier 1885, — ç'a été à peu près un des derniers actes de mon administration, — j'ai d'office rétabli cette somme de 200.000 francs au budget du département de la Seine.

Eh bien! messieurs, je ne pense pas qu'il ait été possible d'aborder le problème avec moins de détours et de le résoudre d'une façon moins équivoque; et, assurément, l'attitude que j'ai tenue à cette époque n'est pas pour entraver aujourd'hui l'action du cabinet. (*Rires et applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

J'ajouterai, enfin, que l'honorable M. Sarrien a été moins juste pour moi que le conseil général de la Seine n'avait été sévère.

En effet, cette inscription d'office du mois de janvier 1885 fut suivie d'une délibération dont la date n'est pas actuellement présente à ma mémoire, mais dont j'ai quelque raison d'avoir retenu la substance. Il y fut dit que : M. Waldeck-Rousseau, M. Poubelle et M. le caissier-payeur central seraient déférés aux tribunaux pour s'entendre condamner au payement de cette somme de 200,000 francs, que l'un avait inscrite

d'office, et dont l'autre avait, je crois, commencé à faire emploi.

De sorte, messieurs, que, quand je demande à M. le ministre de l'intérieur — et ici je traduis ma pensée la plus intime — quand je demande au Gouvernement de prendre en cette question si grave une attitude nette, je ne lui donne pas de vains conseils, je ne l'exhorte pas à courir des périls que nous ne partagerions pas : je cours au devant des mêmes responsabilités et je me constitue son co-débiteur solidaire. (*Rires sur divers bancs.*)

J'ai inscrit au budget du département de la Seine ces 200,000 francs ; une partie, je crois, en a été employée ; nous vous demandons purement et simplement d'employer le surplus pour donner satisfaction à une loi dont, tout à l'heure, M. le ministre de l'intérieur reconnaissait toute la précision et toute la force.

Mais j'ai vraiment beaucoup trop parlé de l'opinion que j'avais pu professer sur ce sujet. Avions-nous raison? avions-nous tort? C'était une question; ce n'en est plus une aujourd'hui.

Ce n'est plus une question, parce que le décret signé par M. le Président de la République a été attaqué par le conseil général de la Seine; parce que ce décret a été déféré à la plus haute autorité administrative qui soit dans ce pays; parce que le conseil d'État a été saisi, non pas pour donner un avis, non pas pour éclairer le Gouvernement, mais pour le juger; parce qu'il a statué comme statue un tribunal, en proclamant la loi. Et qu'a-t-il dit? L'arrêt n'est pas si long qu'on vous le disait tout à l'heure; je l'ai attendu avec quelque anxiété; je l'ai lu avec quelque attention; il porte purement et simplement ceci : que des lois existantes, la loi de pluviôse an VIII, l'arrêté de l'an XI ont affecté

l'Hôtel de Ville au logement du préfet de la Seine; et — c'est ici que la question se précise, et je me permets, monsieur le Ministre, d'appeler avec quelque espérance encore votre attention sur ce point — le conseil d'Etat déclare que, pour qu'il en fût autrement, il faudrait une loi nouvelle, il faudrait une loi contraire. (*Très bien! très bien!*).

Que nous proposez-vous, cependant? Vous dites: Le Parlement est saisi d'un projet dans lequel il y a un article 21 qui déclare que le préfet de la Seine doit être installé à l'Hôtel de Ville; nous vous demanderons de détacher cet article 21, et lorsque le Parlement aura statué à nouveau sur cette question nous nous sentirons plus forts.

Eh bien! prenez garde! je comprends parfaitement l'auteur du projet auquel on a fait tout à l'heure allusion, disant : J'éprouve quelque scrupule : les lois qu'on invoque sont anciennes...

M. René Goblet. — Je demande la parole. (*Ah! Ah!*)

M. Waldeck-Rousseau. — Je comprends, dis-je, le système de l'économie du projet de loi auquel on a fait allusion. Notre honorable collègue qui l'a déposé a pu penser que sur cette question il fallait plus de lumière; peut-être a-t-il considéré — si je traduis mal sa pensée il me rectifiera — que le droit pour l'État d'installer le préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville n'était pas certain; mais, quand j'ai la bonne fortune de trouver devant moi M. le ministre de l'intérieur qui partage notre certitude et qui vient dire : Il n'est pas douteux que la loi existe, cette loi assigne l'Hôtel de Ville comme résidence au préfet de la Seine, c'est alors que je vous arrête et que je vous dis : Prenez garde! C'est parce que votre droit est certain que toute hésitation serait un danger. Il est plus grave, entendez-

le bien, de dire : Le logement du préfet de la Seine est à l'Hôtel de Ville mais nous différerons son installation, que de tenir la question pour controversée. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Si vous estimez, en effet, que la loi est, votre devoir strict est de l'appliquer sur l'heure... (*Applaudissements sur divers bancs*), votre devoir est de ne pas la mettre en chômage.

Sans doute, cet article 21, dont vous parlez, déclare que le préfet de la Seine sera logé à l'Hôtel de Ville; mais est-ce qu'il sera la source de votre droit? Est-ce qu'il innovera? Vous-même, vous dites le contraire.

Eh bien! prenez garde, je le répète encore, qu'on ne se demande, puisque votre opinion sur votre droit est ferme, pourquoi, dans sa mise en application, vous demeurez si incertain; prenez garde qu'on ne se demande quel obstacle inaperçu vous arrête, quel danger, quelles craintes vous tiennent indécis.

Et ne dites pas, parce que ces textes sont anciens, parce qu'il s'agit d'une loi de pluviôse an VIII, parce qu'il s'agit d'un arrêté de frimaire an XI, ne dites pas qu'il faut nécessairement que ces lois soient rajeunies. Tenez — c'est par là que je termine — les lois ne vieillissent pas : elles ne s'affaiblissent qu'autant que s'affaiblirait la main qui est chargée de les défendre. (*Applaudissements répétés sur divers bancs à gauche et à droite.*)

DU RESPECT DE LA JUSTICE

Chambre des députés. *Séance du 2 juillet 1888.* — Le maire de Carcassonne, un radical-socialiste, avait été condamné à un mois de prison pour fraudes électorales. Invité plusieurs fois à se constituer prisonnier, il s'y était refusé obstinément en invoquant l'état de sa santé. Sur l'ordre de ses chefs, le substitut, M. de Crozals, le fit arrêter et incarcérer : le Gouvernement, aussitôt, envoya ce magistrat de Carcassonne à Lorient, le mettant publiquement en disgrâce pour avoir fait son devoir... L'affaire fut portée devant le Parlement. Au Sénat, après les explications du ministre de la Justice, M. Ferrouillat, un ordre du jour de blâme fut voté contre le Gouvernement. A la Chambre, M. Floquet, président du Conseil, fit une diversion en prétendant que les modérés, dans ces incidents, recherchaient surtout la chute du ministère. Mais M. Waldeck-Rousseau, malgré l'intolérance de la majorité, fit ressortir qu'il n'y avait en cause que la faiblesse du Gouvernement, l'oubli des principes et le mépris des arrêts de justice.

Messieurs,

De tous les reproches que le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir peut avoir encourus, le plus inattendu pour moi était celui de déployer comme une activité coupable et d'organiser en dehors des débats parlementaires la chute des cabinets.

Je sais, messieurs, comment ces intrigues se préparent... (*Rires ironiques à l'extrême gauche.*)

Un membre. — Vous connaissez cela pour l'avoir pratiqué.

M. Borie. — Du sérail, il connaît les détours !

M. Waldeck-Rousseau. — J'ai vu se tramer de ces complots, et, si je les connais, si je sais comment, dans un même vote, on peut associer et nos collègues de l'extrême gauche et nos collègues de l'extrême droite... (*Réclamations à gauche.*)

Une voix. — Quelquefois vos amis !

M. Waldeck-Rousseau. — C'est pour en avoir souffert et non pour y avoir concouru. (*Bruit sur divers bancs. — Très bien! Très bien! au centre.*)

M. Antide Boyer. — Vous êtes expert dans cet art.

M. Pichon. — Est-ce que vous ne vous êtes jamais associé avec la droite pour gouverner ?

M. le Président. — Veuillez ne pas interrompre, messieurs !

M. Waldeck-Rousseau. — Je tiens à dire à ceux de mes collègues qui m'interrompent avec le plus de bruit et, je n'en doute pas, avec le plus d'à-propos, que je ne peux pas répondre à la fois à leurs interruptions et à M. le Président du Conseil. Ma tâche deviendrait impossible, s'il me fallait répondre à la fois à M. le Président du Conseil et à toutes les interruptions et à toutes les clameurs — permettez-moi le mot — qui proviennent de vos bancs. (*Ah! ah! à gauche. — Très bien! très bien! au centre.*)

M. le Président. — L'orateur a raison. Vous avez écouté en silence M. le Président du Conseil : veuillez écouter l'orateur qui lui répond.

M. Waldeck-Rousseau. — Je pense, messieurs, que nous avons, vis-à-vis de plus d'un ministère, montré un esprit de patience qui allait bien au delà du désintéressement pour toucher à l'abnégation. Il nous est

arrivé d'en soutenir qui ne sont tombés que sous vos coups, alors que nous n'avions essuyé que leur défaveur. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Cela tient sans doute à ce que nous sommes moins exigeants, et à cette circonstance encore que nous avons plus l'habitude de soutenir les ministères que de les renverser.

M. Brialou. — On ne s'en aperçoit pas aujourd'hui!

M. Waldeck-Rousseau. — Nous n'avons, dans le débat actuel, qu'une seule préoccupation, et c'est parce que, fort sans doute de cette attitude réservée jusqu'à une humilité que je blâme, M. le Président du Conseil semble nous défendre d'avoir un avis dans une question qui intéresse et la politique et la conscience publique, que j'ai revendiqué le droit d'apporter en cette affaire l'expression très sincère de mon opinion.

De parti pris, monsieur le Président du Conseil, vous voyez bien que je n'en ai pas... (*Interruptions à gauche.*)

M. Floquet, président du Conseil. — Je ne vous en accuse pas!

M. Waldeck-Rousseau... et de notre côté, du moins, il ne peut pas en exister en pareille matière. Voulez-vous toute ma pensée? Vous avez pu remarquer qu'aucun empressement n'a été mis sur ces bancs à vous poser cette question.

Pour moi, j'étais convaincu qu'à l'heure où, pour la première fois, les incidents de Carcassonne ont été soumis au Parlement vous étiez mal instruit de la valeur vraie des faits, et je conservais l'espoir que, mieux édifié sur ce qui s'était passé, vous apporteriez d'autres explications encore que celles que vous avez apportées à cette tribune. (*Nouvelles exclamations à gauche.*)

Messieurs, il y aurait un gros inconvénient, croyez-le bien, à dire que dans une question de cette nature, qui est une question — au moins dans son point de départ — de probité électorale et de dignité du suffrage universel, il puisse y avoir une question de parti.

Ce qui m'amène à la tribune, le voici : Je ne crois pas que les explications fournies par M. le Président du Conseil soient complètes. Il ne me paraît pas téméraire d'espérer qu'après celles qu'il a données relativement à l'administration de M. le préfet de l'Aude, il ne croira pas contraire à la dignité du rôle qu'il remplit d'en ajouter quelques-unes que je viens lui demander.

Messieurs, on a discuté sur la question de savoir si M. le substitut de Carcassonne avait méconnu les lois de la prudence et celles de l'humanité.

M. le maire était-il dans un état qui commandât des précautions ou des ménagements dont on n'a pas usé? Vous savez quels sont les documents apportés de part et d'autre à l'appui de l'une et l'autre thèse.

Les médecins sont aux prises... (*Exclamations à gauche. — Non! non!*)

M. Pichon. — Ils sont d'accord par hasard! C'est la première fois que cela se voit.

M. Salis. — C'est rare!

M. Waldeck-Rousseau. — Je disais qu'on oppose les certificats des uns aux certificats des autres.

Plusieurs membres à gauche. — Mais non! puisqu'ils étaient d'accord!

M. Blatin. — En tout cas, ils étaient d'accord pour dire qu'on ne pouvait pas l'emprisonner!

M. Waldeck-Rousseau. — Libre à vous de croire que ceux qui déclaraient qu'il fallait au maire de Carcassonne vingt et un jours de traitement...

Voix à gauche. — Non, quinze jours ! (*Bruit.*)

M. le Président. — Messieurs, veuillez laisser parler l'orateur.

M. Waldeck-Rousseau. — Je disais : Libre à vous de choisir entre ceux qui ont décidé qu'il fallait au maire, pour se remettre des épreuves par lesquelles il avait passé, vingt jours, si vous voulez, — vous voyez que je rectifie...

Voix à gauche. — Mais non, quinze jours. (*Bruit.*)

M. le Président. — Messieurs, veuillez faire silence !

M. Waldeck-Rousseau. — Y compris le jour auquel il devait être emprisonné, et ceux qui, dans un sentiment aujourd'hui connu — si je me trompe, c'est à M. le garde des sceaux et à M. le Président du Conseil que je demande de me rectifier — qui, dans un sentiment de confraternité, et dissipant par là toute inquiétude, ont déclaré que dans cinq ou six jours M. le maire de Carcassonne rentrerait en pleine possession de sa santé.

Un membre à gauche. — Dans tous les cas, il ne pouvait pas sortir ce jour-là.

M. Waldeck-Rousseau. — Voulez-vous qu'au lieu d'interroger les médecins, j'interroge le malade ? Voici ce qui éclate à tous les yeux.

Le lundi, l'avant-veille de l'incarcération, le maire se portait à merveille... (*Interruptions à gauche.*); laissez-moi achever.

M. Camille Dreyfus. — Avant d'être malade, il se portait bien, comme M. de la Palisse avant sa mort était encore en vie.

M. Waldeck-Rousseau. — La veille, M. le maire est à un concours; ses discours alternent inépuisablement avec la *Lyre* et avec l'*Orphéon* attachés à sa personne ! (*Rires au centre.*)

Le lendemain — et ici, monsieur Dreyfus, je complète ma pensée — le lendemain, cet homme qui, le jour où il fallait payer sa dette à la société, était malade, très malade, le lendemain il est rétabli ! En effet, on lui envoie le médecin chargé de vérifier l'état de santé des prisonniers, et ce médecin délivre le certificat qui a été lu par M. le garde des sceaux, constatant que l'indisposition du maire de Carcassonne n'a pas résisté aux soins dont il s'est trouvé entouré. (*Rires et applaudissements à droite.*)

M. le Président du Conseil. — Pardon! dans le certificat de visite à la prison, le médecin dit que l'état du malade est relativement bon.

M. Waldeck-Rousseau. — Monsieur le Président du Conseil, je m'en rapporte absolument au texte de la lettre lue par M. le garde des sceaux et dont je traduis, fidèlement, j'en suis au moins convaincu, la signification.

M. Maurice Faure. — Relativement bon, est-il dit. (*Bruit et interruptions à gauche.*)

M. Waldeck-Rousseau. — Le débat ne peut traîner, messieurs, dans ces questions de nuances et de détail. Voici comment la question se formule, et comment, je crois pouvoir le dire, il se fait que l'opinion a pu être si émue :

Y avait-il dans l'état de santé du maire de Carcassonne quelque chose qui pût permettre d'ajouter un ou deux actes de plus à la comédie dérisoire qui se jouait depuis plusieurs semaines?

A droite. — C'est cela! voilà la question.

M. Waldeck-Rousseau. — Était-il à ce point souffrant que la justice pût attendre plus longtemps? L'expérience des faits a-t-elle démontré, comme M. le substitut s'en était convaincu, que son transport à la

maison qui l'attendait depuis trop longtemps... (*Exclamations et interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Chevandier. — Le substitut n'avait pas de conviction personnelle à avoir : il n'avait qu'à donner ses conclusions en se basant sur les rapports des médecins, et c'était assez!

M. le Président. — Veuillez ne pas interrompre, messieurs; vous rendez la tâche de l'orateur impossible!

M. Chevandier. — Je demande la parole!

M. Waldeck-Rousseau. — Je disais, messieurs, qu'une seule question se posait : celle de savoir si force pouvait enfin rester à la loi, sans que l'humanité eût à en souffrir.

Eh bien! au cours des débats qui ont eu lieu devant le Sénat, — et je ne me base que sur ce que j'ai lu; je n'ai pas besoin de dire que je suis absolument étranger à une connaissance personnelle des faits; je juge de cette affaire par l'impression que le public en a reçue comme je l'ai reçue moi-même, — il a été affirmé, c'est encore un point qui mérite quelque attention, que, voyant que dans l'espace de quelques heures la gravité de l'état de M. le maire avait tellement diminué qu'il ne s'agissait plus de vingt jours pour sa guérison, mais de cinq jours, M. le substitut, accompagné d'un juge, se serait rendu chez les médecins et leur aurait demandé leur opinion intime. Il en aurait reçu cette assurance... (*Exclamations à gauche.*)

M. Ferroul. — Ce sont des contes à dormir debout! Nous ne sommes pas au Sénat!

M. Blatin. — Cela n'est pas correct!

M. Waldeck-Rousseau. — Je dis que le magistrat chargé d'exécuter la loi, et qui l'avait vue tenir en

échec depuis si longtemps, ne s'est décidé à agir qu'après avoir acquis la conviction — confirmée au delà de toute évidence par les événements — qu'il n'y avait pas le plus léger inconvénient à ce que la loi reçût enfin satisfaction.

Eh bien ! messieurs, si les choses vous apparaissent comme elles m'apparaissent à moi-même, l'aspect de ce débat est extrêmement simple : il y a un maire qui a fraudé le suffrage universel, qui l'a triché, pour employer l'expression la plus juste : qui a fait sauter la coupe électorale. (*Rires au centre*). Il est encore et toujours maire. (*Interruptions à gauche.*)

M. Camille Dreyfus. — Vous savez très bien que la loi de 1884, que vous avez faite, a désarmé le Gouvernement.

A droite. — N'interrompez pas! A la tribune!

M. le Président. — Monsieur Dreyfus, veuillez garder le silence. Je serai obligé de vous rappeler à l'ordre si vous continuez à interrompre.

M. Waldeck-Rousseau. — Et je complète ma pensée : Il y a, d'un autre côté, un magistrat qui a obéi aux injonctions de ses chefs, qui a fait respecter la loi, et il est en disgrâce. (*Très bien! très bien! très bien ! sur divers bancs.*)

La question ne peut pas sortir de ces termes.

On me dit que la loi municipale votée en 1884 ne permettait pas de maintenir l'inéligibilité du maire de Carcassonne après les élections générales. Je le sais à merveille, et tout à l'heure j'examinerai ce point particulier du débat. (*Bruit à gauche. — Applaudissements au centre.*)

On prétend, en ce qui concerne ce maire, qu'il faut distinguer : il avait été révoqué pour des fraudes, antérieurement aux élections générales ; il ne pouvait plus

être révoqué pour le même motif postérieurement aux élections générales ; le seul pouvoir qui restât au Gouvernement, c'était de le condamner à subir toute sa peine.

Le Gouvernement déclare donc — il l'a déclaré au Sénat — que le maire de Carcassonne ne sera pas gracié ; au 14 juillet, anniversaire de la chute de la Bastille, la prison de Carcassonne ne tombera pas... (*Murmures à gauche.*) M. le maire y sera maintenu.

M. Le Provost de Launay. — Il sera invité au banquet du 14 juillet !

M. Dugué de la Fauconnerie. — Le garde des sceaux le fera asseoir à sa droite !

M. Waldeck-Rousseau. — Eh bien ! soit ; pour un instant, j'admets que vous êtes désarmés ; il vous faut subir à la mairie de Carcassonne celui qui l'occupe. Je vous demande alors, et sans parti pris, je le répète :

A gauche, ironiquement. — Au contraire !

M. Waldeck-Rousseau. — Est-ce que vous ne ferez pas grâce, tout au moins, au magistrat qui a fait respecter la loi... (*Bruit à gauche. — Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*) ou, pour mieux dire, ne lui ferez-vous pas justice ? (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*) Aujourd'hui qu'il n'y a plus rien d'inconnu pour vous dans les faits qui ont entouré cet événement, pensez-vous qu'on puisse, sans permettre des commentaires et des accusations funestes, donner le spectacle de cette antithèse vivante : un maire condamné pour fraude et qui reste à la mairie, un substitut qui fait son devoir et qui s'en va en disgrâce ? (*Applaudissements au centre. — Bruit à gauche.*)

M. Borie. — Le suffrage universel est plus fort que vous !

M. Wickersheimer. — Le maire n'est pas à la mairie ; il est en prison !

M. Waldeck-Rousseau. — Je me hâte d'arriver à la dernière observation que j'ai à présenter.

Je prends les faits au moment où les élections générales sont survenues. Vous ne pouviez plus révoquer M. le maire de Carcassonne par cette raison que vous l'auriez déjà révoqué auparavant et qu'il était redevenu éligible. Voilà votre thèse. Elle est légalement juste. C'est l'article 86 de la loi municipale qui le dit.

Mais est-ce que M. le maire de Carcassonne ne vous a pas prodigué avec une libéralité sans mesure les raisons de frapper à nouveau l'homme qui a ce casier judiciaire? (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

M. le Président du Conseil. — Vous me permettrez de les juger.

M. Waldeck-Rousseau.— Je ne demande que cela, monsieur le Président du Conseil, et la permission, que vous m'accorderez sans peine — car vous n'êtes point de ceux qui rendent une discussion à peu près impossible — de vous les exposer.

Qu'a fait M. le maire de Carcassonne depuis les élections générales? Ici encore j'interroge. J'attends une rectification si je me trompe ; les documents auxquels je fais appel sont ceux qui ont été livrés à la discussion dans une autre enceinte.

J'éprouve quelque scrupule, messieurs, à parler désormais de ce qui s'est dit au Sénat, tant M. le Président du Conseil s'est montré gardien jaloux de ses prérogatives. (*Sourires sur divers bancs.*)

A gauche. Des nôtres!

M. le Président du Conseil. — C'est mon devoir.

M. Waldeck-Rousseau. — Mais, comme il n'a point

tardé à faire lui-même quelques emprunts à des discussions qui appartiennent à tous, je ne m'exposerai pas à de nouveaux reproches en suivant son exemple.

Eh bien! M. le maire est condamné; son recours en grâce est rejeté. Ce recours avait-il été appuyé par M. le préfet de l'Aude, comme on l'a dit? Je l'ignore, et je veux l'ignorer.

Une voix à gauche. Cela ne vous regarde pas!

M. Waldeck-Rousseau. — La peine est définitive. Magistrat municipal, il me semble qu'il doit donner l'exemple de quelque respect de la loi. Qu'a-t-il fait? J'ai lu dans le discours de l'honorable M. Ferrouillat que la façon dont l'arrestation de M. le maire de Carcassonne a dû être opérée avait été l'occasion d'un scandale — je reproduis fidèlement ses expressions, — que des scènes regrettables avaient eu lieu et qu'il avait fallu — spectacle qui me paraît, je l'avoue, singulier — que, pour arrêter un maire et le conduire à la prison, la gendarmerie fît le siège de la maison qu'il occupait. (*Interruptions à gauche.*)

Ce n'est pas moi qui raconte, c'est M. le garde des sceaux.

M. Ferroul. — C'est à M. de Crozals qu'il faut reprocher cela!

M. Waldeck-Rousseau. — Je demande donc s'il est exact que M. le maire de Carcassonne, voyant son pourvoi rejeté, ait, de parti pris, par un concert arrêté, organisé une comédie dont le dénouement devait être, dans son désir et dans sa volonté, une manifestation sur la voie publique.

Je demande si le Gouvernement peut démentir cette autre affirmation qui a été encore maintenue dans le même débat, à savoir que, lorsqu'on a fait dire à M. le maire de Carcassonne que l'ordre d'écrou était signé,

il s'est transporté chez le commissaire de police ou chez un des membres du parquet — je ne sais au juste — et lui a déclaré qu'on ne conduisait pas en prison un maire de Carcassonne — aussi habile à se familiariser avec les urnes — comme on y conduit un homme qui n'a commis qu'une faute ordinaire, et qui a pu être surtout malheureux; qu'il faudrait lui mettre les menottes aux mains. Cela a-t-il été dit?... (*Bruit à gauche.*)

Il y a autre chose. Il ne s'agit plus de ce qui aurait été dit, il s'agit de ce qui a été fait. Tenez! Ces certificats qui se succèdent, cette maladie qui apparaît juste le jour où il faut payer sa dette, ces traitements variables ou complaisants, ce valétudinaire qui fait à domicile des barricades... (*Très bien! très bien! et rires au centre. — Murmures à l'extrême gauche*), ce maire que la gendarmerie trouvera drapé dans le manteau du malade imaginaire... (*On rit*), tout cela demande une somme de crédulité, un parti pris de tenir les yeux clos et de ne pas voir le défi, dont, pour ma part, je ne dispose pas. (*Interruptions à gauche.*)

M. Pichon. — Rappelez-vous l'affaire de Saint-Elme!

M. le Président. — Je serai obligé de rappeler à l'ordre les interrupteurs. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Oui, messieurs, j'en prends à témoin toute la Chambre. Si l'on traitait l'un de vous comme vous traitez l'orateur qui est à la tribune, vous n'auriez pas assez de protestations. (*Très bien! très bien!*)

M. Waldeck-Rousseau. — Je prétends que le fait, par un homme qui ne peut conserver ses fonctions publiques qu'avec votre assentiment, d'avoir préparé, résolu et exécuté ce qu'a préparé, résolu et exécuté

M. le maire de Carcassonne dans cette journée, c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour révoquer un maire, surtout, qu'on me permette de le dire, quand cette nouvelle infraction, ce nouveau défi vient s'ajouter à l'attentat que M. le Président du Conseil a tout à l'heure si justement flétri.

Eh bien! vous disiez tout à l'heure, monsieur le Président du Conseil : « Je jugerai ce fait. » Je vous le signale...

M. le Président du Conseil. — Oui, je le jugerai.

M. Waldeck-Rousseau. — Et je ne doute pas qu'il n'ait été porté à votre connaissance avec plus de détails, et d'une façon plus complète.

Vous rappeliez tout à l'heure, les services rendus par le préfet du département de l'Aude; je ne doute pas que ce fonctionnaire n'ait fait son devoir, qu'il ne vous ait tenu au courant de tout ce qui s'est produit; qu'il ne vous ait annoncé à l'avance la résistance qu'il faudrait vaincre; qu'il ne vous ait montré, depuis, l'attitude du maire de Carcassonne et cette lutte sans dignité pour la fonction dont il est encore investi.

Si ces faits sont exacts, permettez-moi de ne pas douter une seconde, — et alors le vœu que j'exprimais en commençant sera réalisé, — que vous saurez donner à cette conduite le châtiment qu'elle mérite. (*Bruyantes exclamations à l'extrême gauche.*) Mais ce qui ne me paraît pas admissible un instant, c'est qu'alors qu'aux faits antérieurs aux élections générales sont venus s'ajouter les faits d'insubordination et de révolte... (*Rumeurs à gauche. — Très bien! très bien! au centre*).

M. Camille Pelletan. — Mais puisqu'il était dans son lit! (*Rires à droite.*)

M. Waldeck-Rousseau. — Certes, de révolte. Et

croyez-le bien, tant qu'il restera quelque respect de la justice, le fait, par un fonctionnaire public, d'entrer en lutte avec ceux qui l'arrêtent quand il a été condamné ne pourra pas être proposé à l'admiration des honnêtes gens. (*Mouvements divers.*)

Je termine donc, messieurs, en disant à M. le Président du Conseil : Il y a un magistrat qui n'a commis aucune faute, qui n'a encouru aucun blâme; il y a un maire qui, après des actes sur lesquels, je le veux bien, les élections générales ont fait passer, je ne dis pas une amnistie, mais une sorte de pardon administratif, un maire qui depuis a commis des faits dont un seul justifierait sa révocation.

Je demande au Gouvernement ce qu'il fera pour rétablir l'équilibre, pour que la justice ait satisfaction... (*Exclamations à gauche*) et pour que la seule victime ne soit pas le seul homme peut-être qui ait rempli son devoir. (*Rumeurs à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.*)

Et, si peu de crédit qu'il plaise à beaucoup de mes collègues d'attribuer à mes paroles, j'exprime encore le vœu que M. le Président du Conseil, usant du droit qu'il revendiquait tout à l'heure, donne ample satisfaction à des revendications qui ne sont pas les nôtres mais celles de la conscience publique. (*Très bien! très bien! au centre. — Bruit à gauche.*)

Oui, il est possible qu'au milieu des innombrables soucis qui sont le cortège du pouvoir, le Gouvernement, à la première heure, n'ait pas été exactement renseigné ou que les faits lui soient apparus sous un jour inexact; mais aujourd'hui, il les connaît, non pas seulement par les débats, mais par des rapports; je lui demande de déclarer qu'il sera fait justice... (*Exclamations à gauche.*)

M. Salis. — Elle est faite !

M. Waldeck-Rousseau. — Et qu'il soit bien persuadé — et je réponds en cela à des interruptions que j'entends à l'instant même — qu'il n'est jamais trop tard pour réparer des torts, surtout quand il s'agit d'une question d'équité et d'une question de justice...

M. le Président du Conseil. — Je ne me reconnais aucun tort.

M. Waldeck-Rousseau. — Qu'il soit persuadé qu'il désarmera les railleries qu'il pourrait craindre, et ceux-là le connaîtraient bien mal, qui prendraient un acquiescement de cette nature pour une première manifestation de sa faiblesse. (*Applaudissements au centre.*)

CONTRE

LE BOULANGISME ET LES REVISIONNISTES

La France était troublée par la crise boulangiste. En vue de faire échec aux projets dictatoriaux du général que Jules Ferry avait appelé « un Saint-Arnaud de café concert », les républicains reconnurent une fois de plus la nécessité de faire l'union parmi eux. Mais ils restaient divisés sur la tactique à suivre contre l'ennemi, et, par malheur, le ministère Floquet, lui-même incertain et affolé, n'était pas plus capable de l'indiquer que de l'imposer. Les chefs du parti modéré signalaient tour à tour les dangers de cette situation. Elle inspirait à Challemel-Lacour, au Sénat, l'un de ses plus admirables discours, et non des moins sévères. Jules Ferry, à l'Association nationale républicaine, montrait les monarchistes s'alliant aux boulangistes pour « égorger la République ». Et, au même moment, M. Waldeck-Rousseau intervenait dans la lutte avec une fermeté et une énergie égales. Le Cercle républicain de Lyon l'avait invité à présider, le 10 novembre 1888, son banquet annuel. Il flagella le « héros sans légende » et le nouveau parti sans nom qui se formait autour de lui pour faire triompher « des doctrines moitié démagogiques et moitié prétoriennes ». Il réclama du Gouvernement des actes de légitime défense et, examinant les propositions ou projets de loi revisionnistes, il s'écria : « L'heure n'est pas venue de reviser la Constitution, mais bien de la défendre. » Ce discours eut un grand retentissement.

MESSIEURS,

C'est pour moi un très grand honneur d'avoir été invité à ce banquet républicain et j'en ressens tout le prix. Moins porté d'ordinaire à rechercher qu'à fuir les occasions de parler, je n'ai cependant rien fait pour décliner cette invitation. Je considère, en effet, que les événements qui s'accomplissent, ceux qu'il est permis sans crainte mais sans illusion de prévoir, imposent à chacun de nous le devoir de parler avec une entière franchise, et c'est alors une heureuse fortune que de se trouver dans une ville comme celle-ci, qui unit à un si rare degré l'ardeur à la sagesse républicaine, parmi des hommes qu'aucun progrès, qu'aucune réforme n'intimident qui sont dignes de ces noms, assez hardis pour les vouloir, assez pénétrants pour les juger, assez prudents surtout pour ne jamais sacrifier la vanité de certaines formules à l'intérêt supérieur du gouvernement républicain. (*Très bien! très bien! — Assentiment général.*)

C'est de cet intérêt qu'il convient de prendre conseil. Je crois, et pourquoi ne le dirais-je pas? que nous touchons à l'heure décisive où le Gouvernement de la République tiendra dans ses mains ses propres destinées et où il en décidera pour les sauvegarder ou pour les compromettre, suivant qu'il obéira aux lois naturelles de sa conservation ou que, par une sorte d'égarement qui ne serait pas sans exemple, il retournera contre lui-même les armes que forgent contre lui ses adversaires les plus irréconciliables. (*Vifs applaudissements.*)

Rarement plus d'obscurité s'est mêlée à plus d'incertitude; tout le monde a le pressentiment d'une épreuve prochaine. Une sorte de vertige courbant aux

pieds d'un héros sans légende ceux-là qui se prétendaient le plus altérés de liberté, des hommes qui ne trouvaient aucune gloire républicaine assez pure acclamant le courtisan tantôt infidèle et tantôt repenti d'un prince d'Orléans, des ferments de dictature mêlés à des ferments de révolution, tous les mécontents conspirant avec tous les appétits, le délire de la servitude succédant au mépris de l'autorité, tels sont les signes qu'il est permis à chacun de recueillir, et les symptômes d'une crise qui veut et doit avoir un prompt dénouement.

Le pays s'en émeut et recueille ces présages; son instinct l'avertit qu'on menace la République. Il ne croit pas, dans son robuste bon sens, que si les monarchistes montrent tant de zèle pour remettre en question le pacte constitutionnel, c'est parce qu'il n'assure pas assez de garanties à la République, ni que les fauteurs de dictature se joignent à eux pour élever de nouveaux remparts contre les entreprises d'un nouveau pouvoir personnel. (*Rires et applaudissements.*)

Le pays regarde, il attend du Gouvernement une de ces paroles qui rallient au drapeau toutes les fractions du parti républicain. (*Très bien! très bien! — Vive adhésion.*) Il attend aussi des actes de légitime défense, et on lui répond en lui disant : « L'ennemi ne fait tant de bruit à la porte que parce qu'elle demeure fermée; les calculs de la haute politique commandent de la lui ouvrir. » (*Rires.*)

A l'agitation revisionniste devenue l'arme des partis, pour ne pas dire des factions, on lui propose de répondre par la revision. (*Très bien! très bien! C'est cela! — Nombreux applaudissements.*)

Messieurs, quand on parle de revision, il ne s'agit pas de savoir si l'Assemblée de 1875 a donné à l'orga-

nisation de la démocratie française sa force définitive; si son œuvre, échappant à la loi qui pèse sur toutes les œuvres humaines, échappe à la règle éternelle de l'évolution et du progrès : le problème, envisagé sous cet aspect, ne relève plus que du jugement de la philosophie, et encore serait-elle impuissante à le résoudre; car, si abstraite qu'elle se fasse, si absolues que soient les vérités auxquelles elle s'attache, elles lui apparaissent dans leur forme actuelle, et quelque chose d'humain, c'est-à-dire de soumis au changement et au progrès, se mêle fatalement à ses expériences, à ses jugements. Mais la question ne se pose pas ainsi; la politique envisage le moment présent; elle n'agit pas dans des milieux que la seule raison gouverne, gravitant, pour s'en rapprocher peu à peu, autour de vérités absolues dont rien n'altère l'influence. Elle est obligée de compter avec les temps, avec les passions et les erreurs humaines, avec le conflit des intérêts, et avant d'assurer l'évolution son premier devoir est d'assurer la vie. (*Assentiment unanime. — Applaudissements répétés.*)

Eh bien! je me demande si, en rouvrant aujourd'hui l'ère des disputes constitutionnelles, on s'est suffisamment préoccupé de ce premier et suprême devoir.

Messieurs, quand le cabinet s'est formé, on l'a mis en demeure, on lui a dit : « Vous avez promis la revision, revisez. » Il a vu le piège, il a compris quels secrets desseins se cachaient derrière ces aspirations vers un idéal plus parfait, et il a répondu qu'il choisirait son temps et son heure. Nous avons compris qu'il entendait par là choisir le temps et l'heure où la revision ne pourrait plus être un piège tendu sous les pas de la République. (*C'est cela! Très bien! — Applaudissements et bravos.*)

Il était d'ailleurs absolument naturel et légitime que le cabinet eût confiance dans la vertu de ses maximes et dans l'efficacité de son action. Ces émotions passagères, ces brusques mouvements d'opinion, cette popularité croissant en raison directe de la diversité des gages donnés à tous les partis, tout cela allait s'effacer et disparaître, et si l'on avait pu vous dire : « Le pays nous a compris, il nous a répondu; le vent de folie qui soufflait s'est perdu dans les sables lointains, la République est de nouveau triomphante, l'idole d'un jour est renversée comme tant d'autres; » cette question de revision fût restée une question de parti exerçant la sagacité de nos différentes écoles et le génie inventif des modernes Sieyès. On aurait eu à rechercher si la majesté du plan qui nous est soumis, la nouveauté des conceptions qu'on nous dévoile justifiaient bien la réunion des deux Assemblées à Versailles.

Mais ce langage n'a pas été tenu et il ne pouvait pas l'être. Le suffrage universel a-t-il fait justice? ou bien une triple élection a-t-elle montré que parfois le suffrage universel n'a pas de plus redoutable ennemi que lui-même? (*Applaudissements.*) Et c'est cet instant qu'on choisit. Le hasard n'eût-il pas été plus prévoyant et plus avisé?

La question qui se pose n'est donc pas celle de savoir si dans un avenir plus ou moins lointain l'expérience et les progrès accomplis détermineront les progrès logiques et nécessaires.

Ce qu'il faut se demander, c'est ceci : A l'heure présente, à l'heure qui sonne, quand à travers tous les démentis éclatent la certitude et la preuve d'un pacte qui réunit dans une haine commune les ambitions les plus irréconciliables jusqu'ici, est-il prudent, est-il

sage, est-il pratique de mettre en question le pacte constitutionnel? (*Adhésions unanimes et applaudissements prolongés.*)

Peut-on dire, du moins, que le pays réclame impérieusement cette hasardeuse expérience? Où sont les manifestations de cette impatience? Est-ce donc parce que cette démocratie lyonnaise a jugé l'heure venue d'affaiblir le pouvoir exécutif qu'il y a quelques semaines, dans une immense acclamation, tout ce qui en elle pense, travaille, souffre, espère, saluait le petit-fils de Carnot? Ou n'est-ce pas plutôt qu'en cette heure troublée elle acclamait en lui et le gardien fidèle et résolu de nos institutions, et la tradition glorieuse de ces hommes de la Révolution qui, jamais dupes d'une vaine chimère, trouvèrent dans leur patriotisme ardent des inspirations à la hauteur de toutes les circonstances et de tous les périls! (*Salves d'applaudissements.*)

Et cependant, ce qui domine la conception revisionniste, ce ne sont pas les modifications de la loi électorale de la Chambre : elle n'est pas dans la Constitution; ce n'est pas la modification de la loi électorale du Sénat : elle n'est pas dans la Constitution. Est-ce la nécessité d'interjeter appel devant le Conseil d'État de la prétendue impuissance du Parlement?

Le ressort existe, il ne demande qu'à jouer, il a fonctionné déjà vingt fois, et il n'est pas besoin de se réunir en Congrès pour le mettre en mouvement.

Ce qui domine, c'est l'affaiblissement de la prérogative nécessaire du pouvoir exécutif; c'est que désormais, s'il advenait que, sous l'effort puissant et par le travail corrupteur d'un parti, le suffrage universel s'abandonnât dans un instant de vertige, nul ne pourrait le relever de l'abdication qu'il aurait consentie et

porter à nouveau devant lui la question de sa propre existence. Je ne veux croire, ni pour demain, ni pour jamais, à cet abandon, à cette démence; mais si rien de pareil n'est à redouter, contre quel péril imaginaire entend-on se défendre, et si quoi que ce soit de pareil pouvait être entrevu, n'est-ce pas la plus funeste des erreurs que de sacrifier ainsi la suprême ressource? (*Vifs applaudissements.*)

Mais si l'opinion républicaine envisagée dans son ensemble n'a pas marqué la volonté d'inaugurer de nouvelles et dangereuses disputes, en a-t-il été autrement de cette fraction de l'opinion républicaine dont le cabinet peut surtout se réclamer? Le parti radical, — j'emploie une expression qui rend très mal ma pensée, mais le dictionnaire politique n'est pas riche en formules exactes propres à qualifier les partis et peut-être de ce côté y aurait-il quelque revision à faire (*On rit*), — le parti radical a-t-il témoigné plus d'impatience? On ne saurait le dire sans commettre à son égard une rare et blessante injustice. Jamais il n'a été plus patient et, qu'il me pardonne l'expression, plus modéré. (*Rires.*)

Je laisse à d'autres le soin de rechercher le secret d'une longanimité dont l'histoire parlementaire ne fournissait pas jusqu'ici d'exemple. L'histoire de ces dernières années montre que la revision est une question qu'il endort ou qu'il réveille suivant qu'il faut affaiblir ou soutenir un cabinet. Il n'a jamais montré moins de hâte à réaliser son programme que depuis le jour où il est arrivé au pouvoir. On me concèdera qu'il n'exige point de ses représentants une fécondité hâtive, et les réformes sociales me paraissent avoir été traitées avec le même esprit de discrétion et de temporisation. (*Nouveaux rires.*)

Le budget de 1889 n'a paru pauvre de réformes qu'à quelques esprits timorés. Demain la question de l'ambassade de Rome ne suscitera, soyez-en persuadés, que de prudentes réserves, et nul éclair ne brillera sur le mont Aventin où siègent les républicains impeccables, quand on appellera le chapitre des fonds secrets. (*Hilarité générale.*) C'est là de l'esprit gouvernemental.

Et alors, pourquoi la revision, non pas pleine de foi et d'espérance, mais résignée, qu'on nous offre? Parce que ce mot de revision est devenu le symbole obscur de tous les partis, parce que ceux qui souffrent et les mécontents attachent ou feignent d'attacher à ce remède une vertu miraculeuse. On n'a jamais donné pour raison d'être à une détermination de cet ordre des raisons plus décourageantes ni plus amères.

Alors on invoque les exemples tirés de l'histoire, et, entre toutes les autorités invoquées, on rappelle les paroles prononcées par Gambetta, lorsque, en 1882, il présentait son projet de revision. Ah! s'il vivait encore, celui-là dont nous portons le deuil irréparable (*Assentiment unanime et applaudissements prolongés*), quels accents il trouverait pour dépeindre cette entreprise!...

On oublie qu'en 1882 Gambetta pouvait dire, lui qui avait accompli cette œuvre prodigieuse d'imposer la République à une Assemblée de monarchistes, que l'heure était passée où elle devait compter avec l'opposition dynastique. Oui, l'heure était passée. Est-on bien certain qu'aujourd'hui cette heure ne soit pas revenue? (*Assentiment général. — Bravos.*) On oublie surtout que, même à cette apogée de la puissance républicaine, on ne put se rendre à un Congrès sans garantie, en proclamant son droit illimité.

« Quand depuis six ans seulement, disait-il, ce pays s'est donné les institutions qui abritent sa fortune, assurent la paix et le développement de toutes ses richesses, il est subversif de remettre tout en question et de livrer à la discussion ardente des ennemis de toutes nos institutions ce qui est le fonds même de la sécurité publique du pays. » Il lui eût paru prudent et sage, si l'on voulait tenter l'aventure, de poser la question de telle sorte qu'un vote revisionniste ne pût pas ne pas être un vote républicain et tendre à un autre but que fortifier les institutions républicaines. (*Très bien!*)

On ne le voulut pas alors et on ne le veut pas aujourd'hui, parce qu'il y a eu un moment où pour abattre le serviteur le plus dévoué de la démocratie, l'esprit le plus puissant et l'âme la plus haute, il a fallu inscrire dans le nouveau *Syllabus* de la vraie foi républicaine que des Assemblées maîtresses de ne pas décider le Congrès ne sont pas maîtresses de s'assigner des limites. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Quand on invoque ce témoignage, quand on rappelle cette époque et cette faute, il faudrait au moins mesurer tout ce que la République a pu perdre de forces et de sang par cette première blessure, ne pas oublier l'œuvre des années qui ont suivi, et cette campagne de discrédit poursuivie sans relâche contre la majorité du parti républicain, et ces attaques sans prévoyance et sans mesure, tournant bientôt contre les institutions mêmes. (*Oui! Très bien! — Applaudissements.*)

Ah! messieurs, l'histoire a d'étranges retours et sa justice est parfois bien prompte. Tous ces soupçons éveillés, toutes ces défiances semées avec un art

infatigable, toutes ces haines et toutes ces envies ameutées contre l'homme qui avait fait la République si grande, les voici de retour, après un immense circuit, toujours les mêmes, plus ardents, flairant de nouvelles proies, mais n'obéissant plus à la voix de ceux qui les ont déchaînés et dont plus d'un sans doute doit tressaillir devant son œuvre en constatant que ni ses conseils ni ses ordres ne sont plus entendus. (*Marques nombreuses d'assentiment et applaudissements.*)

On invoque encore un autre ordre de considérations, et qui n'est pas le moins pressant. On nous dit, faisant appel à l'amour-propre du législateur, ce qui atteste une grande connaissance du cœur humain, et surtout du cœur des députés (*Rires*), on nous dit : « Il ne faut pas piétiner sur place. Le pays réclame des progrès, il veut des réformes. »

Je le crois; mais est-ce bien d'une revision constitutionnelle qu'il se montre impatient? S'il est anxieux, est-ce de savoir si on substituera au collège des communes nommant le Sénat un collège de politiciens nommés sous l'influence des passions du moment? est-ce de voir la Chambre renouvelée par tiers et nommée pour six ans? S'il est impatient, est-ce de savoir si les ministres passeront à l'avenir des baux de deux ans avec le pouvoir, et quelle dose de défiance il faudra mettre dans un vote pour qu'ils acceptent une résiliation anticipée? (*Rires et applaudissements prolongés.*)

Je ne crois pas que ce soit là ce dont le pays se soucie. Il n'éprouve à cet égard aucune perplexité. On le fait souvent parler; il ne fait ses confidences à personne, et je ne les ai pas plus reçues que quiconque. Mais chacun de nous est en contact

avec des commerçants, des industriels, des ouvriers. Eh bien! les avez-vous entendus se plaindre de ce qu'on n'ait pas fait une part assez large aux agitations de la politique? ou, au contraire, se plaignent-ils de ce qu'on a fait une part trop étroite aux questions pratiques, à la défense de notre commerce et de notre industrie, à la sauvegarde de tout ce qui fait la prospérité du pays, assure son développement et sa puissance économique? (*Oui! oui! Très bien! — Bravos répétés.*)

Leurs préoccupations vont à d'autres sujets d'un intérêt plus immédiat. En dehors des menaces qui naissent d'une Europe en armes, — que les traités d'alliance en vue de la paix condamnent à rester sur le pied de guerre, — d'autres menaces non moins graves se font jour, une autre coalition non moins dangereuse, une ligue commerciale qui grandit et se renforce tous les jours, nous suit sur tous les marchés, nous presse de toutes parts, modifiant les routes maritimes, et, sur terre, détournant ce grand courant de transports qui traversait notre sol en y portant la richesse.

A l'intérieur, il ne manque pas d'objets qui mériteraient d'éveiller toute la sollicitude de l'homme politique.

Nous avons beaucoup fait pour l'instruction, mais disons-nous bien que chaque progrès intellectuel commande un progrès social, et qu'en développant l'instruction, ce qui est le premier devoir de l'État, on ne résout pas les questions sociales; on les pose avec plus de précision et d'insistance. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Un monde nouveau en mal de transformation se débat et s'agite dans un irrésistible effort vers une condition sociale en harmonie avec sa condition intel-

lectuelle. Le rôle de l'État, son second devoir serait de provoquer, de seconder les initiatives, d'ouvrir au travail des voies nouvelles, de lui donner les institutions qui lui manquent pour régulariser et coordonner ses efforts. (*Assentiment unanime.*)

Si donc l'impatience du pays est certaine, elle tient à d'autres causes qu'au désir de la revision.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que reviser ce soit du même coup faire disparaître toutes les hésitations et toutes les difficultés. Est-ce la Constitution de 1875 qui paralyse le génie réformateur des hommes d'État d'aujourd'hui? Et si le Sénat est réduit, par exemple, à ne plus exercer qu'un modeste droit de *veto*, livreront-ils enfin le secret trop longtemps gardé de leurs veilles fécondes?

Il y a de par le monde des hommes qui se sont fait la réputation de penseurs profonds. Si l'on aborde devant eux quelqu'un des problèmes difficiles où le plus laborieux et le plus attentif ne se flatte pas encore d'avoir trouvé la meilleure solution, ils laissent errer sur leurs lèvres un sourire qui en dit long! Ah! s'ils parlaient, si on pouvait les comprendre, quels progrès le monde accomplirait sans effort! Le malheur est qu'ils se bornent à sourire, et ils souriront toujours, gardant pour eux le mot mystérieux et la clef des énigmes, et laissant l'humanité se débattre dans les réalités misérables. (*Rires et applaudissements.*)

Je crains fort qu'il n'en soit de même de ceux qui disent : « Ah! si la revision était votée! »

La Constitution de 1875 n'a point empêché d'accomplir dans le domaine politique les réformes les plus hardies et les plus radicales. Peut-on citer un régime de liberté plus complète et plus radicale que la législation que nous avons donné à la presse, et si des

critiques s'élèvent parfois, tiennent-elles à ce qu'elle serait opprimée, ou bien à l'abus effréné qu'on en a pu faire? (*Assentiment unanime.*)

Y a-t-il dans un pays quelconque un régime plus radicalement libre aussi que celui que nous avons donné au droit de se réunir? Peut-on citer un peuple chez lequel, à n'importe quelle époque, on ait fait une révolution plus profonde et plus rapide que celle qui a été accomplie dans le domaine de l'enseignement? Et, dès lors, comment dire que si d'autres réformes non moins nécessaires ne se sont point accomplies, la faute en est aux institutions? La cause en est ailleurs.

Pour être réformateur, il ne suffit pas d'avoir sans cesse sur les lèvres le mot de progrès ou celui de réforme. Toute œuvre digne de ce nom veut être longuement étudiée et mûrie ; il faut d'abord lui faire sa place dans le milieu où elle est appelée à jouer; il faut en régler le mécanisme ; il faut qu'elle soit viable, c'est-à-dire qu'elle ait un organisme complet. On n'est pas un réformateur pour s'être avisé d'écrire une table des matières. Il ne suffit pas d'inscrire dans des programmes des formules comme celle-ci : une meilleure répartition de la richesse, une distribution plus équitable de l'impôt; ni même, comme on l'a fait en pleine année 1885, l'organisation de milices nationales et la suppression progressive des armées permanentes.

Ce sont là de vains mots ; c'est une logomachie qui peut exercer, pour parler comme le projet de revision, une influence attractive ; ce sont des en-têtes de chapitres, ce n'est pas un ouvrage, ce ne sont pas des réformes. (*Très bien! Très bien! Applaudissements.*)

Si l'œuvre des Chambres qui se sont succédé depuis 1875 n'a pas été plus féconde, si elle a paru se ralentir à certaines heures, la faute en est surtout à

l'effet des oppositions systématiques, et, pour mieux dire, à l'action purement négative de ces mêmes oppositions. Je sais bien les longs efforts qu'il a fallu à certains ministères pour faire passer les lois les plus nécessaires. Mais quels sont donc les projets patiemment étudiés ou les œuvres attestant une préparation complète et profonde, qui aient été dédaignés et méconnus ?

Dans l'exubérance apparente de certains programmes, c'est le défaut d'études, c'est la stérilité qui se dissimule. Et cette impuissante pratique n'est pas le seul, ni le plus grand mal. Elle conduit à l'opposition permanente, irréductible. Rien de ce que propose un gouvernement, qualifié de modéré par l'autorité de certains conciles, n'est digne d'approbation : tout ce qu'il propose est suspect. C'est un combat de chaque jour et de chaque heure, où l'activité du gouvernement, où son autorité d'abord, et l'autorité gouvernementale bientôt, s'énervent. Ainsi s'explique un premier et bien singulier phénomène dont je recommande l'observation aux statisticiens, à savoir que, dans ces dix dernières années, qui ont vu commencer ou finir trois législatures, l'œuvre réformatrice a décru à mesure que grossissait la phalange de ceux qui prétendent avoir le secret des réformes (*Oui! oui! Très bien! Applaudissements prolongés*), par cette raison bien simple que cet accroissement ne fortifiait pas l'esprit de réforme, mais seulement l'esprit d'opposition.

Ainsi s'expliquerait aussi l'état actuel des esprits. Ce n'est pas seulement la confiance dans quelques ministères, ce n'est pas seulement le crédit de quelques républicains qu'on a diminué, c'est la confiance dans le pouvoir lui-même qu'on a atteinte. On a semé

le soupçon, il a germé, il a grandi. On n'a pas cessé de dénoncer au pays cette majorité républicaine qui avait triomphé de l'Assemblée nationale, voulu, fait et voté les seules réformes qu'a enregistrées l'histoire de ces dix dernières années. Cette visée politique des uns était servie par les violences et les excès des autres. Faut-il s'étonner alors que ce pays auquel on ne s'est pas lassé de dire : « Cette majorité vous trompe, elle vous trahit », en soit arrivé à répondre à ceux qui recherchent aujourd'hui sa confiance : « Qui nous garantit que vous soyez plus fidèles? « (*Applaudissements.*)

Messieurs, aucune des voix de la réaction, dans la Chambre du moins, ne fera défaut à cette revision à à laquelle on nous convie. Les bonapartistes s'y rendront pour ressusciter, s'ils le peuvent, la théorie plébiscitaire ; les royalistes, pour y ranimer les espérances de restauration monarchique ; ceux qui forment le nouveau parti sans nom, pour y faire triompher des doctrines moitié démagogiques et moitié prétoriennes.

Voilà de quels éléments, de quels calculs, de quelles pensées sera formé le consentement menteur qui nous constituerait en Congrès...

Déjà cet inconnu ne paraît plus assez vaste : c'est de donner à ce pays, après dix-huit années de République, une Assemblée constituante qu'il s'agit ! Tous les ennemis de la République l'appellent de leurs vœux et saluent l'aurore d'une revanche. Ils savent bien que les masses populaires ne voient que l'aspect simple et frappant des choses. On aura beau leur dire qu'il ne s'agit pas de permettre des empiètements dangereux, mais seulement de fortifier la Constitution républicaine. Ellesy verront ce qu'on s'efforce

vainement de ne pas voir, un aveu d'instabilité, une mise en question de la forme républicaine.

Eh bien! suivant une formule célèbre, nous ne voulons être ni dupes ni complices, nous ne voulons pas désavouer notre passé, nous ne voulons pas célébrer l'anniversaire de 1789 dans les incertitudes et l'humiliation de je ne sais quel recommencement... (*Vifs applaudissements.*) Après des désastres sans nom qui eussent suffi à rayer toute autre nation durant un demi-siècle, de la carte de l'Europe, la France s'est retrouvée debout par un effort merveilleux, maîtresse de ses destinées, maîtresse de son histoire, libre de la faire à l'image de son génie, d'y inscrire tous les progrès, prête à reprendre dans le monde la place qui lui appartient de fille aînée de la civilisation. Nous ne voulons pas voir périr tous ces efforts et toutes ces espérances. Si la marche glorieuse de notre démocratie à travers les temps semble hésiter ou se ralentir, accusons nos discordes impies, accusons des haines, des rivalités qui n'ont pas toujours eu pour but le bien de la patrie. N'accusons pas nos institutions! Messieurs, je résume et je vous livre toute ma pensée : l'heure n'est pas venue de reviser la Constitution, mais bien de la défendre. (*Triple salve d'applaudissements et bravos répétés. — Mouvement prolongé.*)

LES VERTUS CIVIQUES

ET LES FEMMES FRANÇAISES

Le 18 novembre 1892, l'Association des Dames françaises, société de secours aux militaires blessés ou malades, dont la présidente est Mme Foucher de Careil, avait invité M. Waldeck-Rousseau à son assemblée générale annuelle. Il y prononça l'allocution suivante :

Mesdames,

Avoir été depuis vingt années obligé de discourir presque continuellement et se trouver tout à coup devant vous très embarrassé et même un peu ému, c'est une aventure qui est digne de toute votre pitié, et cette aventure est la mienne.

Tout n'a-t-il pas été dit ici même, avec quelle autorité et quel art ! sur votre Association, la noblesse du but qu'elle poursuit, son mérite et les généreux dévouements qui en ont fait, en moins de dix années, non plus seulement une admirable œuvre privée, mais une institution nationale et comme une ressource nouvelle offerte par vous à la patrie ?

Une chose cependant m'a frappé et me permet d'ajouter mon tribut d'éloges à tous ceux qui vous ont été si justement décernés. Il me semble qu'en dehors même de l'objet direct que vous vous êtes proposé, vous rendez de très grands services, et je suis extrê-

mement touché du contraste qui règne entre les pensées qui vous animent et ce qu'on pourrait appeler notre état d'esprit, ou, pour employer une locution fort en vogue, notre état d'âme actuel.

La lecture des comptes rendus de vos assemblées générales permet de voir avec quelle ferme tranquillité vous abordez presque tous les sujets, dont il semble que, par un parti pris de ne point laisser troubler notre sérénité, nous soyons convenus de ne parler que le moins possible.

Il y a quelques années, ici même, c'est Mme Cahen qui retraçait devant vous, dans ce qu'elle a de plus poignant, l'histoire de 1870. Vous la suiviez de Metz à Vendôme, de Vendôme en Silésie. Plus tard, c'est Mme de Tinan, qui, vous ramenant aux ambulances et aux hôpitaux du Havre, faisait revivre sous vos yeux toutes les inexprimables douleurs dont elle avait été le témoin héroïque et secourable.

Depuis, encore, vous avez dénombré les combattants que mettrait aux prises une guerre européenne; vous avez compté d'avance vos blessés, et votre pensée a pu, sans défaillir, aller des champs de carnage que la civilisation moderne prépare jusqu'aux ambulances où le rôle que vous avez accepté vous courbera sur les blessés et sur les souffrants.

C'est là, Mesdames, un exemple très grand et très rare; tandis qu'on s'efforce d'éloigner tout ce qui pourrait assombrir le miroir où notre siècle aime à trouver son image, vous ne craignez pas de vous préparer à l'accomplissement des plus grands devoirs, en les envisageant à l'avance, résolument, et bien en face.

Par là, votre Association peut rendre d'autres services encore que ceux qu'elle s'est proposés; j'entends

dire que vous me semblez merveilleusement aptes à réagir contre une tendance très actuelle, très moderne, très peu française, qu'on pourrait appeler l'exagération du sentimentalisme.

Il y aurait quelque péril, devant un auditoire féminin qui ne serait pas l'*Association des Dames françaises*, à s'élever contre l'exagération des sollicitudes dont nous nous plaisons à envelopper ceux qui nous sont chers. Devant vous, je n'éprouve aucun embarras à le faire.

Nous avons tout raffiné jusqu'à l'excès, surtout le sentiment, — je ne dis pas la tendresse. Les soins ordinaires dont on entourait la vie ne suffisent plus.

Ainsi, nos pères se sont formés dans des collèges dont la discipline était sévère, où le bien-être était une inconnue que les mathématiciens les plus distingués ne parvenaient point à dégager, le chauffage un idéal qui chaque jour semblait plus lointain ; et cette éducation a cependant formé des générations d'hommes d'État, d'hommes de guerre, de penseurs, d'artistes, qui peuvent, j'imagine, contempler sans humiliation nos efforts si souvent inutiles et nos agitations si souvent stériles. Aujourd'hui il semble qu'il ne puisse point y avoir pour nos fils d'atmosphère assez tiède, de nid assez abondamment pourvu de duvet, de maîtres assez gracieux.

De même encore, et ceci me rapproche davantage des préoccupations qui sont les vôtres, il y a quelque cinquante années on avait assurément pour ce grand crime social qui s'appelle la guerre, la même horreur ; on en sentait au même degré l'injustice : on en avait peut-être moins l'appréhension et ce n'est point à coup sûr que les dangers aient augmenté, — le courage français ne se mesure pas à l'étendue du péril, —

mais elle heurte davantage, et nos idées philosophiques, et nos habitudes intellectuelles. Il y a en nous un sentiment de révolte contre les cruautés et les servitudes de la vie, et c'est pourquoi nous sommes peut-être moins préparés que ne l'étaient nos devanciers à les subir.

On craignait, en tout cas, beaucoup moins de parler de la guerre. Elle faisait partie du futur contingent des lourds devoirs qu'impose la vie et que demande la patrie.

Au moment où Chérubin part pour l'armée, Beaumarchais fait dire à la comtesse ces mots qui sont en vérité admirables : « Puisqu'on ne peut vous garder seulement aujourd'hui, partez, Monsieur; un nouvel état vous appelle; sachez le remplir dignement. Soyez soumis, honnête et brave; nous prendrons part à vos succès ». Il y a dans l'éloquence française, Mesdames, beaucoup de discours plus longs : je n'en ai point trouvé un qui me semblât plus complet et plus parfait que celui-là. (*Applaudissements.*)

Sans doute, aujourd'hui encore, plus d'une femme tiendrait le même langage; mais combien y ajouteraient quelques recommandations, comme d'être prudent et d'éviter les courants d'air, ainsi que les mauvaises querelles.....

Je ne veux pas dire que nos mœurs, en devenant plus douces, soient devenues plus molles. Je ne crois pas le moins du monde que toutes les grandes vertus portées si haut par notre nation et qui dominent son histoire aient dépéri en nous. Je suis convaincu que, l'heure venue, on les retrouverait vivantes et nous en avons pour témoin, ainsi qu'on le rappelait si bien tout à l'heure, l'héroïsme de nos soldats qui, partout où le drapeau français a été engagé dans ces dernières

années, ont montré combien ils étaient dignes de leurs devanciers. (*Applaudissements.*)

Mais ce qui est vrai aujourd'hui serait-il vrai encore demain, après-demain? Est-ce que les vertus civiques sont comme une sorte de trésor de guerre qu'on peut mettre en lieu sûr, sous trois clefs, pour y puiser le jour où le signal d'alarme sera donné? N'est-il pas vrai, au contraire, qu'elles demandent à être entretenues, et en quelque sorte avivées par la contemplation stoïque des épreuves que tous les peuples doivent attendre et auxquelles notre pays, moins que tout autre, peut prétendre se soustraire? (*Applaudissements.*)

Il y a donc, dans notre société actuelle, un devoir général à remplir, un devoir d'éducation, et je n'entends pas parler du tout ici de l'éducation que donnent les maîtres; je parle de l'éducation qui se fait dans le monde, par le monde, à tout âge; et c'est ici, Mesdames, permettez-moi de vous le dire, que vous me semblez toutes-puissantes.

Dans une conférence qui a été faite dans cette salle il y a quelques années et que vous n'avez certainement pas oubliée, M. Franck, recherchant quel est le rôle de la femme dans la société moderne, vous disait : « Elle ne doit être ni professeur ni tribun. » Je suis bien d'accord avec lui sur ce point, mais la femme est quelque chose de plus puissant et de plus décisif, elle est en réalité l'éducatrice de tous les instants.

La loi du travail, à tous les degrés de l'échelle sociale, absorbe infiniment le chef de la famille, et c'est surtout de nos mères que nous recevons la première éducation morale. Si nous valons quelque chose c'est parce qu'elles valaient beaucoup; et quels qu'aient été les agitations, les troubles de notre vie, il restera

toujours en nous, comme en un asile inviolé, quelque chose de bon, quelque chose de courageux, parce que, dès la première heure, nous aurons reçu leur exemple. De toutes les leçons qu'il nous sera donné de recevoir, les leurs seulement demeurent impérissables; de toutes les empreintes que l'âme humaine peut subir, la plus durable et la plus ineffaçable est encore celle de la douce main maternelle.

Plus tard, mesdames, l'homme vaudra aussi, permettez-moi de le dire, par ce que vaudra la femme qu'il aime, jusqu'au moment où, ayant fixé sa vie, il se montrera d'autant plus courageux dans les combats qu'elle lui prépare qu'il trouvera à son foyer plus d'exemples de courage.

Eh bien! mesdames, je crois que dans le temps présent votre devoir est par là même tout tracé. D'ici qu'aient triomphé les beaux rêves de ceux qui vont annonçant la bonne nouvelle et prêchant la sainte paix universelle, la France vous demandera d'avoir beaucoup de courage, d'en donner beaucoup autour de vous, de former des caractères d'une trempe plus simple, mais plus ferme aussi peut-être que le nôtre. Il serait excellent qu'il devînt à la mode d'être un homme brave, parce que, s'il nous faut multiplier les efforts pour répandre l'instruction, pour élever le niveau de la pensée, pendant de longues années encore il ne nous sera malheureusement pas permis de perdre de vue que toute âme d'artiste, que toute âme de penseur, devra être doublée d'un cœur de soldat. (*Applaudissements prolongés.*)

LETTRES AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX DE LA LOIRE

M. Waldeck-Rousseau, qui ne s'était pas présenté aux élections législatives de 1889, n'appartenait plus au Parlement depuis cinq ans, lorsque ses amis politiques résolurent de poser sa candidature dans la Loire à une élection sénatoriale partielle. Malgré les démarches pressantes des représentants de ce département, malgré les adjurations de nombreuses personnalités, il refusait obstinément d'accepter. Ce ne fut qu'après deux mois d'efforts, à la veille même de l'élection, que l'on parvint à triompher de sa résistance. Il fit alors connaître son acceptation par la lettre suivante, adressée à MM. Reymond, sénateur, Audiffred, député, et Crozet-Fournéyron, ancien député, tous trois délégués du Congrès républicain départemental de la Loire.

Paris, 2 octobre 1894.

Mes chers amis,

Si je ne consultais que mon intérêt politique, ou même, s'il n'est pas trop ambitieux de parler ainsi, que l'intérêt politique général, malgré le vote de la réunion préparatoire qui m'a choisi, malgré vos instances amicales, je refuserais toute candidature. Mais je me rends compte qu'il y a parfois plus d'inconvénients à éviter une faute qu'à la commettre, et l'on vient à douter de ce qu'on croit être la vérité quand on ne parvient pas à faire partager sa conviction.

Si nos amis de la Loire croient devoir persister dans leur choix, je m'inclinerai. Je rentrerai dans la vie politique, dont le sentiment de mon impuissance m'avait seul éloigné, avec le désir sincère de me rendre utile, mais avec la résolution dont vous m'êtes témoins de n'y accepter un rôle plus important, quelques circonstances qui se puissent produire, que si j'arrivais à penser qu'un nouveau et plus grand sacrifice pourrait tourner au profit de notre pays.

Croyez, mes chers amis, à tout mon dévouement.

WALDECK-ROUSSEAU.

L'élection eut lieu à Saint-Étienne le 7 octobre 1894. M. Waldeck-Rousseau fut élu par 829 voix sur 946 votants. Voici en quels termes il remercia les délégués sénatoriaux :

Paris, 12 octobre 1894.

MESSIEURS LES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX,

La confiance que vous m'avez témoignée en m'appelant spontanément et par la presque unanimité de vos suffrages à représenter votre département est pour moi la plus haute des récompenses. J'y attache d'autant plus de prix que c'est une pensée d'union et de concorde qui vous a portés à me choisir.

S'il a plu à quelques-uns d'attribuer l'élection du 7 octobre, soit à une ambition dont je crois avoir prouvé que je suis exempt, soit à des calculs dont la révélation m'a surpris plus qu'aucun autre, ce n'est pas auprès de vous qu'il est besoin de donner un démenti à des fables aussi ridicules. J'avais quitté sans regret la vie publique. J'y reviens sans autre am-

bition que de seconder de toutes mes forces ceux qui cherchent : dans le développement des institutions républicaines, le bien du pays tout entier ; dans la réalisation des progrès sociaux, un gage de prospérité nationale ; dans la défense de l'ordre, la conservation de la liberté.

Le département de la Loire résume tous les grands intérêts industriels, commerciaux, agricoles, qui prennent chaque jour une place plus considérable dans les préoccupations des États. Toutes les questions qui touchent de si près au développement de la richesse publique et de l'activité française y sont posées avec une acuité qui tient à l'immensité des efforts que vous avez déployés. C'est en les étudiant sur place, c'est en m'aidant de la haute expérience de mes collègues, en m'instruisant auprès des représentants de votre commerce et de votre agriculture, que je m'efforcerai d'acquitter la dette que j'ai contractée envers la Loire, et de prendre place parmi ceux qui travaillent avec tant de zèle et de compétence à défendre ses intérêts.

Veuillez agréer, Messieurs, avec mes remerciements, l'expression de mon sincère et profond dévouement.

WALDECK-ROUSSEAU.

GOUVERNER, C'EST VOULOIR

Depuis quatre mois qu'il était revenu au Parlement, M. Waldeck-Rousseau n'avait pas encore pris la parole. Sa rentrée en scène avait donné lieu aux suppositions, aux commentaires les plus divers, et il semblait que tous les républicains fussent d'accord pour voir en lui « l'homme de l'avenir ». Cependant le parti avancé, socialistes et radicaux, le traitait déjà en ennemi : il venait de faire échouer sa candidature à la Présidence de la République vacante par suite de la démission de M. Casimir-Périer[1]. C'est le moment que l'ancien ministre choisit pour faire connaître sa pensée. Invité à Lyon, avec M. Deluns-Montaud, à présider la fête annuelle de la *Tutélaire*, société protectrice de l'enfance, il y prononça, le 3 février 1895, un discours qui fut considéré comme un programme de Gouvernement. Il y critiquait à la fois la stérilité de l'opposition, l'impuissance des cabinets qui s'étaient succédé au pouvoir depuis dix ans, et, après avoir démontré que le régime parlementaire était faussé ou violé, il concluait qu'un ministère, pour être un Gouvernement digne de ce nom, doit être composé d'hommes qui *gouvernent*, et qui le veulent, car « gouverner, c'est vouloir ».

Messieurs,

Le toast si cordial de votre président me fait un devoir de prendre la parole, et cependant j'avais

1. Le Congrès s'était réuni à Versailles le 17 janvier 1895. Au premier tour de scrutin, M. Brisson obtint 338 voix, M. Félix Faure 244, M. Waldeck-Rousseau 184. L'ancien ministre se désista aussitôt en faveur de M. Félix Faure.

aujourd'hui deux bonnes raisons de céder à mon goût naturel pour le silence. D'abord, et tout près d'ici, il y a un très grand département vis-à-vis duquel j'ai contracté une dette de reconnaissance que je n'ai pas encore pu acquitter. Je m'étais proposé de m'y rendre en même temps que je venais chez vous, mais les événements ne me l'ont pas permis; je ne l'oublie pas et vous me permettrez de lui donner la première place dans mes paroles. (*Assentiment général.*)

Il a bien voulu me choisir, et je pourrais dire me prendre, sans me demander autre chose que le témoignage de mon passé. C'est la récompense la plus haute et la plus honorable à laquelle puisse aspirer un homme politique. (*Vifs applaudissements.*)

Ma seconde raison est non moins forte, bien que d'ordre presque sentimental : c'est que j'ai gardé aux représentants de la démocratie lyonnaise un souvenir si ému que j'ai maintes fois formé le rêve de revenir au milieu d'elle à un de ces moments très rares mais très bons où l'homme politique, comme le voyageur, contemplant avec satisfaction le chemin parcouru, aime à se recueillir : il est assez loin des épreuves qu'il a subies pour les juger sans injustice, et en même temps il est parvenu assez haut pour apercevoir clairement l'avenir.

Nous ne sommes pas, il faut le dire bien sincèrement, à un de ces moments-là.

Je n'exagère rien en constatant qu'il y a dans toute cette partie du pays, qui forme comme les assises du régime républicain, un certain malaise, une inquiétude qui se tait, un silence plus voisin peut-être d'un détachement fâcheux que de cet état d'esprit qui naît de la pleine possession de soi-même. Si ce malaise ne peut pas être dénié, je crois que le plus simple et le

meilleur c'est d'en rechercher franchement les causes. On a accusé spécialement, depuis un certain temps, le régime parlementaire lui-même, son fonctionnement et ses méthodes. On l'accuse à tort, et si je n'hésite pas à le dire, c'est qu'il faut reconnaître que depuis une dizaine d'années tout au moins on ne l'a peut-être pas toujours pratiqué avec assez de hardiesse et avec assez de sincérité. (*Applaudissements.*)

Le propre du régime parlementaire n'est-il point, en effet, de confier tour à tour le fardeau du pouvoir aux partis républicains qui ont le droit légitime de se le disputer? Combien cette méthode ne présente-t-elle pas d'avantages!

Tout d'abord, un parti qui vient d'être battu est nécessairement affaibli : il ne peut retrouver l'autorité nécessaire que dans le recueillement et dans un certain éloignement de la mêlée. Il ne lui est d'ailleurs pas inutile, pour rassembler toutes ses forces, de vivre à son tour de la vie des oppositions.

Un autre avantage, c'est qu'il faut — et c'est là une question vitale — dans ce pays avide de travail, de repos, de paix féconde, arriver enfin à un état de choses où les oppositions ne soient pas stériles. Je me rappelle un mot d'Alexandre Dumas, un peu vif mais bien profond : On a le droit, disait-il, de violer l'histoire, mais c'est à la condition de lui faire un enfant. (*Rires et applaudissements.*) Eh bien! si on a non seulement le droit, mais aussi, et sous l'impulsion de sa conscience, le devoir de faire de l'opposition, c'est à la condition d'être prêt à constituer un gouvernement. (*Assentiment unanime et applaudissements répétés.*)

Quoi qu'il advienne, que l'opposition à qui on offre le pouvoir l'accepte ou le résigne, ce sera tout profit pour la bonne marche des affaires publiques, car, si

cette tentative est suivie d'un échec, eh bien! il en résultera quelque consolation pour les hommes de gouvernement qu'on voyait accablés de tant de reproches et si souvent accusés d'impuissance.

Si la tentative réussit, elle ne doit effrayer personne. Croyez-le bien, il n'est point de parti républicain digne de ce nom qui ne comprenne les devoirs essentiels, supérieurs à toutes les controverses, et il n'est pas douteux qu'à passer par cette rude épreuve les esprits les plus hardis en apparence ne soient vite assagis.

Cette méthode n'a pas été suivie. On a vu, par timidité d'abord et par habitude ensuite, constituer plus d'un ministère avec les morceaux de ceux qui l'avaient précédé dans la chute, et il est tel d'entre eux où un observateur attentif aurait pu retrouver un échantillon de tous les ministères constitués dans le passé. (*Rires.*)

Eh bien! ce n'est pas là une application rationnelle des lois qui président à l'évolution des gouvernements, et il serait souverainement injuste d'accuser le régime parlementaire. (*Applaudissements.*)

On a encore accusé la concentration républicaine. Ici il faut bien s'entendre. Je conçois à merveille, et notre histoire, toute récente, est là pour l'attester, que l'on puisse concentrer toutes les fractions du parti républicain autour d'une idée. C'est ainsi qu'autour d'un homme qui s'appelait Gambetta, on les a vues s'assembler, réunir toutes leurs forces, et condamner à la défaite la double entreprise du 24 et du 16 mai. (*Applaudissements et bravos.*)

C'est ainsi que plus tard, quand sous l'action d'un syndicat de mécontents se dessinait cette malsaine épopée qui s'est terminée comme une aventure, on a vu successivement tous les républicains se grouper autour d'un Président du Conseil radical, et, plus tard,

tous les républicains encore se réunir autour d'un Président du Conseil modéré. Mais cette méthode avait un nom, bien avant qu'on parlât de concentration républicaine.

Eh bien! elle s'appelait l'union des républicains, celle qui se fait autour d'un principe, d'une idée, d'un progrès défini. Mais ce qu'à de certains moments on a tenté de faire, ce qu'on a nommé la concentration, répond à une conception bien différente. Elle consistait à rassembler des hommes d'opinions très dissemblables, ayant des vues opposées sur presque tous les sujets. On a cherché à créer des ministères n'inquiétant personne, et, pour y parvenir, comptant et pesant tous les groupes du Parlement, on a pris dans chacun d'eux, pour rassurer tous les autres, un certain nombre d'otages. On n'a plus donné le pouvoir qu'avec méfiance, et il ne s'est plus exercé qu'avec défiance, et c'est ainsi qu'on a partiellement organisé ce genre particulier d'immobilité qui naît de tiraillements en sens divers. (*Applaudissements et rires.*)

Alors, dans ce pays qui aime les réalités, le mouvement et l'action, l'incertitude est née sur l'efficacité du régime. Il a été déçu de voir que l'immensité des programmes et le prodigieux entassement des promesses faites n'aboutissaient pas même à des réformes pratiques et modestes. Il ne craint pas de grandes catastrophes, il n'a plus l'ardeur des premiers jours : il attend.

Il est permis de penser et je crois fermement que nous pouvons, que nous devons retrouver l'union qui seule permet d'agir, à condition de la faire sans plus d'ambition sur une question, sur une entreprise déterminée, choisie entre toutes autres parmi les plus urgentes et les plus nécessaires. Est-ce qu'il n'en est pas à l'heure actuelle qui s'imposent d'elles-mêmes ?

Pensez-vous que le pays ait bien compris, par exemple, que huit mois de législature aient pu s'écouler sans qu'on ait donné un budget à la France... (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements*)... qu'on en soit encore à chercher, le 3 février 1895, sur quelles bases on pourra bien l'établir?

Ne pensez-vous pas que la nécessité impérieuse et fatale d'assurer à ce pays sans plus tarder l'air et la vie — j'allais dire l'oxygène — est une de ces œuvres autour desquelles peuvent se grouper d'urgence tous les républicains de bonne volonté?

Et le budget de 1895 voté, est-ce qu'il ne serait pas d'une nécessité primordiale, et avant toute autre affaire, de songer aussitôt au budget de 1896, et de longs mois sembleront-ils trop longs s'ils sont consacrés à donner à la France des finances solidement et sincèrement établies? Et n'est-ce pas l'instrument nécessaire de toute réforme?

On parle souvent d'établir ce que dans le langage parlementaire on est convenu d'appeler un budget de réformes. Mais entend-on bien ce qu'il faut appeler de ce nom? Ce n'est pas un budget de réformes que celui où l'on inscrit après mille tâtonnements une réforme dont le pays s'inquiète et que ceux-là mêmes par qui on compte la faire voter n'acceptent qu'à regret. Un budget de réformes, c'est, messieurs, un budget assez équilibré, assez élastique, assez fort pour permettre de faire des réformes. Et, en effet, comme toute réforme aboutit nécessairement soit à une dépense dont on espère tirer un profit matériel ou moral, soit à une diminution d'impôt, on n'a pas le droit d'envisager comme possible une politique de réformes si on ne s'en est pas procuré les moyens les plus essentiels. Passez-moi cette comparaison familière : Quand l'un

de vous, messieurs, sort de sa maison avec de grands projets, il commence par mettre de l'argent dans sa poche. Eh bien! un gouvernement qui veut être réformateur doit imposer silence à toute préoccupation moins élémentaire et se pourvoir d'un budget qui lui permette d'être réformateur. (*Applaudissements.*)

N'est-ce point encore, et pour parler d'intérêts d'un autre ordre une question vitale, un devoir étroit et patriotique pour tous les républicains qui veulent garder la République, que de s'unir pour barrer la route à un parti ou plutôt à une faction qui ne dissimule même pas ses desseins, qui ne cherche plus seulement à combattre la République par des déclamations bruyantes ou des manifestations tumultueuses, mais par une méthode plus malsaine et plus préméditée, en discréditant les pouvoirs publics? (*Oui! oui! Très bien! Vifs applaudissements.*)

N'est-ce pas une question vitale que de mettre ou plutôt de remettre l'institution de la présidence de la République au-dessus des injures... (*Applaudissements et bravos répétés.*)... au-dessus des outrages à froid dont on ne peut plus méconnaître qu'ils constituent à la fois un calcul et un danger?

La présidence de la République occupe, messieurs, et dans le fonctionnement du Gouvernement républicain et dans la conservation même de la France, une place sur l'importance de laquelle on ne saurait assez méditer. Dans les rapports qui existent entre nos intérêts à l'intérieur, le mécanisme parlementaire, le fonctionnement des Chambres joue un rôle décisif. Mais — on l'a répété cent fois — nous ne vivons pas dans une île, nous vivons dans une Europe où nous avons fait la première Révolution, inquiète, tourmentée elle-même, souvent à son insu, par l'esprit des révo-

lutions futures, où l'on parle, armé jusqu'aux dents, de la nécessité de la paix et où il faudrait être bien sourd pour ne pas entendre parfois comme des froissements d'armures. Nous lui avons inspiré le respect jusque dans la défaite, et nous gardons sa confiance dans notre relèvement. Mais pour lui dire ce que commande notre génie pacifique, qui donc parlera? Qui donc lui donnera le sentiment de la stabilité et de la durée, si ce n'est le Président de la République?

Quand on est un grand pays, une démocratie laborieuse comme la nôtre, quand on n'a pas le droit de modérer ni de limiter l'accession d'éléments sans cesse plus nombreux à la vie commerciale et industrielle, quand pour les besoins de la production nationale on est voué à une politique d'expansion, il faut pouvoir négocier des alliances, faire des traités, engager une parole qui sera sûrement tenue. C'est là une des fonctions constitutionnelles attachées à la présidence de la République, et c'est pourquoi il serait également criminel de l'attaquer et de ne pas la défendre. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Mais l'accomplissement de l'une quelconque des œuvres que je viens d'esquisser, des actes de ferme propos qu'il est permis de faire, est subordonné, et le pays le comprend, à l'événement d'une condition essentielle, et s'il est un vœu qu'il forme et qu'on puisse dégager avec certitude de ses manifestations, c'est celui de constituer ce qu'il a lui-même nommé : un gouvernement qui gouverne. C'est là une chose en apparence très simple! Mais si l'on va au fond des réalités, c'est une chose très complexe. Et c'est tout d'abord une très grave erreur de penser qu'il suffit pour y parvenir d'appeler et de faire surgir ce qu'on appelle encore dans le même langage un homme de

gouvernement. Je suis né dans un pays monarchique, où, pendant le 24 et le 16 Mai, paraissaient de grandes espérances de restauration mêlées à beaucoup d'inquiétude, et j'ai entendu bien souvent prononcer cette parole : Il faut que le prince monte à cheval! On considérait que le prince étant monté à cheval, tout était dit : le prince n'est pas monté à cheval. S'il y fût monté, il se fût trouvé dans une situation fort désagréable, parce qu'il ne suffit pas plus de faire monter un prince à cheval pour faire une restauration, que d'élever au pouvoir un homme d'État pour faire un gouvernement.

Il ne suffit pas de dire : « Il faut un gouvernement, un gouvernement qui gouverne ! » Il est indispensable de rechercher les conditions sans lesquelles on n'atteindra pas cet idéal. Il faut d'abord, pour y parvenir, réunir des hommes politiques ayant suivi avec une attention minutieuse tous les grands débats du suffrage universel, s'étant appliqués à dégager de ses manifestations multiples les idées dominantes et les exigences supérieures. Quand ils y sont parvenus, ils doivent déterminer l'œuvre qu'ils entreprennent. Etre un gouvernement, c'est savoir ce que l'on veut et vouloir fortement ce que l'on peut. On a dit que gouverner c'est prévoir; je crois plus juste encore de dire que gouverner c'est vouloir. (*Vifs applaudissements.*) Je ne crois pas qu'il soit possible, au moins dans la période actuelle, de former un gouvernement qui gouverne si, par un sentiment né d'ailleurs d'une noble ambition, il s'assigne à lui-même des ambitions trop étendues. Je suis aujourd'hui, après avoir vu passer bien des ministères, après avoir été deux fois ministre, singulièrement surpris d'une complexité de leurs programmes, qui fait un contraste bien singu-

lier avec la brièveté des jours dévolus à leur activité.

Il y a, dans les collèges, de très bons élèves qui ne considèrent point qu'ils aient fait un bon devoir s'ils n'ont pas écrit au moins huit pages. Eh bien ! le plus souvent, les cabinets n'ont pas considéré qu'ils pussent se présenter honorablement devant une Chambre française sans avoir réuni au préalable, dans une déclaration, à peu près tous les éléments de tous les problèmes politiques et sociaux (*Rires et applaudissements.*)... et cela pour constater, six mois ou deux ans après, qu'à peine ils avaient pu, et je parle des plus favorisés, faire voter un ou deux articles de leur profession de foi ministérielle.

Eh bien! messieurs, je crois que l'expérience conseille d'user d'une autre méthode. Vienne le ministère à la fois plus ambitieux et plus modeste qui, prompt à discerner la pensée maîtresse du pays, en fera l'article unique de son programme politique ! Et s'il répond aux vœux du pays, s'il marque un progrès accompli, nul ne lui reprochera son indigence ! Ceux-là mêmes qui sont plus dévorés d'activité aiment mieux qu'on leur dise : Faisons un pas, et le faire, plutôt que de se voir montrer de longues perspectives et rester en place. (*Applaudissements.*)

Il est enfin — et je touche au point le plus délicat — une troisième condition pour établir un gouvernement qui gouverne. Ce n'est pas qu'il ne soit point attaqué par ses adversaires : le leur demander, ce serait une suprême injustice et un véritable non-sens. C'est qu'il soit soutenu par ses amis. (*C'est cela! Très bien! Très bien!*) C'est que, gouvernant avec eux, il les trouve plus attentifs à le défendre qu'à s'épargner des responsabilités ou des critiques. S'ils ont voulu un gouvernement modéré, il ne faut pas qu'ils le désa-

vouent; il faut, pour tout dire, que les modérés ne reculent pas devant l'horreur d'être appelés modérés. (*Assentiment unanime et bravos répétés.*)

Il faut, en un mot, rester conséquent avec soi-même, et surtout être bien persuadé qu'on sert mal le suffrage universel quand on double ses inquiétudes ou ses faiblesses, et que la véritable façon de se montrer respectueux de sa loi n'est pas de tressaillir au moindre bruit que peut faire non pas même un collège électoral, mais trois ou quatre politiciens qui mesurent la confiance qu'ils donnent à la docilité qu'ils exigent!

Je viens, messieurs, d'employer une expression que je voudrais pouvoir définir, celle de « modéré ». Ah! messieurs, le jour où un linguiste patient, où un homme de véritable génie aura pu nous donner un dictionnaire rationnel de l'appellation des partis, il faudra lui élever des statues (*On rit.*) parce qu'il nous aura tirés d'une logomachie dangereuse et perfide.

Où cesse-t-on d'être modéré? Où commence-t-on d'être radical?

Messieurs, s'il vivait aujourd'hui, cet esprit si puissant et si sage, Gambetta, il serait un modéré! (*Applaudissements.*) Le plus sûr moyen de définir des choses assez insaisissables est peut-être de placer ses doctrines sous le patronage de certains souvenirs. Eh bien! si celui qui a donné au parti républicain sa méthode et sa doctrine, — si celui qui a porté le coup décisif, je ne dis pas seulement à l'empire de Napoléon III, mais au césarisme, en plaçant le dogme de la souveraineté républicaine au-dessus des égarements et des défaillances auxquels le suffrage universel peut être exposé, était modéré, — si l'homme qui a, dans les discours de Romans et de Cahors, et dans tant d'autres, formulé un programme républicain si

vaste qu'à peine nous en avons réalisé quelques lambeaux, était un modéré... — si celui-là qui a prononcé cette admirable parole odieusement défigurée : « Il n'y a pas une question sociale, il y a des questions sociales! » si celui-là était un modéré, avec lui, comme lui, après lui, je suis fier d'être un modéré! (*Applaudissements et acclamations.*) Et si, pour cesser de l'être et pour monter d'un échelon dans je ne sais quelle hiérarchie de l'opinion, il faut abuser de la crédulité de ceux qui travaillent et qui souffrent, prodiguer des promesses qu'on ne peut pas tenir à des masses tourmentées à la fois par un besoin d'idéal et par les cruautés du labeur de chaque jour, s'il faut prêcher la haine des classes, pousser de malheureux ouvriers à subir des mois de privations dont on ne prend pas sa part, alors jamais je ne serai qu'un modéré! (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, je termine ces observations dans lesquelles j'ai dû plus d'une fois parler des difficultés de l'heure présente : je les achève dans un sentiment d'espérance. J'ai dans les destinées de la France et de la République une foi impérissable, une foi supérieure à toutes les épreuves, à toutes les déceptions, et c'est avec la ferme confiance que devant nous s'ouvre un avenir très grand, très fécond et très glorieux, que je revendique l'honneur, le très grand honneur, de porter la santé de M. le Président de la République. (*Applaudissements et acclamations. — Mouvement prolongé.*)

L'IDÉAL RÉPUBLICAIN

Invité par la municipalité de Montbrison à un banquet qui lui fut offert le 9 mars 1895, M. Waldeck-Rousseau revint sur les conditions dans lesquelles doit s'exercer le Gouvernement. Et, rappelant l'idéal républicain, il dit qu'il ne fallait pas en attendre la réalisation d'un présent hâtif, mais d'un très long avenir.

MESSIEURS,

L'accueil si bienveillant qui m'est fait et les paroles si cordiales qui me sont adressées me touchent profondément, et en même temps, faut-il l'avouer? j'en ressens un peu d'inquiétude. Je m'aperçois, et ce n'est pas la première fois, que j'ai eu devant vous de trop bons parrains. Ils ont été trop indulgents. Ils m'ont prêté des mérites que je n'ai point, et je crains qu'à mesure que je serai plus connu, je ne diminue un peu dans votre opinion.

C'est de l'arrondissement de Montbrison que me sont venues les premières voix qui m'ont ramené vers la politique. Ses délégués ont pris une grosse part de responsabilité dans la violence très douce qui m'a été faite. S'ils se sont exagéré le prix des services que je puis rendre, laissez-moi vous assurer du moins qu'ils ne se sont pas mépris sur l'étendue de ma bonne volonté.

Il y a, il me semble, déjà entre nous des liens

solides et durables, et, s'ils se sont aussi rapidement formés, c'est sans doute que, avant même de nous connaître, nous avions certainement des pensées communes, un même but, le même désir, la même volonté de fonder un gouvernement digne d'une démocratie libre et sage, respectueux de tous les intérêts, ayant le culte de toutes les gloires de la France, ambitieux d'accroître encore les titres qu'elle possède à l'estime et à la reconnaissance du monde. (*Applaudissements répétés.*)

Il n'était pas, à notre gré, de conquêtes assez élevées dans l'ordre des choses morales, de vertus assez hautes ni assez fécondes, de rêves de bonheur assez riants, de couleurs assez séduisantes pour former une auréole à cette jeune République que nos pères nous avaient appris à aimer et que nous avions vue renaître toujours jeune et immortelle comme les droits de l'humanité. (*Applaudissements prolongés.*)

Je ne crains pas de rappeler cet idéal, en dépit des épreuves que nous avons traversées et qui étaient inséparables, sachons le reconnaître, de toute création et de toute genèse, parce que, cet idéal, je le sens encore vivant en moi, et parce que la plupart de nos déceptions ont tenu à ce que nous avons voulu obtenir d'un présent hâtif, ce qui ne pouvait être que le fruit d'un très long avenir. (*Mouvement.*)

Il est naturel à l'homme de mesurer l'œuvre du temps à sa propre durée. Il est bon qu'il en soit ainsi, car cette impatience est l'aiguillon qui nous soutient et qui nous pousse. Mais c'est une grave erreur d'apprécier l'évolution politique et historique d'une nation comme on pourrait le faire de la croissance des individus.

Il a fallu des siècles pour que la barbarie s'effaçât

d'abord devant la féodalité; il a fallu des siècles encore pour que la monarchie vînt s'asseoir sur les ruines de la féodalité; il a fallu toute la poussée du XVIe siècle, tout l'essor historique et littéraire du XVIIe, toute la critique philosophique du XVIIIe, pour faire la Révolution. Et il faudra, Messieurs, des siècles encore, des générations d'hommes politiques, de penseurs, de moralistes, une culture des esprits autrement et plus complètement formés, des moissons d'idées tombant l'une après l'autre sur le sillon toujours impatiemment retourné, avant que nous arrivions à constituer une société qui ne sera pas parfaite, puisqu'elle sera humaine, qui traînera derrière elle l'inévitable cortège de bien des misères, mais qui pourra remplir complètement le grand et le plus difficile devoir des sociétés qui est d'assurer au libre développement de toute activité individuelle la plénitude de ses résultats. (*Applaudissements prolongés.*)

Cependant, Messieurs, s'il convient de reconnaître les difficultés que nous avons traversées et les lenteurs que nous avons subies, il faut savoir être juste pour le passé, et, parmi les résultats obtenus, il en est un qui me frappe d'une façon particulière, parce qu'il me semble marquer le point de départ d'une ère nouvelle.

Il y a déjà près de douze ans, je disais, avec une hardiesse apparente, dans un département divisé entre tous — c'était à Angoulême — : « Le Gouvernement de la République sera le Gouvernement universellement reconnu de toute la France, aussi certainement, aussi fatalement que les jours succèdent aux jours, les saisons aux saisons. » Eh bien! il me semble que nous sommes tout près de voir se réaliser un événement qui semblait alors si lointain.

A l'heure où je parle, on peut dire, Messieurs, et c'est un grand hommage à rendre à la sagesse du pays, qu'il n'y a, pour ainsi dire, plus d'opposition dynastique et que nous touchons à cet état meilleur et plus fécond qui s'appelle l'unité politique. On peut prévoir déjà l'heure prochaine où il n'y aura plus en France qu'une opposition constitutionnelle. (*Très bien! Applaudissements.*)

Je sais que ce phénomène n'est pas sans prêter à beaucoup de réflexions. Quelques-uns en sont effrayés; ils l'observent surtout dans ses manifestations parlementaires, et, comme parmi les nouveaux venus, ils reconnaissent beaucoup de visages entrevus autrefois dans la mêlée, ils éprouvent quelque défiance. Il faut voir au delà du Parlement, plus loin, dans le pays lui-même, considérer qu'à chaque fait correspond une cause, et la cause d'une évolution aussi décisive, elle est dans un mouvement du pays lui-même, supérieur à tous les calculs, dans une perception chaque jour plus nette de l'inanité des combinaisons dynastiques et dans la conviction chaque jour mieux affirmée que le Gouvernement de la République est celui qui se prête le mieux à la défense de tous les intérêts. (*Bravos et applaudissements.*)

Loin de m'en alarmer, je m'en réjouis. Assurément parmi ces ouvriers de la dernière heure, il y en aura qui ne comprendront pas le Gouvernement de la République comme nous le comprenons nous-mêmes, mais c'est là, Messieurs, le fait de tous les pays libres, c'est le jeu naturel de la liberté. Il n'est besoin que de traverser l'Atlantique pour voir des républicains en face de démocrates et il suffit de traverser la Manche pour voir des whigs en face de torys.

Si un homme politique se laissait troubler par un

phénomène aussi inévitable, il manquerait, à mon sens, de raison et de sagesse. La ligne de conduite qui lui est imposée me paraît être bien simple, elle consiste à demeurer fidèle à ses idées, à ses principes, et à les appliquer dans un large esprit de liberté et de tolérance. Si alors, Messieurs, il est assez heureux pour recueillir des adhésions nouvelles, il s'en réjouira. Et si elles lui sont refusées, il se gardera de l'esprit de secte, et il ne devra pas dire que ceux-là seulement sont des républicains qui pensent sur toutes les questions comme il pense lui-même. (*Mouvement prolongé.*)

Je considère, quant à moi, que ce fait de l'accession à la République de toute une partie de notre pays qui vivait comme retranchée dans son ressentiment politique, alliée méprisante mais dangereuse des pires ennemis de la République (j'entends de ceux auxquels on faisait allusion tout à l'heure), donnant trop souvent la main à ceux-là mêmes qui ne prêchent que la haine et la violence, est un fait historique sans précédent, l'événement le plus considérable de notre histoire politique, et qu'en apportant à la Républiqne tant de forces nouvelles il lui permet d'envisager l'avenir avec une inaltérable confiance. (*Applaudissements unanimes.*)

C'est à hâter l'heure de cette conquête définitive que tout notre effort devra tendre. Pour y parvenir, je ne crains pas de me répéter, il faut d'abord un Gouvernement ayant le courage de se mouvoir dans la sphère d'indépendance et d'autorité que la Constitution lui assure et qui n'exclue aucunement le contrôle, ayant des vues précises, cherchant la vie et la durée non point dans des combinaisons éphémères ou dans une stratégie misérable, mais dans l'exposé loyal et

clair d'une politique inspirée par les besoins du moment et par les manifestations du pays lui-même.

J'ai dit ailleurs, Messieurs, dans quelles conditions j'imagine qu'un Gouvernement puisse se former. Permettez-moi de vous dire maintenant quelle devrait, à mon sens, être sa première préoccupation.

Elle devrait être, si je ne me trompe, d'affermir, dans ce pays laborieux et économe, la conviction que le régime républicain ne sépare pas et ne séparera jamais le principe de l'ordre du principe de la liberté. (*Bravos et applaudissements.*)

C'est là une très vieille formule. Mais, Messieurs, les règles qui commandent la vie des peuples et qui l'assurent sont vieilles aussi parce qu'elles sont éternelles. L'ordre et la liberté sont deux choses si inséparables que c'est à peine si on peut, scientifiquement, arriver à les distinguer. L'ordre, c'est chaque chose à sa place, c'est la possession tranquille du gain du jour et du gain de la veille, c'est être soustrait à toutes les tyrannies, ou individuelles, ou collectives, c'est le droit de gouverner sa vie, c'est, en un mot, la mise en action de cet aphorisme que, si les hommes se sont réunis en société, c'est pour ne pas avoir à faire leur police eux-mêmes.

Il est dès lors visible, Messieurs, qu'on ne saurait séparer ces idées de celles qu'éveille la liberté. Il y a donc entre ces deux principes essentiels une alliance nécessaire, et il faut dire avec les leçons de l'expérience que, si la liberté pouvait être menacée, ce serait le jour où le sentiment de la sécurité viendrait à s'affaiblir, ce serait le jour funeste où des déclamations furieuses, où l'appel à la guerre de classes, où la dénonciation de toute une catégorie de citoyens au mépris des autres cesseraient d'être le fait de quelques-

uns pour devenir un fait plus général. (*Applaudissements répétés.*)

Je voudrais également que le gouvernement fût de plus en plus frappé de tout ce qui a été perdu dans l'opinion par les spéculations d'ordre purement abstrait, par les discussions exclusivement doctrinales, et de tout ce qui a été au contraire gagné par le sens vrai, juste, de certains besoins, de certaines lois nécessaires sans lesquelles tout ce qui constitue les grands intérêts du pays peut être compromis.

Il y a quelques années, on ne voyait point s'écouler une législature, à plus forte raison une session, sans qu'on ne portât à la tribune la question de la séparation des Eglises et de l'État. Qui est-ce aujourd'hui qui y pense?[1] Mais, en revanche, on s'inquiète de savoir quelles mesures seront prises pour que notre pays ne soit point dans des conditions d'infériorité inquiétante au moment où la lutte économique prend les proportions d'une bataille.

On se demande aussi quelles précautions seront prises pour mettre un terme à des tentatives d'anarchie sociale qui ne peuvent pas être tolérées. On se demande encore si c'est un état régulier, celui qui permet tant d'appels à la violence, celui qui tend à diviser une nation dont toute la grandeur historique a consisté dans son unité.

1. La question de la séparation des Églises et de l'État fut en effet écartée des discussions parlementaires pendant de longues années. Elle ne fut reprise qu'au lendemain de la la crise nationale de 1897-1899, en raison de l'ingérence active des Congrégations et du clergé dans les luttes politiques. M. Waldeck-Rousseau eut à l'examiner devant la Chambre, à l'occasion du budget des cultes, le 17 décembre 1901, dans un discours important qu'on trouvera dans le volume intitulé : *La Défense Républicaine*.

Ce sera, Messieurs, le rôle nécessaire d'un gouvernement digne de ce nom que de faire régner un peu de paix, un peu d'apaisement, là où tant d'autres cherchent à mettre la division, les haines, les colères. (*Applaudissements*).

Il y a en ce moment, Messieurs, ou je me trompe beaucoup, dans l'immense majorité de la nation, un double sentiment très vif. C'est d'abord un grand besoin de concorde, c'est ensuite le sentiment d'une grande nécessité de défense.

C'est, Messieurs, parce que d'aussi nobles aspirations ne seront pas méconnues, c'est parce que l'opinion en France exerce toujours une influence qu'on ne peut point méconnaître, que je garde dans l'avenir une entière confiance.

Il y a dans notre pays infiniment de sagesse, et c'est à la sagesse de la France que je vous demande tout d'abord de boire.

Je n'aurai pas, Messieurs, besoin d'autre transition pour porter la santé de l'arrondissement de Montbrison, de la municipalité, de ses représentants, qui m'ont fait ici un accueil dont je leur garderai une profonde reconnaissance, parce que toutes les idées d'ordre et de progrès nous sont communes, et parcequ'il n'est pas certainement dans cette généreuse population de plus haute ambition que de trouver dans le développement normal de toutes les libertés la garantie nécessaire de tous les intérêts (*Double salve d'applaudissements.*)

LE LIBRE-ÉCHANGE

ET LE PROTECTIONNISME

Au banquet de la Chambre syndicale des Tissus de Saint-Étienne, M. Waldeck-Rousseau prononça un discours sur les besoins économiques de l'industrie française (10 mars 1895).

MESSIEURS,

Vous ne me devez aucun remerciement et c'est moi qui suis votre obligé. J'ai saisi avec un très grand empressement et un très vif bonheur l'occasion qui m'était offerte d'entrer en contact plus intime et plus cordial avec les représentants d'une industrie éminemment française et qui sait faire, à la fois, des prodiges de goût et des prodiges de travail. A une époque où je ne soupçonnais certainement pas les destinées qui m'attendaient dans ce département, je l'avais déjà longuement admirée à l'Exposition de 1889. Cette année, je la retrouvais à Anvers, exposition d'art en même temps que d'industrie, éclatante et discrète, infiniment variée, charmante en un mot, comme si elle empruntait quelques-uns de leurs dons à celles pour qui elle prépare ses merveilles. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne demande qu'à la bien servir. J'ai besoin d'y être aidé, parce que j'ai beaucoup à apprendre. Je suis

venu ici pour m'instruire, et nullement, vous le comprenez bien, pour donner des conseils.

Je crois cependant être dans une situation d'esprit assez propre à recevoir avec impartialité l'enseignement que j'attends de vous. Je ne suis, en effet, engagé dans aucune querelle économique, et je suis tout disposé à profiter des leçons de la sagesse et de l'expérience.

Il m'est arrivé, dans ma carrière politique, de chercher à résoudre certains problèmes particuliers, de considérer que l'Etat a des devoirs à remplir vis-à-vis certains intérêts, qu'il doit les aider dans leur essor, et, chaque fois, on m'a démontré, textes en mains, que j'avais violé toutes les règles de la foi économique. (*Rires et applaudissements.*)

Les reproches que j'ai encourus ne m'ont pas changé. Je n'appartiens à aucune école économique exclusive. Je ne voudrais pas cependant passer pour un homme sans principes, et je n'éprouve aucun embarras à vous dire quel est mon état d'esprit.

Ce qui a ébranlé ma confiance, ça été de voir deux écoles affirmant l'une et l'autre, d'une façon tout aussi impérative, des doctrines absolument opposées, prétendant l'une à l'envi de l'autre qu'en dehors d'elle il n'y a pas de salut. — C'est ce qui fait que je n'ai jamais pu me dire, dans le sens habituel du mot, protectionniste ou libre-échangiste.

Je crois que les événements auxquels nous assistons, le temps que nous traversons, ne se prêtent pas à des solutions aussi simples, ni aussi radicales.

Le protectionnisme absolu a eu sa raison d'être il y a de longues années ; le libre-échange absolu trouvera lui aussi son application nécessaire dans un très grand nombre d'années, pour ne pas dire de siècles.

A l'origine, l'homme a été, à la fois, son producteur et son consommateur; il semait un peu de blé, de lin, de chanvre, et ce qu'il cultivait, ce qu'il produisait, lui suffisait. Il est arrivé un jour qu'ayant semé un peu trop de blé, de lin ou de chanvre, la récolte a été plus forte qu'il n'était nécessaire pour ses besoins; il en a cédé une partie à son voisin pour de l'argent; puis, comme ses besoins se sont multipliés avec la civilisation, il est arrivé qu'aucun homme n'a pu produire tout ce qui lui était nécessaire. Alors chacun a pris une spécialité, il s'est fait une division du travail, et ce jour-là est né le commerce.

Mais il est manifeste que pendant bien longtemps le commerçant, comme l'industriel, a trouvé à côté de lui, sous sa main, toutes les matières premières qui lui étaient utiles. Il a trouvé aussi dans le marché de sa province, et, en tout cas, dans le marché de son pays, tous les débouchés nécessaires, et, comme il n'avait rien à faire entrer ni rien à faire sortir, il a tout naturellement fermé ses portes.

Mais franchissons beaucoup d'années, portons notre pensée très en avant : il n'y a plus de Pyrénées nulle part, plus de barrières, plus de frontières; les conditions économiques se sont nivelées, elles sont devenues uniformes; tous les pays supportent les mêmes charges, toutes les races ont la même force de production Ce n'est plus seulement la division du travail entre individus qui s'est opérée, mais la division du travail entre nations, chacune d'elles produisant de préférence ce qu'elle peut produire le mieux. Dans cet état de choses idéal, chaque nation sera naturellement et nécessairement libre-échangiste. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Malheureusement, nous sommes très loin de ce *mil-*

lennium, et, en attendant qu'il se réalise, l'observation attentive des faits nous montre qu'il existe encore des rivalités historiques, des différences économiques, des inégalités dans les charges. Il a fallu produire à bon marché, puis à meilleur marché, et ce n'est pas à des commerçants comme vous, Messieurs, que j'apprendrai que, quand on produit à très bon marché, il faut produire de plus en plus. C'est une loi économique à laquelle on ne peut se soustraire. Aussi est-il advenu que pour beaucoup d'industries, pour les plus grandes, le marché national s'est trouvé insuffisant. Elles ont besoin d'air, d'espace, de liberté; il leur faut étendre leurs ramifications à l'étranger, chercher au delà des mers et des frontières de nouveaux consommateurs; et nous voyons alors s'éveiller en elles l'instinct impérieux de la liberté commerciale. (*Applaudissements.*)

Mais il s'en faut de beaucoup que tous les intérêts obéissent à la même loi. Les intérêts humains sont infiniment variés et multiples. Pour prendre comme exemple l'agriculture, nous avons vu qu'à une époque relativement récente des peuples tout nouveaux, chez lesquels la main d'œuvre est à très bon compte et les charges presque nulles, ont menacé les cultivateurs français d'une véritable avalanche de céréales. Ils étaient mal préparés à subir ce choc. Ils ont eu besoin de protection. On la leur a accordée; on a bien fait. On n'a pas fait assez encore, en ce sens que ce n'est point une protection suffisamment efficace — et l'expérience l'a montré — que d'augmenter le prix de revient de nos concurrents, et la protection vraiment décisive consisterait à diminuer le nôtre.

L'agriculture française succombe surtout sous le poids de ses frais généraux. On serait effrayé si l'on

arrivait, par une statistique exacte, à déterminer la somme des charges qui pèsent sur le cultivateur et auxquelles il doit faire face avant de gagner son pain quotidien. — Ainsi le cultivateur français est protectionniste.

Il n'y a pas que l'agriculture qui tende à la protection. On pourrait citer plus d'une industrie qui, trouvant la matière première à sa portée, n'ayant besoin que d'un marché étroit, a les mêmes aspirations. D'autres au contraire, et la vôtre est du nombre, sont dans la nécessité de rayonner, de se répandre à l'extérieur. C'est affirmer un fait expérimental que de dire que, si le marché français devait absorber toute la production de Saint-Étienne, une grande partie de ses métiers s'arrêterait à courte échéance. Ainsi apparaissent des intérêts très divers et très contradictoires.

Pour les concilier, j'en suis venu à penser qu'il y a peut-être, à côté de l'économie politique, une petite place pour ce que j'appellerai volontiers, s'il faut mettre de l'économie dans l'affaire, l'économie commerciale.

L'économie commerciale consiste à s'inspirer de l'infinie variété des besoins des industries, variées elles-mêmes à l'infini, en les considérant une à une, très attentivement, à observer les lois de leur formation, de leur croissance, de leur développement et à tenter d'obtenir pour chacune d'elles, par des négociations patientes, le plus grand nombre possible des concessions dont elles ont le plus besoin.

Ah! je sais bien l'objection qu'on ne manque pas de faire : Comment concilier tant de contradictions? Obtenir pour l'un la protection, pour l'autre la liberté? La question serait assurément très difficile à résoudre si un fait encore ne nous venait en aide. Ce fait, c'est

que les mêmes contradictions, les mêmes diversités se produisent dans les pays voisins, sous des formes différentes, qu'eux aussi sont en présence des mêmes contradictions, que dès lors des concessions réciproques deviennent possibles, et que tout l'art consiste à s'efforcer d'obtenir au moins autant que l'on donne. Le problème se réduit alors à une opération commerciale et c'est en vérité définir bien longuement une politique économique qui pourrait tenir en quelques mots : Une base de négociation fournie par un tarif des douanes, des traités de commerce, dont le but est d'acheter par la concession des avantages dont nos rivaux ont le plus besoin, ceux qui nous sont le plus indispensables. (*Applaudissements.*)

On ne s'est pas très exactement conformé à cette politique. Je crains qu'on n'ait été plus frappé du retentissement que certains intérêts donnaient à leurs réclamations que des véritables besoins généraux et des intérêts des autres industries.

Messieurs, je vais, pour un homme qui se pique d'être un homme d'ordre, vous donner un conseil bien singulier : c'est de faire un peu plus de bruit. (*Rires et applaudissements.*) Au moment où se sont produites nos dernières négociations commerciales, on a surtout entendu ceux qui parlaient le plus haut. Ils étaient très bien préparés à entreprendre la campagne. Leurs dispositions étaient prises et naturellement ils ont trouvé auprès des hommes d'État le crédit qu'eux-mêmes avaient su préparer. (*Très bien! Très bien!*) C'est un exemple qu'il faut suivre.

Je ne sais pas si les intérêts commerciaux sont représentés près du pouvoir central avec assez de permanence; je ne crois pas que leurs réclamations lui parviennent avec assez d'insistance.

Vous avez dans les chambres de commerce des interprètes d'une haute compétence, mais elles sont surtout les défenseurs des intérêts généraux. Vous avez vos chambres syndicales, dont chacune a toute autorité pour parler sans cesse au nom de l'industrie qu'elle représente, et pour tenir toujours ouvert sous les yeux de l'État le compte de leurs opérations, de leurs besoins et de leurs intérêts. C'est de cet instrument d'études, d'informations, que vous ne sauriez faire un trop grand usage.

La méthode que je préconise a, je le reconnais, quelque chose contre elle. Il est très simple de dire : Pas de droit. Il est très simple aussi de dire : Des droits partout! Cela ne demande aucun effort. Il est au contraire très délicat de prendre une à une toutes les industries françaises, de comparer leurs droits, de connaître leurs intérêts, et c'est seulement par une étude minutieuse, par une enquête permanente toujours ouverte, qu'on peut arriver à tenir la balance égale entre toutes.

C'est pourquoi, sans doute, on n'a pas été également juste pour tout le monde. Si on a fait de légères concessions au régime des traités de commerce, on les a faites à regret, pour si peu d'années, pour une durée si précaire qu'elles ressemblent beaucoup plus à l'aumône faite à un importun, qu'à un secours véritable. (*Assentiment unanime et applaudissements.*)

Dans ces conditions, un industriel peut-il former des projets d'avenir? Peut-il, en vue d'une période de trois ou quatre ans, avoir des pensées durables, rêver de grandes choses, quand il ne sait pas même sous quel régime il vivra le lendemain?

Il est encore une déclaration qu'il ne me coûte pas de faire. Quand on voit une industrie, dont les pro-

duits sont frappés d'un droit de douane intérieur de 20 p. 100 d'abord, puis à l'étranger de droits de 100 p. 100 et de 200 p. 100, il faut savoir confesser qu'on a commis une faute grave, une véritable injustice, et qu'un résultat de cette nature n'est véritablement pas défendable!

Vous avez de ce côté de grandes réparations à obtenir, et de grands efforts seront nécessaires.

Les plus petites choses sont difficiles. On en citait tout à l'heure un exemple dont je veux vous parler à mon tour. Je ne vais rien vous apprendre : vous savez ce que je vais dire mieux que moi. Mais tout le monde ne le sait pas, il n'est pas mauvais que tout le monde le sache.

Un fabricant de Saint-Étienne envoie des rubans en Allemagne, il les enroule avec un soin élégant autour de petites bobines de bois enveloppées d'un papier brillant. C'est leur parure et comme leur toilette. Son envoi arrive à la frontière, on lui réclame 15 p. 100. Est-ce sur le ruban seulement? Non, on lui dit : nous voulons bien déduire l'emballage; mais la bobine, mais le papier sont pour nous comme le ruban, ils paieront, eux aussi, 15 p. 100. C'est la théorie du droit sur le demi-brut.

Voici maintenant un Allemand qui fabrique, lui aussi, des rubans; au centre de ces rubans il place la même bobine de bois; le tout arrive à notre frontière. Notre douanier français, qui est un esprit pénétrant, ne s'y trompe pas, il ne prend pas le bois pour du ruban, il déduit et le poids du papier et celui de la bobine, et c'est le ruban seul qui est taxé à notre frontière.

Eh bien! M. Brossy est venu nous entretenir de cette question. Avec mes collègues nous sommes allés

au ministère du commerce, où d'ailleurs nous avons été reçus avec une très grande cordialité. Le ministre nous a dit que notre réclamation lui paraissait absolument fondée. Nous touchions au but! Malheureusement, quinze jours après il n'était plus là. Tout était à refaire, à recommencer. Nous recommencerons, si M. Brossy le veut bien! (*Vifs applaudissements.*)

On pourrait trouver beaucoup d'autres exemples de cette vérité, que les grandes questions sont faites de petits détails. De petits détails, il n'y en a guère pour une industrie de l'importance de la vôtre. Il ne faut pas connaître les questions seulement d'une manière superficielle. On peut dire des questions commerciales, que, celui qui ne les connaît pas tout entières, ne les connaît pas du tout. Il me semble que l'idéal en cette matière serait que l'Etat français devînt un bon commerçant, un bon négociant. (*Très bien! très bien!*)

Ce n'est pas là formuler un vœu qui soit dénué d'ambition. Je suis persuadé qu'un gouvernement qui pourrait mettre dans l'administration des affaires générales la même prévoyance, le même esprit de calcul, la même méthode, la même probité intelligente, qui sont les qualités maîtresses du commerce français, serait le premier et le meilleur des gouvernements. (*Vifs applaudissements.*)

Je n'ai jamais, pour ma part, étudié sans en recevoir une impression de véritable admiration, le mécanisme d'une grande maison de commerce, ou encore tout le prodigieux travail qui s'accomplit dans une usine : l'ordre merveilleux qui préside aux moindres détails, l'exactitude avec laquelle chaque partie du travail arrive à la minute précise dans la main qui l'attend, l'harmonie, en un mot, de toutes les fonctions. C'est vous dire, Messieurs, dans quel esprit je

vous demande la permission de porter un toast à la chambre syndicale des tissus.

Je demande même la permission de l'élargir et je répondrai à ses vœux en buvant à la ville de Saint-Etienne, à cette ville de travail où l'on sent jusque sous ses pieds l'effort persévérant du génie de l'homme, à ses innombrables artisans qui, pour surmonter une crise terrible, ont fait preuve d'une endurance admirable et d'un courage plus grand que le courage des champs de bataille. (*Vive adhésion.*)

Je réunis donc dans un même vœu les intérêts particuliers que représente la chambre syndicale et les intérêts généraux de ce département. (*Applaudissements répétés et acclamations.*)

LE ROLE DES CHAMBRES

ET LE ROLE DU GOUVERNEMENT

Le Cercle républicain de Saint-Étienne invita M. Waldeck-Rousseau à un banquet (11 mars 1895). Le nouveau sénateur de la Loire dit que, s'il s'était éloigné du Parlement pendant plusieurs années, c'est que la politique n'est ni un but, ni une carrière, et qu'on ne doit y rester qu'autant qu'on peut s'y croire utile. Ensuite il examina ce que doit être le rôle réciproque des Chambres et du Gouvernement dans une République.

Messieurs,

On m'aurait assurément beaucoup surpris en m'annonçant il y a une année que ce département, que je n'avais jamais traversé qu'en voyageur ou en plaideur, viendrait un jour me demander de le représenter au Sénat. On me surprendrait davantage encore aujourd'hui, après que j'ai pu m'asseoir à ce banquet républicain, à côté d'amis déjà anciens, au milieu d'amis nouveaux, en me disant que nous n'avons pas déjà longtemps vécu, pensé, espéré ensemble. (*Applaudissements.*)

Si j'ai rencontré si promptement vos sympathies, permettez-moi de suite d'en rapporter tout le mérite à la mémoire de l'homme d'Etat dont tout à l'heure on rappelait le souvenir resté si vivant parmi vous, et dont le nom n'a fait que grandir depuis qu'en entrant

prématurément dans l'histoire, il y a enfin rencontré une tardive justice. (*Applaudissements prolongés.*)

Il n'avait certes pas à m'apprendre qu'il faut aimer tout à la fois son pays et le gouvernement de la République; mais c'est par lui surtout que j'ai compris quelle grandeur l'un et l'autre peuvent atteindre à la condition de rester indissolublement unis. Il ne les séparait jamais dans sa pensée et il mettait à les servir des dons merveilleux, cette chaleur d'âme qui se communiquait à tous, ce cœur que les sentiments généreux ont seuls fait battre. Il avait pour l'un et l'autre un culte passionné. On ne l'a point approché sans hériter quelque peu de sa tradition, et si nous nous sommes si facilement compris, c'est parce que je me suis efforcé de conserver fidèlement quelque reflet et quelque lueur de ce grand foyer de lumière. (*Applaudissements et acclamations.*)

C'est peut-être aussi — on en disait un mot tout à l'heure — parce que dans les dix-huit années que j'ai données à la vie publique il m'a été permis de montrer que je n'y étais ni attaché, ni retenu par aucun mobile personnel

La politique n'est pas un but, elle ne doit surtout pas être une carrière. (*Vifs applaudissements et assentiment unanime.*)

Elle est un service public; on n'y doit rester qu'autant qu'on peut s'y croire utile. (*Nouveaux applaudissements.*) Il est bon de retourner à son métier, à sa profession, de quitter la scène et de monter un peu dans les galeries (*Rires et bravos*), d'entendre ce qui s'y dit, de savoir ce qui s'y pense. Enfin il est des heures où le meilleur moyen de bien servir les doctrines auxquelles on est resté attaché, c'est de laisser les faits accomplis produire toutes leurs conséquences

et s'épuiser tous leurs résultats. (*Très bien! très bien!*)

La politique, Messieurs, est faite d'expériences successives et contradictoires, et celle qui s'est poursuivie depuis un certain nombre d'années n'est pas, je le crois, du moins, pour affaiblir les idées qui nous étaient les plus chères.

A l'époque à laquelle mes souvenirs me reportent, c'était, surtout, Messieurs, du côté du pouvoir que se tournaient toutes les critiques, et cela était, en vérité, assez naturel. Nous avions été un grand parti d'opposition ; nous en avions conservé les habitudes; la poussière du combat n'était point encore tombée sur le sol, et il arrivait que beaucoup d'excellents républicains continuaient de tirer sur la citadelle, oubliant qu'ils y avaient mis garnison. (*Rires. — Applaudissements répétés.*)

Le pouvoir semblait entraîner avec lui, et tout naturellement, l'impopularité. La vie de Gambetta en fournit un exemple tellement démonstratif qu'il importe de le recueillir.

Personne, je crois, n'avait été plus porté, plus acclamé par l'opinion. A la fin de l'Empire on avait salué en lui l'adversaire du césarisme : on avait déjà compris que, derrière l'éclat de sa parole, il y avait une méthode scientifique, efficace et féconde. Pendant la guerre il avait été l'âme de la Patrie ; il avait compris, dans son génie profond, que le jour où il n'était plus permis d'espérer la victoire, nous avions encore un devoir à remplir : c'était de demander à la défaite la seule chose qu'elle pût nous laisser, c'est-à-dire l'honneur. (*Applaudissements. — Mouvement prolongé.*)

Plus tard il avait été pour la démocratie le guide le plus sûr, trouvant avec un bonheur merveilleux ces

formules concises dont on a dit à juste titre qu'elles frappaient la monnaie de l'opinion Eh bien! Messieurs, ce que n'avaient pu faire ni des injures inexpiables, ni des calomnies qui ne pèseront dans l'avenir que sur la mémoire de ceux qui les ont proférées, le seul fait pour Gambetta d'atteindre le pouvoir suffit à l'accomplir et marqua la fin de sa puissance. Il semblait que le pouvoir exécutif, ce fut l'ennemi; on lui mesurait, avec une avarice singulière, sa part d'activité et d'indépendance. On craignait qu'il ne fût trop indépendant et, pour employer le mot, trop fort.

Depuis, beaucoup de temps s'est écoulé, on a usé d'autres méthodes; l'autorité s'est faite très humble, cherchant en quelque sorte à se laisser oublier elle s'est faite très déférente; alors une torpeur générale s'est emparée de tout l'organisme social. On formait des projets immenses, on n'en réalisait jamais aucun. Il ne semblait pas qu'il y eût de programme assez vaste et les législatures s'épuisaient sans qu'on en eût voté un article. On voulait élever d'un coup le monument complet de toutes les réformes et l'un après l'autre les ouvriers quittaient leur œuvre avant même qu'elle eût commencé de sortir du sol... (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Alors il s'est produit dans notre pays un mouvement dont j'ai parlé ailleurs, une impression d'inquiétude et d'impatience. On a eu comme la sensation de l'impuissance. Et tous ceux qui sont attentifs à enregistrer et à saisir ces vagues murmures, ces souffles rapides, ces brèves paroles qui sont les précurseurs des grands mouvements d'opinion, comprennent déjà que pour demain de nouveaux devoirs se préparent, et qu'il appartiendra peut-être aux républicains de gouvernement et de raison de prendre la défense de l'idéal et

de la liberté contre un retour trop prononcé dans un sens contraire. (*Assentiment général et applaudissements.*)

On a comparé souvent avec justesse les oscillations de l'opinion à celles du pendule. Plus on l'entraîne dans un sens, plus il est ramené vers l'autre. Le rôle de l'homme d'État sera de l'arrêter au point précis où il marque le respect de l'autorité mise au service de la République. (*Vifs applaudissements.*)

On a dit autrefois : les hommes ne sont rien, les principes sont tout. C'est là une fort belle maxime; elle s'inspire des sentiments les plus élevés; elle est cependant dans une certaine mesure inexacte; car, s'il est vrai qu'un homme sans principe soit un ennemi public, il n'est pas moins vrai que les principes et les doctrines ne sont que lettres mortes s'il ne se trouve pas des hommes résolus et convaincus pour les appliquer. (*Assentiment unanime et applaudissements.*)

C'est en cela qu'apparaît le rôle du Gouvernement, et je crois que les résolutions qu'il convient de prendre peuvent se résumer d'une façon bien simple. Il faut laisser à chacun des pouvoirs de l'État la sphère d'activité qui lui est réservée, être bien convaincu qu'il ne peut pas y avoir d'action gouvernementale féconde sans un respect absolu du principe de la séparation des pouvoirs que nous avons vus à certaines heures beaucoup trop confondus. (*Approbation générale.*)

Chacun d'eux a d'ailleurs un rôle si considérable qu'en vérité toute jalousie est inconcevable et déplacée. Le rôle des Chambres? Mais il est le plus grand, le plus vaste et le plus élevé qui se puisse concevoir. C'est déjà une des plus admirables fonctions de l'intelligence de l'homme que de répandre sa doctrine,

que d'être un semeur d'idées; c'est une fonction plus haute encore de demander au pays sa pensée pour en faire la loi, c'est-à-dire la règle commune, celle qui s'impose à tous et profite à tous. Les Chambres ont ce rôle considérable de préparer l'œuvre législative, de lui donner leur consécration; elles ont un autre rôle non moins essentiel, qui est d'exercer un contrôle incessant sur les actes des ministres; mais leur fonction n'est pas de chercher à gouverner à leur place. — Le rôle du Gouvernement consiste à être le véritable chef de son administration, à en être l'inspirateur et le guide, à établir entre elle et lui une solidarité véritable, à lui inspirer le dévouement aussi, et à obtenir de ceux qui sont placés sous sa direction d'être quelque chose de plus que ces guides très dévoués et très sûrs attachés par exemple aux grands hôtels, et qui appartiennent au premier passant et au premier voyageur. (*Rires et applaudissements.*)

Messieurs, quand vous m'avez fait l'honneur de me nommer, on a rappelé le souvenir d'une œuvre qui ne m'a laissé aucun regret, bien qu'elle ait été très diversement appréciée. Je veux parler d'une circulaire du mois de novembre 1882; on en a beaucoup parlé; je voudrais bien en dire un mot à mon tour.

Le jour où j'ai écrit cette circulaire je n'ai pas fait une grande découverte : j'avais vu des républicains excellents, choisis parmi les meilleurs, des hommes ayant la supériorité de l'intelligence, obligés de passer toute une partie du jour courbés sur une certaine espèce de correspondance. Il y a dans Paris un très grand monument et dans ce monument une salle longue, longue, où se trouve une grande table : tout autour de cette table ceux qui représentent les forces vives du pays passent de longs moments la plume en

main. Il n'est pas besoin de regarder par-dessus leur épaule pour savoir ce qu'ils écrivent. Ils écrivent ceci : Monsieur le Ministre, j'appelle votre plus bienveillante attention sur la demande formée par M. X. (*Rire général.*)

Il s'est alors trouvé un ministre de l'Intérieur curieux qui a voulu savoir combien il lui arrivait de ces lettres par jour. Il en a fait établir le compte et au bout d'une semaine la statistique constatait 130 lettres par jour, soit 1,300 par dix jours et, si je sais calculer, 3,900 pour un mois. Il voulut savoir encore ce que devenaient ces correspondances. On lui dit que ses prédécesseurs, en hommes avisés, avaient fait établir une formule autographiée très aimable : « Je prends note », ou bien : « Je prends une note très particulière de la demande que vous m'avez adressée ». (*On rit.*)

Il s'est demandé enfin comment il était possible d'expédier tant d'affaires dans une seule maison, s'appelât-elle le ministère de l'Intérieur. On lui répondit que ces lettres étaient renvoyées aux préfets qui seuls pouvaient utilement s'enquérir des titres et de la capacité des postulants. Et c'est après avoir ainsi voyagé dans les préfectures que les demandes revenaient des préfectures à Paris. Il demeura convaincu qu'un grand nombre s'égaraient en route. Alors il pensa qu'il était bien plus simple de dire à ses collègues de s'adresser directement aux représentants du Gouvernemant, de vouloir bien considérer que les préfets n'étaient plus les ennemis de la République. Il faut croire que cette conception était un peu hâtive; car, lorsque je la soumis à Gambetta, il réfléchit et me dit bientôt : — C'est très bien ! avec cela nous vivrons cinq ans, ou nous vivrons trois mois. C'est cette dernière prédiction qui s'est réalisée. Mais je crois bien que

notre chute a tenu à beaucoup d'autres circonstances. (*Rires et applaudissements.*)

La moralité de tout ceci, c'est qu'on ne fausse pas impunément des rouages qui peuvent si aisément fonctionner; c'est qu'il ne faut pas que les affaires s'instruisent au sommet de la pyramide pour descendre à la base et qu'il faut les prendre à la base pour les porter au sommet; c'est, en un mot, qu'il faut mettre beaucoup d'ordre, de précision et de méthode même dans la défense, non pas seulement des intérêts généraux, mais aussi des intérêts particuliers. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, il me semble que tout ce que nous avons pu observer depuis un certain temps doit ramener les républicains, ceux qui veulent obtenir du régime actuel du mouvement, de l'activité et du progrès, à une conception plus nette des idées gouvernementales; qu'il faut, une fois pour toutes, s'affranchir de ce préjugé qui veut que la République et le principe gouvernemental ne puissent pas faire bon ménage ensemble. Ils sont étroitement liés l'un à l'autre et on ne pourrait pas les séparer impunément.

Lorsqu'on les sépare, aussitôt se produit cette langueur dont je parlais tout à l'heure; il arrive ainsi que, pour avoir faussement compris l'indépendance, on tombe dans l'inertie; les mécontentements s'éveillent et l'on se trouve aux prises avec ce genre particulier d'opposition qui naît des déceptions répétées. Il y a, pour qu'il en soit ainsi, des raisons qui tiennent à la logique; il en est qui tiennent au caractère de notre race.

Un écrivain qui a beaucoup étudié l'Allemagne, qui a beaucoup vécu avec sa jeunesse, a été extrêmement frappé de la diversité qui préside chez elle aux conceptions spéculatives et aux manifestations de la vie

pratique. Il a dit que les Allemands avaient deux cerveaux, qu'ils étaient bicéphales.

Nous aussi, nous avons deux cerveaux : l'un, tout plein de rêves, de lumière et de liberté, qui ne conçoit de barrières que pour les abaisser, d'obstacles que pour les faire disparaître, très hardi, très aventureux. Nous en avons un autre très réfléchi, très calculateur : celui-là fait patiemment le compte des profits et pertes de la politique; il recherche quelles satisfactions les intérêts publics ou privés ont pu en retirer, et quand, faisant sa balance, il ne la trouve pas satisfaisante, alors il réagit sur le premier, il se porte volontiers d'un extrême à l'autre; alors, c'est la liberté qui est en péril.

Formons donc la résolution de porter et dans la conduite et dans le jugement des affaires l'esprit de gouvernement.

Avoir l'esprit de gouvernement, c'est être prudent, c'est être sage, c'est être réformateur, c'est être humain. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'il y a des paroles magiques, des verbes miraculeux qui peuvent transformer d'un coup l'état social, supprimer à jamais tant de douleurs et de misères. Ceux-là qui, par des méthodes empruntées aux premiers âges des peuples pour ne pas dire des tribus, songent à absorber toutes les forces vives dans le symbole de l'État, ne préparent point une œuvre de vie, mais une œuvre de mort (*Vifs applaudissements*). Ils ressemblent à ces alchimistes qui, pour trouver la pierre philosophale, jetaient dans leur creuset tout ce qu'ils avaient de meilleur, leurs métaux les plus précieux, pour n'en tirer que des scories informes, quand quelque violente explosion ne venait pas tout à coup interrompre leur grand œuvre! (*Applaudissements et bravos.*)

Si je repousse ces rêveries dangereuses, je crois qu'il est possible et nécessaire que le travail, joint à l'ordre et à l'économie, suffise à garantir la vie de l'homme et de sa famille. Je crois qu'il y a là pour l'État un grand devoir à remplir. C'est par la direction générale qu'il donne aux affaires qu'il peut rendre le travail plus sûr; c'est en développant les idées de prévoyance, en mettant à côté de l'instruction proprement dite une éducation de prévoyance, c'est en rendant les œuvres de prévoyance plus sûres et plus faciles qu'il peut rendre le travail plus fécond.

Messieurs, je crois en vérité pouvoir résumer tout ce que je vous ai dit en mettant une réalité là où il n'y avait tout à l'heure que des abstractions. Je ne pense pas qu'un autre département représente mieux l'esprit de sagesse et de progrès que celui qui est maintenant mon département. (*Adhésions unanimes et applaudissements.*)

Et c'est pour rassembler en quelques mots ce que j'ai dit en de trop longues phrases que je vous demande la permission de boire à la démocratie du département de la Loire. (*Salves d'applaudissements. Mouvement prolongé.*)

LES TRANSFORMATIONS SOCIALES

ET LES GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ

Le 15 novembre 1895, une conférence politique fut donnée à Roanne par M. Waldeck-Rousseau. Au nom des républicains de Roanne, M. H. Audiffred, député de la Loire, président de l'*Association nationale républicaine*, lui souhaita la bienvenue en ces termes :

« Vous serez appelé un jour certainement à de hautes fonctions dans l'État; vous ne les désirez pas; loin d'aller au-devant d'elles, vous ne les accepterez que lorsqu'il sera impossible de les refuser. Nous ne les désirons pas davantage pour vous; nous sommes tout à fait insensibles à ces sentiments de vaine et mesquine gloriole qui portent quelquefois les électeurs à désirer que leurs élus soient placés très haut dans la hiérarchie politique. Nous aimons bien trop la République et le pays pour cela. Nous n'avons qu'un désir : c'est qu'elle soit bien servie. Mais permettez-moi de vous dire que, lorsque l'heure sonnera pour vous de prendre la responsabilité des affaires, vous serez soutenu par de sincères et vives sympathies, que votre visite parmi nous aura rendues plus vives ». (*Applaudissements prolongés*)[1].

M. Waldeck-Rousseau prit ensuite la parole et il prononça un important discours sur les questions sociales.

1. Lorsque M. Waldeck-Rousseau se trouva, en effet, porté au pouvoir par les événements, l'un des députés les plus ardents à le combattre fut M. H. Audiffred.

Messieurs,

Les paroles que M. Audiffred vient de m'adresser me causeraient beaucoup d'embarras si je ne savais, de très vieille date, combien il y a d'indulgence dans son amitié. Nous nous sommes connus en 1878, et nous avons été bientôt rapprochés par une même foi républicaine, un même idéal. Nous pensions l'un et l'autre que l'idée républicaine est inséparable de l'idée de progrès, — que tout progrès social est affaire de méthode, de patience et de justice, et que c'est une chimère d'en rêver aucun, si ce n'est sous la garantie d'un gouvernement respectueux de tous les grands intérêts du pays.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de lois sociales, et il semble, en vérité, que ce soit tout dernièrement, que, pour la première fois, des hommes politiques nouveaux se seraient avisés de réaliser toute une série de réformes tendant à faciliter l'épargne, à organiser la prévoyance, à rendre meilleure, en un mot, la condition des humbles et de ceux qui vivent du travail quotidien.

Eh bien! je ne suis que juste en rappelant que presque toutes les questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour des Chambres, tout ce qui touche aux retraites, aux assurances, aux moyens de garantir le travail contre les éventualités de toute nature qui le menacent, la maladie, la vieillesse, tout l'appareil d'une transformation rationnelle et nécessaire de notre organisation actuelle, tous ces projets, ceux qui ont abouti et ceux qui sont encore en discussion, ont été, dès la première heure, l'œuvre du parti auquel nous avons l'honneur d'appartenir, Audiffred et moi, et que

plus d'un porte notre signature! [1] (*Vifs applaudissements.*)

Dès la première heure, nous avons été les serviteurs fidèles de ces idées, et si quelque chose nous a séparés de ceux qui donnent à entendre qu'ils auraient le monopole des préoccupations généreuses, c'est que nous n'avons jamais pensé qu'il fût possible, dans un

1. Voici, à titre d'exemple, quelques-uns des projets ou propositions de lois déposés du 11 novembre 1881 au 3 mars 1885, avec les noms de leurs auteurs — auxquels il est fait allusion dans le passage ci-dessus :

Proposition de loi portant abrogation des livrets d'ouvriers. — M. Dautresme. — 11 novembre 1881.

Proposition de loi relative aux Sociétés de Secours Mutuels (assurance en cas d'accident, de décès; — retraites pour la vieillesse). — Waldeck-Rousseau. — 9 novembre 1881.

Projet de loi relatif à la protection de l'enfance. — Ministère Gambetta. — 26 novembre 1881.

Proposition de loi relative aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. — Félix Faure. — 11 février 1882.

Proposition de loi relative au contrat d'association. — Waldeck-Rousseau. — 11 février 1882.

Proposition de loi relative à la réduction des heures de travail dans les usines et manufactures. — Richard Waddington. — 25 mai 1882.

Proposition de loi relative à l'hygiène et à la sécurité des ouvriers. — Félix Faure. — 11 novembre 1882.

Projet de loi relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes. — Ministère Ferry. — 24 mars 1884.

Projet de loi relatif à la réorganisation de la Caisse des Retraites pour la vieillesse. — Tirard, ministre des Finances. — 1er mai 1883.

Projet de loi relatif à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse. — Tirard, ministre des Finances. — 11 mai 1883.

Projet de loi portant création d'un fonds commun de garantie des Caisses d'Epargne privées. — Tirard, ministre des Finances. — 14 juin 1883.

Projet de loi relatif aux Conseils de Prud'hommes. — Hérisson, ministre du Commerce. — 29 juillet 1884.

Projet de loi relatif au travail dans les usines et manufactures. — Rouvier, ministre du Commerce. — 3 mars 1885.

pays comme le nôtre, de réaliser une réforme sociale aux dépens d'un des grands intérêts qui font partie intégrante de notre vie nationale, ou de réaliser un seul progrès en dehors des garanties que réclame l'ordre lui-même. (*Très bien! très bien!*)

L'ordre est le plus ancien et il sera le plus éternel des besoins de l'humanité, parce qu'il est l'expression, la synthèse de son instinct de justice et de son instinct de conservation. L'un et l'autre existent au même degré, soit à l'état latent, soit à l'état apparent, dans toutes les classes, et ceux-là mêmes qui les contestent en doctrine seraient les premiers à réagir dès que le fait accompli leur en ferait ressentir le contre-coup et les conséquences. On n'améliorera jamais le sort des ouvriers en menaçant la liberté des patrons; on ne fera rien de bon ni d'utile pour le travail en alarmant le capital; on ne fera rien d'efficace dans l'ordre financier si on diminue la sécurité du capital.

Je viens de prononcer à deux reprises un mot qui est la cible de l'école socialiste. Mais la plus simple réflexion vous a dès longtemps montré que le capital sans cesse dénoncé n'est pas autre chose que la somme des efforts accumulés par le peuple le plus laborieux qui soit, la récompense de son admirable activité. La propriété est partout inviolable, mais nulle part, peut-être, elle n'a plus de droits au respect que dans notre pays, parce que les titres de la fortune française sont d'hier, parce qu'elle a passé pour s'y rajeunir et s'y transformer dans le creuset de la Révolution, parce qu'elle a subi l'influence d'une législation qui sans cesse la morcelle pour la répandre. Elle est d'hier, et le capital, ce coupable, est, au suprême degré, le fruit du travail de l'homme, de ceux qui l'ont précédé dans la vie, qui pour lui ont peiné, épargné, souffert : il est

le gage de la prospérité de sa race et la raison d'être de son propre labeur. (*Assentiment général et applaudissements.*)

C'est donc à rendre le travail plus fécond, à perfectionner son organisation économique que doit tendre l'effort des républicains, et c'est cette préoccupation que tous nos amis, qu'Audiffred et moi nous n'avons cessé de porter dans l'œuvre législative. Qu'il me soit permis de dire ici combien, dans la réalisation de cette œuvre commune, il s'est toujours montré patient et résolu; rien ne l'a découragé, ni les épreuves innombrables que subit un projet devant les commissions, ni la multiplicité parfois énervante des amendements, et si quelques-unes de ces lois sociales sont arrivées à une formule définitive, si les lois concernant les ouvriers mineurs ont enfin été votées, c'est surtout à son activité et à sa persévérance qu'on le doit. (*Vifs applaudissements.*) Aussi, quand nous l'avons placé à la tête de l'Association républicaine, nous n'avons fait que rendre un hommage mérité à des efforts dont tout le monde aujourd'hui peut mesurer l'importance. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, malgré le témoignage qu'il a bien voulu me rendre tout à l'heure, on ne persuadera personne, — du moins personne parmi ceux qui ne veulent pas être persuadés — que vous n'ayez pas devant vous un très grand ambitieux. Vainement j'ai quitté volontairement la politique, vainement je n'y suis rentré, — je puis ici le dire — que par votre ordre, je n'en suis pas moins, paraît-il, un très grand ambitieux... même un très grand conspirateur. Il y a quelques nuits à peine, je réunissais chez moi, on l'a dit, plus de 300 sénateurs... (*Rires et applaudissements.*) J'ai organisé des conciliabules... je jette les bases d'une

opposition systématique... j'élabore nuitamment des programmes de gouvernement... il me tarde de revenir à ce pouvoir si regretté! A ces élucubrations je ne veux répondre que pour vous.

A l'heure actuelle, tout homme politique soucieux de son propre intérêt tend à s'éloigner des fonctions publiques, de tout ce qu'elles entraînent avec elles, — je ne dis pas de dangers, parce que nous sommes d'une race qui ne s'émeut pas du péril, — mais de déceptions, d'injures et de basses polémiques.

C'est donc le devoir seul, le sentiment d'un devoir certain à remplir qui, seul, peut ramener un homme politique à reprendre le pouvoir quand il en a fait l'expérience, et ce qui me rassure, ce qui me laisse une entière sérénité, c'est que je ne me sens pas du tout sous l'influence de cette pression des circonstances. Je peux donc parler des choses politiques avec la plus entière indépendance, et nulle part, peut-être, il ne serait plus facile et plus aisé de le faire qu'ici, au milieu de vous.

Si je suis heureux de me trouver au milieu de vous, Messieurs, c'est d'abord parce qu'il m'est permis de vous remercier directement, de vive voix, du témoignage de confiance que vous avez bien voulu m'accorder l'année dernière et qui restera, je l'ai dit dès la première heure et je le pense encore, la récompense la plus glorieuse et la plus précieuse qu'un homme politique ait pu recevoir. (*Applaudissements*)

C'est aussi parce que le corps électoral sénatorial représente, avec une précision remarquable, tout à la fois les tendances politiques du pays et le très légitime souci qu'il a de ses intérêts matériels.

Quand, en 1884, il s'est agi de régler le mode électoral du Sénat, nous sommes restés fidèles à cette pa-

role de Gambetta : « Le Sénat doit être le grand conseil des communes de France »; nous nous sommes attachés à cette idée que l'électeur sénatorial devait être pris dans la représentation de la commune, et ce qui nous a permis de faire triompher cette idée, c'est qu'il n'était pas difficile d'apercevoir qu'il n'est pas d'élection qui se fasse avec plus de liberté, avec une plus exacte connaissance de celui qu'on nomme, avec plus de précision dans la volonté de l'électeur, que l'élection municipale. Quand il nomme ses conseillers municipaux, le suffrage universel demande à ses futurs élus deux choses : la première c'est de représenter l'opinion publique de la commune — et c'est pour cela que vous avez voulu d'abord choisir des républicains. (*Très bien! Très bien!*)

La seconde, c'est de connaître exactement les intérêts matériels du pays, les besoins de ses agriculteurs, de ses commerçants et de ses industriels. Le suffrage universel veut que celui qui le représentera dans le Conseil municipal ne soit pas seulement le reflet de ses opinions politiques; il exige qu'il ait fait ses preuves et il ne lui confie avec tant de spontanéité son mandat, que parce qu'il a montré, de longue date, qu'il sait administrer ses propres affaires et que dans la gestion qui lui est confiée il apportera la même sagacité, la même fermeté, la même prudence. Et c'est bien pourquoi la commune française représente au plus haut degré l'accord entre la conservation des intérêts sociaux et l'évolution continue vers le progrès, notre aspiration à tous, ce qui revient à dire qu'elle est essentiellement républicaine et conservatrice. (*Vifs applaudissements.*)

Je sais que le titre de conservateur a été quelque peu suspect, et non sans raison. Il n'est pas de plus

beau titre qui ait été plus mal porté. J'ai fait partie, pendant dix années, de la Chambre des députés, et j'ai vu les oppositions dynastiques se fondre dans cette raison sociale : les conservateurs. Je ne crois pas que jamais qualification ait été moins justifiée.

Il y avait alors, dans la Chambre des députés, aux extrémités de ce croissant qu'on appelle l'hémicycle, une extrême gauche et une droite extrême, et, chaque fois qu'une question grave s'agitait, s'il se présentait une solution excessive, de nature à inquiéter le pays, à frapper d'avance de stérilité tout esprit de réforme, les deux pointes du croissant se rejoignaient aussitôt avec la précision que donne une longue habitude... (*Applaudissements.*)

Je ne crois pas qu'alors ceux qui s'appelaient les conservateurs aient jamais marchandé leur consentement à ceux qu'on appelait alors les intransigeants, et j'ai eu quelque raison de connaître comment ils combattaient les gouvernements modérés. Mais l'appellation dont je parle n'est pas la seule qui ait cessé d'exprimer une réalité.

Il ne me semble pas que les appellations politiques qui ont alimenté tant de controverses, fait répandre tant de paroles et couler tant d'encre inutile, représentent avec exactitude aujourd'hui les partis différents auxquels on avait coutume de les appliquer.

Jusqu'ici, pendant très longtemps, les républicains de gouvernement, dont je m'honore d'avoir toujours fait partie, ont été les *opportunistes*. Il y avait, dans ce néologisme, une définition très précieuse. On entendait par là que le parti des républicains de gouvernement croyait que chaque chose doit se faire en son temps, que la vie politique ressemble beaucoup à la vie humaine, que son œuvre doit être patiente, succes-

sive, faite de progrès quotidiens. Nous pensions qu'on ne construit pas un édifice tout d'un bloc, qu'il faut l'élever pierre par pierre. C'est cette méthode qui a été appelée l'opportunisme. Le titre n'était pas pour nous déplaire. On nous l'avait donné, nous le gardions avec fierté. Mais, aujourd'hui, nous sommes obligés de convenir que l'opportunisme dépasse de beaucoup les limites de notre parti, il a fait conquête sur conquête... Telle question qui semblait hier d'une urgence extrême, dont la solution ne pouvait pas être différée d'une minute, est devenue, brusquement, une question intempestive dont il serait malaisé et malséant de s'entretenir... (*Rires et applaudissements répétés.*)

On songeait, il y a quelques semaines, à modifier profondément, par voie budgétaire, notre magistrature. On pressait le dernier cabinet, il n'y avait pas une heure à perdre!... Une crise se produit et nous entendons une voix très sage qui s'élève : « Non, on ne fait pas des réformes pareilles par voie budgétaire, il convient d'attendre. » (*On rit.*)

J'ai connu des époques où la revision de la Constitution, la séparation de l'Église et de l'État étaient aussi d'une urgence dont on n'a pas l'idée : aussitôt que se formait un ministère modéré, on portait ces questions brûlantes à la tribune, on proposait d'en voter l'urgence. Ceux qui votaient contre étaient traîtres aux vœux du pays. Il en était ainsi en 1882, en 1885, il y a dix ans! Sur tous ces points, un grand apaisement s'est fait; l'urgence a disparu à mesure que se sont écoulées les années, et si quelque téméraire pense que ce qui était pressant il y a dix années l'est encore plus après dix ans, on lui fait comprendre que son impatience manque d'opportunité.

Notre doctrine a donc fait de très grands progrès,

et même de tels progrès que la qualité d'opportunistes ne suffit plus à nous distinguer des autres fractions du parti républicain. (*Rires et applaudissements.*)

Une autre appellation me paraît avoir perdu en même temps et par voie de conséquence sa signification tranchante et superbe. C'est celle de *radical*. Si on le soumet au contrôle de la grammaire, ce mot doit s'entendre d'un système qui ne se contente pas d'émonder quelques branches, de faire quelques remaniements aux institutions politiques, mais qui veut aller jusqu'à la racine des choses, et tout de suite, qui n'admet pas de composition ni d'atermoiement. Le radicalisme est le Verbe nouveau, il est parce qu'il est, il est celui qui est... Or voici qu'il se fait tacticien, diplomate. Il observe le temps, il consulte l'état de l'atmosphère. Hier, encore, au nom des principes, il semait sous les pieds du pouvoir toutes les épines et les ronces et tous les cailloux du chemin. Nous le trouvons aujourd'hui, semblable à la nourrice qui veille sur les premiers pas d'un nouveau-né, plein de sollicitude, écartant le grain de sable qui pourrait faire trébucher le nouveau ministère. (*Hilarité générale et applaudissements prolongés.*)

De telle sorte qu'on voit, spectacle inattendu, le radicalisme, si sévère jadis pour les conceptions du pouvoir, fermer des mains qu'on croyait pleines pour de prochaines semailles et se contenter d'arroser les modestes plantations des ministères précédents. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

Ces divers phénomènes marquent suffisamment les modifications profondes que le temps a produites. Certains mots ont perdu leur sens de convention. Je ne sais de quel nom les radicaux pourront s'appeler. Quant à notre parti, ce sont les événements, le rôle

qu'il est appelé à remplir, qui déterminent clairement, fatalement, l'appellation qui lui convient; il sera, il est, avec un sens que rien ne peut obscurcir, républicain et conservateur.

Être républicain conservateur, c'est aujourd'hui, ce sera à coup sûr demain, s'attacher inébranlablement aux principes de la Révolution française pour les défendre contre de nouvelles entreprises avec la même ardeur et la même fermeté que nous avons mises à les défendre jadis contre la réaction. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne redoute pas du tout une complète transformation sociale. Je ne crains pas non plus de voir, non pas adopter, mais même proposer une nouvelle formule sociale par laquelle l'Etat se substituerait à toutes les initiatives, à tous les individus, absorbant, pour en répartir les produits, toute la fortune nationale. Mais il y a dans l'œuvre socialiste deux choses bien distinctes : le rêve, la chimère, l'utopie — admirables sujets à mettre en discours français — et l'action habile, mesurée, oblique, par laquelle on affaiblit d'abord et l'on fausse ensuite les institutions et les principes qu'on n'ose pas heurter de front. Il ne faut pas craindre ce que le socialisme peut fonder. Il faut redouter les ruines qu'il peut faire.

Ce n'est pas dans un catéchisme réactionnaire que le droit de propriété a été proclamé comme le premier des Droits de l'homme, c'est dans la Déclaration de 1789. Le droit de propriété n'est pas seulement le droit d'acquérir et de conserver, c'est encore le droit de développer. (*Applaudissements unanimes.*)

Eh bien! Messieurs, on ne nous demandera pas, on ne demandera pas à la Chambre de voter une nouvelle constitution sociale dans laquelle l'État, absorbant la

propriété foncière, la propriété industrielle, la propriété agricole, deviendra le seul propriétaire, sauf à faire participer ensuite les citoyens, dans la mesure de leurs besoins, de leurs capacités, aux produits de cette propriété collective. Non, c'est là l'utopie, la chimère. Mais la Révolution de 1789 ne s'y est pas méprise; le droit de propriété ne va pas sans une consécration inscrite dans le même monument, dans cet acte de naissance des démocraties modernes, il ne va pas sans l'égalité devant l'impôt.

Eh bien! peu à peu, très habilement, très patiemment, voici qu'on nous a conduits sur le chemin de l'impôt progressif et, par définition, on peut dire qu'il y a un antagonisme invincible entre le droit de propriété, tel qu'il est reconnu par la Révolution française, et la progression de l'impôt.

Ce n'est pas seulement le droit de propriété qui est inscrit au frontispice de la Déclaration de 1789, c'est également la liberté individuelle.

La liberté individuelle, c'est le droit, sous le contrôle de la loi, d'être maître chez soi.

On peut administrer bien ou médiocrement sa fortune, comprendre bien ou mal ses intérêts, mais seuls les individus sont juges de l'usage qu'ils doivent faire de cette liberté. Pas plus qu'il n'est permis à un industriel de contraindre un ouvrier à travailler chez lui, pas plus il n'est possible que des ouvriers imposent un des leurs à cet industriel. (*Applaudissements.*)

Ce que j'exprime ici sous une forme abstraite, le bon sens français l'a dit sous une forme populaire : charbonnier est maître chez lui! (*Nouveaux applaudissements.*)

Or, on ne proposera pas de transformer la France en

un atelier d'État où il appellerait les uns ou les autres suivant des désignations arbitraires ou suivant son propre choix — non! c'est l'utopie, la chimère. Mais de plus en plus, au mépris de la liberté individuelle, on demande l'intervention de l'Etat dans les conflits d'intérêt privé : il y a quelques jours à peine, sans la prudence et la sagesse d'un vieux républicain, en vertu d'un ordre du jour d'une Chambre des députés, son président était chargé de départager un industriel et ceux qu'il emploie. (*Applaudissements répétés.*)

Il est bien étrange, en vérité, qu'aujourd'hui, en 1895, nous soyons obligés de parler des principes de 1789, mais il est plus étrange qu'on les oublie.

Un autre de ces principes, c'est encore l'égalité de tous les citoyens devant tous les droits et devant toutes les fonctions. Eh bien! on ne nous proposera pas non plus de constituer une sorte d'ancien régime renversé, dans lequel tous ceux qui possèdent seraient suspects et frappés d'incapacité politique. Non, c'est là le rêve, l'utopie! Mais l'action dont je parlais tout à l'heure se fait déjà sentir. Arrière ceux qui participent aux grandes entreprises de notre pays, industrielles, commerciales ou financières! Il suffit qu'elles entretiennent avec l'Etat des relations pour que l'incapacité s'impose. Première et timide affirmation de cette doctrine que pour légiférer il ne faut point avoir dans la vie d'intérêt positif, d'intérêt capitaliste, bien entendu! Comme si l'idée de la représentation n'impliquait pas la représentation de tous les intérêts, même de toutes les passions... comme s'il n'y avait pas près de six cents députés — comme si aucun intérêt pouvait dominer l'ensemble de tous les autres intérêts!

De sorte que, par la force même des choses, l'attachement aux idées fondamentales et primordiales qui

sont notre charte sociale de 1789, est déjà, qu'on le veuille ou non, la plate-forme de résistance et tout un programme de gouvernement.

On peut se demander, et avec tristesse, comment nous en sommes venus là, à quelles causes on peut attribuer des modifications aussi profondes et un changement aussi complet dans les préoccupations de la politique moderne.

A mon sens, ce que j'ai appelé le parti républicain conservateur, l'immense majorité de notre pays, souffre quelque peu par sa faute ; si tant de terrain a été perdu que nous en sommes à nous adosser, pour combattre, à la Révolution française, c'est par timidité ou par indifférence. Nous n'avons jamais su élever assez haut la voix.

Je l'ai déjà dit et je le répète ici : les hommes politiques sont un peu comme les jeunes gens : ceux qui se conduisent le mieux sont toujours froissés de se l'entendre dire. Il semble qu'il y ait dans cet éloge quelque chose qui amoindrisse ou qui blesse. Eh bien! le parti républicain que nous sommes a toujours eu quelque dépit d'entendre faire l'éloge de sa modération, de ses qualités conservatrices. Dans une Chambre à laquelle j'ai appartenu, il y avait une majorité de plus de 300 membres. Un orateur incisif montait à la tribune, il la menaçait de la traiter de modérée. Sous cette terrible apostrophe elle pliait et ne se reformait que si on lui montrait combien elle était hardie! Tant il est vrai que les hommes les plus conservateurs par raison et par une juste intuition des besoins d'un régime démocratique, semblent émus de ne point passer, eux aussi, pour de grands mauvais sujets politiques! (*Rires et applaudissements.*)

Un tel état tient encore et surtout à l'absence d'une

direction précise, à l'état d'anarchie intellectuelle qui naît de l'absence d'un gouvernement.

J'ai dit, dans cette région même, à quelles conditions un gouvernement peut se constituer, ce qu'il demande de clarté dans les vues, de précision et de sobriété dans le programme, mais ce n'est pas assez dire que de déterminer comment se forme un gouvernement. Il faut encore considérer à quelles conditions seulement il pourra vivre. Ce n'est pas assez pour son parti de lui donner sa confiance : il faut encore qu'il lui donne son concours. Il faut qu'il le fasse vivre, qu'il le soutienne. Il faut qu'il entre dans la politique, dans l'action politique.

Si vous ne faites pas de la politique, c'est contre vous que la politique se fera. Si le parti républicain conservateur ne se défend pas lui-même, personne, personne, entendez-le bien, ne suffira pour le défendre.

Sous la monarchie de juillet, quand on demandait des renseignements sur un bon citoyen, les préfets répondaient par cette formule : « Bon père, bon époux, paie bien ses contributions, ne fait pas de politique. » Rien n'était plus naturel sous un régime censitaire.

Aujourd'hui, sous un régime de suffrage universel, il ne pourrait pas y avoir une plus détestable définition du bon citoyen que de dire : « ne fait pas de politique ». Quand la parole et l'écrit jouent un rôle décisif, c'est n'exercer qu'une partie de ses droits, c'est ne remplir qu'une partie de ses devoirs, que de se borner à exercer tous les quatre ans ses droits d'électeur.

Nous avons voté la liberté de la presse et la liberté de réunion. Voyez l'usage qui en est fait! Si un étranger voyageant en France cherchait à établir la force

numérique de chaque parti en comparant le tirage respectif des journaux, il arriverait à conclure que vous, l'immense majorité du pays, vous n'en êtes que la portion la plus infime.

Et la liberté de réunion? Qui donc en use? N'est-ce pas cette majorité de républicains si nombreuse qu'en elle s'absorbent presque toutes les forces de la nation, qu'il conviendrait d'appeler la grande muette? Parfois elle s'émeut, elle interroge l'horizon, elle cherche celui à qui elle donnera sa confiance... Vaine préoccupation! C'est en elle, en elle seule, qu'est le remède!

Messieurs, le jour où les gens de bien feront, pour se défendre, la dixième partie de l'agitation qu'on fait pour les menacer, ils seront les maîtres. Ils sont le nombre et ils sont la force.

Mais il ne suffit pas de porter en soi cette puissance, il faut la traduire en actes, il faut, pour tout dire, qu'un gouvernement représentant ces grandes idées : l'ordre, le progrès, la liberté, ait derrière lui la légion de ses témoins attestant que la grande majorité de la France ne comprend pas autrement l'ordre, le progrès et la liberté. (*Applaudissements répétés.*)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je tiens ce langage. On m'a jadis très agréablement plaisanté, parce que j'avais dit dans une de nos Assemblées : « On ne fait pas assez de politiqne en France. » J'entendais par là que ce sont toujours les mêmes personnes et les mêmes minorités qu'on voit faire de l'agitation.

Eh bien! Messieurs, vous êtes à l'abri de tout soupçon. Vous ne pouvez pas, comme les membres d'un simple comité, être soupçonnés d'être issus seulement de votre propre initiative ou de votre seule ambition. Vous êtes les fils du suffrage universel; il n'est pas un

de vous qui ne soit un représentant du suffrage universel, il n'est pas un de vous qui n'ait été élu parce que depuis longtemps il s'était imposé à l'estime, à la confiance et à la considération de ses concitoyens. Personne n'est donc mieux placé que vous pour faire entendre la voix du pays. Si vous approuvez la marche des affaires publiques, applaudissez hautement; si vous ne l'approuvez pas, blâmez et parlez encore hautement. Saisissez toutes les occasions, faites-les naître. Il n'est point besoin de la venue dans votre département d'un homme politique pour faire entendre votre opinion et paraître votre volonté. Alors, reprenant courage, notre grand pays retrouvera son élan. sa confiance.

La nature l'a comblé de ses dons. Elle lui a prodigué toutes les richesses que peut féconder le travail de l'homme. Notre race a toujours ces qualités maîtresses qui l'ont fait émerger de l'obscurité des premiers temps avec une vocation historique si forte qu'elle a été la première dès qu'elle a commencé d'être elle-même. Nous avons l'esprit d'invention : nous avons mis notre signature au pied de toutes les grandes découvertes scientifiques. Nous avons la patience, l'esprit de labeur. En face d'une crise économique qui a surpris nos agriculteurs, nos industriels et nos commerçants, on les a vus, après une courte hésitation, trouver de nouvelles méthodes, transformer leur outillage, et se montrer, non pas égaux, mais supérieurs à eux-mêmes.

Eh bien! il ne faut pas que tant d'efforts et tant de génie soient perdus! que l'oppression des minorités pèse avec l'inquiétude sur toutes ces forces d'expansion; et, pour qu'il n'en soit pas ainsi, il suffira que votre pensée s'affirme, qu'elle domine les rumeurs de

quelques-uns, qui ne semblent imposantes que grâce au silence qui les entoure : il faut qu'un gouvernement conforme à vos aspirations ait cette force incomparable que donne l'assentiment des masses profondes, le concours et le soutien de l'immense majorité d'un peuple républicain. (*Adhésion unanime et applaudissements prolongés.*)

L'ESPRIT DE GOUVERNEMENT

ET LE PARTI RADICAL

Les délégués sénatoriaux et les personnalités politiques du canton de Charlieu (Loire) s'étaient réunis, le 16 novembre 1895, sous la présidence de M. le député Réal pour entendre un discours de M. Waldeck-Rousseau. L'orateur exposa la situation politique créée par la constitution d'un ministère radical homogène, le cabinet Bourgeois, qui était arrivé aux affaires quinze jours auparavant. Il déclara que, quoique n'étant pas radical, il suivrait cette expérience gouvernementale avec impartialité et justice, et qu'il dédaignerait de faire aux radicaux une guerre d'embuscades et d'embûches. Mais, analysant le programme du nouveau ministère, il exprimait tout son scepticisme sur le succès de la tentative de M. Bourgeois.

Messieurs,

Je suis très heureux et très touché de recevoir votre hospitalité. Je reste sous le charme de votre beau pays, qui rend un témoignage si éclatant de l'ingéniosité, de la ténacité et de l'industrie de vos compatriotes. En venant ici, je me suis arrêté devant le buste de l'un de vos amis les plus éminents et les plus aimés, et je n'ai pas perdu le souvenir de la douleur profonde que nous avons tous ressentie lorsque nous l'avons accompagné à sa dernière demeure, ce qui prouve que Brossard n'était pas seulement un homme de bien

mais encore une grande figure au milieu de vos populations, car des liens de cette solidité ne se forment qu'entre des hommes de cœur. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je ne viens pas ici pour prononcer un discours politique. Nous sommes à un moment qui éveille, chez les uns beaucoup d'espérances, et, chez les autres, beaucoup de craintes. Je voudrais me reporter un peu en arrière, regarder dans le passé, passé très consolant, très fortifiant, et qui se présente aussi naturellement à moi-même que le souvenir de l'homme dont je viens de parler.

Quand je suis entré dans la politique, c'est le premier que j'ai vu au moment du retour des Chambres à Paris, et je me rappelle encore l'émotion que nous avons ressentie lorsque nous avons entendu cette parole de Gambetta : « L'heure des réformes est venue, il s'agit d'aboutir. » Nous avions de grandes espérances : je n'avouerai pas qu'il n'y eût là aussi de grandes illusions. Nous apercevions beaucoup de choses utiles à faire, et c'est à cette époque, dès 1882, que s'est élaboré le véritable programme républicain, programme si riche que, bien loin d'être épuisé, presque tous les projets de loi qui sont discutés en ce moment, après des fortunes diverses, après des lenteurs, des hésitations, ont leur point de départ et leur source dans le mouvement dont je parlais tout à l'heure. Beaucoup de ces projets n'ont pas abouti et il est bon de se demander pourquoi. Cette stérilité d'un instant a des causes qu'il faut rechercher.

Il y a deux genres d'opposition dont peut souffrir l'esprit de réforme : d'abord celui qui consiste à nier le principe de la réforme, à dire que celle-ci présente des intérêts en contradiction avec l'essence de nos lois. Ce n'est pas cette opposition qui est le plus à craindre.

L'autre consiste à dire qu'on ne fait jamais assez, et à mettre perpétuellement sur les propositions qui sont faites de nouvelles et plus hautes enchères.

Je ne crois pas me tromper en disant que si, dans l'arsenal de nos projets de lois, il en est tant encore qui attendent une solution, c'est que, au lieu de se mettre d'accord sur la méthode et le point de départ, on a voulu tout faire à la fois et aller trop vite au point d'arrivée. Quand on élève une maison on tombe facilement d'accord sur les conditions premières, mais si l'on veut s'occuper immédiatement du toit, des derniers travaux, aussitôt les dissensions commencent. C'est un peu ce qui a été fait : on a eu l'esprit trop prompt, une volonté trop absolue pour résoudre des questions dans le but de donner satisfaction à toutes les aspirations à la fois. C'est de là qu'est venue la déconvenue qui, je l'espère, ne sera pas de longue durée.

A l'heure dont je parle, nous avions une très grande fortune : nous étions sous l'impression d'événements encore récents qui nous enseignaient la sagesse; nous avions en outre, ce qui est bien précieux, la direction des républicains de la veille, de ceux qui avaient l'expérience politique parce qu'ils avaient vécu en 1848 et sous le second empire, et nous les écoutions avec fruit, nous recueillions leurs leçons avec profit. Si nous sommes encore en face de certaines difficultés, si nous traversons certaines épreuves, c'est peut-être parce qu'on a fait à la maxime « Place aux jeunes! » une part trop importante en politique, et parce que nous n'avons pas suffisamment gardé la place qui est due à ceux de nos ancêtres qui sont les véritables fondateurs de la République. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne crois pas que les difficultés que nous avons à traverser soient de nature à inspirer de crainte aux

véritables républicains. Il faut regarder avec franchise le chemin parcouru, et, si l'on a commis des fautes, les reconnaître. On tournera d'autant plus fièrement son regard vers l'avenir qu'on sera plus juste pour le passé.

Aujourd'hui, nous allons faire l'expérience d'une politique nouvelle qui, comme je le disais en commençant, éveille les espérances des uns et les craintes des autres. Je n'ai pas mission de tracer la conduite de personne. Je viens ici, messieurs, pour m'expliquer devant vous avec sincérité et comme avec des amis. Je crois que nous devons faire cette expérience avec beaucoup de sang-froid et d'impartialité. Nous devons accorder à ceux qui l'entreprennent une justice qu'on ne nous a pas toujours rendue : nous ne devons pas nous livrer à une guerre d'embuscades, d'embûches. S'il s'est rencontré quelquefois dans le parti républicain des hommes qui ont cru servir leurs idées en jetant le discrédit sur leurs adversaires, c'est là une méthode qui nous semble indigne de nous ! (*Vifs applaudissements.*)

Encore une fois, je ne parle au nom de personne et je n'ai l'ambition de conseiller personne. J'exprime ici mon opinion réfléchie. Je dis : Observons les événements, et, tout d'abord, examinons le programme du nouveau gouvernement. Messieurs, la langue française permet de dire beaucoup de choses, et les mêmes choses dans des termes bien différents, et, par conséquent, un programme n'exprime pas toujours nettement les idées qu'on entend servir. Ainsi, je trouve dans celui du nouveau cabinet bien des lois qui sont pour moi de vieilles connaissances : un projet de loi sur l'armée coloniale, — c'était là une des premières pensées de Gambetta, — puis un projet de loi sur les

associations. Je ne voudrais pas sembler toujours revendiquer un droit de propriété littéraire, mais enfin, en 1882, j'ai eu l'honneur de déposer une proposition de loi sur les associations qui dort encore dans les archives législatives... Il y a ensuite une loi relative à la prévoyance sociale : personne n'a été plus attaché, personne n'a marqué plus de sollicitude que les républicains de la veille, que les vieux républicains dont j'ai parlé, et nous-mêmes sous leur direction, aux lois de prévoyance sociale. Il n'y a rien là, par conséquent, qui constitue une nouveauté pouvant différencier une politique d'une autre.

A l'inverse, je ne trouve pas dans la déclaration ministérielle les articles de foi qui faisaient partie, autrefois, du catéchisme radical. Il n'y est pas question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il n'y est pas question de la révision de la Constitution pour arriver à une chambre unique. En voici bien assez, et peut-être trop! pour montrer que ce n'est pas le programme d'un cabinet qui constitue l'intérêt d'une expérience politique concluante : c'est dans les actes, dans les faits, dans la pratique de chaque jour qu'il faut le suivre et le juger.

On peut être très radical et très gouvernemental : j'ai peut-être quelque mérite à le déclarer, puisque je ne suis pas radical. On peut être, dis-je, très radical et très gouvernemental, parce que toutes les réformes politiques peuvent être entreprises presque par tous les partis, parce que il en est certaines qui se concilieraient au besoin avec les garanties que réclament les grands intérêts nationaux, avec ce qui est, pour ainsi dire, le tuf de notre société francaise. Où la ligne de partage entre les partis commence à se dessiner, c'est dans l'application des maximes ; où ils commencent à

se distinguer, c'est dans l'usage qu'ils font du pouvoir, c'est par les intérêts qu'ils servent et par ceux qu'ils menacent. (*Applaudissements répétés.*)

Or, pour parler franc et net, je ne vois qu'une question posée, celle de savoir si le parti républicain radical a une sphère d'influence, un programme, une clientèle qui lui permettent de gouverner par lui-même, ou si, au contraire, il ne peut emprunter quelques chances de durée qu'à des concessions qui lui seraient funestes. En un mot, il s'agit de savoir si, dans l'expérience qui va être faite, le gouvernement radical ne devra sa durée, son existence, qu'à l'appui du parti socialiste. (*C'est cela! Très bien! applaudissements.*)

Si les réformes qu'on va tenter aboutissent par une marche plus rapide que celle qui a été suivie, si, en y mettant plus d'absolu, on arrive à les résoudre, nous aimons assez le progrès pour être prêts à nous en applaudir, et ceux qui veulent l'ordre et la paix seront les premiers à s'en louer. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais si, pour durer, il faut, soit ouvertement, soit sous le masque, soit par des promesses pour le lendemain, soit par des habiletés qui ne tromperont personne, emprunter à certain parti un appui nécessaire, s'il faut que le cabinet vive de la longanimité des socialistes et des espérances qu'il leur permettrait de concevoir, alors l'expérience sera concluante, et le pays jugera. Il peut être désireux de savoir enfin ce que peut le radicalisme, il peut admettre même que l'on remanie certains organismes de la société, mais il ne tolérera jamais qu'on touche à tout ce qui est la charte de notre société. Il s'agit donc de savoir à quelles audaces de radicalisme il faut s'attendre. Ne

voudra-t-on attaquer que les ouvrages détachés ? Nous le verrons. Mais ce qui est impossible, c'est de laisser enlever une seule pierre de ce que j'appelle la citadelle. La citadelle, c'est tout ce qui constitue la société française, ce sont les garanties données à l'ordre, c'est la liberté individuelle, c'est le droit de propriété individuelle, et c'est parce que nous avons toujours veillé à la garde de ces grands intérêts que nous avons pu traverser la crise la plus funeste et en sortir victorieux. (*Applaudissements unanimes.*)

C'est cette expérience qu'il faut attendre du développement naturel et normal des faits. Il y a quelques points sur lesquels des inquiétudes peuvent déjà s'éveiller. J'en ai déjà dit un mot, hier, à Roanne. Je veux parler de la question d'impôt qui, selon moi, est la pierre de touche avec laquelle il est aisé de reconnaître un gouvernement radical ou un gouvernement socialiste. L'impôt doit respecter l'égalité et la proportionnalité, deux qualités qui en sont l'essence.

Tout ne se fait pas à ciel ouvert ni avec bruit. On ne commence pas toujours par arborer un drapeau sur lequel on écrit ce qu'on veut faire. Il n'est pas douteux que si l'on proposait de voter l'impôt progressif, l'immense majorité du Parlement protesterait. Mais certains projets peuvent se dissimuler — j'allais dire « se maquiller » — et j'ai vu avec regret une première atteinte portée au principe de la proportionnalité de l'impôt dans le projet de loi sur les successions déposé par le cabinet Dupuy et repris par le cabinet Ribot. En quoi consiste cette atteinte? Le voici. Une succession s'ouvre qui comprend deux maisons, qui tombe dans l'héritage de deux personnes. Elles paieront deux droits. Mais si ces deux maisons arrivent à la même personne, elles paieront plus de deux droits.

Il est vrai que nous sommes très ingénieux. C'est ainsi qu'un homme de finances — un de mes amis — que j'estime et dont je reconnais l'intelligence, ayant à défendre cette théorie de l'impôt progressif et voulant répondre à ses propres scrupules, disait : « Non, ce n'est pas là un impôt progressif : si vous le prenez à la base il est progressif, mais si vous le prenez à la tête, il descend : il n'est pas progressif, il est « dégressif ». (*Rires et applaudissements*). Cela prouve qu'en aucune manière l'esprit français ne perd jamais ses droits, mais, au fond des choses, c'est l'utopie et le sophisme que je signalais.

A mon sens, ce sont là des questions sur lesquelles les républicains devront se départager; il faudra prendre un parti, non pas que ces mesures doivent entraîner des désordres profonds, mais c'est l'avant-garde, c'est la marque d'un même esprit, et c'est pour cela que la proposition cesse d'être une mesure radicale pour devenir une mesure socialiste.

Ce n'est donc pas par les mots contenus dans un programme qu'on peut être fixé sur la conduite d'un gouvernement. Je l'ai dit et je le répète : c'est par ses actes. On ne se fixe pas non plus par des débats solennels, par les déclarations faites dans des tournois oratoires dont nous sommes très friands, mais dont je connais la vanité. On se livre là à des joutes enfiévrées où l'habileté triomphe toujours : notre belle langue se prête merveilleusement à présenter les mêmes idées sous des aspects différents... J'ai peut-être mauvaise grâce à dire du mal de la parole, puisque j'en vis, mais je veux dire ceci : la parole est utile pour éclaircir un point de droit, elle n'est pas faite pour étudier des questions générales, pour renseigner sur la conduite politique d'un gouvernement. De telle

sorte qu'un tournoi vînt-il à se produire dans le Parlement, nous ne serions pas édifiés sur cette question : le cabinet est-il radical ou tend-il à devenir socialiste ? C'est donc par une observation attentive des faits, c'est en mesurant chaque jour ses actes, que nous devons juger le cabinet. S'il fait appel à une diplomatie, à des calculs profonds, à des ententes plus ou moins mystérieuses, le pays ne tardera pas à se prononcer parce que nous serions en présence de manifestations non équivoques. En effet, nous sommes un pays de clarté, un pays dans lequel on ne veut pas, par des dehors trompeurs et habiles, être tenu dans une demi-obscurité, et, quelle que soit l'opinion professée par un homme politique, on peut dire que le pays lui a su toujours gré de dire nettement ce qu'il voulait. (*Applaudissements.*) Il approuvera, ou il blâmera, mais ce que la France pardonne le moins, c'est l'hypocrisie. (*Nouveaux applaudissements.*) Or, elle peut être dans les paroles ou encore dans la manière d'être. Il est une seule chose qui ne trompe pas, c'est l'acte, c'est le fait brutal. Dans les questions qui mettent aux prises les intérêts individuels, il n'y aura pas d'erreur : on verra où le Gouvernement met sa main ; par ses actes, on constatera s'il tend vers le socialisme, et si, par des concessions déguisées, il cherche à acheter ses complaisances. Quand la lumière sera faite, il ne sera besoin ni de concerts arrêtés, ni de diplomatie, pour mettre fin à l'expérience : la volonté du pays s'imposera.

Nous sommes un pays de clarté et aussi de bon sens et de sagesse. Si, très souvent, dans les polémiques des journaux et dans les discussions des orateurs, on entend des plaintes très vives contre les méprises de l'esprit français, contre la brusquerie

avec laquelle il passe d'une opinion à une autre, on n'est pas juste pour nous, car s'il se produit, à certains moments et dans tous le pays, je ne dis pas un courant, mais une de ces influences qui ne durent qu'une minute, le jour où le Français voit clair, il se ressaisit immédiatement. Il est facile de se rappeler que nous avons traversé une époque où des malaises, des mécontentements, s'étaient coalisés pour devenir une sorte de maladie nationale; mais le jour où le citoyen a vu qu'on abusait de sa crédulité pour favoriser une entreprise inavouable et inavouée, le pays s'est retourné et a fait justice. (*Vifs applaudissements.*)

C'est pour cela, messieurs, que je garde une très grande confiance dans l'avenir. L'avenir, à mon avis, ce n'est pas demain : nous mesurons trop souvent la croissance d'un peuple ou d'un régime à notre propre avenir. Non, nous travaillons beaucoup moins pour nous que pour notre race. L'histoire d'un peuple compte par époques et non par minutes.

Les hommes ne sont que les agents d'un jour, c'est un titre de gloire suffisant d'avoir apporté sa parcelle à la réalisation du progrès. Tâchons d'aller plus loin que nos pères, certes, mais gardons cette pensée que, ce que nous ne ferons pas, d'autres le feront. Le grand devoir des républicains, c'est encore moins de se hâter que de ne rien compromettre. Si nous pouvons laisser à nos fils, à nos petits-fils, le soin de parfaire la tâche commencée, il est une chose que nous ne pouvons pas faire sans forfaiture, c'est de laisser toucher à l'œuvre que nos pères avaient accomplie. (*Applaudissements répétés.*)

LES OPPORTUNISTES ET LES RADICAUX

Le 15 juin 1896, une réunion d'électeurs des Ve et XIIIe arrondissements de Paris se tint au restaurant Vianey en vue de la réorganisation du parti républicain modéré. M. Waldeck-Rousseau s'attacha à démontrer que l'expérience faite par le cabinet Bourgeois avait été décisive, et qu'il en résultait, selon lui, une preuve nouvelle de l'impuissance du parti radical. Les seules réformes sérieuses contenues dans le programme radical avaient été empruntées à Gambetta et à ses disciples. Aussi M. Waldeck-Rousseau engageait-il ses amis à continuer de se dire et d'être de vrais « opportunistes », c'est-à-dire d'être des hommes décidés à n'appliquer les réformes qu'au moment opportun — lorsqu'elles sont acceptées par le pays.

Messieurs,

Votre président rappelait tout à l'heure, en termes qui m'ont trouvé profondément sensible, que j'ai eu le très grand honneur d'être l'un des collaborateurs de Gambetta. Laissez-moi vous dire que c'est son nom et son souvenir qui m'amènent surtout au milieu de vous. Il semble bien que le moment soit venu pour tous ceux qui sont restés fidèles à sa politique, pour tous ceux qui ont pu en mesurer la valeur aux fautes commises et aux épreuves subies depuis qu'on s'en est écarté, de se grouper autour de ce nom qui dans la pensée des républicains sincères éveille le souvenir d'une vie

entièrement consacrée à la constitution de la République et à la grandeur du pays.

J'y vois un très grand avantage, qui est — à une époque où tant de contradictions et d'équivoques naissent de qualifications multiples et sonores, mais dépourvues de sens précis — de dissiper tout malentendu en nous rattachant à une politique qui a son histoire, une tradition, qui se définit et se personnifie par ses résultats ; car on ne rappellerait point un seul des progrès accomplis depuis 1878 jusqu'en 1885 sans y trouver l'action directrice, régulatrice, ou de Gambetta lui-même ou de celui qui releva son drapeau, c'est-à-dire de Jules Ferry. (*Applaudissements.*)

Ce qui me paraît aujourd'hui très indiqué et très possible, je ne l'eusse pas considéré comme aussi facile il y a quelques années. En effet, après la mort de Gambetta, suivant de si près sa chute, après la dispersion de la majorité gouvernementale que Jules Ferry avait su réunir, après l'émiettement des véritables forces républicaines, il était nécessaire, inévitable, de laisser aux événements le temps de produire toutes leurs conséquences ; il en est des crises politiques comme de certaines maladies : il faut qu'elles accomplissent leur évolution.

C'est peut-être le seul point où je me sois trouvé en quelque contradiction avec Jules Ferry : il était effrayé des dangers que pouvait présenter l'expérience d'un gouvernement choisi parmi ceux qui avaient usé tous les ressorts de l'opposition sans s'élever à aucune conception gouvernementale : je ne méconnaissais pas les périls d'une pareille épreuve, mais elle m'apparaissait comme un mal nécessaire.

Il eût été souhaitable qu'on la fît plus tôt. On ne l'a point tentée d'une façon topique, décisive, avant ces

derniers temps, car je ne considère pas comme une expérience vraiment claire et démonstrative celle qui fut à peine ébauchée par un républicain pour lequel j'ai toujours proclamé mon très grand respect, M. Floquet, c'est-à-dire par un homme beaucoup trop nourri des principes de la Révolution pour être tenté de les déserter comme ils devaient l'être plus tard.

Elle s'est réalisée récemment, et je ne regrette pas qu'elle se soit accomplie. Elle a rendu un grand service. Elle a, sur l'état des partis, jeté une grande clarté. Comme après certaines commotions atmosphériques, après ce que les marins appellent un grain, l'air ambiant est devenu très limpide, et c'est dans une lumière très crue que se dessinent aujourd'hui les forces, les tendances, la vitalité ou l'impuissance des uns et des autres.

Tout a changé autour de nous sans que nous changions nous-mêmes.

La coalition sous l'effort de laquelle Gambetta est tombé était bien composite, elle comprenait bien des éléments divers : la droite, ce qu'on appelait alors — et voyez combien cela semble loin! — l'intransigeance, puis un parti aux contours mal définis, les radicaux.

Je me suis très souvent demandé — et il faut se le demander aujourd'hui plus consciencieusement que jamais — où commence le radical et où finit le républicain sans épithète dont parlait tout à l'heure votre honorable président; je ne me flatte pas d'être encore arrivé à le comprendre. Toutes les réformes que nous avons accomplies entre 1878 et 1885 ne sont-elles pas précisément les réformes les plus radicales et je puis dire les seules réformes radicales qui aient jamais été accomplies? (*Vifs applaudissements.*)

Ce fut d'abord cette réforme considérable, radicale, qui a transformé de fond en comble notre instruction nationale; toutes les lois d'enseignement, qui donc les a fait triompher? Tout le programme de cette vaste réforme est formulé dans le discours que Gambetta prononçait à Bordeaux en 1872, et, s'il a été réalisé, c'est par les efforts successifs, jamais lassés, de cette même majorité qu'une opposition systématique poursuivait de ses critiques et de ses railleries et dont l'œuvre peut, hélas! souffrir la comparaison avec celle de ces dernières années! (*Assentiment unanime et vifs applaudissements.*)

C'était aussi une grande et radicale réforme que de proclamer l'égalité de tous devant le service militaire, non point seulement par une pensée de justice, mais encore dans une pensée patriotique à laquelle il n'est pas un de nous qui n'ait donné son adhésion!

C'était bien une réforme radicale, je suppose, que de transformer aussi complètement que nous l'avons fait le régime de la presse, et si radicale que ceux qui sont frappés surtout des résultats immédiats se sont demandés si elle ne l'était pas trop, et si la presse qu'on avait voulu affranchir avait quoi que ce soit de commun avec cette industrie meurtrière, faiseuse de scandale, marchande de diffamation, attachée, semble-t-il, à abaisser les esprits et à flétrir les générosités de notre race.

Ce fut encore une réforme radicale que de rétablir dans ce pays, où plus de vingt citoyens ne pouvaient se réunir, le droit de s'assembler comme ils le voulaient sans autre formalité que de faire connaître à l'autorité publique, responsable de l'ordre, que tel jour, en tel lieu, se tiendrait une réunion publique...

Et, chose singulière! quand ces réformes ont été

accomplies, l'épithète de radical — contre laquelle je n'ai d'autre prévention que celle que j'éprouve pour toutes les choses mal définies — prenant tout à coup une importance nouvelle, exerçant sur les esprits je ne sais quelle tyrannie, le mouvement continu, régulier, progressif, d'où étaient sortis tant et de si grands progrès, s'est arrêté. Quels principes impliquait cette dénomination?... Quelles étapes allait-elle marquer? Était-ce aussi un état d'esprit que d'être radical? N'était-ce pas, pour quelques-uns, sinon pour beaucoup, un état d'ambition?...

Deux articles figuraient dans le programme radical, dont l'application était impitoyablement réclamée par ses adeptes à tous les ministres modérés, et invariablement ajournée par eux-mêmes, quand ils avaient la responsabilité du pouvoir: la revision et la séparation des Églises et de l'État. Mais ces deux articles ne constituent pas une définition suffisante.

Quel homme politique parmi ceux qu'on appelle opportunistes dirait que jamais, en aucun temps, ne s'opèrera la séparation des Églises et de l'Etat? ou que, jusqu'à la consommation des siècles, nous vivrons sous l'empire de la même Constitution?

C'est donc une question de date, de circonstance et d'opportunité, qui nous sépare? Non pas même, puisque précisément ceux qui reprochaient aux opportunistes de ne pas faire la revision ni la séparation des Eglises et de l'Etat n'ont rien eu de plus pressé que de proclamer l'inopportunité d'un débat sur ces deux questions! (*Vifs applaudissements.*)

Aussi devait-il advenir et est-il advenu que le radicalisme, dénué d'un programme de gouvernement, condamné par son passé et ses promesses à de perpétuelles surenchères, a dû, le jour où il est arrivé au

pouvoir, subir toutes les compromissions dont la démagogie impose la servitude, et s'absorber enfin dans une alliance confuse et mortelle avec un socialisme à la fois complaisant et violent qui n'a plus une seule des idées généreuses de celui de 1848. (*Vifs applaudissements.*)

Un changement non moins signalé s'est produit dans cette autre opposition qui s'appelait la droite. Je ne pense pas qu'elle ait encore acquis la foi républicaine, mais je suis convaincu qu'elle a perdu sa foi dans une restauration monarchique, et de ce côté se dessine un mouvement qui n'est pas dû seulement à la ruine définitive de combinaisons désormais sans avenir, mais à la pression irrésistible des masses électorales, ralliées, celles-là sincèrement, sans calcul, accomplissant lentement cette unité politique qui fut l'un des buts les plus nobles de la politique de Gambetta, et, sous cette influence, toute opposition de droite est destinée ou à renoncer à toute arrière-pensée ou à disparaître. (*Applaudissements.*)

Quant à nous, Messieurs, nous n'avons pas à chercher un programme nouveau : il nous suffit de rester fidèles à nous mêmes et fidèles à la politique d'où le gouvernement républicain à tiré toute sa force.

En matière de gouvernement, la valeur d'un programme tient beaucoup moins à la richesse de la table des matières qu'à la direction plus ou moins rationnelle, plus ou moins juste, plus ou moins élevée des idées générales qui dominent sa conduite.

Le programme de gouvernement formulé par Gambetta dès 1872 tenait en trois mots. Gambetta disait d'abord : La République sera *éducatrice*. Et il ne parlait pas seulement par là des lois scolaires, de l'instruction technique de l'enfance ; il entendait que

la République doit aux générations nouvelles l'enseignement à la fois moral et pratique de la science de la vie, de ses droits, mais aussi de ses devoirs, du but auquel doivent tendre les démocraties, des épreuves auxquelles elles doivent se préparer, des remèdes qu'elles comportent, et qui dépendent avant tout de l'initiative et de la sagesse des individus.

J'ai dit plus d'une fois, laissez-moi le répéter encore, que la prévoyance s'apprend, qu'il faut en enseigner les lois, faire apercevoir à l'enfant la puissance de l'épargne, lui en donner le goût. On enseigne, on a raison d'enseigner à nos enfants beaucoup d'histoire, mais ce serait une histoire bien intéressante, bien simple et bien féconde à leur faire connaître, que celle des institutions de prévoyance préparées par la seconde République : la caisse des retraites pour la vieillesse, la caisse d'assurances en cas d'accident, — et ce serait une leçon d'arithmétique bien instructive que celle qui leur montrerait quelle pension correspond au moindre versement commencé dès la jeunesse et prélevé dans une pensée d'avenir sur le travail quotidien. (*Adhésion générale et applaudissements.*)

Gambetta voulait encore que la République fût *gouvernementale*, c'est-à-dire que tous les intérêts trouvassent en elle la même somme de protection, sinon même une somme de protection supérieure à celle que pouvait leur assurer aucun autre régime.

Il entendait par là que, dans le gouvernement républicain, le pouvoir législatif doit avoir plus de contrôle, le pouvoir exécutif plus de force, les collèges électoraux plus d'initiative ; il voulait que chacun de ces trois pouvoirs fonctionnât dans sa sphère, sans empiètement de l'un sur l'autre, parce qu'en dehors

de l'harmonie qui naît de leur séparation on arrive fatalement à l'impuissance.

Il disait encore — et cette parole plus qu'aucune autre doit être méditée :

La République doit être *réparatrice*. Ce n'est point qu'après avoir été l'âme de la Défense nationale, il rêvât d'ouvrir de nouveau l'ère des épopées sanglantes ou qu'il fût moins avare qu'aucun autre du sang généreux de la France. Mais il croyait avec raison que c'est par la puissance morale qu'un peuple retrouve sa suprématie; il sentait que si la République restait fidèle à sa tâche, si elle donnait à l'Europe l'exemple d'une démocratie ordonnée, féconde, soucieuse de sa dignité, jamais agressive mais jamais humiliée, l'heure viendrait de la justice immanente et qu'alors, non dans la guerre, mais dans la paix, se cicatriserait la blessure... (*Mouvement prolongé et applaudissements.*)

Je ne dis pas que jamais on ait été infidèle à cette pensée, mais peut-être n'a-t-elle point été toujours assez présente, peut-être n'a-t-on pas assez aperçu que les peuples comme les individus n'accomplissent rien de grand, ne savent point accepter la loi du sacrifice sans un idéal qu'on ne saurait jamais placer trop haut.

Dans la vie politique pas plus que dans la vie privée il n'y a de résignation généreuse, de stoïcisme fécond, sans une grande pensée et sans une grande espérance. Chacun de nous n'accepte la loi du travail, les servitudes de la vie, ses déceptions, l'effort quotidien, le recommencement des entreprises, que parce qu'il veut plus honoré le nom qu'il a reçu, pour donner plus d'indépendance, plus de bien-être aux siens, pour leur rendre moins dur le combat pour la vie. De même, il ne faut pas demander à un peuple d'accepter

avec résignation tout ce qui est le pénible cortège des évolutions politiques sans lui proposer un but, dont la noblesse le soutienne et le console. A ceux-là surtout qui souffrent, à ceux pour qui le poids du jour est plus lourd, il faut dire qu'il n'est pas de sacrifice inutile, qu'il n'est pas jusqu'à leur misère qui ne puisse tourner à la grandeur de la patrie. (*Applaudissements.*)

Que serons-nous dans l'avenir? Nous serons des républicains, vous l'avez dit, monsieur le président, et s'il faut nous parer à notre tour de certaines qualifications, j'ajoute : il est des points sur lesquels nous serons des républicains intransigeants. Nous serons intransigeants sur toutes les idées et sur tous les principes de la Révolution française (*applaudissements unanimes*), intransigeants sur toutes les vérités fondamentales et primaires qui sont l'essence d'un document trop oublié, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Nous serons intransigeants sur la séparation des pouvoirs, en dehors de laquelle il n'y a que désordre et tyrannie.

Nous serons intransigeants aussi, en ce qui concerne ces deux principes sans lesquels il n'y a pas de société humaine perfectible ni de civilisation véritable : j'ai nommé la propriété individuelle et la liberté individuelle. (*Applaudissements répétés.*)

Pour toutes les questions qui naissent du cours du temps, du développement national lui-même, je dirai volontiers : continuons d'être opportunistes! Ce mot ne m'a jamais fait peur; il n'est pas très français, mais il contient, sous forme de néologisme, un hommage rendu à un sentiment très français, le bon sens. (*Très bien! très bien!*)

Etre opportuniste, c'est agir avec opportunité, au moment opportun, c'est attendre que la récolte soit mûre, c'est ne point tenter d'imposer au pays une réforme qu'il n'ait pas déjà dans son esprit voulue, mûrie, acceptée.

C'est de ces pensées, qui ne sont en réalité qu'un rappel à la véritable doctrine républicaine, un retour vers un passé consolant parce qu'il n'a été ni sans utilité ni sans grandeur, que je souhaite de voir s'inspirer le Comité du XIIIe arrondissement. Je souhaite que son exemple soit suivi et que tous ceux qu'anime une même ambition de constituer une politique sans timidité, sans témérité, qu'aucune chimère ne séduit, qu'aucun progrès ne déconcerte, se groupent dans une pensée de fidélité aux traditions qui ont fait la grandeur de la République. (*Applaudissements répétés.*)

LE SOCIALISME ET L'ÉTAT

L'EXERCICE DU DROIT DE DISSOLUTION

Un banquet offert à M. Waldeck-Rousseau par les notabilités parisiennes du commerce et de l'industrie eut lieu à Saint-Mandé le 8 juillet 1896. Il réunit plus de de cinq cents convives. Parmi eux on remarquait notamment : M. Cazot, sénateur, ancien ministre, membre du comité politique de l'association gambettiste, M. Audiffred, député, président de l'*Association Nationale républicaine*, M. Barboux, avocat, président de l'*Union libérale*, M. Dusolier, sénateur, membre du Comité politique de l'Association gambettiste, MM. Trarieux, Guérin, Marty et Yves Guyot, anciens ministres, MM. Bernard, Poirrier, Cordelet, sénateurs, MM. Aynard, de Montebello, Dulau, Dejean, Reinach, Maurice Lasserre, Francis Charmes, Richard, députés, M. Cazelles, conseiller d'État, M. Sée, ancien préfet, MM. Bloch (de Rouen), Tharel, Gervex, Expert-Besançon, Georges Picot, Sorel, etc...

M. Vert, maire du XX° arrondissement, souhaita la bienvenue à M. Waldeck-Rousseau et le salua comme « le continuateur tout indiqué des deux grands hommes d'État organisateurs de la République : Gambetta et Jules Ferry ». M. Waldeck-Rousseau, analysant l'état d'esprit de la France politique, l'attribua, non seulement à une fausse conception des devoirs et des pouvoirs de l'État dans les réformes sociales, mais aussi à la stérilité des efforts parlementaires et à une mauvaise interprétation de la Constitution.

MESSIEURS,

Si je pouvais avoir mérité quelqu'une des paroles qui viennent de m'être adressées, j'aimerais à penser que c'est pour avoir, avec plus d'insistance qu'aucun autre, attesté dès longtemps qu'au delà et au-dessus d'une sphère d'agitation où la politique se meut et se recrute, il existait toute une démocratie commerçante, industrielle, agricole, ouvrière, réservée mais convaincue, qui ne se contenterait pas toujours d'accomplir silencieusement son devoir, qui voudrait prendre dans la direction de la politique française la part qui lui revient; — pour avoir dit qu'elle entrerait bientôt en ligne et que, ce jour-là, le gouvernement républicain deviendrait enfin, non seulement devant la vérité constitutionnelle, mais dans la réalité vivante et tangible, le gouvernement du suffrage universel.

C'est dans une pensée de confiance en lui qu'il faut examiner les difficultés, les problèmes, de l'heure présente : c'est aussi dans le ferme propos de lui assurer la plénitude de son action et de son influence, et c'est enfin, comme on le disait si bien tout à l'heure, avec la volonté de ne point réagir seulement contre de vaines et décevantes chimères mais encore de rester les serviteurs fidèles de l'évolution vers le progrès. (*Applaudissements.*)

Je ne redoute que médiocrement la diffusion pratique et la mise en œuvre de la doctrine collectiviste à laquelle on faisait allusion tout à l'heure; je la vois condamnée par le sentiment de son impuissance à ne point sortir du domaine des abstractions métaphysiques : elle se heurte non pas seulement à la raison mais encore à l'instinct. (*Adhésion unanime et applaudissements.*)

... Et ce n'est pas dans un pays, où plus de 10,000 Sociétés de secours mutuels, en dépit des incertitudes qu'on a trop longtemps laissé peser sur elles, ont patiemment accumulé un capital de 230 millions, ce n'est pas dans ce pays où la rente française est répartie entre plus de quatre millions de porteurs, où les Caisses d'épargne gardent un trésor de 3 milliards, qu'on peut craindre de voir entrer dans la pratique un communisme nouveau, ce nouvel ancien-régime... (*Assentiment général et applaudissements prolongés*) dont les deux termes les plus prochains seraient tout à la fois la servitude et la ruine. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'Etat devient le seul propriétaire, le seul industriel et le seul commerçant; il absorbe l'usine, le comptoir, l'atelier; sur un peuple d'ouvriers d'Etat s'élève un peuple nouveau de fonctionnaires... (*Vifs applaudissements.*)

Et comme il faudra se rendre compte des mérites de chacun, des aptitudes de chacun, attribuer à chacun la somme de produits correspondant à ses besoins, comme on comprend que l'Etat ne suffirait pas à la tâche, on laisse apercevoir, et tout le monde voit poindre, des oligarchies tyranniques chargées d'enseigner à l'Etat son devoir, dont il est aisé de prévoir que la justice distributive deviendrait la plus intolérable des servitudes et placerait bientôt le travail entre le favoritisme et l'arbitraire (*Très bien! Très bien et applaudissements.*)

Voilà donc le rêve que le siècle de la Révolution léguerait au vingtième siècle? Je ne le redoute pas. Mais ce qu'il faut craindre, disons-le, ce sont les effets plus proclamés d'une doctrine essentiellement dissolvante. C'est d'abord, et au premier plan, l'arrêt

immédiat du progrès. A quoi bon travailler, épargner, quand il existe de par le monde des magiciens qui peuvent le transformer d'un seul coup de baguette?...

Ce qu'il faut craindre, surtout, c'est le réveil qui suit le songe, ce sont les colères qui succèdent aux désillusions et c'est le geste de fureur qui pourrait bien interrompre le dernier couplet de la nouvelle chanson... (*Salves d'applaudissements et mouvement prolongé.*)

Messieurs, l'esprit socialiste n'est pas d'aujourd'hui. Je ne dirais pas seulement que les socialistes actuels n'ont rien inventé, mais encore, au risque de blesser leur amour-propre, je les trouve extrêmement inférieurs, et comme instruction et comme invention, à leurs prédécesseurs de 1848 (*Rires*). La tendance socialiste n'est que l'exagération jusqu'à l'impossibilité d'un instinct inné chez l'homme, qui porte à réagir contre l'inégalité des conditions avec d'autant plus de force que la civilisation se montre plus active; ce qui est nouveau, c'est de voir tant d'hommes se tourner vers l'État, tout attendre de lui, tout, sauf l'indépendance... (*Vifs applaudissements*), et se montrer altérés non pas de plus de liberté mais de plus de servitude. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y a là un état d'esprit, fait de déceptions et de crédulité, qui vaut bien qu'on s'y arrête.

Il tient pour une grande part à une politique de promesses qui n'a mesuré ses engagements ni à ses forces, ni à ses connaissances, ni au temps qui lui était assigné, ni à la résistance naturelle des choses, mais seulement à l'utilité de promettre plus qu'aucun autre n'avait promis. (*C'est cela ! Très bien ! Applaudissements.*)

Je ne crois pas qu'il soit une des transformations

miraculeuses auxquelles des écrivains ingénieux ont fait place dans le royaume d'Utopie qui, peu à peu, n'ait trouvé place dans le formulaire chaque jour plus étendu des programmes électoraux.

Notre scepticisme bien informé sait ce qu'il faut penser de cette abondance, ce qu'il en faut rabattre, mais il ne faut jamais oublier que les masses populaires sont, elles, de bonne foi : elles croient d'autant plus facilement tout ce qui leur est promis, qu'elles ont plus de raisons de l'espérer. (*Applaudissements.*)

Elles boivent à longs traits, suivant l'expression de Challemel-Lacour, le vin et l'on pourrait dire l'alcool frelaté des vaines promesses. Le nuage si lourd qui pèse sur elles se déchire, et, comme en une évocation, elles aperçoivent de merveilleux horizons : l'État peut tout! Puis les jours passent, et, après les jours, passent les années, rien ne change : le travail est tout aussi pénible, la chimère insaisissable se dérobe aux mains tendues vers elle, la colère fermente, et, dans la fournaise de l'atelier comme dans les ténèbres de la mine, une autre pensée se dégage : le Gouvernement ne fait rien!

L'État peut tout, le Gouvernement ne fait rien, voilà les deux formules qui, sous une forme moins précise et moins brutale, travaillent, à l'heure actuelle, de nombreux esprits, toute une partie de la démocratie française. (*Applaudissements.*)

Comment réagir et quel peut être le remède? Il consiste, si je ne me trompe, à opposer à ce que je viens d'appeler la politique des promesses une politique de bonne foi. Il ne consiste point à circonscrire les limites dans lesquelles seulement il peut opérer et qui ne sont pas autres que les limites de la liberté individuelle. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne préconise pas la politique du laissez-faire. Je crois que l'État a des devoirs, de grands devoirs, mais il faut définir, pour contribuer à dissiper des malentendus funestes, la sphère d'action dans laquelle ces devoirs peuvent être accomplis. Le devoir de l'État est d'éveiller les initiatives, de favoriser leur expansion, de les porter à leur maximum de puissance, de leur donner ce que les ingénieurs appellent le maximum de l'effet utile. Voilà où commence et voilà où finit l'action, le rôle de l'État. (*Très bien! Très bien!*)

Ce n'est point, d'ailleurs, autre chose que réclament tous ceux qui ont été les initiateurs du mouvement profond, puissant, durable, qui tend à modifier les méthodes et le régime du travail.

Il y a douze ans, le ministère de l'Intérieur ouvrait une enquête sur la situation des associations ouvrières. Et qu'il me soit permis de dire que, de tous les souvenirs d'un passé politique déjà lointain, il ne m'en est pas resté un meilleur. Qu'étaient les associations ouvrières? Comment s'étaient-elles formées? A quelles difficultés s'étaient-elles heurtées? Que réclamaient-elles? Voilà ce qu'il fallait savoir.

De leur histoire bien courte encore une constatation se dégageait, à savoir que toute association qui a une commande a par là-même un crédit; et ce n'est point à vous, messieurs, que j'apprendrai que c'est, en effet, en escomptant les paiements qu'elles ont à recevoir, en les déléguant, que presque toutes les grandes entreprises se procurent les capitaux qui leur sont nécessaires.

Elles demandaient seulement à ne pas payer le crédit plus cher — elles qui avaient toujours tenu leur parole — qu'une autre maison de commerce connue pour sa fidélité à ses engagements. Elles mon-

traient les formalités que leur imposaient des banques peu appropriées à un fonctionnement aussi spécial, grossissant le prix de revient des emprunts.

Il était facile de fortifier et de simplifier le cautionnement, de supprimer des formalités inutiles, d'offrir à l'activité financière de ce pays un aliment nouveau, de faire surgir, sinon une banque d'Etat, mais des établissements libres, de fonder par là, et non par la contrainte, le crédit aux associations ouvrières. (*Très bien! très bien!*)

Les associations ouvrières demandaient encore qu'il ne leur fût pas interdit de prendre part aux adjudications de l'Etat. Il était facile et juste de rechercher tous les moyens de substituer à la garantie du cautionnement, qui est d'ailleurs le plus souvent sans portée, d'autres garanties puisées dans l'économie de leur fonctionnement, et qu'il leur fût aisé de fournir.

C'est dans ce double ordre d'idées que des projets furent étudiés, des règlements élaborés. C'étaient là des projets bien modestes, trop modestes sans doute, car cet humble héritage n'a pas même été recueilli! (*On rit.*)

La même enquête avait fait apparaître un développement déjà puissant de la participation aux bénéfices, une tendance marquée à sortir du salariat pur et simple, et c'est pourquoi j'exprimais alors cette conviction que le travail demanderait de plus en plus sa rémunération à la participation aux bénéfices, de moins en moins au louage d'ouvrage. (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

Que demandaient les partisans de la participation? Un statut légal, comme il en est un pour le prêt, pour la vente, pour les Sociétés. Ainsi toutes les associa-

tions se plaçaient donc, avec cette sûreté d'instinct qui est une des qualités de notre race, sur le terrain de la liberté. (*Applaudissements.*)

Voilà quelques exemples de ce que peut faire l'État : il peut, à l'heure actuelle, seconder, développer l'accession, de plus en plus répandue, à la propriété industrielle et commerciale, des capitaux si humbles et si minimes qu'ils puissent être. (*Très bien! Très bien!*).

C'est, en effet, un pur sophisme que de dire : la concurrence en amenant chaque entreprise à se développer sans cesse, tend par là même à soustraire la propriété industrielle aux efforts moins puissants, aux capitaux plus modestes.

La vérité, que la plus simple observation révèle, c'est que, à mesure que le commerce et l'industrie se centralisent, se produit par là même la décentralisation de la propriété. Ce n'est plus un seul homme qui peut aujourd'hui constituer des organismes assez puissants pour affronter la lutte. Il faut s'adresser au public, solliciter l'épargne. Qu'est-ce qu'une action de chemin de fer, une action de mine de charbons si ce n'est un peu de la propriété de cette mine, de cette compagnie de chemin de fer? En d'autres termes, l'action devient la monnaie chaque jour plus répandue de la propriété industrielle et commerciale. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, pour rendre cette propriété accessible, il n'est pas besoin de la nationaliser — la civilisation porte en elle-même des ressources plus simples et plus promptes — il suffit de la populariser. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Quand j'aurai indiqué, messieurs, que le rôle de l'État est encore de coordonner toute cette législation

d'épargne et de prévoyance qui, depuis si longtemps, exerce l'attention du législateur, et que, pour cela, c'est encore à la liberté et non à la contrainte qu'il faut faire appel, et qu'il suffirait presque de développer la législation de 1850, de 1856, de 1868, sur les retraites pour la vieillesse, les assurances en cas de décès, en cas d'accident, en cas d'incapacité de travail, j'aurai, je crois, montré que la tâche de l'État reste singulièrement grande et complexe, et que, sans sortir de ses attributions, elle offre à l'intelligence et à l'effort des hommes politiques un champ assez vaste pour que leur activité puisse s'y exercer pendant de longues années encore. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà ce que peut promettre une politique de bonne foi. (*Très bien! très bien!*)

Nous ne promettrons à personne de changer du jour au lendemain la face du monde; nous ne dirons pas à ceux qui souffrent que nous savons les secrets qui suppriment la souffrance; nous ne dirons pas que, grâce à nous, l'inégalité des conditions va disparaître.

L'inégalité, messieurs, suivant une parole qui n'est que trop juste et trop forte, « est un fait de nature et non de civilisation. » (*Très bien! très bien!*) L'humanité l'a trouvée dans son berceau; elle accompagne l'homme, collée à ses flancs et jusque dans la mort, tantôt cruelle et tantôt clémente, tantôt glorieuse et tantôt obscure, elle met son sceau impitoyable sur sa destinée. (*Vifs applaudissements. — Mouvement prolongé.*)

Mais, du moins, messieurs, nous n'aurons trompé personne. Et quand on s'adresse à ceux qui travaillent et qui peinent, l'erreur est déjà coupable : le mensonge est la plus basse des scélératesses. (*Bravos et applaudissements répétés.*)

Messieurs, l'état d'esprit que je me suis efforcé d'analyser, le danger d'un affaiblissement de la foi politique, ne tiennent pas seulement à une fausse conception des devoirs et des pouvoirs de l'État. Ils tiennent encore au spectacle qu'a donné, surtout ces dernières années, la vanité des efforts parlementaires, et à la démonstration, hélas! vivante que l'on peut concilier ces deux choses en apparence irréconciliables : une stérilité relative et une agitation perpétuelle. (*Rires et applaudissements.*)

Des partis qui s'épuisent à chercher de nouvelles raisons sociales (*nouveaux rires*), des cabinets vacillant dès l' rigine et bientôt jetés les uns sur les autres, un immense travail parlementaire faisant affluer les matériaux de toute sorte sous la meule des Chambres qui ne peut pas les broyer, des œuvres abandonnées à l'état d'ébauche pour entreprendre de nouveaux ouvrages qui ne seront pas achevés... voilà quelques-uns des traits par lesquels on aime à peindre ce qu'on appelle le régime parlementaire et ce qu'il serait plus juste d'appeler un certain parlementarisme. (*Très bien! très bien!*)

On accuse alors la Constitution.

Mais ce qu'il faudrait accuser, c'est une déviation continue, persévérante, de la pensée constitutionnelle. (*Adhésion unanime et applaudissements.*) C'est l'exagération d'un des pouvoirs publics portée jusqu'à la phlétore, c'est la dépression d'un autre pouvoir public poussée jusqu'à l'atrophie. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il est arrivé que par la vertu d'un mot détourné de son sens, en accusant d'être autoritaire une doctrine politique qui réclamait pour le pouvoir exécutif, dans des conditions nettement définies, sous un contrôle

permanent, la liberté dans sa sphère d'action, on a peu à peu institué, sinon ouvertement et en doctrine, tout au moins dans une pratique discrète et voilée, des gouvernements sans autorité. (*Vifs applaudissements.*)

Celui-ci a dit : le moins de gouvernement possible; celui là a parlé de déférence tournée bientôt en effacement. C'est avec une entière bonne foi qu'on a cru par là servir la liberté, et il s'est trouvé que c'est par l'affaiblissement de toute autorité, par les réactions qui en résultent, qu'il y a peu d'années la cause même de la liberté s'est trouvée menacée... (*Longs applaudissements.*)

On a formé des combinaisons en vue de durer et non plus en vue d'agir : on a formé des programmes comme formaient des pacotilles ceux qui tentaient autrefois la fortune de la mer. (*Nouveaux applaudissements et rires.*)

Mais de tous les moyens employés le plus néfaste a été de laisser aux pouvoirs élus l'administration tout entière. (*Vifs applaudissements.*) Est-il, à l'heure où je parle, un fonctionnaire, grand ou petit, haut ou humble, qui ait été librement choisi par ceux-là qui doivent en répondre? (*Nouveaux applaudissements.*) Est-il une nomination, un avancement ou un changement, qui ne soient pas recommandés? Eh bien! si cela est, ne cherchez pas ailleurs les causes du mal dont nous souffrons, car, par cette perversion, c'est l'esprit électoral qui peu à peu s'empare de tous les rouages. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*) C'est l'art de se faire réélire qui triomphe (*Nouveaux applaudissements*), et, paradoxe singulier et presque outrageant! le mandat qui est confié par le suffrage universel s'emploie à le circonvenir et à le cerner... (*Vifs applaudissements.*)

Non, ce n'est pas là notre Constitution. Elle est à la fois démocratique et parlementaire. A la base de tous les pouvoirs, elle a placé le suffrage universel. C'est lui qui délibère, par l'exercice des libertés que nous avons conquises; par la presse, par les réunions, il est instruit de toutes les controverses qui s'agitent, il se prononce : alors il appartient au chef de l'État, pénétré de sa pensée, de choisir des hommes politiques qui la feront vivre et passer du domaine de l'idéal dans le domaine des faits.

Leur politique sera rigoureusement contrôlée, leurs actes seront discutés. Mais pour qu'ils soient véritablement responsables, encore faut-il qu'ils soient libres. (*Adhésion unanime et applaudissements.*) A eux seuls, il appartient de constituer et de faire mouvoir une administration fidèle, indépendante des influences particulières, servante exacte de l'intérêt général. A eux, non plus à eux seuls, mais à eux surtout, il appartient d'être les initiateurs des progrès mûrement délibérés et voulus par le pays.

Ce n'est pas d'une indigence d'idées que nous souffrons (*On rit*), c'est d'une insuffisance dans l'action. (*Très bien! très bien!*). Or, l'action, pour qu'elle soit continue et efficace, ne peut procéder que d'un gouvernement homogène, résolu, serviteur assez désintéressé, assez dévoué, de la démocratie pour que, le jour où l'appareil gouvernemental se ralentit et s'arrête, s'il arrive que, vainement sollicité, il retombe sans cesse au point mort, il ne craigne pas de remonter à la source de tout pouvoir et de rendre la parole au suffrage universel lui-même. (*Longs applaudissements.*)

Quand on parle sans ambition, quand on redoute ouvertement ce que tant d'autres souhaitent en secret, on peut parler avec franchise.

On ne peut nier, messieurs, qu'à de certaines époques ou de certains moments, il n'ait existé une divergence certaine entre la pensée nationale et la pensée législative, entre la majorité du pays et la majorité parlementaire. Pour prendre un exemple récent, la Chambre actuelle a presque voté l'impôt global et inquisitorial sur le revenu. Pensez-vous qu'il y eût en sa faveur une majorité dans le pays? J'en appelle à la manifestation quasi-unanime des conseils généraux. (*Vifs applaudissements.*)

Quelques fautes que nous ayons commises, il n'est pas d'élection générale qui n'ait envoyé au Parlement des majorités gouvernementales, et cependant depuis dix ans ces majorités n'ont cessé de perdre leur cohésion à mesure que s'écoulait le temps qui aurait dû la fortifier.

Comment l'action du suffrage universel, si pressante au moment du vote, semble-t-elle ne pas pouvoir lui survivre? C'est d'abord parce que dans la méthode qui a prévalu, le suffrage universel est aujourd'hui consulté sur tant de questions à la fois que sur aucune d'elles il ne peut émettre une pensée précise et certaine (*Nouveaux applaudissements.*) C'est ensuite parce que peu à peu on est arrivé à considérer que le mandat législatif est entre les mains de l'élu comme un bail intangible, et l'on a presque persuadé au suffrage universel qu'abréger le mandat qu'il a confié, lui rendre la parole, interroger sa volonté, c'est lui manquer de déférences. (*Assentiment général et applaudissements.*)

Je n'aime pas beaucoup, messieurs, à rechercher au dehors des exemples. Nous avons notre génie national, une constitution sociale qui ne ressemble à aucune autre, pour tout dire en un mot nous avons eu la Révo-

lution française et par là nous ne ressemblons absolument à personne.

Mais quand il s'agit d'observer les développements et les conséquences logiques d'un principe de raison, il n'est point inutile de regarder à côté de nous et d'observer ce qui s'y passe. Toutes les grandes réformes que l'Angleterre a accomplies, depuis la réforme électorale jusqu'à la réforme religieuse, l'ont été au lendemain d'une consultation précise. C'est toujours sur une question déterminée que les élections s'y sont faites à des dates variables. Alors elles ne ressemblent pas à une sorte de baccalauréat politique. Elles fixent l'avenir : suivant le verdict, le pouvoir se déplace ou se consolide. Mais toujours il se transmet dans des conditions de clarté qui sont la probité du régime parlementaire (*Nouveaux applaudissements.*)

Il en est autrement chez nous. La consultation du suffrage universel est chronologique (*On rit*), elle doit avoir lieu tous les quatre ans. Quoi qu'il se fasse dans l'intervalle, il faut vivre quatre ans, on mettra ce qu'il faut de rallonges (*Nouveaux rires*). Et quand les quatre années sont révolues, quels que soient les périls ou les obstacles de l'heure présente, quelques événements qui aient pu se produire, fût-ce au lendemain d'une panique, alors il faut que le suffrage universel s'assemble et délibère s'il est possible...

Non ! ce n'est pas là l'esprit de notre Constitution.

Elle ne s'est préoccupée le moins du monde de la durée du mandat législatif; elle a considéré que c'était la chose secondaire et contingente, mais elle a proclamé que le droit du suffrage universel est permanent et non point temporaire. Elle a voulu qu'aussitôt que l'intérêt du pays l'exigeât il fût consulté, qu'en tout temps le Parlement lui demeurât subordonné, et

c'est pourquoi le pouvoir exécutif par sa prérogative essentielle n'est point son adversaire, mais son témoin et son garant. (*Vifs applaudissements.*)

Elle a, en outre, soustrait l'exercice de cette prérogative à tout reproche d'arbitraire, car ce n'est point lui tout seul qui peut être juge de l'utilité d'un appel à la volonté nationale : il lui faut le consentement, l'assentiment du Sénat. Oh! je n'ignore pas tout ce qu'il est de mode de dire contre le Sénat. (*On rit.*) Mais je pense qu'il a rendu assez de services pour conquérir la confiance du pays. J'ai bien peu de titres, Messieurs, pour en faire l'éloge, mais laissez-moi vous dire qu'on n'y entre point sans être frappé de voir devant soi les hommes dont les années qu'on leur reproche ont été usées au service de la République. (*Applaudissements répétés.*)

Il faut donc s'habituer à penser que la faculté de dissolution inscrite dans la Constitution n'est point pour le suffrage universel une menace, mais une sauvegarde. Elle est le contrepoids essentiel aux excès du parlementarisme, et c'est par elle que s'affirme le caractère démocratique de nos institutions. (*Adhésion. — Mouvement prolongé.*)

Je voudrais, Messieurs, que la pensée maîtresse des élections prochaines fût une revendication formelle de ce droit supérieur et permanent.

Je ne désire point de voir abréger le mandat législatif. Je voudrais qu'il eût assez de durée pour permettre les plus longues entreprises et pour qu'il fût, par là même, essentiellement susceptible d'être abrégé. (*Très bien! Très bien!*)

C'est au suffrage universel que je bois!

S'il fallait, pour souhaiter de voir enfin une tranquille activité succéder à je ne sais quelle lassitude

agitée, quelque raison de plus que la haute ambition de voir toutes les forces de ce grand pays unies dans une politique de progrès, laissez-moi vous dire qu'un intérêt supérieur nous sollicite.

Nous avons joué dans le monde un rôle qu'il n'est pas permis d'oublier : nous avons porté une couronne de gloire, et nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas renoncer à un seul de ses rayons. (*Très bien! Très bien!*)

Or, comment mesurer sans douleur tout ce que des fluctuations incessantes et le jeu implacable des ambitions ont coûté de force créatrice à l'œuvre sacrée du relèvement de la patrie ! (*Vifs applaudissements.*)

On m'a reproché, Messieurs, de ne point savoir prendre la parole sans prononcer le nom qui retentissait tout à l'heure dans cette salle même, le nom de Gambetta. (*Longs applaudissements.*) Ce n'est pas ici, ce n'est pas devant vous que je vais m'en défendre. Si sa pensée est toujours restée présente à mon esprit, si je l'aperçois chaque fois que je m'interroge sur mon devoir (*nouveaux applaudissements*), c'est parce que j'ai su quelle flamme brûlante veillait en lui dont il ne laissait apercevoir que de fugitifs éclairs. Je ne songe pas sans stupeur qu'il a suffi d'une intrigue et d'une poignée d'agitateurs médiocres... (*Applaudissements prolongés*) pour hâter, fût-ce de quelques heures, l'œuvre imbécile de la mort... Je garde la même confiance, et c'est pourquoi j'aime à répéter, non plus avec la même éloquence, mais en mettant dans les mêmes mots tous les mêmes espoirs : pour la France, par la République ! (*Salves d'applaudissements et acclamations prolongées.*)

L'EUROPE ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dans les derniers jours du mois d'octobre 1896, M. Waldeck-Rousseau fit dans la Loire un voyage au cours duquel il prononça plusieurs discours politiques. Le 22, à Roanne, dans un banquet, il prit texte des événements franco-russes pour exposer les rapports de la République française avec l'Europe monarchiste.

MESSIEURS,

En acceptant l'amicale invitation des organisateurs de ce banquet, je n'ai pas formé le dessein, bien que le bruit en ait couru, de vous entretenir des prochaines élections sénatoriales, encore moins de tracer un programme à ceux qui se représenteront devant leurs collèges électoraux pour demander le renouvellement de leur mandat.

A vrai dire, j'ai toujours mieux compris les professions de foi que les longs programmes. La meilleure des professions de foi me semblera toujours être celle qui se dégage du caractère des hommes publics, de leur passé, des actes qu'ils ont pu accomplir. (*Oui! — Très bien! Applaudissements.*)

J'imagine, d'ailleurs, que le corps sénatorial a, sur tous les sujets qui sont à l'ordre du jour, des opinions mûries et raisonnées, et que, autant il est attaché aux institutions républicaines, autant il est attaché aussi aux idées maîtresses dont elles sont la plus haute expression.

Nous devons, d'ailleurs, à l'année qui s'est écoulée, ce résultat précieux que toutes les élections devront se faire sur des idées simples et primordiales, et qu'il faudra être franchement pour ou contre les principes de la Révolution française, pour ou contre l'égalité des droits et des devoirs, pour ou contre l'impôt progressif, pour ou contre l'inquisition ouverte sur la formation et le développement des patrimoines, pour ou contre la tyrannie de certaines collectivités s'exerçant sur les individus... (*Vifs applaudissements*), pour ou contre une coalition radicale socialiste, plus socialiste que radicale, et dont l'un des éléments, déformé, débordé, pénétré de toutes parts, ne présente plus que des contours fuyants, et n'est déjà plus toléré par l'autre que dans la mesure où il peut, en créant une équivoque, faciliter sa victoire. *Assentiment général et applaudissements.*)

Ce sont là des idées qu'il conviendra de préciser. Il faudra, une fois de plus, faire justice de certains sophismes. Il sera bon et nécessaire d'indiquer quelle est l'œuvre de défense et de progrès tout à la fois qui sollicite nos efforts. Mais il me semble qu'il est permis aujourd'hui encore de ne point songer aux batailles du lendemain, et de s'arrêter aux consolantes pensées que fournit l'heure présente.

Notre pays vient de vivre des heures inoubliables, d'éprouver de patriotiques émotions dont il ne semblait pas qu'aucune âme française pût se désintéresser. (*Applaudissements prolongés*[1].)

1. L'empereur Nicolas II et l'impératrice Alexandra venaient d'accomplir en France un voyage qui avait affirmé les relations amicales des deux pays. L'Empereur, dans ses toasts, avait parlé des « liens si précieux » qui unissaient la France et la Russie, et de « la confraternité d'armes » existant entre leurs deux armées.

Il vient d'éprouver, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, la sensation de sa force et de sa grandeur reconquises, de s'absorber dans les plus hautes et plus nobles préoccupations. Ne l'arrachons point à cette contemplation fortifiante, et réfléchissons plutôt aux événements qui viennent de s'accomplir pour en examiner l'importance et en recueillir l'enseignement.

Vous comprendrez que je laisse à la diplomatie européenne le soin d'analyser, à l'avenir le soin de préciser la nature et la portée de l'entente qui, préparée depuis de longues années, vient de recevoir une si éclatante consécration. On a beaucoup argumenté sur le caractère de cette entente, beaucoup disserté pour établir qu'elle était ou qu'elle n'était pas une alliance. C'est à l'étranger surtout que cette question a été et est encore agitée avec le plus de ténacité!... Il me paraît plus intéressant et plus sage de négliger les conjectures, de s'attacher aux certitudes et d'arriver par là à des conclusions parfaitement sûres. (*Applaudissements.*)

Ce qui est certain, c'est qu'entre deux grands peuples il existe maintenant une communauté de vues, une attirance et une solidarité de nature à compter dans toutes les déterminations que comporte la politique extérieure. — Ce qui est certain, et cette constatation est, à mes yeux, précieuse entre toutes, c'est que ces « liens durables » qui exercent la sagacité des polémistes ont été tout d'abord voulus, et tout d'abord formés, par les deux nations, et n'ont pas été seulement, comme tant d'autres, imaginés par l'habileté des hommes d'Etat dans le silence des chancelleries. Et s'il en est ainsi, je les crois plus solides, n'eussent-ils point été autrement consacrés, que tous les traités conclus par la volonté des souverains ou réalisés par

l'habileté de leurs diplomates. Je vais plus loin. Si rien de plus n'existe que ce qui est clairement apparu : un mouvement réciproque, vraiment et sainement populaire, se produisant à la même heure en France et en Russie, une fraternité de sentiments préparant une « fraternité d'armes », une même pensée d'assistance mutuelle et un même idéal de justice, je m'en réjouis, car je vois la France aussi forte qu'avec un pacte écrit et je suis assuré qu'elle demeure libre. (*Applaudissements prolongés — Vive adhésion.*)

Ce n'est pas seulement notre situation extérieure qui, par l'éclatante manifestation d'octobre, se trouve accrue : la solidité du régime républicain en sera fortifiée. On exploitait surtout contre la forme de notre gouvernement les appréhensions qu'elle pouvait éveiller dans une Europe monarchiste, l'isolement auquel, disait-on, elle nous condamnait. Le temps avait déjà fait justice de ces propos; les relations que nous avions entretenues au dehors, la considération que nous avions acquise, l'influence exercée par nous dans toutes les grandes questions internationales, en avaient montré l'inanité.

Un pas décisif a été fait. La République française avait été reconnue par l'Europe en France. C'est en Europe maintenant qu'elle est reconnue. (*Applaudissements et bravos.*)

Un événement aussi capital mérite bien de retenir l'attention, et nous, républicains, qui savons être justes pour le passé, qui aimons d'autant plus à rappeler ses gloires que, dans tout ce qui a fait la France heureuse, grande, prospère, victorieuse, c'est le génie de son peuple qui a joué le premier rôle, nous pouvons, avec impartialité, en rechercher les causes.

Il est d'abord le fait et la résultante de notre his-

toire, la sanction du rôle éminemment civilisateur que nous avons joué à travers les âges, du droit d'antériorité que nous sommes fondés à revendiquer dans le domaine des idées qui peu à peu arrivent à diriger et à gouverner tous les peuples.

C'est la France qui, la première, se dégage du chaos des temps barbares. Son individualité est déjà fixée quand celle des autres nations demeure encore flottante — individualité puissante, expansive, parée dès la première heure d'un pouvoir incomparable de rayonnement. — (*Applaudissements.*) Sans doute, aussi longtemps que la force est à peu près seule maîtresse, elle se montre la plus forte; dans tous les conflits qui remplissent le Moyen Age et la Renaissance, et d'où sortent peu à peu, pour se classer lentement, les nationalités qui composeront l'Europe, elle exerce une action prépondérante, et il n'est pas de querelle internationale qui puisse être considérée comme vidée sans son aveu et sa sanction.

Mais dès que se ferme la longue période durant laquelle toutes les clartés de la science, toutes les traditions de l'art demeurent dérobées par d'épaisses ténèbres, une vocation nouvelle s'éveille en elle : elle s'ouvre dans le monde des conquêtes intellectuelles une voie chaque jour plus large; elle devance ceux qui l'avaient précédée, et quand on voudra désigner l'époque où la culture des lettres arrive à son plus haut degré de perfection, rompant avec la mesure ordinaire du temps, on dira : Le siècle de Louis XIV. (*Vifs applaudissements.*)

Bientôt la pensée des hommes, sans demeurer moins sensible au charme des arts et des lettres, sollicitée par la raison et par la justice, attendrie par le spectacle d'incomparables infortunes, se tourne

vers les idées philosophiques, recherche les lois fondamentales qui doivent régir la condition des peuples, dégage les principes qui seront leur sauvegarde, jette les bases rationnelles de tout gouvernement fondé sur la liberté et l'humanité. La France encore est l'initiatrice du mouvement d'affranchissement qui sépare les temps modernes des siècles précédents. La Révolution Française s'accomplit, événement unique dans l'histoire du monde, et qui est le point de départ et comme la source incompressible d'où vont jaillir tous les progrès, toutes les réformes qui, plus lentement, mais irrésistiblement, s'accompliront au delà même de ses frontières.

Si notre suprématie matérielle avait disparu, du moins notre autorité morale, celle des services rendus à la cause de la civilisation, demeurait latente, inaperçue mais intacte, et c'est parce qu'elle a grandement contribué à l'œuvre de notre restauration internationale qu'il faut rendre grâce à un passé qui nous a légué une telle vitalité, de si impérissables ressorts. (*Applaudissements répétés.*)

Il faut aussi faire la part, dans le fait qui s'est accompli, de la sagesse et du bon jugement de l'Europe.

L'histoire dira quelle faute elle commit en permettant que nous fussions écrasés, quelle faute plus grande en permettant que nous fussions démembrés et en laissant ainsi, non pas seulement à notre flanc, mais au sien, une blessure que le temps à lui seul serait impuissant à fermer. Elle n'a pas tardé à constater qu'en nous amoindrissant elle s'était affaiblie, que sa stabilité était compromise et que la puissance d'une hégémonie, même pacifique et gouvernée par un esprit de premier ordre, ne valait pas le vieil équilibre européen. (*Applaudissements.*)

Mais tout ce que je viens de dire n'eût point suffi à préparer et à réaliser de si grands événements, si le gouvernement républicain, en dépit des circonstances les moins favorables, n'eût pas fourni la preuve qu'il portait en lui toutes les garanties de durée, de bon ordre, d'esprit de suite qui permettent à un peuple de communiquer et de marcher de pair avec les autres peuples. Chacun des partis qui se disputent avec des chances inégales le pouvoir a voulu en revendiquer le mérite, en tirer des conclusions qui fussent à son avantage. Je me bornerai à dire que ces événements sont un hommage rendu à l'esprit gouvernemental qui, depuis vingt-cinq ans, s'il a pu être méconnu pendant quelques heures dans les régions du pouvoir, n'a cessé de prévaloir dans l'âme de la nation; qu'ils ne se fussent point accomplis, sans doute, si nous avions présenté le spectacle d'un pays où les idées maîtresses qui sont la garantie de l'ordre social et le patrimoine commun de l'humanité civilisée se fussent trouvées mises en question (*Assentiment unanime et nouveaux applaudissements.*)

Enfin, si, dans un moment comme celui-ci, les hommes politiques dont nous avons suivi la doctrine ne doivent pas être oubliés, c'est pour avoir compris et servi l'instinct profond de la nation, c'est pour avoir aperçu, dès la première heure, que le gouvernement républicain devait faire ses preuves, montrer qu'avec plus de liberté il peut garantir la même sécurité, la même harmonie à l'intérieur qu'aucun autre gouvernement; qu'à ce prix était le relèvement; que nous n'avions point encore à rechercher des bienveillances dont il ne nous était pas permis de payer le prix; que certains peuples héritent du passé des tâches auxquelles ils ne peuvent renoncer avec honneur; qu'il

fallait que la France redevînt très forte et très grande pour pouvoir n'être plus isolée sans avoir à rien céder de ce qui est incessible... (*Vive adhésion. — Applaudissements prolongés.*)

Malheureusement, le charme de ces heures d'apaisement menace de se rompre ; le Parlement n'est pas encore réuni et déjà — tant ces deux mots semblent habitués à s'appeler et à se répondre — des interpellations sont annoncées. (*On rit.*) Le zèle de quelques-uns exige qu'on les éclaire, et avec eux, ceux-là qui ont d'autant plus d'intérêt à être informés que nous en avons moins à les instruire. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

S'il devait en être ainsi, renonçons franchement à toute politique extérieure. Vivons repliés sur nous-mêmes, acceptons les conséquences de cette attitude, et comme il n'est plus une seule question de prospérité nationale, de commerce ou d'industrie, qui ne soit devenue, en même temps, une question européenne, résignons-nous à n'être plus que la tache d'eau qui chaque jour s'évapore, et dont le contour se rétrécit insensiblement jusqu'à ce qu'elle disparaisse. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Dans cet empressement à porter à la tribune des questions de cette nature, il faut voir une manifestation de plus de cet état d'esprit qui porte les corps élus à croire qu'ils sont tout le gouvernement, et à se juger aptes à toutes les fonctions, même à celles auxquelles la Constitution ne les a point appelés. (*Très bien! et applaudissements.*)

C'est au Président de la République, c'est au chef de l'Etat seul que la Constitution réserve le droit de former des alliances et de conclure des traités. Elle ne lui impose que le devoir de les communiquer au

Parlement aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'État le permettent, et, si c'est pour qu'il en soit autrement que vient de s'engager une nouvelle campagne en faveur de la revision, je doute qu'elle rencontre le crédit qu'elle n'a jamais obtenu.

Notre attitude sera plus simple, moins inquiète, moins inquiétante, et, j'ose le dire, plus efficacement patriotique. Nous saurons attendre, et ainsi achèvera de se dessiner la ligne de démarcation de plus en plus visible entre les partis, celle qui sépare les hommes politiques inspirés par l'esprit de gouvernement de ceux qui ne sont dirigés que par les mouvements nerveux de l'opposition systématique. (*Vifs applaudissements.*)

On a souvent souhaité de voir s'établir en France, comme chez un peuple voisin, deux grands partis politiques : l'un wigh et l'autre tory, mais on perd de vue qu'en Angleterre les deux partis dont on parle ont, au même degré, l'esprit gouvernemental, un même dédain, une même horreur patriotique de l'opposition systématique. Il n'en est pas de même en France. Chez plus d'un politicien, l'esprit de gouvernement ne va pas au delà de cette conception : être le gouvernement! (*Rires et applaudissements.*)

S'ils occupent le pouvoir, tout est pour le mieux dans la meilleure des Europes; rien ne presse, il faut réfléchir, attendre que les questions soient mûres et, parfois, il m'est venu à la pensée que les opportunistes auraient bien le droit d'intenter aux radicaux quelque procès en contrefaçon. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

Que si le pouvoir leur échappe, tout change, tout va mal, les principes sont en danger, tout est perdu, et il peut arriver au plus avisé d'entre eux de dire que

c'en est fait du salut de la République. Il y a dans ce propos quelque exagération... (*Hilarité et applaudissements.*)

Notre conduite est nettement tracée : notre devoir est de soutenir et de fortifier tous les ministères dont la politique sera fermement gouvernementale et résolument pratique.

Je ne veux pas une fois de plus, et dans ce banquet, définir ce qu'est la politique gouvernementale. Je veux me borner à rappeler — et c'est une chose qu'on ne saurait répéter assez souvent — que la condition essentielle d'une politique vraiment gouvernementale, c'est de ne pas reconnaître seulement en théorie le principe de la séparation des pouvoirs, mais de le faire respecter et prévaloir dans le domaine des faits. Le premier acte de ma vie publique a été de signaler un mal dont on pouvait déjà apercevoir les effets. Ma dernière parole, s'il ne devait pas disparaître, le dénoncerait comme le péril suprême pour tous les gouvernements libres, et l'on ne saurait trop louer M. le ministre de l'intérieur de l'avoir, à son tour, rappelé dans un langage auquel nous ne saurions trop applaudir[1]. (*Applaudissements.*) Que le Parlement légifère librement, qu'il contrôle avec scrupule, que le pouvoir exécutif gouverne et administre! Défendre ses prérogatives, c'est en pareil cas défendre la démocratie elle-même, contre les dangers d'une tyrannie d'autant plus détestable qu'étant anonyme et collective elle est par conséquent sans responsabilité. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est de la confusion des pouvoirs que naissent

1. Allusion à un discours prononcé à Oloron, le 18 octobre précédent, par M. Barthou, ministre de l'intérieur dans le cabinet Méline.

l'impuissance parlementaire, la lassitude dans le pays. Une expérience, qui ne peut être encore oubliée, nous a montré à quelle réaction un pareil état de choses peut le conduire. On ose murmurer d'abord, on ose écrire ensuite qu'il faut un homme. Malheur aux gouvernements qui éveillent de pareilles pensées et suscitent de pareils propos, car si toutes les Républiques ne trouvent pas sur leur route un Bonaparte, elles trouvent toujours la monnaie d'un Napoléon! (*Applaudissements répétés.*)

L'ordre fondamental étant établi dans le fonctionnement du pouvoir, son activité doit s'employer à réaliser tous les progrès que réclament, dans le domaine purement matériel, le développement de nos intérêts agricoles, commerciaux, industriels, — dans le domaine matériel et moral la nécessité de fortifier l'initiative individuelle, l'esprit d'association et l'esprit de prévoyance.

L'étude attentive de notre régime commercial, le soin de créer des débouchés, d'assurer à ceux qui secondent par leurs capitaux notre expansion coloniale, le concours plus efficace de tous nos représentants, un examen approfondi de notre situation financière, sont de grandes tâches qui ne peuvent être accomplies dans l'incertitude d'un perpétuel recommencement, dans les perplexités d'une mise en question perpétuelle.

On ne les réalise pas d'un trait de plume, par voie de programme; chaque jour modifie l'état de ces questions, les présente sous une forme nouvelle. Ce n'est point affaire de dogmatisme, mais affaire d'administration, de vigilance soutenue, de sollicitude quotidienne. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Je crois en avoir dit assez pour exprimer les senti-

ments que l'heure actuelle éveille. Puisons dans le souvenir des grands événements qui viennent de s'accomplir la ferme résolution de n'apporter dans la politique que des pensées de raison et de justice, la foi nécessaire pour surmonter les épreuves qui nous attendent encore, et, ne cessant jamais de regarder devant nous, gouvernons le présent avec sagesse pour assurer l'accomplissement de l'avenir. (*Applaudissements et acclamations répétées.*)

L'INSTABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le 23 octobre, à Saint-Symphorien-de-Lay, M. Waldeck-Rousseau fit ressortir, dans une brève allocution, les inconvénients sérieux de l'instabilité ministérielle. Il demandait une transformation de la procédure parlementaire en matière de travail et d'interpellation, et il engageait les électeurs à n'exiger des candidats que des promesses pouvant être réalisées dans les quatre années d'une législature.

MESSIEURS,

Je tiens à remercier mon excellent collègue, M. Réal, des paroles flatteuses qu'il vient de m'adresser. Je désire remercier également tous ceux qui, sollicités cependant par tant d'occupations, ont bien voulu se rendre à cette réunion.

Hier, mon collègue M. Reymond voulait bien dire que le département de la Loire me reconnaissait pour un des siens; ces lettres de grande naturalisation données par ce ferme républicain, par ce vétéran de nos luttes politiques, me sont précieuses. Je comprends que pour les mériter je dois me pénétrer chaque jour davantage des intérêts de ce département si varié, dans lequel on rencontre — et cela est tout particulièrement vrai dans ce canton — toutes les branches de notre activité nationale, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Cette tâche m'est rendue facile par le

concours des représentants que vous avez choisis et qui, nés sur votre sol, ayant vécu au milieu de vous, sont eux-mêmes des commerçants, des propriétaires, des agriculteurs, des industriels.

C'est vers ces grands intérêts que doit se tourner d'une manière toute spéciale la vigilance du Gouvernement.

Nous avons, dans le domaine des progrès purement politiques, accompli des œuvres considérables et définitives. La sollicitude du Gouvernement républicain doit maintenant s'attacher d'une façon plus spéciale, plus efficace, à l'étude et à la défense des intérêts économiques, et c'est aussi parce qu'il n'est pas de question d'ordre en apparence purement politique, qui ne se lie très intimement à la sauvegarde et au développement des intérêts matériels, qu'il est essentiel pour notre pays de faire de bonne politique.

Quel devrait être aujourd'hui le but le plus immédiat d'une bonne politique? Quel est le sentiment qui paraît se dégager des manifestations répétées qui se produisent dans notre pays? Je ne crains pas de dire que ce qu'il souhaite surtout à l'heure actuelle, c'est de voir le Gouvernement arriver à cette stabilité, à cette durée sans laquelle aucune œuvre utile ne peut être entreprise et, en tout cas, accomplie.

Messieurs, j'ai été deux fois ministre. Je le rappelle, croyez-le bien, sans nul orgueil : tout le monde l'a été un peu, et du train dont vont les choses tout le monde le sera... (*On rit.*) Ce qui est plus extraordinaire, c'est de rencontrer un homme qui, pouvant le devenir, ne l'a pas voulu, et je pourrais trouver, sans sortir de cette réunion, un exemple de ce désintéressement...

Voulez-vous me permettre de m'autoriser de mon

expérience pour vous montrer à quel point la stabilité ministérielle est nécessaire, ce qu'est actuellement, ce qu'a été trop souvent la destinée d'un ministre et comment sa bonne volonté est le plus souvent rendue inutile?

Il a consciencieusement étudié certaines questions, il est monté à la tribune, on a remarqué en lui quelque talent, et, quand il s'est agi de constituer un ministère, on a fait appel à son concours.

Il est aussitôt effrayé de la tâche qui s'impose à lui, de la multitude des questions posées, de la multiplicité des ressorts de son administration, du nombre des questions depuis longtemps posées et qui attendent une solution.

Il constate combien la théorie diffère de la pratique; les moindres sujets dont l'entretiennent ses directeurs sont pour lui entièrement neufs. Bref, il apprend qu'il a tout à apprendre. Ce qui est vrai de tous les ministres l'est encore plus du ministre de l'Intérieur. Tout aboutit à lui; à chaque heure, à chaque instant, il a des résolutions à prendre; tout ce qui concerne l'administration départementale et communale, tous les grands services publics, depuis l'assistance jusqu'à la police, toutes les questions qui touchent au maintien de l'ordre et à la sauvegarde de la liberté, viennent incessamment solliciter son intervention. Il lui faudrait une connaissance approfondie de la législation, des règlements. Dans le domaine de l'administration proprement dite, il est appelé à donner l'impulsion à des fonctionnaires nombreux; c'est lui qui doit communiquer aux préfets l'impulsion gouvernementale.

Il est, au début, sans autorité et sans crédit personnel pour leur prescrire une ligne de conduite. Il fait venir cependant chacun d'eux; il s'entretient avec lui.

Familier depuis longtemps avec ces entrevues, le préfet prend place dans un fauteuil que je vois encore... Le ministre lui expose les vues du Gouvernement. Mais, s'il a quelque habitude de lire dans la pensée des hommes, il pénètre aisément les réflexions de son interlocuteur. Ce préfet, plein de bonne volonté, réfléchit, en effet, que quelques mois auparavant il était assis à la même place, qu'un autre ministre lui donnait des instructions diamétralement opposées, et il songe que dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, il reviendra s'asseoir à la même place, toujours, et qu'il recevra encore des instructions différentes...

Il en conclut facilement qu'il ne doit pas se départir d'une sage passivité, qu'il vaut mieux se réserver que se compromettre. La pensée du pouvoir central reste à l'état de vaine formule.

Il en est ainsi aussi longtemps qu'un ministre assez heureux pour ne point succomber tout de suite n'a pas conquis, et dans le pays et sur ses agents, l'autorité dont il était d'abord dépourvu.

Peu à peu cependant il s'est instruit, formé, il est en état de faire prévaloir son opinion dans les innombrables affaires qui lui sont soumises. Son personnel, surpris d'abord, puis rassuré en le voyant se maintenir, n'est pas éloigné de se rallier à sa politique, de la servir... mais ce jour-là une interpellation l'appelle soudain à la tribune. La Chambre est peu instruite des éléments du débat qui s'engage, des membres de la majorité sont restés dans leur pays, des ordres du jour confus sont proposés et le ministère est renversé dans des conditions si imprévues que souvent la Chambre demeure étonnée de son œuvre. Un pareil état de choses, c'est la négation et l'impossibilité de

tout gouvernement. (*Vive approbation et applaudissements.*)

Il y a, en effet, très peu de ministères qui soient tombés après un grand débat, sur un fait politique accompli par eux, et dont la chute n'ait pas été pour le pays une véritable surprise.

Ainsi les interpellations ont de plus en plus absorbé la vie parlementaire. Elles la dominent. Rien ne les mesure. Elles sont une arme toujours prête aux mains de l'opposition. Si la première ne réussit pas, une seconde est proposée, et il en sera ainsi jusqu'au jour où, par une aventure de tribune ou dans une embuscade de couloirs, le cabinet aura enfin succombé!...

Je viens de dire que les interpellations portent sur tous les sujets, qu'un ministère doit jouer son existence sur les questions les plus inattendues. Je me rappelle avoir dû répondre à une interpellation qui portait sur ces petites boîtes en fer destinées à recevoir les... balayures ménagères, et qui ont reçu le nom d'un éminent préfet de la Seine : la question était grave, n'est-ce pas?... or, s'il eût manqué ce jour-là quelques voix au ministère Ferry, l'orientation politique de la France en eût été immédiatement changée. (*Rires et applaudissements.*)

Ce n'est pas seulement par leur multiplicité que les interpellations sont dangereuses, l'imprévu est la règle de ce jeu du caprice et du hasard. Sauf l'interpellateur qui connaît le piège qu'il veut tendre et le Gouvernement qui le soupçonne, personne n'est préparé pour un débat de ce genre. La Chambre n'en connaît généralement aucun élément. Il n'est pas de discussions qui comportent moins de garantie, et c'est cependant ce jeu presque toujours inégal et toujours hasardeux qui fait et défait les ministères.

Ce sont ces errements, c'est la nécessité de se soumettre, sans aucune instruction préable, à d'incessantes gageures qui énerve et stérilise toute la politique républicaine.

Aussi, à un moment où on recommence à parler de revision constitutionnelle, il est permis de se demander s'il ne serait pas plus utile et plus nécessaire de reviser notre procédure parlementaire, d'y introduire un peu plus de régularité et de garanties.

Il n'est pas une proposition de loi, si minime qu'elle soit, qui puisse être mise en discussion sans un examen préalable. Elle est renvoyée aux bureaux, une Commission est nommée, elle prépare un rapport; un membre de cette Commission est désigné pour défendre l'opinion de la majorité. C'est ainsi, pour citer un exemple, qu'on ne peut pas établir une surtaxe sur les spiritueux dans la plus petite des communes de France sans qu'elle soit soumise à ce travail préparatoire. Mais, s'il s'agit de renverser un ministère, d'agiter le pays, de tenir par là-même en suspens la solution des plus grandes affaires, il n'est pas besoin de tant de formalités : on interpelle, il est devenu de tradition que le Gouvernement doit répondre sur l'heure. Le moindre délai demandé par lui s'interprète contre lui.

Personne ne songe sans doute à supprimer le droit d'interpeller. Il est un attribut essentiel du régime parlementaire. Mais tout le monde doit souhaiter qu'il cesse de s'exercer à l'aveugle, qu'une interpellation soit l'objet de la même attention que l'autorisation donnée à une commune d'élever les taxes de son octroi, et, sauf les cas exceptionnels où la Chambre ordonnerait la discussion immédiate, la probité du régime parlementaire gagnerait, sans nul doute, à ce qu'une interpellation fût étudiée comme toute autre

résolution législative — à ce que l'interpellateur et l'interpellé fussent entendus par une Commission, à ce que celle-ci nommât l'un des siens pour faire connaître l'opinion de la majorité, préparât un ordre du jour réfléchi et ne laissât pas toujours en tête à tête le Gouvernement et ceux qui l'interrogent (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement ne doit pas seulement au pays le calme qui naît de la stabilité; il a une autre dette à acquitter.

On parle beaucoup de décentralisation.

La décentralisation consiste à donner plus d'activité à la vie des communes et des départements. Le régime républicain n'a rien négligé pour y parvenir. Les pouvoirs de l'administration départementale et communale ont été considérablement élargis.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce que l'une ou l'autre ont su faire pour l'enseignement, l'assistance, le réseau des voies de communication.

Or, toutes ces créations n'ont pas seulement demandé de lourds sacrifices : elles n'ont été réalisées qu'après des lenteurs infinies, au prix de beaucoup de temps perdu. On doit, il faut obtenir d'une administration dont les éléments sont excellents plus de rapidité dans l'expédition des affaires.

C'est là une réforme qui paraît modeste en apparence, elle n'est pas de celles qui soulèvent l'enthousiasme des foules, elle n'excite pas les passions. Elle décuplerait cependant la puissance créatrice d'un pays dont trop souvent l'effort et la patience se heurtent, non point à la mauvaise volonté, mais au mauvais fonctionnement des rouages administratifs.

Je n'aime pas, je l'ai déjà dit, à chercher des exemples à l'étranger : nous sommes généralement

trop sévères pour nous et beaucoup trop portés à l'éloge pour les autres. Mais il serait coupable de ne point faire son profit de ce qui se passe au dehors.

Il existe chez nos voisins de l'Est des fonctionnaires qui correspondent à peu près à nos sous-préfets. Ils ont un traitement honorable, un logement modeste, et ce n'est point en cela qu'ils diffèrent de nos sous-préfets. Mais leur gouvernement leur donne une voiture solide, deux chevaux fournis par, ce que nous appellerions le train des équipages; ils passent la plus grande partie de leur temps à se rendre de commune en commune; le Conseil municipal est assemblé pour les recevoir, les affaires qui réclament une solution leur sont alors soumises, elles sont étudiées sur place et par là même résolues avec la plus grande rapidité.

Je crois que l'administration française peut faire tout autant et même plus qu'aucune autre administration. Dans une circulaire qu'on a souvent rappelée pour me la reprocher d'abord, et ensuite pour regretter qu'elle fût restée lettre morte, je demandais aux sous-préfets de visiter au moins une fois par an toutes leurs communes. Rien n'est plus nécessaire. Mais pour obtenir ce déploiement de vigilance, il faut un Gouvernement qui ait autre chose, quelque chose de plus que le titre de Gouvernement : l'autorité, l'énergie, des éléments de durée, et, pour que ce Gouvernement existe, il faut que le suffrage universel le suscite, qu'il le soutienne et le défende, de telle sorte que tout se ramène, dans un pays de suffrage universel, à de bonnes ou à de mauvaises élections.

Le suffrage universel a donc, dans l'accomplissement de cette tâche, le rôle décisif.

Il n'y a pas de peuple au monde qui possède au

même degré que nous les qualités de sagesse, de patience et d'énergie; personne mieux que le Français ne sait gouverner ses affaires privées avec raison et prévoyance, et quand on contemple cependant le spectacle donné depuis de longues années par ses élus, on a quelque raison d'être étonné du contraste qui s'établit entre les instincts, les tendances, les habitudes du pays et la conduite de ses mandataires.

Comment expliquer ce phénomène ?

Si de telles dissemblances se manifestent, c'est que si, individuellement, nous sommes très positifs, très prudents, envisagés comme masse électorale nous sommes très imaginatifs, très impressionnables, très chimériques, très portés à mettre dans la politique une part de merveilleux et de fiction. Le suffrage universel choisit trop souvent ceux-là qui lui promettent davantage.

Il faudrait qu'au lieu de s'abandonner à des impressions de surface, l'électeur s'interrogeât, se demandât exactement ce qu'il veut, ce que lui-même pourrait accomplir, quelle est, à ses yeux, la tâche la plus urgente et la plus nécessaire, et qu'il choisît ensuite celui dont la pensée se rapprocherait davantage de la sienne.

Il en est bien rarement ainsi, et le sort des élections tient encore souvent à l'abondance des articles dont se gonfle le programme des candidats.

Nous avons un très honorable collègue qui, depuis plusieurs années, a fait adopter par la Chambre une résolution aux termes de laquelle on dresse, après chaque élection générale, un recueil des professions de foi. Il en est résulté une prodigieuse encyclopédie où tout ce que l'esprit humain peut rêver et concevoir s'est donné rendez-vous! Quelle verve, quelle prodiga-

lité, quelle abondance! Il semble que les candidats, dont l'œuvre intellectuelle se trouve ainsi fixée dans l'histoire, aient travaillé pour les siècles, tracé toute la courbe que suivra l'esprit humain! Et chacun d'eux avait devant lui quatre années! et la moindre parcelle de ses vastes projets demanderait presque une législature! Quelle vanité! quelles déceptions pour l'avenir!

Souhaitons chez les candidats plus de mesure, chez les électeurs plus d'initiative, plus de critique. Les politiciens n'ont point de secret. Demandez-leur des résolutions et des promesses en harmonie avec la durée du mandat qu'ils sollicitent. Ayez des volontés limitées et précises, surveillez-en l'accomplissement. C'est à cette condition seulement que la pensée même du pays se reflétera dans le Parlement, et que le gouvernement républicain auquel la France est fermement attachée pour tous les services qu'il a rendus, pour tout ce qu'il a fait déjà pour la grandeur du pays, lui assurera les belles destinées auxquelles elle a si justement le droit de prétendre! (*Assentiment unanime et applaudissements prolongés.*)

CRITIQUE DE LA THÉORIE COLLECTIVISTE ET DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Dans une réunion tenue à Feurs, le 24 octobre (1896), M. Waldeck-Rousseau fit la critique des théories collectivistes. Il s'éleva également contre le principe de l'impôt sur le revenu tel qu'il était présenté à cette époque, tout en reconnaissant que le système fiscal pouvait et devait être réformé.

MESSIEURS,

Je tiens tout d'abord à remercier mon collègue et ami M. Charles Dorian[1] des paroles qu'il a bien voulu m'adresser, et aussi de m'avoir permis d'assister à une réunion comme celle-ci, de me mêler à vous, de bien connaître vos pensées, vos légitimes aspirations, et de commencer par là d'acquitter, d'une façon bien incomplète encore, la dette de reconnaissance que j'ai contractée vis-à-vis du département de la Loire.

Il m'a décerné des éloges bien au-dessus de mon mérite. Il n'en est qu'un seul dont je ne me crois pas indigne : Oui, je crois avoir été un homme de bonne foi, un serviteur sincère et dévoué de la démocratie; aucune des idées qui agitent l'opinion ne m'a laissé indifférent, et je n'ai point à me reprocher d'en avoir

1. Député, maire de Feurs.

adopté aucune pour la faveur passagère ou la popularité qu'elle pouvait procurer, mais seulement pour le bien qu'elle pouvait procurer à notre pays. (*Vifs applaudissements.*)

Je tiens surtout — mon collègue me le permettra et je crois, messieurs, que vous m'en saurez gré — à rendre un hommage respectueux à la mémoire de l'homme qui lui a transmis une tradition si pure et si glorieuse. Le nom de Dorian appartient à l'histoire de la République par le rôle qu'il a joué dans le gouvernement de la Défense nationale, il appartient à l'histoire de la France par tous les grands services qu'il lui a rendus, et, par le but si noble qu'il a su donner à sa vie, par la générosité de son caractère, il appartient aussi aux annales du Bien. (*Applaudissements et bravos répétés.*)

A un moment où l'on s'efforce d'exploiter le prétendu antagonisme qui existerait entre le capital et le travail au lieu de chercher à en concilier les intérêts, on est heureux de pouvoir montrer par de pareils exemples que, dans notre société, telle qu'elle est sortie de la grande révolution de 1789, la fortune est, avant tout, la fille du travail, qu'elle demeure son alliée la meilleure et la plus sûre par l'activité même qu'elle développe autour d'elle, qu'elle sait comprendre sa mission et remplir tous les grands devoirs qu'elle entraîne avec elle.

Il advient, en effet, que, par un retour imprévu vers le passé, par un circuit trop fréquent dans l'histoire des peuples, une fois de plus la lutte politique s'établit entre les idées de conservation sociale et les projets de désorganisation sociale — entre le maintien des principes tutélaires indispensables au développement de toute civilisation et je ne sais quelle conception

d'une sorte de féodalité à rebours, substituée à ce qu'on se plaît à dénoncer sous le nom de régime capitaliste.

Ce régime capitaliste, messieurs, c'est la société dans laquelle vous vivez, avec ses grandeurs et ses misères, ses gloires et ses tristesses; c'est le droit d'acquérir et d'épargner pour assurer l'avenir; c'est le droit de l'homme de développer sa personnalité, et d'ouvrir par là même, à ceux qui le suivront dans la vie, une voie plus large, plus sûre et plus heureuse.

Sans doute, notre société est bien loin d'être parfaite. En dépit de tous les rêves, de tous les efforts, et même de tous les progrès, elle demeurera certainement imparfaite. Pas plus que la science ne réussira à supprimer la maladie ni la mort, pas plus l'économie sociale et politique ne supprimera les inégalités et les douleurs qui sont, hélas! la trame de notre vie.

Mais il y aurait une grande injustice à ne pas reconnaître que notre état social est déjà meilleur qu'autrefois et que de très grands progrès ont été réalisés, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre intellectuel.

Il y aurait peu de justice à comparer la situation des travailleurs il y a un siècle à ce qu'elle est aujourd'hui. Mais, sans remonter aussi haut et aussi loin, il suffirait de remonter à vingt ou vingt-cinq années, pour apprécier le chemin déjà parcouru. Incontestablement, aujourd'hui, le travailleur des campagnes comme celui des villes est mieux logé, mieux vêtu; la ferme est plus spacieuse, l'usine est plus saine, mieux aérée. Ce n'est pas seulement au point de vue matériel que le progrès s'affirme. En répandant à pleines mains l'instruction, en fertilisant les intelligences, le gouvernement de la République a élargi le patrimoine

moral. Tout ne se ramène pas et ne se réduit pas, sans doute, à une question de balance entre ce que l'homme réussit à gagner et ce qu'il consomme. C'est rendre sa vie meilleure que d'y introduire quelque parcelle d'idéal, de permettre à toutes les intelligences de s'ouvrir aux plus hautes pensées et de goûter, chaque jour davantage, les consolations et les joies que donnent une participation plus intime au mouvement scientifique et intellectuel, la contemplation et l'étude de tout ce que les lettres, les sciences et les arts ont produit de plus admirable et de plus attachant. (*Applaudissements.*)

Ce sont là de grands progrès. d'autres les suivront encore : chacun de ceux que nous réalisons en appelle de nouveaux. Chaque siècle accomplit des œuvres nouvelles. Mais au gré de ceux qui prêchent la guerre sociale, ce n'est pas du mouvement progressif que suit l'humanité qu'il faut attendre un avenir meilleur, c'est de l'intervention de l'Etat, des formules et des systèmes dont leur génie se montre si prodigue.

Partant de cette idée que tous les hommes étant égaux en droits doivent être égaux en situation sociale, le socialisme ne manque pas de faire remarquer que la richesse est inégalement répartie, qu'on en peut imaginer une distribution plus équitable. Il tend à créer un état social qui supprime cette inégalité.

Il y a plus d'un siècle et demi qu'on voit se succéder les conceptions et les systèmes par lesquels il poursuit cette transformation. Tous gravitent autour d'une idée maîtresse : la substitution de l'action exercée par l'Etat au libre développement de l'activité individuelle.

L'Etat doit reprendre tout ce qu'elle a si péniblement créé. Le champ que vous avez acheté au prix d'une longue épargne ne vous appartient pas légitime-

ment; sur la maison de commerce ou l'usine que vous avez fondées, vous n'avez aucun titre légitime. L'Etat reprend dans les mains où elles se trouvent toutes ces richesses usurpées pour en faire une distribution meilleure, plus équitable, plus proportionnelle. Voilà le point de départ.

On n'a pas tardé à remarquer qu'au fond de cette conception il y avait une très grosse illusion, et je dirai volontiers un très grand enfantillage.

En effet, le lendemain du jour où l'Etat aurait, d'une façon plus ou moins arbitraire, plus ou moins spoliatrice, repris pour la répartir à nouveau toute la richesse individuelle, il se produirait le même phénomène qui a conduit à l'état actuel, car, des hommes de caractères différents et de capacité inégale, recevant la même attribution, en feront assurément des usages qui ne seront pas les mêmes.

Celui-ci, plus prévoyant, épargnera plus ; celui-là, moins économe, dépensera davantage ; le plus ingénieux tirera, de ce qu'on a mis entre ses mains, un profit plus considérable ; le moins habile se ruinera là où le plus industrieux aura réussi. On recommencera l'histoire, on ne la modifiera pas.

C'est qu'en effet l'inégalité n'est pas le résultat des constitutions politiques ou des chartes particulières que les sociétés se sont données, elle tient à la nature humaine, à son infinie variété, elle est originelle.

Il n'est pas difficile de se convaincre que c'est l'homme le plus fort qui a conquis le premier champ, qui l'a enclos et défendu. C'est aussi l'homme le plus économe qui a su tirer le meilleur profit de sa conquête; c'est le plus avisé qui a été le premier commerçant et c'est le plus inventif qui a ouvert la première usine ; et, si l'on devait voir s'accomplir le grand

et funeste miracle par lequel le travail de tant de siècles et la constitution actuelle de la propriété seraient anéantis, les mêmes différences produiraient de nouveau les mêmes inégalités, la supériorité de la force et celle de l'esprit accompliraient la même œuvre, les mêmes causes produiraient les mêmes effets. (*Vive adhésion et applaudissements unanimes.*)

Le collectivisme moderne, s'il témoigne de plus d'orgueil, si, au lieu de prêcher l'égalisation dans une fraternité universelle, il prêche ouvertement la guerre des classes, ne procède pas d'une autre méthode que celle dont se sont inspirées toutes les écoles socialistes.

L'Etat reprend tout. Il reprend les terres ; il reprend les instruments de travail, il reprend l'usine, il reprend tous les capitaux ; mais il n'en fait pas une répartition nouvelle. Tout demeure incorporé à son domaine collectif.

Il devient et il reste le seul propriétaire foncier, le seul agriculteur, le seul commerçant, le seul industriel. Il appelle à venir peupler ses domaines, ses usines et ses comptoirs, tous les citoyens, et, pour rémunérer leur concours, il leur distribue, dans la mesure des services rendus, les bénéfices de cette exploitation nationale.

Voilà la théorie. Elle se heurte immédiatement à des objections que fournit le plus simple bon sens.

Tout d'abord, est-on bien sûr que l'Etat, devenu cet être aux proportions demesurées, soit bien apte à gérer des intérêts et des entreprises si nombreux, si considérables et si variés ? L'Etat a dès aujourd'hui une sphère d'activité énorme, il administre en régie certains services, il est servi par de nombreux fonctionnaires, et, cependant, on entend plutôt critiquer sa

gestion que louer son initiative, son habilité, son économie. Il pourvoit à la presque totalité de son armement, et on fait ressortir qu'il dépense ainsi beaucoup plus d'argent que s'il confiait cette fabrication à l'industrie privée. On lui reproche, pour la création et l'entretien de sa flotte, d'employer des crédits beaucoup plus considérables que ceux dont il aurait besoin s'il s'adressait à des entreprises particulières.

J'ajoute qu'il faut ne point connaître le commerce et l'industrie pour ignorer ce qu'il leur faut d'énergie, d'initiative, de souplesse. Nous ne sommes plus en un temps où l'Etat limitait et le travail et la production et la consommation elle-même. Il s'est établi une concurrence considérable, non pas seulement entre les commerçants et industriels d'un même pays, mais entre ceux de tous les pays ; j'en prends à témoin ceux qui produisent et tissent la soie, ceux qui travaillent le fer ou le bois : il faut à chaque instant trouver des procédés plus économiques, des méthodes plus simples et plus rapides, être merveilleusement informé de toutes les découvertes qui exigent des transformations perpétuelles.

Eh bien! jamais l'Etat collectiviste ne sera aussi intelligent, aussi inventif que tous les commerçants et tous les industriels. De tels efforts ne peuvent être inspirés ou soutenus que par l'intérêt individuel, l'instinct de conservation individuelle, la volonté chez l'homme de s'élever et de se grandir. Absorbé, pour ne pas dire anéanti, par l'immensité de sa tâche, apportant peu à peu dans des fonctions de ce genre toutes les causes de dépérissement qui pèsent déjà trop sur son activité politique, ce n'est pas à l'égalité dans la prospérité qu'il conduirait le pays, mais à l'égalité dans la faillite. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas le seul vice de cette méthode ; immédiatement les questions se pressent. C'est pour supprimer l'inégalité qu'on propose cette transformation ; est-ce sérieusement qu'on espère y parvenir ?

Est-ce que tous ceux qui entreront dans l'atelier collectiviste recevront la même rémunération ? L'ouvrier fort, vigoureux, intelligent et habile, se résignera-t-il à recevoir la même répartition qui sera attribuée à son camarade plus faible, moins intelligent, moins adroit et par conséquent produisant moins ? Si l'on répond affirmativement, on arrive à l'injustice. Si l'on admet, au contraire, que la rémunération sera proportionnelle à la production, c'est l'inégalité qui reparaît : un classement nouveau s'opérera entre celui qui recevra une rétribution plus forte et celui dont la rémunération sera plus faible.

Ce n'est encore là qu'un des moindres écueils de cette théorie : une autre question n'a pas tardé à être soulevée. L'Etat est une personne morale. C'est une entité. Mais il faut lui donner la vie, l'activité, et, pour cela, il doit s'incarner dans des personnes, dans des hommes. L'Etat possède donc tous les ateliers et toutes les industries. Comment pourvoira-t-il à leur exploitation ? qui dirigera ceux-ci vers cette industrie ? ceux-là vers telle autre ? Il y a des travaux plus pénibles et des travaux plus faciles, des métiers moins durs, d'autres plus dangereux. Comment assignera-t-on à celui-ci l'obligation de descendre dans la mine, en réservant à celui-là le soin de travailler au soleil ? Comment fera-t-on pour convier l'un à la culture des fleurs et condamner l'autre à manipuler les produits les plus dangereux !

Ah ! c'est bien simple ! on agira par voie de réquisition ! Voilà le progrès auquel on nous convie et le

dénouement du rêve qu'on nous promet. Ce n'est plus la propriété seulement que l'État absorbe, c'est l'homme, c'est sa liberté, ce droit supérieur de disposer de lui-même. Et qui donc sera chargé du service des réquisitions? qui désignera les victimes? Comment ne pas comprendre qu'il y aura dans l'État collectiviste des partis, des rivalités, des rancunes, des ambitions, tout ce qui fausse le sentiment de la justice? Comment ne pas redouter l'usage qui sera fait de ce rétablissement de la corvée? comment ne pas apercevoir, comme dernier mot de cette prétendue rénovation sociale, l'inégalité dans la servitude et le triomphe de la plus détestable des tyrannies? (*Assentiment unanime et applaudissements répétés.*)

Messieurs, j'ai presque envie de vous demander pardon, à vous dont je sais la raison si éclairée, d'avoir donné quelque développement à des idées qui, dans ma pensée, ne devaient être qu'une préface. Le danger que nous courons n'est pas de voir dans un temps prochain s'accomplir une révolution si funeste. Je ne redoute pas qu'on nous la propose demain; ceux-là même qni en parlent le plus volontiers n'osent pas fixer la date à laquelle ils commenceront leurs expériences. (*On rit.*)

J'imagine qu'il en est plus d'un qui éprouve quelque terreur à la pensée de mettre en mouvement un appareil qui pourrait éclater dans ses mains et dont il serait peut-être la première victime. (*Vifs applaudissements.*)

Le collectivisme est et sera longtemps affaire de théorie. Mais il y a deux manières de faire du socialisme : ouvertement, en confessant avec franchise qu'on entend renverser tous les principes sur lesquels vivent les sociétés modernes, indirectement

par une stratégie plus dangereuse peut-être, en ébranlant peu à peu et en ruinant ces mêmes principes.

C'est cette seconde méthode qu'il faut redouter et c'est elle que nous avons vu apparaître dans ces derniers temps, depuis qu'on a mis en question notre mécanisme financier, et notre système d'impôts.

La Révolution Française a voulu que l'impôt fût proportionnel, qu'il portât sur les choses et non pas sur les personnes : on ne cache pas le dessein de substituer à l'impôt proportionnel, l'impôt progressif.

Il ne saurait y avoir un doute à ce sujet : le ministre des finances du dernier cabinet a déclaré très nettement devant la commission du Sénat saisie du projet de loi relatif aux droits de succession — et la commission a pris acte de cette déclaration — que ses collègues et lui se ralliaient au système voté par la Chambre parce qu'il était un acheminement à l'impôt progressif.

Qu'est-ce que l'impôt progressif? Permettez-moi, par un exemple, d'en faire bien saisir le mécanisme et l'application. Voici deux maisons appartenant à deux personnes; chacune de ces maisons paie 50 francs d'impôt. Que ces deux maisons soient réunies dans la même main, dans le même patrimoine et chacune d'elles, au lieu de continuer à payer 50 francs, payera 60 francs. De telle sorte que les deux mêmes immeubles, par le fait de leur réunion dans une même main, paieront chacun un impôt plus élevé.

Voici deux hectares de terre appartenant à deux propriétaires différents; chacun d'eux paie 1 franc d'impôt. Par voie de succession, ils se réunissent dans la même main : chacun de ces hectares ne paiera plus 1 franc, mais 1 fr. 25. Que si, au lieu de deux

immeubles, on en suppose trois, quatre, venant à appartenir à un même propriétaire, la progression va s'élevant, chacun d'eux paiera 1 fr. 25, 1 fr. 50, 1 fr. 75, de sorte que, au fur et à mesure que la propriété individuelle s'accroît, elle est frappée, poursuivie, jusqu'à ce qu'on obtienne ce résultat éminemment socialiste de régler et de combattre le développement de la fortune.

Il faut faire un premier reproche à cet impôt : c'est un impôt personnel, un impôt sur la personne, et non plus sur la chose, sur le signe extérieur de la richesse. En effet, si le même objet supporte des taxes différentes suivant qu'il passe d'une main dans une autre main, ce n'est plus la chose qui est la base de l'impôt, il varie, s'élève ou s'abaisse, suivant la fortune du contribuable.

Il faut lui adresser un autre reproche aussi grave, c'est qu'il introduit dans la distribution de l'impôt le plus épouvantable des arbitraires. En effet, dans notre pays, c'est le nombre qui fait la loi. Nous vivons sous un régime de suffrage universel, ce sont par conséquent les volontés les plus nombreuses qui triomphent. Eh bien! ce qui a toujours été, en matière d'impôt, une garantie contre des excès toujours possibles à de certaines heures, c'est que l'impôt étant proportionnel, aucun membre de la société ne peut être frappé sans que tous les autres en supportent le contre-coup.

Cette garantie tutélaire une fois supprimée, l'arbitraire n'a plus de limites. Ceux-là qui ont moins de 2.000 francs de revenus trouveront juste de ne point payer l'impôt. Mais bientôt ceux qui n'ont que 2.000 francs de revenus trouveront tout aussi juste que l'impôt ne commence d'être payé que par ceux qui ont un revenu supérieur à 2.000 francs; ainsi, de

proche en proche, le nombre imposera sa loi et l'on arrivera à diviser le peuple en deux classes : ceux qui paieront l'impôt et ceux qui ne le paieront pas. Ce jour-là notre unité nationale serait détruite, c'est une contre-révolution funeste qui serait consommée. Nous aurons vu, messieurs, de singuliers spectacles. C'est l'égalité des droits et des charges qui a été la grande pensée de la Révolution, et ceux-là même qui avaient le plus souffert de l'ancien régime ne demandaient pas autre chose. Or, nous avons entendu faire appel, pour rendre l'impôt propressif populaire, aux sentiments les moins élevés, aux instincts les plus mauvais. Ce langage n'a pas trouvé d'écho. N'est-ce point dans une assemblée d'électeurs sénatoriaux qu'on a pu dire : choisissez un candidat qui vote l'impôt sur le revenu, la plupart d'entre vous cesseront d'être contribuables! Détestable langage et bien en contradiction sans doute avec le sentiment d'égalité et de justice qui n'a cessé de dominer les esprits, car celui-là fut élu qui avait plus hautement repoussé l'humiliation d'un pareil cadeau! (*Applaudissements prolongés.*)

L'impôt sur le revenu, à partir de 2.000 francs, n'est qu'un essai, un premier pas dans la voie de l'impôt progressif.

Vous savez que, dans ce système, on exempte d'impôt tous ceux qui n'ont pas 2.000 francs de revenu, à partir de 2.000 francs on acquittera la contribution. Mais de quel revenu veut-on parler? Est-ce du revenu consolidé en obligations de chemins de fer, en rentes sur l'État? Non, il s'agit de tous les revenus, quels qu'ils soient, même de ceux constitués par le travail quotidien. On n'a pas tardé à voir qu'il atteignait l'une des forces vives de la France, qu'il frappait tous ceux qui, par leur travail, arrivent à l'heure où ils peuvent

espérer quelque indépendance, l'épargne en voie de formation ; 2.000 francs de salaire, c'est pour le travail d'un chef de famille, de sa femme, de ses enfants, un salaire collectif qui n'atteint pas 6 francs par jour.

Comment, pourquoi frapper ces revenus si modestes? C'est pour un motif qu'il ne faut pas se lasser de dire : on raisonne toujours en France en faisant abstraction d'un fait qui ne s'est produit que chez nous, et ce fait c'est la Révolution Française, qui a eu pour première conséquence, pour premier résultat, de morceler à l'infini tous les capitaux, toutes les propriétés, toutes les fortunes. On ne trouvera jamais un instrument plus victorieux de diffusion et de dispersion des fortunes que notre régime successoral. Par lui, par son fonctionnement, sans cesse elles se divisent, et c'est pourquoi la France présente le spectacle d'un peuple chez lequel un budget de plus de 3 milliards ne peut être fourni, pour la plus grande partie, que par l'universalité des citoyens. La totalité des revenus produits par ce que l'on appelle les grosses fortunes ne suffirait pas à équilibrer notre budget — tous les millionnaires de France seraient impuissants à payer les dépenses de la France pendant une année. C'est donc une illusion de croire qu'on pourra jamais faire de l'impôt sur le revenu un impôt sur la richesse. Il sera toujours fatalement un impôt sur le travail.

Ce n'est pas à dire que notre système d'impôts défie toute critique, je ne le crois pas et personne ne le pense. Il faut cependant lui rendre la justice qu'il mérite : il a suffi à assurer les œuvres les plus considérables qu'un peuple ait jamais accomplies en vingt-cinq ans. Il n'a pas seulement permis de payer une rançon écrasante, mais encore d'exécuter un programme de travaux publics dépassant 7 milliards ; de

reconstituer notre armée, notre marine; de doter le budget de l'Instruction publique dans des proportions qu'il n'avait jamais connues, et, s'il faut reconnaître qu'il sollicite un examen attentif et des perfectionnements, il ne serait pas possible de contester sans une évidente injustice qu'il ait rendu les plus immenses services. (*Marques d'assentiment.*)

Permettez-moi de vous présenter une observation que je crois juste. A partir de quel moment a-t-on commencé de faire le procès à notre système d'impôts? C'est à partir du moment où un certain ralentissement dans les affaires a réduit le rendement de cet impôt. Dans une période de sept ans, de 1878 à 1885, notre régime fiscal a permis de faire 312 millions de dégrèvements. Ces dégrèvements ont profité à certaines industries dont la situation appelait plus particulièrement l'intérêt de l'État. Durant cette période, l'impôt rendait plus qu'il n'était nécessaire; l'État se servait de cet excédent pour alléger les charges les plus lourdes, augmenter l'activité de certaines branches du travail national. Cet état de prospérité défendit notre système financier contre toute entreprise hâtive ou téméraire.

Mais ces résultats heureux n'ont pas tardé à disparaître; depuis 1885, nous ne connaissons plus le régime des excédents de recettes : pourquoi?

Si les impôts ont moins produit, c'est parce que le travail national a moins produit lui-même, car le rendement de l'impôt est un baromètre qui indique avec certitude la hausse ou la baisse du travail national. Et pourquoi ce ralentissement s'est-il produit? C'est surtout à raison d'un certain découragement, d'une certaine inquiétude, nés de l'instabilité, des perpétuels changements d'orientation politique. On n'a point vu

qu'il se formât désormais de majorité parlementaire ayant des vues précises, capable de former des gouvernements durables, de faire vivre des ministères ayant une pensée arrêtée, une ligne de conduite nettement tracée ; tout ce qui était entrepris se trouvait abandonné avant d'être achevé, toutes les questions étaient posées, aucune n'était résolue, et comme le commerce et l'industrie d'un pays vivent avant tout de prévoyance, de longues pensées, et qu'ils ne peuvent rien entreprendre sans être assurés d'un avenir de quelque durée, alors s'est ralenti l'essor qu'on avait vu se produire.

La première des réformes financières consisterait à rendre au pays la confiance non pas seulement dans la stabilité de ses institutions politiques, mais encore dans la stabilité de ses institutions financières. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Je viens de dire que tout le monde reconnaît qu'il faut étudier notre système fiscal, rechercher s'il n'est pas des réformes qui, sans ébranler notre crédit et sans bouleverser nos finances, profitent au développement du travail national.

Il en est de très simples et très modestes à accomplir ; elles ne sont pas de nature à conquérir la faveur bruyante et les applaudissements de ceux qu'on a trop grisés de mots retentissants et de promesses infinies ; elles sont du domaine de la pratique, et, si elles parlent moins vivement aux passions que certaines chimères, du moins sont-elles de nature à servir les intérêts du pays.

Il en est une, acceptée déjà en principe et qui se réalisera prochainement, c'est celle qui tend à n'asseoir l'impôt, en matière de succession, que sur les valeurs réellement transmises. C'est ce qu'on a appelé

la déduction des dettes. Une succession s'ouvre, dans laquelle on trouve un immeuble qui vaut 10.000 francs. Celui qui le recueille paiera l'impôt pour 10.000 francs, bien qu'il ait à supporter un passif successoral de 3.000, de 4.000, de 5.000 francs, de telle sorte que l'impôt est acquitté sur une valeur supérieure à l'actif recueilli.

On a proposé que la déduction des dettes fût faite avant la perception des droits de mutation, et cette proposition, déjà votée par la Chambre des députés, acceptée par la commission du Sénat, triomphera prochainement dans cette dernière assemblée.

Une autre réforme, déjà étudiée, consiste à diminuer les frais de justice. On a souvent montré combien ils sont disproportionnés avec l'intérêt des litiges, de quel poids ils pèsent sur le plaideur dont la fortune est modeste et qui, le plus souvent, ne cherche pas les procès, mais les subit.

On a proposé encore, et c'est là aussi une réforme qui se traduirait par une moindre dépense pour les contribuables, d'étendre la compétence des juges de paix. On réaliserait par là un progrès notable, non pas seulement à raison de la promptitude des décisions et de l'économie des frais, mais encore parce que, en attribuant à des magistrats essentiellement conciliateurs, vivant au milieu de ceux qu'ils jugent, la connaissance d'un plus grand nombre de contestations, ou ferait disparaître un certain nombre de procès.

Le gouvernement est venu en aide à l'agriculture; il a, en établissant des droits, tenté de la protéger contre l'excès de la concurrence étrangère; je crois que ce n'est pas là un remède définitif. L'agriculture tirerait le plus grand profit de toutes les mesures qui

abaisseraient son prix de revient, et rien ne saurait lui être plus profitable, et pour les matières premières qu'elle emploie et pour les produits qu'elle doit livrer sur le marché, que de voir abaisser les frais de transport.

Mais, pour faire disparaître certains impôts, il faut bien reconnaître qu'on ne peut pas songer à augmenter certains autres. Aussi a-t-on recherché si de nouvelles ressources ne pourraient pas être obtenues et l'on a proposé d'établir un impôt sur la rente.

Il a rencontré très peu de faveur, et cela s'explique par des raisons bien simples. D'abord, parce que, en imposant le revenu qu'il a promis au rentier, l'Etat ne tient pas rigoureusement ses engagements. Quel est le mécanisme de la rente ? L'État, qui demande à emprunter 100 francs, dit à ses prêteurs : « Je vous paierai 3 ou 4 francs de rente, net d'impôt. » Ils n'eussent évidemment pas payé le même prix 3 fr. 75 ou 2 fr. 75 de rente. Imposer le revenu qu'il a promis de fournir, c'est donc, de la part de l'Etat, manquer au contrat qu'il a souscrit.

Si encore, a-t-on dit, au prix d'un expédient regrettable, on arrivait à constituer un budget élastique, à donner au pays toutes les ressources dont il a besoin, à l'affranchir de toutes les incertitudes!

Mais que rapportera cet impôt ? Qui frappera-t-il ? La rente française s'est dispersée, divisée, elle n'est pas la valeur préférée de ce qu'on appelle les gros portefeuilles, elle est pour la majeure partie absorbée par la petite épargne ; on n'atteindra pas la richesse accumulée, mais les plus humbles économies.

Au prix de si graves inconvénients, combien obtiendra-t-on ? Vingt-quatre millions, une goutte d'eau dans un budget de trois milliards.

Toutes ces considérations ont peu à peu dissipé les illusions de la première heure, et je ne suppose pas que l'impôt sur la rente soit voté.

Alors de nouveau l'attention s'est portée sur la réforme de l'impôt sur l'alcool.

Cette question n'est point nouvelle. Il y a plusieurs années qu'on la discute, mais elle a retrouvé toute son actualité. On s'est demandé si l'on ne pourrait pas trouver dans l'exploitation du monopole des alcools par l'Etat de nouvelles et plus grandes ressources, et s'il n'y aurait pas là une réforme non pas seulement financière, mais commandée encore par l'intérêt général de la santé publique. Beaucoup d'hommes politiques et d'économistes ont fait, de cette question, l'objet d'études considérables: personne plus que M. Alglave n'a examiné le problème sous toutes ses faces, et il faut reconnaître que le système du monopole peut se réclamer des plus graves considérations.

La première, c'est que, je ne dirai pas seulement l'abus, mais l'usage, à l'heure actuelle, des alcools tels qu'ils se présentent au public, devient, de l'aveu de la science, un véritable danger, un véritable péril national. Il compromet, en effet, et d'une façon irrémédiable peut-être, et les facultés morales et les forces physiques de l'homme, il est un poison fatal dont les ravages vont s'accentuant de jour en jour.

L'alcool fabriqué par les producteurs, par des méthodes qui ne sont pas assez parfaites, n'est déjà pas exempt de l'accusation d'être nuisible; mais il va rarement de celui qui l'a produit au consommateur : il circule dans les mains d'intermédiaires souvent peu scrupuleux, il subit des transformations, et l'analyse y signale des manipulations et des fraudes qui n'expliquent que trop ses funestes effets. Sur ce point, l'Aca-

démie des sciences, l'Académie de médecine, tous les spécialistes les plus autorisés ont apporté des témoignages qui sont littéralement pour effrayer.

Eh bien! s'il en est ainsi, ceux-là, et j'en suis, qui sont ennemis de l'intervention de l'Etat dans les affaires privées, ne peuvent méconnaître qu'il rentre absolument dans sa fonction d'intervenir pour la sauvegarde d'un intérêt public.

Voilà l'une des raisons qui sont données en faveur du monopole; il en est une autre.

On fait, en effet, remarquer que si l'on réalise cet impôt, il sera perçu, non pas au détriment du producteur, non pas au détriment du consommateur, mais au détriment du falsificateur, et c'est, en réalité, dans la plus large mesure, la fraude qui en fera les frais. (*Vifs applaudissements.*)

Il est difficile d'évaluer ce que perd le Trésor par la fraude qui est pratiquée sur les alcools; les gens les plus compétents déclarent qu'on peut l'évaluer à 150 ou 200 millions.

Quel que soit le chiffre exact, on peut dire qu'à quelque point de vue qu'on se place une mesure qui se recommande par tant et de si graves raisons s'impose aujourd'hui à l'attention des hommes politiques, il est nécessaire que dans un très prochain avenir la question soit posée et que les deux Chambres aient à la résoudre.

La déduction des dettes, la diminution des frais de justice, l'extension de la compétence des juges de paix, l'abaissement des prix de transport, l'étude de la réforme de l'impôt sur les alcools suffisent à constituer pour l'heure présente un programme financier qui absorbera déjà de longs efforts.

Je parle de réformes que l'Etat peut faire. Voulez-

vous me permettre de dire que d'autres collectivités peuvent aussi beaucoup dans le même ordre de faits? Les départements et les communes ont déjà beaucoup fait pour l'amélioration de leurs services; partout des écoles ont été construites; le réseau des chemins communaux et départementaux a été merveilleusement développé, de nouveaux hospices se construisent et, dans leur sphère d'activité, les communes comme les départements ont agi avec une véritable intelligence et un instinct très sûr des besoins présents.

Ils peuvent et ils doivent encore accomplir les œuvres les plus utiles au point de vue de l'hygiène publique. A Paris, pour choisir un exemple connu de tous, par des mesures d'assainissement, une meilleure organisation du service des eaux, on a fait descendre le chiffre de la mortalité de 24 à 19 p. 1000, c'est-à-dire qu'on a fait une économie de 5 existences sur 1.000. On peut obtenir des résultats plus favorables encore, car Paris se trouve dans des conditions plus défectueuses que tant d'autres communes. C'est ainsi que les Parisiens n'ont pas toujours, hélas! à leur disposition une eau irréprochable. Vous êtes plus favorisés. En amenant les eaux admirables, qui jaillissent dans ce département avec tant d'abondance, dans tous les centres populeux, en établissant des égouts, n'est-il pas vrai que vous ferez le meilleur emploi de vos finances? (*Applaudissements*).

Nous avons eu à accomplir une œuvre immense; nous avons eu à constituer de toutes pièces, on peut le dire, en dépit de l'opposition naturelle, mais obstinée, des partis, une France nouvelle, nous avons dû réaliser ce prodige de créer au milieu des discordes politiques, des crises économiques les plus graves, un gouvernement national assez puissant et assez

durable pour conquérir en Europe le bon renom et la considération qui devaient restaurer notre influence. Nous y avons réussi. (*Appaudissements et bravos répétés.*)

Nous pouvons être fiers de notre passé. Nous pouvons regarder avec confiance la carrière qui nous reste à parcourir.

Je tiens à vous remercier, messieurs, de votre présence ici et à vous dire, en terminant, quel souvenir ému j'emporte de cette réunion. (*Applaudissements unanimes et bravos répétés.*)

LES RÉPUBLICAINS DE GOUVERNEMENT

ET LE PROGRAMME RADICAL

Devant un nombreux public réuni dans la salle du théâtre de Montbrison, le 25 octobre (1896), M. Waldeck-Rousseau examina ce qui différenciait les républicains de Gouvernement, autrement dit les modérés, des républicains d'opposition, c'est-à-dire les radicaux.

Messieurs,

La tâche d'un conférencier qui aurait à traiter devant un auditoire aussi nombreux une question d'histoire, de littérature ou de philosophie, serait, sans doute, plus facile que celle que je vais accomplir. Je me rends bien compte que j'aurais peu d'autorité pour vous entretenir de pareils sujets. Vous attendez de moi autre chose, et c'est sur le terrain de la politique que je dois m'engager.

Comme j'ai toujours vécu dans le respect de toutes les convictions sincères, je suis assuré d'avance de n'en blesser aucune; ce sont mes idées personnelles que je me propose d'exposer : républicain de tradition et de raison, je suis convaincu que nos institutions républicaines ne peuvent subsister et tenir leurs promesses que par l'application d'une politique vraiment gouvernementale; mon but est de vous persuader, et je veux y parvenir en employant la méthode la plus

digne de vous et de moi, c'est-à-dire en parlant avec une sincérité entière et une franchise absolue. (*Applaudissements.*)

Il y a deux ans déjà, je disais aux républicains de Montbrison, qui avaient bien voulu me recevoir :

« Nous avons un même idéal, un même but, une même volonté de fonder un gouvernement digne d'une démocratie libre et sage, respectueux de tous les intérêts, ayant le culte de toutes les gloires de la France, ambitieux d'accroître encore les titres qu'elle possède à l'estime et à la reconnaissance du monde. »

Le temps a marché et un grand événement s'est accompli. L'œuvre de notre relèvement national, poursuivie lentement, mais avec une résolution ferme, au prix de sacrifices que le pays tout entier n'a jamais marchandés, a reçu la consécration la plus solennelle, et nous pouvons nous tourner aujourd'hui vers la passé, non pas seulement avec hardiesse, mais avec orgueil, car remonter la pente sur laquelle l'histoire nous montre que tant de peuples ont été entraînés par la défaite, c'est une œuvre glorieuse entre toutes et ce n'est pas seulement la première, c'est encore la plus difficile et la plus grande des victoires. (*Vifs applaudissements.*)

Si, de ce côté, la situation actuelle ne présente à notre attention que des sujets de nature à nous satisfaire, on peut se demander si nous avons été aussi heureux et aussi bien inspirés dans notre politique intérieure, et, à ne juger des choses que par leur apparence, on serait tenté d'en douter.

Vous savez, messieurs, quelles critiques s'élèvent de toute part. On reproche au Parlement tant d'heures précieuses dissipées dans l'agitation la plus stérile.

On nous montre l'œuvre de la législature actuelle

déjà compromise. On lui reproche d'avoir été impuissante à constituer une majorité animée de quelque esprit de suite, capable de former un gouvernement durable et de le soutenir; d'avoir mis en question notre régime financier sans avoir préparé d'avance aucun organisme nouveau qui fût prêt à le remplacer.

On reproche enfin à la législature de 1893 d'avoir surtout donné le spectacle d'une immense ambition de tout attirer vers elle, de tout subordonner autour d'elle, et, en même temps, d'une immense impuissance à résoudre les nombreux problèmes qui lui étaient soumis.

Ces reproches trop excessifs, et trop absolus sans doute, empruntent toutefois une force réelle aux événements qui se sont déroulés sous nos yeux.

Cependant, je crois que, dans le domaine de la politique intérieure comme dans celui de notre politique extérieure, nous avons obtenu un résultat qui peut être fécond en conséquences.

C'est la conviction que je voudrais vous faire partager en examinant avec vous la situation des partis politiques en France.

Pour la bien saisir, il faut remonter à la fondation du gouvernement actuel. Au lendemain de 1870, le combat s'est engagé entre tous les républicains d'une part — et ceux qui avaient voulu la République, et ceux qui l'avaient acceptée, — et, d'autre part, tous ceux qui, enchaînés par des traditions ou par des habitudes, retenus par le culte des souvenirs ou par des préventions ou des préjugés, ne désespéraient pas de restaurer une des formes du gouvernement monarchique qu'ils avaient servi, l'empire, la monarchie constitutionnelle, ou la légitimité.

A ce moment, nous ne formions qu'une seule armée

merveilleusement unie, acceptant sans contestation la direction d'un véritable homme d'Etat, de Gambetta, chez lequel, il ne faut pas se lasser de le dire, l'incomparable orateur, le tribun fougueux n'étaient que les serviteurs dociles d'une pensée toujours mûrie et toujours maîtresse d'elle-même. (*Applaudissements unanimes et bravos répétés.*)

Gambetta avait rendu à notre parti un premier et grand service en l'amenant à reconnaître la nécessité de se discipliner. Il lui en avait rendu un autre plus incomparable encore en l'amenant à introduire dans sa politique non plus seulement des aspirations et pour ainsi dire des élans, mais une méthode scientifique et rationnelle empruntée à l'expérience elle-même.

Notre première conquête, ce fut alors la Constitution républicaine, je n'hésite pas à le dire en dépit des critiques qui, tant de fois, ont été élevées contre elle. On se plaît à répéter que la Constitution de 1875 a été l'œuvre d'une assemblée monarchiste; les uns en concluent qu'elle ne peut dès lors être que détestable; d'autres, frappés des résultats qu'elle a produits, se demandent comment elle a pu assurer au gouvernement républicain vingt-six années d'existence et le défendre contre tant de périls.

La vérité est qu'on se trompe en disant que la Constitution a été l'œuvre des légitimistes, des orléanistes ou des bonapartistes. Elle a été l'œuvre d'une majorité formée avant tout par tous les républicains de l'Assemblée nationale et par une minorité de représentants des opinions dynastiqnes qui eurent à ce moment, il faut leur rendre cet hommage, le courage de faire passer leur patriotisme avant leurs préférences personnelles, et qui, comprenant que ce serait folie que de tenter une restauration déjà rendue impossible par

un courant d'idées chaque jour plus irrésistible, voulurent donner à leur pays un gouvernement établi d'après les lois essentielles et communes à tous les gouvernements, lois de durée et d'harmonie, avec le suffrage universel pour base, la séparation des pouvoirs comme règle fondamentale, deux Assemblées comme garantie contre les brusques mouvements de l'opinion, un président élu par le Congrès. Et comme le gouvernement auquel toutes ces conditions d'ordre et de durée se trouvaient assurées n'était autre que la République, il ne faut pas être surpris que la Constitution de 1875 ait assuré sa conservation, même contre les complots monarchiques du 24 et du 16 mai, puis, plus récemment encore, contre des conjurations plus obscures, par là même plus dangereuses, et contre les entreprises de l'esprit néo-césarien. (*Vifs applaudissements et assentiment général.*)

Après le 16 mai, l'union demeura encore quelque temps la règle de notre parti. Mais, suivant la parole même de Gambetta, « l'ère des difficultés allait s'ouvrir ». Jusque-là, il nous avait suffi de résister, maintenant il nous fallait agir. Nous avions été seulement l'opposition, il fallait devenir le gouvernement.

Autre chose est de s'unir contre l'ennemi commun, autre chose est de se mettre d'accord sur des principes d'action. Il se trouva que des républicains excellents, qui avaient toujours vécu dans l'opposition, en avaient pris le pli ineffaçable.

N'ayant jamais rencontré dans le pouvoir qu'un ennemi, ils ne voulurent point apercevoir qu'ils étaient cependant devenus le gouvernement et le pouvoir.

Dès lors, on vit se dessiner et s'accentuer peu à peu la ligne de démarcation qui n'a pas tardé à partager en fractions très inégales notre grand parti républi-

cain : ils s'appelèrent les radicaux, et ils nous appelèrent les modérés.

Je ne comprends pas bien qu'on éprouve le besoin de se défendre contre cette qualification; la modération est un des attributs de la force, l'une des formes essentielles de la justice. Il y eut, en réalité, des républicains d'opposition et des républicains de gouvernement; les premiers s'absorbèrent dans la critique, les seconds eurent la lourde tâche de refréner les impatiences et de subordonner leur politique à la lente évolution des esprits.

Dans le conflit qui ne tarda pas à s'engager, il semblait que la lutte fût bien inégale. Instruits par l'expérience, convaincus que rien n'est plus dangereux que de susciter des espérances qui peuvent être déçues, préférant ne pas promettre toujours tout ce que nous aurions pu donner, plutôt que de ne pas tenir tout ce que nous aurions promis, nous voulions procéder avec méthode, construire assise par assise tout l'édifice nouveau.

Les radicaux, au contraire, avaient les mains pleines de promesses et de réformes; le jour où ils daigneraient les ouvrir, une transformation soudaine s'accomplirait : nouveaux Prométhées, ils avaient dérobé l'étincelle créatrice, et, forts d'une investiture supérieure qu'ils ne devaient d'ailleurs qu'à eux-mêmes, assis sur la montagne ils nous regardaient avec compassion combattre dans la plaine!

Tous les gouvernements qui se sont succédé dans la période à laquelle je me reporte vécurent sous le feu de cette opposition, interrompue ou variée seulement par la formation de ce qu'on a appelé des ministères de concentration, composés d'éléments disparates, organisés bien moins en vue d'accroître l'action du

pouvoir que de la neutraliser, trop dépourvus en tout cas de signification pour que pût se faire l'expérience de la politique radicale au point de vue de ce qu'elle peut apporter d'activité et de puissance dans le gouvernement.

Cette expérience ne s'est accomplie qu'au commencement de cette année.

Un ministère homogène et radical s'est enfin constitué. Il a dû immédiatement regarder autour de lui, rechercher quelles étaient les forces de son parti. Or, comme toutes les grandes réformes politiques étaient depuis longtemps accomplies, comme il était dans sa tactique et dans sa raison d'être d'aller en s'exagérant sans cesse, il était advenu que peu à peu, insensiblement, le parti radical était sorti de ses frontières. A force de dénigrer toutes les œuvres des républicains de gouvernement, il avait fait souche de socialistes, et n'était plus, dans le Parlement, qu'une minorité ne vivant plus déjà que par la pusillanimité complaisante des uns ou la tolérance intéressée des autres. Ainsi le nouveau cabinet était nécessairement amené à se porter soit vers les républicains de gouvernement, soit vers les socialistes.

Il était déjà beaucoup plus près de ceux-ci que de ceux-là. Alors, obéissant à la loi d'attraction, c'est de leur côté qu'il chercha l'appui et l'appoint qui lui étaient indispensables.

Je ne dis rien qu'il ne soit facile de justifier.

Ce n'est pas dans le programme lu par ce cabinet aux deux Chambres qu'il faut chercher sa pensée.

Ce programme était très réservé; il disait la nécessité de sortir des tâtonnements et des contradictions où depuis deux ans le Parlement ne cessait de se débattre; la nécessité de voter le budget; il faisait

appel à la bonne volonté des républicains; on n'y rencontrait ni la séparation de l'Église et de l'État, ni la revision de la Constitution, ces ingrédients sans lesquels jusque-là le programme radical eût à ses propres yeux semblé manquer de prestige.

C'est dans un autre document qu'il faut chercher la pensée gouvernementale : le président du cabinet qui venait de se former ne tardait pas, en effet, à se rendre à Lyon, et à la faire connaître [1].

Ce qu'on pourrait appeler le programme de Lyon tenait tout entier dans cette proposition maîtresse : l'impôt ne doit point être demandé seulement proportionnellement à tous, dans la mesure des besoins de l'État; il doit être un régulateur de la fortune; il doit tendre à rendre moins inégale la lutte pour la vie entre ceux qui possèdent la richesse et ceux qui ne la possèdent pas.

C'est là, messieurs, toute la doctrine socialiste.

Si on abandonne la doctrine de la Révolution française qui veut que l'État ne puisse réclamer de contribution que dans le but d'assurer les services publics et que chacun y participe suivant ses facultés; si l'impôt doit régler le développement de la fortune individuelle, si à mesure qu'elle s'accroît elle doit supporter des charges différentes, on crée des classes, on introduit l'action de l'Etat dans la formation ou la conservation de la richesse, on supprime l'un des attributs les plus essentiels de la liberté individuelle : c'est là, je le répète, la doctrine socialiste tout entière. (*Adhésion générale et applaudissements.*)

Le parti socialiste ne s'y est pas trompé, et il a

1. Allusion au discours prononcé à Lyon, le 12 janvier 1896, par M. Léon Bourgeois, président du Conseil, et dans lequel était exposé le programme du ministère radical.

laissé aux esprits trop timides ou trop désireux de paraître hardis, ce qui est bien souvent la même chose, le soin de s'y méprendre.

Par la voix de ses orateurs ou de ses écrivains les plus autorisés, alliés à la fois arrogants et fidèles, accordant sans hésitation leur concours mais ne résistant pas au plaisir d'en faire sentir le poids, il déclara qu'il appuierait la politique ministérielle, non pas parce qu'elle répondait à toutes ses conceptions, mais parce qu'elle leur ouvrait la brèche; il tint sa parole, et comme le cabinet radical travaillait pour lui, sans le voir ou sans vouloir le voir, son appui ne lui a jamais fait défaut.

Faisons un pas de plus et nous arrivons à l'heure présente. Le ministère radical est tombé, l'obscurité qu'entretenait une politique équivoque se dissipe.

Il apparaît alors plus clairement que jamais qu'à raison des événements accomplis, de l'évolution qu'on vient de lui faire faire, le parti radical a définitivement perdu son autonomie, qu'il n'a plus de doctrine qui lui soit propre, et qu'il ne garde une apparence de vitalité qu'à la condition de s'absorber de plus en plus dans le parti socialiste. Ses alliés de la veille ne lui ont pas épargné l'amertume de cette constatation. Le leader incontesté du parti socialiste disait au mois d'avril dernier :

« Le parti radical est un parti fini, son rôle est terminé. De ceux qui le composent, les uns viennent à nous, les autres resteront à l'état de coterie impuissante, obligée de faire chaque jour, si elle ne veut perdre jusqu'à sa raison d'être, un nouveau pas vers les idées socialistes. »

Il n'y a là qu'une constatation, rigoureusement exacte, sous une réserve cependant que je me hâte de

formuler; non, il n'est pas exact de dire que tous ceux qui appartiennent au parti radical iront au parti socialiste : dévoués avant tout aux institutions républicaines, et sentant que leur conservation et leur développement ne peuvent se concilier avec le socialisme, c'est aux républicains de gouvernement qu'ils reviendront. (*Applaudissements.*)

Les faits sont d'ailleurs plus forts que les témoignages. Nous vivons sous un régime de libre discussion, d'incessante propagande. Or, le même homme politique qui avait formé le cabinet radical a, depuis sa chute, précisé le programme qu'il eût voulu réaliser et qu'il se propose de reprendre, dans un discours d'autant plus digne d'attention qu'il exprime sans nul doute des idées longuement réfléchies. Y a-t-il dans ce discours un corps de doctrine qui distingue les radicaux des républicains modérés d'une part, des socialistes de l'autre?

Il place au premier rang les lois sur les accidents du travail et sur la création d'une caisse de retraites ouvrières.

Ces lois, que le discours dont je parle appelle les lois ouvrières et qui seraient mieux nommées les lois de prévoyance sociale, sont-elles donc, par hasard, des conceptions du parti radical? les pensées qu'elles traduisent sont-elles des pensées d'hier ou d'aujourd'hui? Et si des œuvres de ce genre n'étaient pas avant tout des œuvres de justice et, par là même, ne pouvaient être le monopole de personne, qui donc aurait le droit de les revendiquer comme siennes?

Qui donc a tout d'abord saisi l'opinion publique et le Parlement ensuite des projets qui tendent à organiser l'épargne, à prémunir l'ouvrier contre le chômage produit par le risque professionnel, contre les con-

séquences, si terribles pour lui, de la vieillesse?

Sans doute, parmi les lois qui intéressent la classe ouvrière des villes et des campagnes, on ne refusera pas une place à celle sur les Sociétés de secours mutuels. Or, le premier projet ayant pour but de leur donner une constitution plus large et plus libre a été élaboré pendant le ministère Gambetta, et déposé par moi, après sa chute, le 9 novembre 1882. Le projet de loi sur la protection de l'enfance a été déposé par le ministère Gambetta le 26 novembre 1881. Un projet de loi relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail a été déposé le 11 février 1882 et il porte la signature de M. Félix Faure. Une proposition de loi relative à la réduction des heures de travail dans les usines et manufactures a été déposée le 25 mai 1882; elle porte la signature de M. Richard Waddington. Une proposition de loi relative à la sécurité des ouvriers date du 11 novembre 1882; elle a été déposée par M. Félix Faure. Un projet de loi relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes a été déposé par le ministère Ferry, le 24 mars 1884. Un projet de loi portant organisation de retraites pour la vieillesse a été déposé par M. Tirard, ministre des finances, le 1er mai 1883. Un projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes a été déposé le 20 juillet 1884 par M. Hérisson, ministre du commerce du ministère Ferry, et le dernier projet de loi relatif au travail dans les usines et manufactures a été déposé le 3 mars 1885 par M. Rouvier, au nom du ministère Ferry.

Cette sèche énumération est plus forte que tous les développements oratoires et, quand on parle de mettre à l'ordre du jour des préoccupations publiques ce qu'on appelle les lois ouvrières, nous avons bien le

droit de dire qu'elles sont notre œuvre et qu'elles sont bien à nous. (*Applaudissements.*)

Qui donc a réussi à faire voter tout dernièrement par la Chambre ce projet de loi sur les Sociétés de secours mutuels déposé en 1882, sinon M. Audiffred, l'un de vos députés? La loi sur les délégués mineurs, qui donc l'avait proposée? Elle portait la signatnre de Brossard, d'Audiffred et la mienne. Qui donc l'a fait aboutir? Audiffred encore! La seule loi relative à la liberté d'association qui ait reçu la consécration législative, celle sur les syndicats professionnels, qui donc l'a défendue?... quelles oppositions ai-je dû combattre? Au Sénat, ce fut l'opposition de la droite. A la Chambre, ce fut celle, plus dangereuse, qui, sous prétexte d'atteindre au mieux, dénonçait le bien comme suspect de modérantisme! Et quel plus grand obstacle a rencontré le vote de presque toutes les lois contenues dans la nomenclature que je vous ai lue et qui sont encore devant le Parlement après dix, douze et quinze années, sinon cette politique du dénigrement et des surenchères?

Ainsi tout l'appareil nouveau de la législation de prévoyance existe, il a été préparé par les républicains de gouvernement et ce n'est pas en s'avisant de parler aujourd'hui des lois ouvrières que le radicalisme parviendra à se différencier des autres républicains. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Le second article du même programme, c'est la réforme des octrois. Quoi! c'est là une idée qui appartient en propre au parti radical? un signe visible et particulier qui l'individualise?... Non seulement la pensée de réformer le régime des octrois n'appartient pas plus à une fraction qu'à l'autre du parti républicain, mais nous ne pouvons même pas dire qu'elle appar-

tienne en propre à la République. Elle est aussi vieille que l'institution elle-même, et savez-vous quel est celui qui, le premier depuis 1870, a soulevé cette question devant le Parlement? c'est M Laroche-Joubert, en 1877! M. Laroche-Joubert était un grand industriel. Radical? oh! non pas! il était bonapartiste, et il est mort fidèle à l'empire!

Si la réforme des octrois était un article de foi spécial au radicalisme, comment, là où il exerce sa prépondérance, ne l'a-t-il pas réalisée? Je pense que le Conseil municipal de Paris n'est pas suspect de modérantisme; il est au moins radical, et il garde le système de l'octroi. Pourquoi? Parce que, avant tout, il faut qu'une commune ait des ressources, pourvoie à ses services, parce qu'il n'y a en cette affaire qu'une question fiscale et qu'on n'a point encore trouvé la combinaison nouvelle qui sera substituée au régime actuel.

On met alors en ligne la transformation du système actuel des prestations en nature.

Est-ce encore là une idée qui appartienne en propre au parti radical et qui puisse le différencier du parti gouvernemental? Il n'y a pas un conseil général en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui n'ait agité cette question : on se demande s'il serait préférable de transformer en contribution financière ce qui est aujourd'hui une contribution en nature, et tous les départements, quelle que soit l'opinion qui y domine, ont fait entendre sur ce point des avis différents et opposés. Les uns ont pensé que la contribution financière serait préférable, les autres qu'elle serait plus lourde.

Il y a sur ce point, je le répète, une controverse dans laquelle les différences d'opinion s'établissent,

non pas à raison de ce qu'on est radical ou gouvernemental, mais à raison de l'appréciation que chacun peut faire de l'augmentation ou de la diminution de charges qui se produirait pour les contribuables.

Voici maintenant la revision! Quelle revision? quelle heure entend-on lui assigner? qui donc soutient ou que la Constitution n'est pas revisable ou qu'elle ne sera jamais revisée? Si elle est une conception de la politique radicale, comment le dernier cabinet l'a-t-il passée sous silence? comment ne l'a-t-il pas proposée? Ah! je sais bien, ce cabinet a été renversé par le Sénat, et l'on trouverait ingénieux de faire en sorte d'éviter pour l'avenir un pareil accident...

Il faut réduire le Sénat à n'être plus qu'une Assemblée ayant seulement un droit de remontrance; il sera vis-à-vis de la Chambre des députés ce que les anciens parlements étaient vis-à-vis de la royauté. Les projets qui auront été votés à la Chambre lui seront communiqués, il pourra les examiner; s'il les trouve mauvais, il émettra le vœu qu'on les améliore, son action sera par là même épuisée; surtout il ne pourra plus renverser un ministère! Mais s'il a fallu que le cabinet radical tombât pour se rappeler ainsi un article essentiel de son programme, qu'y a-t-il de moins radical que de juger les choses par le profit qu'on en peut espérer?

Est-ce que la revision est même une plate-forme spéciale aux républicains? Tous les partis anticonstitutionnels la réclament avec une égale ardeur. Ceux-ci veulent changer la forme du gouvernement, ceux-là veulent y introduire les principes de la démocratie césarienne. La revision a été une plate-forme d'opposition dynastique, elle est devenue la plate-forme préférée de l'opposition boulangiste, et ce n'est assuré-

ment pas en inscrivant dans son programme une revendication commune à tous les ennemis de la République que le parti radical voudrait se différencier d'avec les républicains de gouvernement. (*Vif assentiment et applaudissements.*)

C'est alors qu'on rencontre la raison essentielle de reconnaître qu'à l'heure actuelle, entre les républicains de gouvernement et ceux qui acceptent le programme dont je viens de parler, il y un conflit fondamental et qui ne tient plus à des questions d'opportunité, de rapidité ou de lenteur dans la solution, mais à des questions de principes.

Si nous n'avons rien trouvé jusqu'ici, dans la manifestation politique que j'analyse, qui puisse donner au radicalisme l'individualité qui lui manque, nous arrivons maintenant aux concessions qui le montrent faisant chaque jour un nouveau pas vers les idées socialistes.

Il réclame l'impôt sur le revenu.

Oh! ces mots en eux-mêmes ne disent rien qui puisse froisser la raison ou alarmer la prudence : tous les impôts actuels sont des impôts perçus sur le revenu, mais ils sont proportionnels et déterminés par les signes extérieurs de la richesse, par ce qui est visible, ils sont, on l'a vingt fois rappelé et il faut le redire, des impôts établis sur les choses et non pas sur les personnes.

Or, l'impôt sur le revenu dont le parti radical se réclame, c'est l'impôt sur certains revenus, à partir d'un certain revenu, marquant une première étape dans la voie de la progression, ayant pour but, d'après le programme de Lyon, d'atténuer les inégalités sociales. C'est l'impôt progressif en germe et en puissance avec toutes ses conséquences logiques pour de-

main. Si on établit une première inégalité entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas 2.000 francs de revenu, pense-t-on sérieusement persuader à ceux qui n'ont que 2.000 francs de revenu qu'ils doivent payer le même impôt proportionnel que ceux qui ont 20.000, 100.000 ou 500.000 francs de rente! Oui, c'est bien l'impôt progressif, la consécration du droit qu'aurait l'Etat de déterminer quelle est le mesure au delà de laquelle la propriété cesse d'être respectable et doit être poursuivie, frappée, réduite!

Je conviens que par là le programme radical diffère du nôtre, mais c'est pour s'absorber, comme une tentative timide, dans la conception plus hardie du socialisme lui-même.

Ainsi se dégage alors cette vérité, à savoir que tout ce qui, dans le programme radical, correspond à de véritables progrès conformes aux inductions de la raison et aux principes de la justice sociale, est depuis longtemps voulu, tenté, entrepris par ceux qu'il dénigrait avec tant de hauteur, alors que ce qui seulement le distingue du parti suivant lui modéré — c'est, avec des palliatifs qui font sourire ses alliés d'hier, au socialisme qu'il l'emprunte. (*Vifs applaudissements.*)

Il serait facile de fortifier encore cette démonstration par un autre exemple. Un autre homme politique [1], un autre ancien président du Conseil a développé, à son tour, ce qu'il appelle non plus le programme radical, mais le programme radical-socialiste, et il est intéressant d'observer comment, avec les mêmes idées et presque les mêmes formules, celui-ci se défend d'être socialiste et celui-là prétend l'être.

1. M. René Goblet, député de Paris.

Je trouve, dans ce second programme, quelque chose de plus, la décentralisation.

C'est là une idée qui, n'étant ni socialiste, ni radicale, ne peut vraiment pas être radicale-socialiste! Elle appartient à l'école libérale tout entière.

Les projets de décentralisation ont été agités bien avant la fin de l'Empire et ils n'avaient pas, à cette date, de défenseurs plus ardents et plus distingués que les orléanistes libéraux.

Le gouvernement républicain, celui de M. Jules Ferry, reprenant un projet de M. de Marcère, a fait voter une grande loi de décentralisation. La loi municipale de 1884, actuellement en vigueur, a donné aux communes de France une activité et une indépendance dont elles n'avaient pas joui jusqu'alors.

Nous ne prétendons pas que le dernier mot soit dit encore. Nous prétendons, et nous avons toujours soutenu qu'il fallait concilier deux choses : l'initiative des communes et le droit supérieur, je me trompe, le devoir supérieur de l'Etat de maintenir intacte notre unité nationale. (*Vifs applaudissements.*)

Ce n'est donc pas par la décentralisation qu'on est, ou que l'on n'est pas radical, ou radical-socialiste.

Je trouve encore dans ce second programme la liberté d'association. Eh bien! en 1882, il y a quatorze ans, j'ai eu l'honneur de saisir le Parlement d'une proposition de loi élaborée aussi pendant le ministère Gambetta et relative à la liberté d'association. M. Dufaure en avait déposé une autre dont M. Jules Simon était le rapporteur. Ni M. Dufaure, ni M. Jules Simon n'étaient des radicaux, et je ne crois être ni radical, ni socialiste!

J'y rencontre encore l'idée de l'exploitation par l'Etat lui-même des chemins de fer. Est-ce là une cou-

ception radicale? Mais il n'est pas besoin d'aller bien loin — il suffit de passer la frontière qui nous sépare de la Belgique — pour y trouver un gouvernement non pas radical mais monarchique et constitutionnel dans lequel l'exploitation des chemins de fer est confiée à l'Etat! C'est là une question d'administration, d'adaptation au milieu. On se ralliera à l'exploitation par l'Etat si elle paraît plus avantageuse pour le public et pour l'Etat. On s'en détournera, au contraire, si elle est onéreuse pour le public et pour l'Etat; il n'y a rien dans une question de ce genre qui fournisse un critérium radical, si ce n'est que l'exploitation par l'Etat ayant été combattue par le ministère Ferry, les radicaux s'y sont ralliés tout aussitôt!

Le même document propose la séparation des églises et de l'Etat. Est-ce encore une conception originale et propre au radicalisme? Elle relève de la pure doctrine ultramontaine. L'ultramontain, en effet, n'a jamais accepté ni reconnu le Concordat. Il nie que l'œuvre de la Révolution ait été légitime, que le clergé ait pu être dépouillé de ce qui composait son patrimoine, il se refuse à admettre qu'un contrat valable ait pu intervenir qui place l'Eglise sous le contrôle de l'Etat. Il réclame pour elle le droit d'acquérir et de subvenir aux dépenses de son culte avec ses seules ressources à condition de reprendre sa liberté. C'est donc une idée cléricale tout autant que radicale!

De ces idées plutôt politiques, nous passons aux idées sociales et nous rencontrons la réglementation des conditions du travail.

Si l'on entend par là tout ce qui touche à la prévoyance, tout ce qui concerne l'hygiène, la sécurité des ouvriers, ce n'est pas le parti républicain seulement, c'est tous ceux dont le cœur n'est pas desséché

par l'égoïsme qui voudront qu'on réglemente les conditions du travail.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce qu'on préconise, c'est l'intervention de l'Etat dans la formation du contrat de travail soit par lui-même, soit par des collectivités, et ici encore, ce n'est plus le radicalisme, c'est le socialisme qui parle.

Enfin, l'homme politique dont j'analyse les idées se rallie à l'impôt global sur le revenu, celui à l'occasion duquel se sont produites les discussions que vous connaissez, celui que les conseils généraux, dans leur immense majorité, ont condamné, celui qui marque le mieux la première et la plus décisive conquête sur les principes de la Révolution.

C'est par cet ensemble de projets et de vues que se caractériserait le programme radical-socialiste. En quoi diffère-t-il de l'autre, sinon en ce qu'il dit plus haut ce que le premier dit plus bas? Comment ce qui dans l'un conduit à être radical-socialiste peut-il servir dans l'autre à être seulement socialiste? N'est-il pas vrai de dire que le radicalisme n'est plus qu'un mot, une étiquette, et que, soit qu'il l'avoue, soit qu'il le taise, c'est à condition seulement de s'absorber dans le socialisme qu'il conserve quelque consistance et quelque vitalité?

S'il en est ainsi, je ne me suis pas trompé en disant que nous avons obtenu un résultat décisif, qu'il est permis de regarder l'avenir avec confiance, et de l'interroger avec la certitude que la réponse qu'il fera aux questions qui lui seront posées sera conforme à nos espérances, à nos plus chères ambitions, à tout ce que nous considérons comme essentiel au fonctionnement du gouvernement républicain.

Débarrassé de l'obscurité qui se dégageait de cer-

taines appellations ou vaines ou inutiles ou fausses, mis en présence de réalités saisissantes, le suffrage universel comprendra qu'il est maintenant placé entre deux alternatives parfaitement distinctes que la séduction des mots, les habiletés ou les périphrases, ne peuvent dissimuler aux yeux les moins clairvoyants; il faudra, je l'ai dit et je le répète, qu'il choisisse entre les idées de conservation sociale et les idées de destruction sociale, entre le progrès et la contre-révolution.

Or, il faudrait bien mal connaître ce pays pour redouter qu'il se trompe. Il faudrait ignorer son admirable histoire, son génie personnel, ne pas savoir à quel point il est épris de liberté, combien chez lui l'individualisme est puissant. Je pense souvent que si, à beaucoup de travailleurs qui n'aperçoivent pas assez où on les entraîne, plus désireux de s'élever que d'abaisser les autres, le songe socialiste paraît si beau, si doux et si grand, c'est que, à leurs yeux abusés, il conclut à la propriété elle-même ; que parmi ceux qu'on exalte et qu'on excite contre le capital, il en est plus d'un qui, aux heures de détente, forme des pensées d'avenir et rêve d'une vieillesse assurée, des quatre murs d'une maison qu'il aurait pu bâtir, et des quelques mètres de jardin qu'il pourrait cultiver.

Ce sont là des biens que peut assurer la prévoyance, des résultats auxquels la société peut contribuer en donnant au travail des lois et des instruments d'épargne. De tels progrès valent mieux que d'attendre, dans l'obstination à ne point accepter ce que la vie peut donner, que le collectivisme ait régénéré le monde.

Ce qu'il y a de plus criminel en politique, c'est

d'acheter la faveur de ceux qui souffrent en les berçant de promesses qui ne se réaliseront jamais. Cette politique n'a jamais été la nôtre. Ce remords, nous ne le connaîtrons pas, et si nous n'obtenons pas, en demeurant fidèles à la vérité, les applaudissements que soulèvent des déclamations plus qu'imprudentes. souvent coupables, du moins obtiendrons-nous ce témoignage que nous n'aurons jamais cherché à tromper personne ! (*Applaudissements et bravos répétés.*)

LA POLITIQUE

SOCIALE ET COLONIALE

DU PARTI RÉPUBLICAIN GOUVERNEMENTAL

A Rive-de-Gier, le 26 octobre (1896), M. Waldeck-Rousseau, après avoir de nouveau rappelé l'œuvre sociale accomplie par son parti, fit l'éloge de la politique coloniale suivie par Jules Ferry et son groupe.

Messieurs,

Au cours des réunions politiques que mes amis et collègues ont bien voulu organiser dans ce département et auxquelles j'ai été si heureux d'assister, je me suis efforcé de montrer quel avait été le rôle du parti gouvernemental dans l'élaboration des réformes économiques qui, depuis la fondation de la République, ont été ou accomplies ou tentées.

J'ai parlé avec la confiance que je puise dans la certitude que l'opinion de plus en plus éclairée saura être juste, qu'elle jugera les hommes et les systèmes politiques non plus sur les promesses ou les paroles dont ils auront été plus ou moins prodigues, mais bien aux œuvres qu'ils auront accomplies.

Cet examen, le parti républicain gouvernemental, duquel nous nous réclamons, n'a pas à le redouter.

Il suffira, en effet, pour juger des services rendus

par la politique fondée par Gambetta, défendue ensuite avec une invincible opiniâtreté par Jules Ferry, de comparer ses résultats au spectacle qui s'est produit depuis qu'on l'a trop désertée, à la stérilité, à l'impuissance qui ont été les fruits de cette même opposition qui, après avoir combattu, dénigré, et, je peux dire, calomnié ces deux hommes d'État, a démontré que, sans pouvoir instituer un gouvernement durable, elle avait du moins la puissance de paralyser toute action gouvernementale.

C'est seulement en restant fidèle à la méthode qu'ils avaient l'un et l'autre pratiquée que le gouvernement républicain a pu accomplir les seules réformes qui resteront acquises à l'histoire de ces vingt dernières années : achever une révolution commencée dans les circonstances les plus tragiques, donner à la république des institutions, un organisme complet, assurer la liberté de penser, la liberté d'écrire, la liberté de conscience ; ouvrir partout des écoles, donner l'enseignement à tous les degrés et faire en sorte qu'il ne fût pas une intelligence qui, de degré en degré, d'échelon en échelon, si elle était supérieure, ne pût parvenir jusqu'aux plus hauts sommets, élargir, en un mot, le patrimoine intellectuel de la France.

C'est là une œuvre considérable et cependant ce n'est pas la seule que nous ayons entreprise.

Nous n'avons attendu aucune sollicitation pour comprendre que le gouvernement républicain avait d'autres intérêts à servir que les intérêts purement politiques, qu'il devait toute son attention et sa sollicitude au travail, et, en employant ce mot à la fois si simple et si complexe, je n'entends pas séparer ce qui est inséparable : le capital et le travail, — qu'il fallait s'efforcer de lui donner de nouvelles méthodes, de

mettre à sa portée des instruments d'épargne mieux appropriés aux besoins de la société moderne, créer, par conséquent, dans ce monde nouveau, tout un appareil nouveau, répondre enfin aux exigences d'un mouvement économique qui a transformé toutes choses et d'un incessant besoin de progrès social, né du progrès intellectuel que nous avons déjà accompli. (*Applaudissements.*)

Hier, à Montbrison, il me plaisait de rappeler que dans cet ordre d'idées nous ne nous sommes laissé devancer par personne et je montrais, par une lecture aride mais instructive, que tout ce qui constitue notre législation d'épargne et de prévoyance a été réuni par l'effort successif du cabinet Gambetta, du cabinet Ferry et des républicains de gouvernement; que c'est de 1881 à 1885 que le Parlement a été saisi des projets de loi sur les sociétés de secours mutuel, sur la protection de l'enfance, sur les accidents du travail dans les usines et manufactures, sur les délégués mineurs, sur les caisses de secours et de retraites, sur les conseils de prud'hommes.

Sans doute, si tous ces projets eussent pu être votés, ils n'auraient pas transformé d'un coup de baguette l'État moderne, la société actuelle, donné satisfaction à la conception chimérique d'un monde nouveau et parfait, terrassé d'un seul coup le régime capitaliste, fait triompher la doctrine collectiviste avec sa conception de nivellement et de tyrannie, — mais il n'est pas un ouvrier qui n'eût pu acquérir, dès à présent, un droit certain à une pension en cas d'accident, à une retraite pour sa vieillesse.

Nous aurions accompli en partie le grand devoir social qui est d'assurer à l'initiative individuelle des résultats proportionnels à son activité et à sa pré-

voyance. La loi, les constitutions politiques ne peuvent pas aller au delà.

Je voudrais montrer aujourd'hui comment il n'est pas possible de concevoir une amélioration sociale et, tout spécialement, une amélioration de la condition des ouvriers sans commencer par bannir et par exclure toutes les dangereuses utopies dont l'application, impossible d'ailleurs, ne tarderait pas à se retourner presque immédiatement contre les intérêts qu'on veut servir.

C'est surtout, je crois, dans une région comme la vôtre, où les deux facteurs de la production nationale. le travail d'une part, le capital de l'autre, sont si puissamment représentés, qu'il faut dire hardiment ce que l'on pense et faire apparaître ce que l'on croit être la vérité. (*Applaudissements.*)

Je suis persuadé, d'accord en cela avec tous ceux qui ont réfléchi sur ce grave sujet, que l'amélioration de la condition des ouvriers n'est possible que par l'augmentation, par l'accroissement progressif de la richesse nationale. Je crois encore que cet accroissement n'est lui-même possible qu'à la condition de répudier toutes les théories qui menacent la propriété individuelle, et il ne me paraît pas difficile de justifier ces propositions.

Aucune des réformes qui tendent soit à constituer des assurances en cas d'accident, soit à assurer des retraites à la vieillesse, n'est possible sans que les ressources dans lesquelles il faudra puiser n'augmentent et ne se développent.

M. Audiffred faisait très à propos ressortir, tout à l'heure, que si aujourd'hui il peut être question d'opérer des réformes que le génie si hardi et si profond de la Révolution n'a même pas pu tenter, c'est

parce que notre production nationale s'est accrue, qu'elle a quintuplé, qu'elle a successivement passé de quatre à vingt milliards.

On ne peut, en effet, demander à l'impôt que des sacrifices proportionnels au mouvement de la richesse publique. Augmenter le coefficient d'un impôt pour accomplir des réformes, cela peut être une imprudence mortelle et pour l'industrie que l'on frappe et pour les réformes que l'on médite. Voici un industriel qui fait 100.000 francs d'affaires et qui paie, je suppose, 5.000 francs d'impôts; si vous lui demandez 10.000 fr. d'impôts sans qu'il augmente son chiffre d'affaires, vous tuez son industrie.

Mais si, en créant une atmosphère saine, dans laquelle puisse s'exercer fructueusement son génie laborieux, ce même industriel voit doubler son chiffre d'affaires, 10.000 francs d'impôts ne lui paraîtront pas plus lourds que 5.000 francs ne l'étaient tout à l'heure. Les ressources de l'Etat, sa faculté, sa puissance de réformes grandiront, sans que la puissance de production individuelle soit âtteinte.

Mais pour arriver à ce résultat, que faut-il donc? Pensez-vous que le commerçant, que l'agriculteur, consentiront à s'imposer un surcroît d'effort ou de travail s'ils n'ont point, pour cela, un intérêt de premier ordre, et cet intérêt quel sera-t-il, sinon d'arriver à une situation meilleure, d'améliorer leur propre condition?

Quel mobile, si ce n'est le développement de leur individualité, conduit les hommes à ne pas se contenter du strict nécessaire, le commerçant à exposer ses capitaux, l'industriel à perfectionner chaque jour ses méthodes, le cultivateur à renouveler sans cesse des prodiges de patience, à conquérir morceau par

morceau la terre qui tant de fois a trompé ses espérances?

Supprimez, comme on propose de le faire, la propriété individuelle, embrigadez dans l'Etat collectiviste, et sous le niveau commun, toutes les forces, toutes les intelligences, vous aurez du même coup supprimé toute raison de travailler plus qu'il n'est nécessaire pour vivre dans une honnête médiocrité. Tout mouvement ascentionnel devient une duperie, et ce n'est pas seulement le *statu quo*, c'est le recul que l'on prépare.

Si la richesse publique à laquelle puise l'Etat a grandi, c'est parce que ceux qui possédaient peu ont voulu posséder davantage, et que chacun a voulu se faire une place meilleure, plus large et plus sûre, dans la société. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Il n'est rien de plus étroitement lié à l'essence même de la nature humaine que la tendance à la propriété.

L'homme est né libre, indépendant, et avec un instinct qui le pousse irrésistiblement à la propriété. A entendre raisonner les socialistes de l'école actuelle, il semble que la propriété soit une création des régimes ou des constitutions politiques. Or, si nous n'avons pas de documents écrits sur ce qu'ont été les premiers âges de l'humanité, son histoire n'en est pas moins certaine, elle est écrite jusque sur notre sol.

Le premier homme qui a taillé un silex a nécessairement, instinctivement, voulu en être et en a été propriétaire; il s'est rendu propriétaire de son premier butin et de sa première conquête; il a été propriétaire de la cabane qu'il a d'abord construite. Ainsi la propriété tient à la constitution naturelle de l'homme et non pas aux constitutions politiques que les

sociétés se sont données, de telle sorte que, à combattre ou seulement à entraver ce qui est le mobile, la raison d'être du travail, de l'effort, de la vie, on court le danger de briser le grand ressort de l'activité humaine. (*Vive approbation et applaudissements.*)

J'ai dit tout à l'heure que pour arriver à faire passer dans le domaine de la pratique une réforme quelconque qui contribue à l'amélioration de l'état social, il faut qu'un pays produise beaucoup, que son chiffre d'affaires augmente, que chaque jour la balance de sa richesse aille croissant avec ses efforts. C'est assez dire que la condition essentielle de toute politique de réforme, c'est d'assurer au pays les moyens de prendre cette extension et cet essor.

Il faut tout d'abord qu'il ait des finances solides, un système d'impôt ayant un caractère durable, qui ne soit pas à chaque instant remis en question. Si une conception financière paraît défectueuse, il faut, avant d'ébranler ce qui existe, préparer complètement le mécanisme nouveau. (*Assentiment unanime.*)

Il faut ensuite un régime commercial assez souple pour se plier aux transformations continuelles qui se produisent et chez nous et autour de nous.

Pendant très longtemps, les peuples ont vécu renfermés dans leurs frontières, sans éprouver le besoin de s'étendre au-delà ; tout était réglé, limité à l'avance.

Cet état de choses n'a pas tardé à disparaître, et il n'est pas aujourd'hui une nation qui, sans s'exclure elle-même du mouvement qui entraîne le monde, puisse renoncer à se procurer des débouchés bien au-delà de ses limites naturelles, et c'est à cette nécessité de s'assurer de nouveaux marchés que répond la politique coloniale.

Jamais en aucun temps, même à l'heure des pre-

mières découvertes, l'attention des gouvernements véritablement avisés et prudents ne s'est portée avec plus de vigilance, je dirai volontiers avec plus d'acuité, vers la politique coloniale. Jamais ils n'ont tendu, avec une force plus irrésistible, à étendre, au-delà des frontières de la mère patrie, leur domaine territorial.

Si, à l'heure de son déclin, la monarchie n'avait pas compromis l'œuvre si glorieuse de nos navigateurs et de nos conquérants, nous eussions trouvé, au moment même où il eût répondu à une nécessité d'expansion toute moderne, le plus admirable domaine colonial. Il arriva que, n'apercevant pas le profit immédiat à retirer de tant d'admirables possessions, avec un Trésor épuisé, des besoins immédiats, elle sacrifia l'avenir au présent.

Nous avons réparé ses fautes, et si nous n'avons pas reconstitué notre domaine colonial historique, du moins nous avons pu trouver ailleurs de larges compensations, grâce aux efforts d'un gouvernement assez courageux pour accomplir cette œuvre de salut, non pas sous le feu des critiques seulement, mais en dépit des injures et des outrages. Le nom de Jules Ferry restera attaché à la reconstitution de notre domaine colonial... (*Applaudissements.*) On a cru le désigner au mépris en l'appelant le « Tonkinois ». Ce nom restera un de ses titres de gloire. (*Vifs appaudissements et bravos répétés.*)

Nous avons donc retrouvé dans l'Extrême-Orient la compensation de nos pertes d'autrefois. Malheureusement, il est trop vrai de dire que nous n'en avons pas tiré tous les profits qu'on en devait espérer et que, de ce côté, il y a beaucoup, il y a presque tout à faire. Les colonies que nous avons acquises dans l'Extrême-Orient sont aptes à recevoir les plus grands dévelop-

pements, elles présentent les plus grandes ressources; comment se fait-il qu'aucune d'elles n'ait encore produit ce qu'on était en droit d'en attendre? C'est parce que nous n'avons pas eu, dès la première heure, de méthode coloniale.

Nous avons cédé à des préjugés, abandonné beaucoup au hasard, à l'inspiration du moment. Nous avons trop souvent confondu l'organisation et la conquête. Dans des pays traversés plutôt que conquis, nous avons eu hâte de croire qu'on pouvait agir, se maintenir, comme en un département français; au lendemain du jour où nous avions pénétré dans une capitale, alors que nous laissions derrière et autour de nous des populations attendant, avec une passivité tout apparente, l'heure de la revanche, alors que le dernier coup de fusil était à peine tiré, nous avons entendu dire, dans un sentiment de défiance que rien ne justifie : « Il faut se hâter de diminuer l'action de l'élément militaire et constituer tout de suite une administration civile! » (*C'est cela! — Très bien! — Applaudissements.*)

On se battait encore au Tonkin que l'autorité suprême, qu'il eût été si indispensable de maintenir dans les mains qui avaient commencé la conquête, était déjà disputée, morcelée. Ici on a partagé les attributions, là on est passé du gouvernement militaire au gouvernement civil pour revenir au gouvernement militaire. Ceux de nos compatriotes qui s'expatriaient arrivaient en pleine bataille, ils ne trouvaient rien de préparé, et tout était si instable et si précaire que ce qu'ils avaient obtenu un jour leur était contesté le lendemain.

Il faut prendre un parti, adopter une règle; derrière les armées doivent venir les ingénieurs; avec

eux doivent se construire les routes, les voies ferrées ; alors seulement peuvent se fonder des exploitations, des maisons de commerce et des comptoirs.

J'ai souvent entendu dire que si nos colonies ne se sont pas développées, c'est par la faute de notre caractère, que le Français aime mieux son pays que d'autres peuples n'aiment le leur, qu'il s'y trouve plus heureux, qu'il répugne davantage à le quitter. Dans cette peinture, il y a des traits de grande vérité, mais tout n'y est pas exact. N'est-il pas vrai que, dans cette région même, beaucoup de négociants ont, pour fonder des établissements coloniaux, fait des sacrifices considérables ; envoyé des missions, fait étudier sur place ce qu'il y avait à faire, exposé des capitaux, et que cependant le résultat n'a pas répondu à leurs espérances ? Est-ce faute d'initiative? Non, sans doute ! C'est avant tout faute de méthode, faute d'une organisation coloniale faite en vue d'ouvrir nos colonies au commerce, faute d'esprit commercial dans notre administration coloniale.

Le patriotisme de nos fonctionnaires à l'étranger est hors de contestation : en est-il de même de leur activité ? Sont-ils assez familiers avec le commerce, l'industrie, pour l'aimer, pour en comprendre les besoins ? un commerçant de plus, un industriel de plus, ne sont-ils pas, du moins pour certains d'entre eux, un surcroît d'embarras et de responsabilité ?

Au lieu de choisir le personnel colonial parmi les plus distingués et les plus capables, n'a-t-on pas envoyé dans nos possessions des hommes que rien n'avait préparés à la plus difficile des carrières ?

A l'heure actuelle, on se demande à quoi va s'employer l'activité du Parlement. Il ne peut rien faire de plus utile, de plus vivement réclamé, que de mettre à

l'étude l'organisation et la mise en valeur de notre domaine colonial. (*Applaudissements.*)

La clef de ce problème, c'est la constitution d'une armée coloniale.

Après 1870, on a demandé au pays d'accepter le service obligatoire, et comme nous avions une grande tâche à accomplir, comme il s'agissait de la défense nationale, de la sauvegarde de la patrie et de sa grandeur, il n'a marchandé aucun sacrifice ni d'argent, ni de personnes ; et si la dette est lourde, elle est payée par tous avec un courage et un entrain dignes d'un peuple qui a été si grand par ses armes. (*Vifs applaudissements.*)

On peut se demander cependant si, en employant notre armée nationale soit à conquérir des colonies, soit à défendre celles qui sont en notre possession, on ne commet pas une faute grave, s'il est habile et prudent d'envoyer cette armée dans des pays, dans des climats si différents des nôtres, si la parcimonie dont il faut alors user, si la nécessité de ne point laisser se prolonger un si grand sacrifice, n'ont pas été pour beaucoup dans les tâtonnements et dans les déceptions de certaines entreprises, si, à de certaines heures, on ne s'est pas exposé à ébranler, ou affaiblir tout au moins, notre système de défense nationale. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je sais bien que, lorsqu'il nous a fallu aller où que ce fût, au Tonkin ou ailleurs, lorsqu'on a demandé un bataillon, il s'en est présenté dix. Non ! notre race guerrière n'a pas dégénéré ! mais il n'est pas toujours patriotique d'accepter les sacrifices que le courage des citoyens est prêt à leur imposer.

Une armée coloniale est appelée à opérer, à se battre, à établir la domination française dans des

climats absolument différents du nôtre ; pour résister à ces milieux nouveaux, il faut un âge, une endurance que n'ont pas des jeunes gens de vingt ans. Un homme de vingt-cinq ou trente ans résisterait davantage. Ceux-là seront moins exposés aux maladies propres à certains pays, qui sont nés sous des latitudes plus voisines. Bref, une armée coloniale est indispensable. On le reconnaît, on le proclame et on est encore à en discuter les conditions, la formation, l'importance !

Les idées que j'expose ne sont pas d'aujourd'hui ni d'hier ; la pensée de constituer une armée coloniale a été l'une des premières pensées de celui qui fut l'organisateur de la défense nationale en 1870 ; il y a des années et des années que les projets les plus divers ont été déposés devant les Chambres. Et quand on pense que s'ils eussent été votés plus vite, nous eussions économisé tant d'existences, épargné tant de deuils, on excuse aisément ceux qui, frappés de ce qu'il y a de périlleux, de criminel, dans de pareils retards, accusent l'obstruction parlementaire d'être un fléau national et de menacer les intérêts vitaux de ce pays. J'espère que de nouveaux retards ne se présenteront pas, et que, pour adopter un projet si nécessaire, l'unanimité se rencontrera dans le Parlement. (*Applaudissements.*)

Ce sont, en effet, des pensées de grandeur nationale, des pensées d'avenir qu'il faut mettre en commun, et, chaque fois qu'il s'agira de la grandeur du pays, je ne doute pas que tous les républicains, tous les représentants du pays ne soient d'accord. (*Assentiment unanime et applaudissements.*)

Constituer une armée coloniale recrutée tout à la fois dans nos éléments indigènes et par le libre con-

sentement de ceux qui voudront suivre la carrière des armes, former ainsi un corps de troupes aguerries, obéissant non plus seulement à l'obligation, mais à la vocation, ce devrait être l'œuvre de demain.

Il appartient au pays, sur ce point comme sur tout autre, de faire connaître son sentiment. La République n'a pas donné au suffrage universel tant de libertés et tant de moyens d'exprimer sa volouté pour qu'il attende en silence qu'on sollicite une fois de plus ses suffrages, et, s'il ne se désintéresse jamais de la vie publique, il trouvera toujours le Parlement prêt à se conformer à sa pensée. (*Vive adhésion et applaudissements prolongés.*)

CONSERVER ET PROGRESSER

En 1897, à l'approche du renouvellement triennal du Sénat, les chefs des divers partis politiques exposèrent leurs programmes devant le pays. M. Waldeck-Rousseau était soumis au renouvellement. Le 2 janvier, la veille même du scrutin, il prononça un discours devant les électeurs sénatoriaux de la Loire réunis à Saint-Étienne. Il fit d'abord ressortir les services rendus à la République par le Sénat, puis il présenta, en un langage énergique, les idées qu'il avait émises au cours de l'année précédente et qui pouvaient se résumer ainsi : La République doit conserver, mais progresser.

Messieurs,

Une fois de plus, demain, le gouvernement républicain recevra du pays une consécration nouvelle, et, pour que la signification n'en puisse pas être affaiblie, il faut dire bien haut que vous ne formez pas, vous les électeurs sénatoriaux, un collège recruté par des lois arbitraires, et que vous êtes l'expression vivante et certaine du suffrage universel lui-même.

C'est lui qui vous choisit parmi ceux qu'il connaît le mieux, qu'il ne perd jamais de vue, qu'il juge les plus dignes de le représenter dans la commune. Par là même que, dans l'élection de ses représentants municipaux, il obéit à des considérations supérieures, aux aspirations du moment, qu'il est retenu et modéré dans les premiers mouvements de sa politique par le

souci de ses intérêts directs et permanents, on voit se refléter en vous non pas ses passions d'un jour, ses impulsions ou ses entraînements d'une heure, mais ses volontés profondes, sa pensée durable, sa tradition toujours constante en dépit d'apparentes variations, et son double instinct de conservation et de progrès.

Cette origine, cette communauté de vues née d'un contact incessant, cette solidarité indéniable de l'électeur et de l'élu, permettent de répondre victorieusement à ceux qui voudraient prétendre que le corps électoral sénatorial n'est pas d'institution démocratique : ce qui est vrai, c'est qu'il constitue l'organisme permanent de la démocratie, sa fidèle image, et qu'il plonge ses racines au cœur même du suffrage universel.

Ceux qui vont répétant que la Constitution de 1875 est l'œuvre d'une assemblée monarchique, ont oublié qu'elle fut votée par 354 républicains contre 353 monarchistes. Ceux-ci rêvaient d'instituer une seconde Chambre choisie par le pouvoir exécutif ou recrutée dans une aristocratie intellectuelle et sociale. Ce furent les républicains qui placèrent la République sous la garde des communes de France.

L'avenir ne tardait pas à leur donner raison. Je ne veux pas rappeler une fois de plus que c'est le Sénat qui a défendu notre Constitution contre les entreprises du néo-césarisme. Plus récemment il a rendu à la République un service plus grand peut-être.

On vit, il y a moins d'un an, la séparation des pouvoirs menacée, un ministre prétendre à diriger les instructions, à donner ses ordres à la justice, à se proclamer, non pas seulement son chef hiérarchique, mais son chef judiciaire. Une seule fois, sous l'Empire, pareil langage avait été tenu par M. Baroche, et c'était un des cinq qui lui répondait : « La suprême direction

des actions publiques n'appartient pas le moins du monde au ministre de la justice! Que deviendrait la séparation des pouvoirs? Si le pouvoir judiciaire est subordonné au ministre, la séparation des pouvoirs s'évanouit. » Il eût pu ajouter avec la Constituante « qu'une société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de Constitution. »

Est-ce pour s'être montré le gardien vigilant des libertés individuelles que le Sénat s'entend aujourd'hui accuser d'empiètements? On serait tenté de le croire, en voyant que ceux qui veulent amoindrir ses prérogatives sont ceux-là mêmes dont il a dénoncé et condamné les projets, et que contre eux il a défendu la liberté.

L'heure est d'autant moins indiquée pour affaiblir son autorité, qu'il est permis de prévoir que son rôle de défense constitutionnelle et de défense sociale ne trouvera que trop d'occasions de s'affirmer.

Tout l'édifice de la société moderne repose sur la conservation du principe primordial proclamé par la Révolution, l'égalité des droits et des charges. Elle est la garantie donnée à l'universalité des citoyens contre l'arbitraire possible des majorités. Si nous avons pu traverser tant de crises et de commotions sans que la vie même de la nation fût un seul instant compromise, sans que la paix sociale fut un seul instant menacée, c'est parce que cette égalité se traduit en une solidarité étroite, qui ne permet pas qu'une atteinte soit portée au droit de quelques-uns sans s'étendre immédiatement à tous les autres.

Or, voici que, sous prétexte de réforme financière, on parle de diviser la nation en deux classes : ceux-ci supporteraient l'impôt, ceux-là en seraient affranchis.

On parle de rétablir des privilèges contre ceux qui possèdent plus, au profit de ceux qui possèdent moins. Jadis les partis s'adressaient moins à l'envie qu'à l'instinct de justice, à l'orgueil de l'égalité, à tout ce qu'il y a de plus noble dans l'âme humaine ; maintenant on parle un autre langage : « Que ceux qui n'ont pas plus de 2.500 francs de revenu viennent à nous ! ils ne contribueront plus aux charges publiques ! Pour eux, nous rétablirons une féodalité du nombre et une vassalité de la fortune. »

Certes, jamais appât plus grossier et plus menteur ne fut offert à la crédulité populaire. Les apôtres de l'impôt sur le revenu se gardent de dire qu'ils laissent debout tous les autres impôts les plus lourds, parce qu'ils ont dû reconnaître eux-mêmes l'impossibilité de faire entretenir toute une partie de la nation par l'autre et que le dégrèvement qu'il comporte ne dépasserait pas quelques francs par tête.

Mais ce sont là des aspects de la question secondaires et bas, auxquels je ne veux pas m'arrêter.

Ce qu'il importe de dénoncer, ce sont les conséquences auxquelles aboutirait cette folle conception : une barbarie nouvelle, le dégoût de l'épargne, la stérilité du travail, la vie publique s'arrêtant peu à peu avec le développement de la richesse.

Pense-t-on que ceux-là qui gagnent péniblement 2.500 francs à remuer la terre ou à travailler dans l'usine accepteront longtemps de payer pour ceux qui touchent aux guichets des trésoreries générales moins de 2.500 francs de rente? Ils regarderont au-dessus d'eux et ils diront à leur tour que ceux-là seulement paieront le tribut qui ont 3.000, 4.000 ou 5.000 francs de revenus! Alors, de jour en jour, d'échelon en échelon, le privilège s'élèvera jusqu'au moment où la

raison, l'utilité d'acquérir s'affaiblissant sans cesse, les capitaux étant dépréciés, toute fortune apparente poursuivie, tout capital dépassant le chiffre marqué par la progression proscrit, le prolétariat, suivant la parole de Proudhon, n'étreindra plus qu'un cadavre !

Et ce n'est rien encore. Une telle possibilité ne vivrait pas une heure. On ne ferait pas admettre un instant à un peuple civilisé que ceux-là votent et mesurent l'impôt, qui ne doivent pas le payer. C'est contre le principe même de la démocratie, c'est contre le suffrage universel que conclurait une aussi criminelle conception, et la logique implacable des faits conclurait à son tour à une réaction formidable, qui balayerait le Gouvernement assez faible pour avoir permis à ces mortelles chimères de s'exprimer autrement que par de vaines déclamations.

Je n'imagine pas que le suffrage universel tombe dans une pareille erreur; mais, s'il pouvait en être ainsi, gardons comme une ressource suprême les institutions par lesquelles il s'est à l'avance prémuni contre ses propres égarements.

En voici bien assez pour justifier la prévoyance de la Constitution, ses origines démocratiques, sa nécessité constitutionnelle, l'intérêt supérieur de la République à ne point l'affaiblir.

Mais ce n'est pas assez de conserver, il faut progresser, et, à vrai dire, ces termes sont inséparables. La vie est faite de mouvement, de croissance, de transformations, et la politique n'obéit pas à des lois différentes.

Nous avons longtemps profité de l'admirable élan que notre parti avait reçu tout à la fois des circonstances tragiques qui l'avaient uni dans une même pensée de salut et de concorde, et de la discipline que son chef incontesté avait su établir.

L'éveil croissant des ambitions personnelles, une trompeuse sécurité, une lutte incessante pour le pouvoir, un oubli trop fréquent des devoirs généraux, ont peu à peu tendu à immobiliser le parlementarisme dans une agitation sans résultats, dans un tumulte d'affirmations contradictoires et impuissantes. Il y a des heures où on peut se demander si tout son effort ne se borne point à élever et à détruire des ministères, et non point à donner au pays la direction et les satisfactions que réclament son activité et son ardeur de vivre...

La législature actuelle a tenu 367 séances et elle a discuté sans le moindre profit 244 questions ou interpellations!... Une guerre d'embuscades sans dignité et sans profit suspend à chaque instant les discussions utiles. Au moment de voter le budget, la Chambre s'interrompt tout à coup pour reviser le Sénat. Il eût mieux valu reviser son règlement. Le devoir de demain est de donner au fonctionnement législatif une méthode grâce à laquelle la volonté d'aboutir devienne enfin supérieure à l'ambition de parvenir.

Ce n'est pas seulement en substituant aux abus actuels une réglementation rationnelle qu'on rendra au régime parlementaire son activité et sa force. Il faut qu'il demeure la fidèle expression de l'opinion publique et pour cela il faut aussi que tous les pouvoirs publics s'exercent dans leur plénitude, avec le souci des responsabilités qu'ils imposent.

Nous vivons sous l'empire d'un aphorisme funeste qui veut que le mandat donné à la Chambre ne puisse être abrégé; l'habileté, le sophisme ont peu à peu accrédité cette opinion que ramener l'élu devant l'électeur et le mandataire devant le mandant, c'est manquer de respect au suffrage universel.

La vérité est que la souveraineté nationale ne s'aliène pas, ni pour toujours ni pour un temps, et que la démocratie n'est qu'un vain mot si elle est fatalement dessaisie, fût-ce pour quatre années.

S'il arrivait qu'une Chambre se montrât impuissante à réaliser les vues du pays, c'est le devoir étroit du pouvoir exécutif, gardien en cela des droits de la souveraineté nationale, de la ramener devant le suffrage universel.

D'autres réformes sollicitent toute l'attention des pouvoirs publics.

Dans l'ordre administratif, il faut que la tutelle nécessaire de l'État s'exerce de façon à hâter et non point à ralentir la solution des affaires départementales ou communales.

Dans l'ordre économique, l'importance vitale acquise par le commerce extérieur exige la constitution d'une organisation coloniale et d'une armée coloniale.

Dans l'ordre social, il faut faire aboutir les lois de prévoyance, développer l'esprit d'association par la liberté. Il faut offrir aux syndicats professionnels des buts pratiques moins spéculatifs et moins abstraits, développer leur capacité commerciale et industrielle.

Dans l'ordre financier, avant d'ébranler davantage nos institutions budgétaires, il faut approfondir promptement la question du dégrèvement des contributions actuelles par la réforme du régime de l'impôt sur l'alcool.

Voilà, certes, beaucoup plus de questions qu'il n'en faut pour absorber l'activité parlementaire. A quelles conditions peut-on espérer de les résoudre? C'est se demander quelle doit être la tendance générale de la politique républicaine.

Toutes les revendications de l'heure présente, la

nécessité de ne point tromper les espérances que la République a fait naître, d'empêcher que le parlementarisme ne s'expose au reproche d'impuissance, tout concourt à démontrer de quelle nécessité il est de conquérir au gouvernement républicain l'adhésion de la nation tout entière. On peut même, dans la division qui naît de la lutte des partis, réaliser des réformes politiques, car la loi du nombre y suffit.

On ne réalisera jamais de réformes sociales ou économiques que par le concours de toutes les forces, de l'union de tous les intérêts qui soutiennent et constituent une société.

Pour y parvenir, il n'est nul besoin de rien céder de nos principes, ni d'abandonner aucune de nos conquêtes. Il faut placer l'idée de justice et l'idée de liberté au-dessus des misérables intérêts de parti, voir en elles la raison d'être du gouvernement républicain, considérer que, s'il ne doit confier le dépôt de ses institutions ou de ses pouvoirs qu'à des mains éprouvées, il doit à tous les intérêts la même protection, à toutes les convictions le même respect. Il suffit d'être juste et de n'être point sectaire.

Il n'est pas nécessaire, pour se fortifier dans cette opinion, de puiser des enseignements ailleurs qu'aux sources de la Révolution française. Si on la juge non pas dans les convulsions et les crises qu'elle a traversées, mais dans sa doctrine, c'est la suprématie de la liberté de penser, c'est l'indépendance absolue du for intérieur, c'est le respect de l'individualisme qui s'en dégagent comme les articles de sa foi. C'est en restant fidèles à ces maximes que la République achèvera la conquête des esprits.

Je n'ignore pas que certains politiciens ont prétendu nous dicter les règles de conduite qu'ils jugent les

plus appropriées aux besoins de leur opposition. Ils ont condamné le parti des républicains de gouvernement à ne se composer que des républicains de la première heure, et ils se sont réservé, eux, d'ouvrir leurs rangs, non point même aux repentis, mais aux impénitents, non point aux républicains du lendemain, mais aux réactionnaires irréductibles d'hier, d'aujourd'hui, de demain.

Est-ce que dans la Gironde nous n'avons pas vu se former une coalition des bonapartistes, des cléricaux, des boulangistes, des radicaux-socialistes et des socialistes?

Est-ce que dans le Gers, qui demeura longtemps la dernière citadelle de l'Empire, l'un de ses anciens représentants ne pouvait pas montrer, il y a quelques jours, ses amis « passant sur le ventre des républicains modérés et des opportunistes » pour se joindre aux socialistes et aux radicaux? A ceux qui recrutent de pareils auxiliaires et subissent, s'ils ne la recherchent, cette promiscuité, faut-il appliquer l'épithète de dupes ou celle de complices? N'avons-nous pas le droit de dénoncer le mensonge et l'hypocrisie de leurs syllabes? Qui donc serait assez pusillanime pour ne pas secouer le joug d'une logomachie dénuée de sincérité?

Quand pour la première fois j'ai pris la parole dans ce département, à Montbrison, j'ai dit que la ligne de conduite que nous voulions suivre était simple : qu'elle consiste à demeurer fidèle à nos idées, à nos principes, à les appliqeer dans un large esprit de liberté et de tolérance; que, si nous étions assez heureux pour recueillir des adhésions nouvelles, nous nous en réjouirions; que, si elles nous étaient refusées, nous nous garderions de l'esprit de secte et que, sans défaillance, nous continuerions de travailler à l'unité poli-

tique de la France. Républicain de naissance et de raison, je n'ai qu'un médiocre souci des excommunications qui partent d'un zèle trop nouveau pour que je leur reconnaisse la moindre autorité.

Je persiste à penser que la République doit poursuivre un autre but que de diviser pour régner, que d'animer les uns contre les autres. C'est un emploi insuffisant de sa force que de réitérer seulement par l'ostracisme les affirmations de sa victoire. Ceux-là étaient de médiocres conquérants qui passaient la charrue et semaient le sol là où des civilisations séculaires avaient vécu. Tout ce que la France produit d'énergies, de bonnes volontés, d'initiatives, de forces intellectuelles et morales, nous voulons le conquérir à la République, non pour réagir, mais pour agir, non pour reculer, mais pour progresser.

Nous voulons en un mot achever l'œuvre de la Révolution et, tandis que se réduira de plus en plus le champ d'opposition où la réaction s'unit à la démagogie, c'est en restant fidèles à ses principes que nous demeurerons les fondateurs persévérants d'une politique vraiment nationale.

LE COMMERCE

L'INDUSTRIE ET LA RÉPUBLIQUE

Le 24 février 1897, à l'Hôtel Continental, eut lieu une réunion de commerçants et d'industriels auxquels s'étaient joints un grand nombre de personnages politiques. Il s'agissait de constituer un « Comité national républicain du Commerce et de l'Industrie ». M. Waldeck-Rousseau prononça un discours dans lequel il définit la mission du futur Comité.

Messieurs,

Les organisateurs de cette réunion m'ont prié d'être leur interprète auprès de vous, d'abord pour vous remercier d'avoir répondu à leur convocation, et ensuite pour préciser très simplement et très brièvement l'objet de cette réunion.

Si l'initiative en appartient plus particulièrement à l'une de nos associations républicaines, je tiens à dire immédiatement qu'elle n'a pris cette initiative que d'accord avec toutes les autres. Ce n'est pas seulement l'Association Nationale Républicaine qui est représentée ici, c'est encore l'Union Libérale dont vous connaissez tous l'honorable et éminent président M. Barboux. Moi-même, je tiens à le dire, je représente encore une autre association républicaine, qui s'est fondée quelque temps après la mort de Gambetta pour

défendre sa mémoire, pour perpétuer sa tradition politique, et dont le but actuel, déjà presque réalisé, est de reconstituer dans chaque arrondissement de Paris des comités résolus à prendre part à toutes les luttes électorales et à s'efforcer de donner à Paris, la ville-lumière, une représentation en harmonie avec son niveau moral et intellectuel (*Applaudissements.*)

Nous n'avons tous qu'une même et identique préoccupation, c'est celle qui nous réunit aujourd'hui, et je vais vous l'indiquer d'un mot : nous considérons que les prochaines élections générales seront d'un intérêt décisif et d'une gravité exceptionnelle.

Elles mettront, en effet, en présence des principes tellement contraires, elles verront en jeu des questions si primordiales, que de leur résultat peuvent dépendre et l'avenir du gouvernement républicain et l'avenir même de ce pays ; j'exprime en parlant ainsi une conviction qui chez moi est très profonde. (*Très bien! très bien!*)

Après 1870, les élections générales ont d'abord mis aux prises le principe monarchique et le principe républicain. Plus tard, la lutte s'est engagée entre des fractions diverses de l'opinion républicaine. Il s'agissait de savoir, — et j'emploie ici un des termes de la logomachie parlementaire, — si l'on irait plus à gauche, plus vite ou plus lentement, si le gouvernement serait plus modéré ou plus avancé ; toutes questions, toutes controverses extrêmement graves, mais qui cependant ne mettaient en péril aucun des principes essentiels sur lesquels repose notre société démocratique.

Or, nous croyons, Messieurs, et je parle ici au nom de tous ceux qui m'entourent, qu'aux élections générales prochaines, par une conséquence inéluctable des

questions qui ont été posées, nous aurons à combattre, non plus pour des méthodes, mais pour des idées et des principes essentiels; nous aurons à défendre la liberté individuelle, le droit à la propriété, le droit à la liberté du travail, en un mot, Messieurs, tout ce qui est la grande tradition de la Révolution française, (*Applaudissements*), la démocratie elle-même, contre les entreprises d'une démagogie infiniment dangereuse. (*Très bien, Très bien!*)

Je ne fais pas allusion par là à ce que l'on pourrait appeler le péril collectiviste. Je ne redoute pas à brève échéance, je l'ai dit ailleurs et je le répète, une réalisation, même partielle, de la chimère collectiviste. La nationalisation du sol, l'appropriation par l'Etat de tous les moyens de travail et de production, ce sont là des promesses inscrites sur des drapeaux qu'on déploie pour entraîner les foules; mais il est visible qu'une révolution aussi profonde et aussi radicale, j'ajoute aussi déraisonnable, n'est pas à craindre dans un avenir prochain.

Ce qu'il faut redouter, c'est un certain socialisme déguisé, — officiel à de certaines heures, — et financier. Nous avons vu se produire un des événements les plus graves peut-être qui aient marqué ces dernières années, quand, non pas un particulier, non pas même un ministre, mais le président d'un conseil des ministres a formulé et livré à l'opinion cette pensée que l'impôt devrait être un moyen de rétablir l'égalité dans la lutte entre ceux qui possèdent plus et ceux qui possèdent moins. Tout le socialisme est en puissance dans cette formule.

La Révolution française nous avait enseigné que l'impôt ne peut être demandé par l'Etat que dans la mesure des besoins publics, et qu'il doit être demandé

à chacun dans la mesure de ses facultés. On vient, tout au contraire, nous dire qu'il doit être un instrument de réparation des injustices sociales en constituant une sorte de déversoir au-dessus duquel le travail, l'épargne, la fortune, la richesse, restitueront ce qu'ils auront acquis en trop.

S'il est vrai que l'essence du socialisme soit de faire intervenir l'Etat dans la répartition de la fortune, j'ai bien raison de dire que dans cette formule il y a le socialisme tout entier.

J'ajoute qu'elle contient aussi une reconnaissance déguisée de ce que le socialisme a souvent appelé la guerre des classes. Il est aisé de prévoir à quelles conséquences une pareille doctrine peut conduire.

Nous vivons dans un pays de suffrage universel, dans un pays, par conséquent, où le nombre fait la loi, et si quelque chose est demeuré la garantie de la liberté, c'est que la loi ne peut pas être faite contre quelques-uns sans se retourner immédiatement contre tous.

Le jour où le plus grand nombre pourrait imposer au plus petit sa volonté, son arbitraire, ses caprices, déplacer le fardeau des charges publiques et le faire incomber seulement à une catégorie sociale, nous toucherions à la plus détestable, à la plus abominable des tyrannies. (*Applaudissements.*)

J'insiste sur cet ordre d'idées parce que je parle d'élections et parce qu'avec des formules variées, diverses, plus ou moins précises, plus ou moins hardies ou plus ou moins prudentes, l'impôt progressif sera très certainement une des plateformes électorales des élections générales de 1898. Je vous en montre le péril; c'est une menace formidable dirigée contre tous ceux qui travaillent, petits et grands, car, il faut bien se le

dire, le jour où on entre dans la voie de l'arbitraire et de l'injustice, il n'y a plus de limites. (*Vifs applaudissements.*)

Il est donc de toute nécessité, Messieurs, de se préparer à un combat dont les résultats pourront être aussi décisifs. Ce n'est pas seulement parce que les questions portées devant le suffrage universel seront plus graves que les élections de 1898 seront plus importantes; c'est encore parce qu'il me semble que tout le monde, que tous ceux qui, par leur travail, leur commerce, leur industrie, contribuent à la vie et à la prospérité du pays, souffrent de l'état d'indécision et d'impuissance qui a pesé sur ces dernières années.

Je ne veux pas parler avec amertume ni en termes sévères de l'œuvre de la législature actuelle ; je fais la part des circonstances et des événements, mais je constate que presque toutes les questions sur lesquelles le pays éprouverait le besoin d'avoir de l'apaisement, de la certitude et de la sécurité, ont été tour à tour effleurées sans qu'aucune soit résolue.

Je ne sais si je raisonne bien à votre point de vue, à vous, Messieurs, qui êtes surtout des industriels et des commerçants, mais il me semble que ce que vous devez exiger avant tout, ce qui vous est plus indispensable que tout le reste, c'est de savoir ce que sera le lendemain, et tout particulièrement ce que sera ce lendemain au point de vue financier, au point de vue de ce qui constitue votre atmosphère vitale, et je ne sais pas si j'exagère et si l'on pourra m'accuser de paradoxe, mais il me semble qu'il vaut peut-être mieux dans l'intérêt de l'industrie être certain que pendant dix ans un régime même insuffisant et même médiocre sera maintenu, que de rester pendant ces mêmes dix

années dans un état de perplexité et d'incertitude qui, à certaines heures, peut aller jusqu'à l'anxiété. (*Applaudissements.*)

Il faut donc constater comme une vérité essentielle que la conservation du régime républicain, l'accomplissement de son grand devoir vis-à-vis du pays, exigent qu'on sorte des tâtonnements, des incertitudes et des essais qui n'aboutissent jamais.

Or, pour cela, Messieurs, il faut une majorité gouvernementale capable de former un Gouvernement sachant ce qu'il veut et où il va ; et si les élections se font sans préparation, sans précautions, sans une direction intellectuelle et politique, nous sommes exposés à voir recommencer une expérience qui ne s'est poursuivie que pendant trop longtemps.

De ces quelques réflexions la conclusion à tirer est bien facile. Il faut, de toute nécessité, que ceux-là qui représentent les intérêts en France se sentent défendus, il faut qu'ils pourvoient eux-mêmes à leur propre défense. (*Applaudissements.*)

Il est de toute nécessité de ne pas laisser à la bonne volonté ou à l'initiative de chacun les préparatifs de la guerre, il est indispensable, et dès à présent, de commencer une œuvre de propagande, de polémique et de préparation électorale qui réponde à une pensée fondamentale dans laquelle puissent se réunir tous les hommes de bonne volonté.

Eh bien ! aux prochaines élections, je n'aperçois pas qu'il puisse y avoir entre les républicains désireux de fonder un Gouvernement de dissidences capables de les diviser ; elles se feront, je le maintiens, sur une question de conservation sociale et démocratique. (*Approbation générale.*)

Par conséquent l'étendue de la plate-forme, le carac-

tère élevé et supérieur de la cause pour laquelle nous sommes appelés à combattre, rendent facile l'accord unanime de tous ceux qui ont un même vœu, une même pensée, une même ambition, la grandeur de ce pays et la fécondité des institutions républicaines. (*Applaudissements répétés.*)

En quoi, Messieurs, peut et doit consister cette propagande?

Il y aurait une très grande injustice à considérer que rien n'a été entrepris. Avec des ressources extrêmement méthodiques et tout à fait insuffisantes, les associations dont j'ai parlé tout à l'heure ont déjà fait de très grands efforts et obtenu de sérieux résultats.

On a fait des conférences qui ont eu un certain retentissement. Je dis un certain retentissement et je m'explique, j'entends par là qu'elles n'ont pas eu le retentissement qu'elles devaient avoir, car les associations républicaines qui ont fait imprimer ces conférences, qui les ont distribuées sous forme de brochures, ont été limitées dans leurs moyens d'action et de distribution ; des études sur le socialisme — je ne parle que de celles-là parce que les noms de ces deux orateurs viennent en ce moment à ma mémoire — comme celles de M. Barboux et de M. Deschanel, auraient dû être répandues, non pas à 10 ou 20.000 exemplaires, mais par centaines de milliers d'exemplaires.

Il faudrait, en outre, que ces conférences si utiles ne fussent pas faites exclusivement par les gens d'initiative et de bonne volonté qui spontanément, et les premiers, se jettent dans la mêlée. Là aussi il faut une organisation. Nous avons autour de nous beaucoup de bonnes volontés; mais, pour qu'il se fasse sur tous les points du territoire une agitation salutaire sur ces questions de conservation sociale, il faut nécessaire-

ment faire face à des frais, à des dépenses ; il y a là tout un système d'organisation à créer et à faire vivre.

Voilà une des premières branches de la propagande qui nous paraît indispensable.

Il y en a une autre. Nous n'avons pas songé, Messieurs, à créer des journaux nouveaux. Il en existe beaucoup ; faire un journal ou des journaux est une œuvre extrêmement coûteuse ; mais il y a sur toute la surface du territoire et dans tous les départements des journaux qui sont des journaux amis, qui ont les mêmes préoccupations que nous, qui demandent seulement à être bien renseignés. L'Association Nationale Républicaine a fondé une correspondance qui est envoyée déjà à un très grand nombre d'entre eux ; mais comme ses ressources sont extrêmement minimes, cette correspondance est seulement hebdomadaire ; elle est par conséquent très insuffisante. J'ajoute qu'une correspondance, pour avoir de l'action sur le pays, devrait, si on en avait les moyens, être une correspondance télégraphique.

Je vais ici vous soumettre une réflexion qui est née chez moi d'une longue expérience.

Il serait très à désirer que le public français continuât de se passionner, comme il l'a fait autrefois, pour les articles dans lesquels se trouvent de grands et de nobles développements : mais la presse a changé d'allures, de caractère, et, soit que le public ait exigé un aliment plus léger, soit qu'en lui présentant cet aliment de préférence on ait modifié ses goûts, il faut constater qu'aujourd'hui l'influence de la presse est une affaire d'informations et que la polémique des journaux dans laquelle nous devons faire entendre notre voix est faite presque exclusivement au moyen d'informations. Il y a tant de moyens de rendre

compte du même fait, en en rendant le récit favorable aux uns ou aux autres. ! (*Rires*)

Pour vous en convaincre, vous pouvez consulter au hasard un des journaux qui combattent l'ordre social, le bon ordre social, et vous y verrez quelle tournure on sait donner aux événements en apparence les moins de nature à servir le parti dont ils se réclament.

Ce n'est pas tout encore, Messieurs. Dans les circonscriptions électorales où nous avons des amis, qui sont représentées par des députés attachés aux idées que nous défendons nous-mêmes, notre rôle est très simple; il consiste avant tout à nous mettre à leur disposition et, dans la mesure où ils le jugent nécessaire, à leur donner notre concours. Mais il ne suffit pas de conserver, et c'est déjà une œuvre difficile, les positions qui ont été acquises, il faut encore conquérir des positions nouvelles. Pour cela, il faut trouver et se créer dans les départements des correspondants; avoir là des agents qui correspondent à notre pensée, fonder des comités, encourager des publications, payer de la publicité. C'est encore une œuvre qui demande des ressources, et des ressources très considérables.

Je ne fais qu'esquisser une partie d'un plan de propagande, et tout à l'heure le président de l'Association Nationale Républicaine vous indiquera avec plus de détails ce qui a été déja fait et ce que nous pouvons faire dans la suite. Je ne veux ajouter à ces explications qu'une très courte observation.

Quel doit être le but de cette propagande par la parole, par les imprimés, par les écrits, en un mot par tous les moyens de publication et de publicité? Il doit être double.

Nous avons une première mission à remplir. Il faut

partir de cette idée qu'il y a infiniment de bonne foi dans le peuple français et infiniment de bon sens; mais qu'il y a aussi infiniment de crédulité; aucun peuple n'est plus accessible au charlatanisme des mots, et, par conséquent, il ne faut pas craindre d'aller à lui, d'analyser devant lui les idées, les projets, les prétendues réformes avec lesquels on berce, je devrais dire on berne sa crédulité. (*Très bien! très bien!*)

Il faut y porter l'analyse, y mettre le scalpel; il faut lui montrer ce que valent certaines prétendues rénovations financières, et, pour ne parler que du projet de l'impôt progressif sur le revenu, il faut montrer quel mensonge il est, à quoi il aboutit, comment il laisse debout tous les impôts les plus lourds et, dit-on, les plus vexatoires, comment il n'est pas un département où il se traduise par une exonération pour le contribuable de plus de 1 franc ou de 1 fr. 50; il faut, en un mot, opposer la réalité des choses à la fiction, et, qu'on me passe le mot, au mensonge.

Et puis, il ne suffit pas de montrer en quoi pèchent les conceptions de nos adversaires; il faut dire qui nous sommes, ce que nous avons été et ce que nous voulons demeurer. Il faut refaire l'histoire de notre parti, l'apprendre aux générations nouvelles; il faut montrer le rôle qu'il a joué dans la constitution et dans le développement de la troisième République et comment il n'est pas une réforme politique, économique, qu'il n'est pas une amélioration sociale qui n'ait été son œuvre patiente, mûrie et réfléchie. (*Vifs applaudissements.*)

Il faut montrer notamment que dans l'ordre des questions qu'éveille l'instinct de l'humanité, tout ce qui a été fait pour l'amélioration du travail, nous

l'avons fait, et il faut ajouter, bien hardiment, qu'il n'est pas de progrès qui nous effraie, pas de réforme qui nous répugne, à condition que ce soient vraiment des progrès et des réformes, à condition que la raison les accepte. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*) Et il faut ajouter encore que nous avons, nous aussi, soif de justice sociale, mais à une condition, c'est qu'on la cherche dans la conciliation des intérêts, dans la nécessaire harmonie du capital et du travail, et non pas en les ameutant l'un contre l'autre (*Nouveaux applaudissements.*)

Or, pour réaliser ces vues, Messieurs, il faudrait arriver à faire dans notre France une très grande révolution. Elle consisterait à obtenir de ceux qui représentent les intérêts de ce pays, qui le font vivre, qui sont ses nerfs, ses muscles, sa moelle, son sang, de tous ceux qui travaillent, qui produisent, qui constituent cette réserve admirable qui se traduit par une épargne annuelle, même dans le présent, de 2 milliards et demi, qu'ils veuillent bien se défendre eux-mêmes. (*Très bien! très bien!*)

Ce que je vais dire, Messieurs, je le dis sans précautions oratoires, bien certain que les critiques que je puis formuler ne s'appliquent à aucun de ceux qui sont présents à cette réunion, car leur présence ici marque assez leur bonne volonté. Eh bien! dans le commerce et dans l'industrie, on vit trop éloigné de la politique. On voit en elle une spéculation quelquefois peu honorable, dictée par des ambitions personnelles; on est frappé surtout des retentissements fâcheux que ses crises exercent sur le travail national; on s'en éloigne et on s'en détache. On y a cependant la perception très nette que le gouvernement républicain doit à ces grands intérêts sa protection, son attention, sa vigi-

lance; et voici où on raisonne très mal. On raisonne très mal, parce que le gouvernement républicain n'est pas une entité invariable; il est tel que le font les chambres, et les chambres sont telles que les font les élections. De sorte que si le commerce et l'industrie veulent avoir un gouvernement qui les comprenne, qui leur réponde et qui les défende, il faut de toute nécessité qu'ils se mêlent aux élections. (*Applaudissements.*)

Tenez, Messieurs, je relisais ces jours derniers la statistique des élections générales dernières. Elle est à la fois extrêmement affligeante et extrêmement consolante, parce qu'elle montre le remède en même temps que le mal.

Savez-vous quel a été le chiffre des abstentions dans les dernières élections législatives? Il a dépassé 30 p. 100. Dans le département de la Seine, sur 645.834 inscrits il y a eu 191.770 abstentions, c'est-à-dire le tiers. Si vous prenez l'ensemble des résultats électoraux de la France, vous voyez que les abstentions ont atteint 3.018.824 voix. Si on rapproche maintenant de ces chiffres ceux que je vais vous donner, l'attention est immédiatement appelée, je dirai volontiers surexcitée.

Savez-vous par combien de voix ont été élus à Paris les socialistes? Par 54.609, et il y a eu 191.000 abstentions! (*Mouvements.*)

Ajoutez aux voix des socialistes celles obtenues par les radicaux et vous trouverez encore un chiffre sensiblement inférieur à celui des abstentionnistes.

On peut faire le même raisonnement pour le département du Nord; on peut le faire pour tous les départements de France; et, pour ne pas vous fatiguer par des détails, voici les derniers chiffres que je veux vous confier :

Aux dernières élections générales, les députés radicaux ont obtenu 1.143.000 voix, je néglige les fractions; les radicaux socialistes, 171.000; les socialistes, 598.000; au total, 2.213.000 voix; et, à côté de ces 2.213.000 voix qui se sont portées sur des radicaux et des radicaux socialistes, 3.018.000 électeurs n'ont pas voté!

On a dit souvent que ceux qui ne votent pas ce sont les errants, les gens qui passent, qui ne s'arrêtent qu'un instant.

C'est une erreur! Cette question des abstentions ne me frappe pas aujourd'hui pour la première fois; je l'ai examinée à une époque où j'avais des moyens d'investigations que je ne possède pas aujourd'hui. La vérité est que le plus souvent ces errants, ces gens qui ne se fixent pas, ne se font pas inscrire sur les listes électorales et que, par conséquent, il ne faut pas chercher l'explication des abstentions dans des absences, des déplacements ou des décès.

Alors pensez-vous que ce soient les électeurs socialistes qui s'abstiennent? Non! n'est-ce pas? Ce ne sont pas non plus les électeurs des députés radicaux socialistes, et je pourrais même dire que ce ne sont pas non plus les électeurs des députés radicaux, car toute cette masse électorale est toujours tenue en haleine, secouée, chauffée à outrance. Ceux qui s'abstiennent, ce sont les gens tranquilles, les gens qui ont pour la politique cet éloignement et cette aversion que j'indiquais tout à l'heure, aversion que je comprendrais s'il suffisait de ne pas faire de politique pour ne pas en ressentir les effets, mais que je ne comprends pas, parce qu'il suffit de ne pas faire de politique pour que la politique soit faite par ceux-là qui sont vos adversaires. (*Applaudissements.*)

Eh bien! Messieurs, il résulte de cet aperçu sur lequel je n'insiste pas plus longuement, qu'il faut faire sortir de leur recueillement, de leur inaction ou de leur timidité ces bataillons profonds, compacts, auxquels appartient d'avance la victoire. S'ils entrent en ligne, si nous pouvons réaliser tout ce que nous avons projeté, si nous pouvons entretenir dans le pays les communications qui sont nécessaires, nous faire entendre, organiser une incessante propagande, j'ose dire, sans prendre un engagement téméraire, que les élections prochaines donneront enfin à ce pays une Chambre répondant à toutes ses aspirations. Mais pour que les électeurs viennent à nous, il faut aller à eux; il faut avoir qualité pour leur parler; il faut appartenir au même monde, avoir à défendre les mêmes intérêts; et c'est pour cela que nous avons accueilli avec tant d'enthousiasme la généreuse pensée de quelques-uns d'entre vous de faire ici une réunion de commerçants et d'industriels.

Il faut, pour faire la guerre, des ressources; il faut dépenser, je ne dis pas beaucoup, mais assez; il faut avoir les ressources nécessaires pour entretenir sur le pied de guerre l'armée qui décidera du sort de la bataille.

Nous vous demandons, Messieurs, de rendre au parti républicain, à la cause de l'ordre social républicain, cet immense service de chercher autour de vous ceux qui voudront bien nous donner leur collaboration et leur aide. (*Très bien! très bien!*)

Vous aurez à examiner quels sont les meilleurs moyens pour y parvenir. Pour l'instant, je vous demande la permission de laisser la parole à M. Audiffred, qui, en vous faisant connaître quels ont été nos efforts et ce que déjà nous avons pu faire, vous

indiquera par là même tout ce qui nous reste à faire, tout ce qui nous reste à entreprendre. Nous faisons appel à votre bonne volonté avec cette franchise, avec cette absence d'arrière-pensée très naturelle chez des gens qui n'ont pas d'autre ambition que de bien servir leur patrie. (*Très bien! très bien! et triple salve d'applaudissements.*)

LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

LE SIÈCLE DE LA MUTUALITÉ

Le 16 mai 1897, à Saint-Étienne, se réunit l'Union des Sociétés de secours mutuels et de prévoyance de la Loire. M. Waldeck-Rousseau fit une grande conférence sur la Mutualité, étudiant son rôle et ses progrès en la montrant comme une des formes de la solidarité sociale.

Messieurs,

Ce qui soutient d'habitude un conférencier devant une assemblée aussi nombreuse et, par là même, un peu impressionnante, c'est qu'il traite de questions qu'il connaît très bien devant un public qui les connaît moins bien. Cela donne à son discours le charme de la nouveauté. Il peut, en outre, se tromper, commettre des erreurs et sa parole en reçoit ainsi une certaine liberté, une grande liberté d'allures.

Je ne puis compter sur aucun de ces avantages car je viens, devant des mutualistes, parler de mutualité. C'est un sujet dont vous connaissez, Messieurs, tous les détails, et si je m'enhardis à en parler une fois de plus après tant d'autres, laissez-moi vous dire que c'est beaucoup moins pour vous affermir dans votre œuvre que pour la laisser apercevoir par toutes les

personnes qui n'en ont pas encore suffisamment compris l'idée élevée et vu les résultats décisifs.

Aujourd'hui il est presque toujours vrai de dire que, quel que soit le local où l'on parle, on parle nécessairemnt un peu par les fenêtres, et c'est pour amener au mouvement mutualiste ceux qui n'y ont pas encore pris une part assez grande que je vous demande la permission, Messieurs, de parler devant vous de la mutualité, c'est-à-dire d'une question que vous connaissez si bien.

On a dit et écrit beaucoup de choses pénibles et dures sur le siècle qui va finir. Je crois cependant qu'il trouvera dans l'avenir un jugement favorable parce que, dans ses préoccupations, il aura donné la première place à ce qu'on est convenu d'appeler, d'une forme un peu trop générale peut-être, les questions sociales, à ce qu'il convient d'appeler plus exactement les questions de justice, de solidarité et de prévoyance sociales. C'est ce que nous n'apercevons peut-être pas suffisamment. En effet, le régime de liberté absolue sous lequel nous vivons, régime de fièvre, de mouvement, de créations, de réformes, a produit ce résultat que presque toutes les questions, presque tous les problèmes ont été successivement posés sans être résolus, et nous gardons du spectacle même auquel nous assistons, une impression un peu confuse, un peu inquiète.

Tant de questions ont été abordées qu'il ne faut pas être étonné si, dans la masse des problèmes posés, nous n'apercevons peut-être pas la physionomie des choses avec assez de simplicité et de clarté. Je crois que c'est surtout là une apparence et que, dans la confusion qui nous frappe, l'avenir distinguera facilement une pensée maîtresse, qui est essentiellement

une pensée humanitaire : c'est la recherche, c'est la préoccupation constante de ce qu'on peut appeler le devoir social.

Nous sommes, à vrai dire, trop près de ce qui se passe sous nos yeux pour le bien apercevoir, mais je suis convaincu que, dans un avenir lointain, les philosophes, les historiens, les moralistes verront se fondre et disparaître tant d'événements qui nous semblent considérables, qu'ils ne seront plus que la trame invisible, le fond du tableau, et que de cet ensemble se détachera, avec un relief vigoureux, la préoccupation, l'effort constant, persévérant, pour rendre enfin la situation des hommes meilleure et moins précaire. (*Vifs applaudissements.*)

Je suis persuadé que cette préoccupation n'a jamais été, dans aucun temps, aussi forte qu'à l'heure actuelle et, particulièrement, depuis une trentaine d'années, et on est amené par là même à se demander pourquoi elle a pris le pas sur tant d'autres préoccupations également importantes. Serait-ce parce que la situation actuelle des classes moyennes et des travailleurs serait plus dure qu'elle ne l'était autrefois?

Serait-ce parce que le labeur est moins rémunéré, en un mot parce que la condition des classes laborieuses, étant plus mauvaise, éveillerait plus de sollicitude et plus de pité?

Messieurs, je ne le pense pas. Je suis convaincu que le présent vaut mieux que le passé. Je crois que l'agriculteur, par exemple, serait frappé de stupeur s'il se voyait ramené, je ne dis pas à l'origine des temps, mais à un siècle en arrière, s'il constatait que la terre qu'il cultive n'est qu'une concession précaire, qu'il n'a pas le droit d'ensemencer son champ comme il veut,

de choisir sa récolte, s'il lui fallait subir tous les impôts d'autrefois et la corvée seigneuriale.

Je suis persuadé que l'ouvrier serait également frappé d'épouvante s'il se retrouvait placé dans la situation de ceux qui l'ont précédé il y a quelque cent cinquante ans ; s'il voyait le nombre des patrons limité ainsi que le nombre des ouvriers et des employés, s'il ne pouvait conquérir le droit au travail que par une série d'épreuves que l'histoire nous a fait connaître et sur lesquelles il ne serait pas humain d'insister.

Je l'ai dit et je le répète : si loin que nous soyons encore de l'état social rêvé, nous avons fait de grands progrès ; les ateliers, les usines sont installés aujourd'hui d'après des lois plus conformes à l'hygiène ; le régime alimentaire, le vêtement, le logement sont meilleurs qu'ils ne l'étaient autrefois, et, cependant, beaucoup plus qu'autrefois nous avons le sentiment d'une obligation à remplir et d'un progrès à réaliser. Quelle en est la cause ?

Elle tient à un fait essentiellement moderne et qui, dans ces derniers temps, a pris une bien grande importance. Je fais allusion à l'immense publicité au milieu de laquelle nous vivons et qui répercute partout le moindre événement qui se produit sur un point quelconque du territoire. Les misères, les malheurs d'autrefois restaient en quelque sorte ensevelis dans les limites du hameau, du village, de la commune, tandis qu'aujourd'hui il n'est pas une détresse, il n'est pas un accident qui, étant immédiatement publié, ne soit porté à la connaissance du pays tout entier. Il en est résulté, et il faut s'en réjouir, qu'au sentiment, commun à toutes les époques, du devoir individuel, qu'à la sollicitude, à l'intérêt individuels, on a vu se

substituer, peu à peu, le sentiment du devoir social. Et l'on s'est demandé comment la société pourrait, vis-à-vis de ses membres, accomplir cette série d'opérations qui lui incombent et par lesquelles elle leur garantirait, dans le présent, une situation meilleure qu'elle ne l'était dans le passé.

Ce devoir, tout le monde le comprend, mais tout le monde ne l'a pas compris de la même manière. Je ne veux rien dire ici qui ressemble à de la polémique ni faire la critique des systèmes ou des écoles qui ont cru qu'on pouvait résoudre cette grave question par une formule magique. Je veux montrer ce qu'a fait, à l'heure actuelle, l'école de l'initiative individuelle, l'école de la solidarité dont les sociétés de secours mutuels ne sont, en quelque sorte, qu'une forme.

Cette école s'est proposée un objectif en apparence modeste, mais qui, véritablement, n'est pas sans grandeur.

Le voici. Elle veut faire en sorte que tous les hommes malades, engagés dans les liens de la mutualité, soient secourus, que tous les sociétaires frappés d'un accident soient soutenus et assistés, que les veuves et les orphelins des membres de ces sociétés reçoivent, en cas de décès, des secours, et, enfin, que tous les sociétaires qui auront fait les sacrifices nécessaires pour réaliser ce but, puissent, advenant l'heure si triste de la vieillesse, compter sur une retraite qui mette leurs derniers jours à l'abri du besoin et de la misère. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà le programme essentiellement humain que les sociétés de secours mutuels se sont assigné à elles-mêmes. Voyons comment elles l'ont rempli.

Il est très remarquable que les sociétés de secours mutuels soient une œuvre qui appartient à peu près en

propre au XIXe siècle. A la fin du siècle dernier, on peut dire qu'il n'en existait pas. Il y avait alors un très petit nombre d'associations ou plutôt de confréries qui venaient en aide à leurs sociétaires mais en vertu de règles très diverses. Elles étaient le résultat d'initiatives très éparses, peu nombreuses, et on évalue au plus à 40 sociétés de ce genre le nombre des associations qui présentent quelques rapports avec nos sociétés de secours mutuels d'aujourd'hui. Et même, à une époque plus rapprochée, en 1830, il n'existait encore que 431 sociétés de secours mutuels. Le mouvement mutualiste n'a pris son essor décisif qu'à partir de 1851 et par l'application de la loi préparée par la seconde République de 1848.

C'est en effet à partir de cette date que le mouvement s'accentue. En 1851 il y avait 2.237 sociétés de secours mutuels ; en 1866 on en comptait 5.581 ; en 1870, 5.788 ; en 1890, 9.164, et, en 1894, — je prends cette date parce que c'est celle des dernières statistiques définitivement vérifiées — il n'y avait pas moins de 10.328 sociétés de secours mutuels.

Ce n'est pas assez que d'insister sur le nombre des sociétés ; il y a le nombre des sociétaires qui est peut-être encore plus intéressant à examiner.

En 1860 le nombre des sociétaires était de 534.233 ; en 1870, il est de 846.939 et, en 1894, nous arrivons au chiffre considérable de 1.583.469 sociétaires. C'est là quelque chose de très grand si l'on se rend compte — et l'expérience est là qui nous le montre chaque jour — de ce qu'il faut de temps et d'efforts pour grouper les initiatives individuelles et les rassembler autour d'une idée. On peut dire que la mutualité, en élevant le nombre de ses adhérents à plus

d'un million et demi en moins de 30 ans. a réalisé un véritable prodige.

Passons maintenant aux ressources que les sociétés de secours mutuels ont peu à peu réunies et centralisées.

L'avoir total des sociétés de secours mutuels, en 1861, était de 9.697.000 francs. En 1866, il est de 9.830.000 francs. Et si nous examinons quel est aujourd'hui l'avoir de ces sociétés, laissant de côté, pour y venir tout à l'heure, les sommes qui constituent le fonds de retraites, nous trouvons que les ressources, non compris le fonds de retraites, atteignent, en 1894, le chiffre de 69.473.377 francs.

C'est encore là un bond énorme puisque, en 1861, elles ne possédaient que 9 millions seulement.

J'ai laissé de côté, intentionnellement, le fonds de retraites, parce que c'est un sujet dont je voudrais vous entretenir d'une façon spéciale.

Le fonds de retraites était, en 1856, de 741.234 fr.; en 1870, il est de 18.138.094 francs; il atteint, en 1880, le chiffre de 38.113.046 francs et, en 1894, il s'élève à 109.333.492 francs. De telle sorte que si l'on compare le chiffre de 1870 à celui de 1894, on voit que le fonds de retraites a sextuplé.

Et ici j'appelle votre attention, Messieurs, sur un détail qui n'est pas sans importance, c'est que la progression du fonds de retraites est très supérieure à la progression du nombre des sociétaires. En effet, je montrai tout à l'heure que, de 846.000 en 1870, les sociétaires sont passés au nombre de 1.583.000 en 1894, c'est-à-dire que, pendant la même période, de 1870 à 1894, tandis que le nombre des sociétaires doublait, le fonds de retraites sextuplait. C'est une observation sur l'importance de laquelle je reviendrai.

C'est déjà un spectacle très consolant que celui qui est fourni par ces chiffres, mais ce qui est plus intéressant, et beaucoup plus consolant encore, c'est de voir les services rendus par les sociétés de secours mutuels, grâce aux ressources dont je viens de faire l'énumération.

Je vois, en prenant la statistique de 1894, que, dans cette seule année, les sociétés de secours mutuels ont payé 4.588.806 journées de maladie et remis à leurs sociétaires malades la somme de 5.211.957 francs, ce qui représente une allocation de 1 fr. 21 par jour.

Elles ont payé en honoraires aux médecins 2 millions 775.570 francs; en frais aux pharmaciens, 3.399.936 francs; en frais funéraires, 911.536 francs; en secours aux vieillards, infirmes ou incurables, 1.433.071 francs; en secours aux veuves et orphelins, 440.000 francs. De telle sorte que rien qu'en frais de maladie, en secours aux sociétaires malades ou infirmes, aux veuves et aux orphelins, la mutualité a pu, en un seul exercice, accorder plus de 11 millions de francs.

C'est là, je le répète, des chiffres intéressants à faire connaître pour montrer que la mutualité n'est pas un simple acte de fraternité désintéressée et stérile, et qu'elle aboutit, au contraire, à des résultats tangibles et infiniment précieux.

Dans la même statistique, je vous demande la permission de relever le nombre des membres des sociétés de secours mutuels auxquels aujourd'hui ces sociétés font une pension, et vous allez voir combien ici encore la progression a été rapide et considérable.

En 1870, pour ne pas remonter plus loin, le nombre des pensionnaires, des retraités, était de 2.633; il

s'est élevé en 1880 à 12.075, en 1890 à 26.311 et, en 1894, au chiffre considérable de 35.415. Il y a 35.415 membres de sociétés de secours mutuels qui, à l'heure actuelle, reçoivent une retraite. C'est là l'œuvre de la mutualité et quand je disais, tout à l'heure, que si notre siècle peut encourir des reproches, tout au moins il se relèvera aux yeux de l'histoire par certains actes, j'exprimais une vérité qui est maintenant confirmée, et l'on peut dire qu'une époque qui a obtenu ces résultats a véritablement bien mérité du pays et de l'humanité. (*Adhésion unanime et applaudissements.*)

Les sociétés de secours mutuels ne rendent pas seulement les services particuliers qui sont attestés par les bienfaits qu'en retirent leurs membres, elles rendent un service d'ordre général : il consiste à imposer la prévoyance à ceux qui s'engagent à entrer dans la mutualité. Et c'est là un très grand progrès que de se placer, par un contrat librement débattu et accepté, dans l'obligation de devenir prévoyant.

Je me rappelle qu'il y a quelques années j'étudiais, avec le directeur d'une grande compagnie d'assurances sur la vie, certaines des combinaisons que ces sociétés offrent à leurs clients. L'une d'elles avait attiré mon attention, je l'avais bien examinée, et je disais à ce directeur : telle combinaison que vous proposez à vos clients, ceux-ci peuvent la réaliser eux-mêmes puisqu'elle consiste à prélever tous les ans une somme déterminée, à la placer chez un banquier et à en capitaliser annuellement les intérêts. Le directeur me répondit : c'est vrai, tout client peut faire cette opération, mais, livré à sa propre initiative, il la fera pendant 2, 3, 4 ans, et, la cinquième année, il ne la

continuera plus, soit par indifférence, soit par suite d'un hasard quelconque, et la somme placée à une certaine époque dépérira entre ses mains.

Rien n'était plus juste que cette observation, et le service que rendent les sociétés de secours mutuels, c'est d'obliger à accomplir chaque année l'acte de prévoyance nécessaire pour obtenir les résultats voulus. (*Applaudissements.*)

Il y aurait donc un bien grand intérêt à ce que la mutualité fût encore développée. C'est beaucoup que, dans une nation de 38 millions d'habitants, il y ait déjà 1.583.000 mutualistes : il s'en faut de beaucoup que ce soit assez. Il faut donc rechercher les moyens qui permettent de répandre cette bienfaisante contagion partout où elle n'a pas encore pénétré. (*Nouveaux applaudissements.*)

A ce point de vue, votre réunion d'aujourd'hui, Messieurs, rend les plus grands services; elle fait connaître les résultats obtenus; elle crée un peu de bruit autour de la mutualité, — et nous sommes dans un temps où il faut faire un peu de bruit autour des actes qu'on fait pour surexciter la curiosité publique. Il faudrait donc que ces réunions se multipliassent et qu'il y en eut dans tous les départements. (*Assentiment général.*)

Ici, j'aborde un chapitre un peu délicat. Il faudrait que les départements, les communes arrivassent à s'imposer plus de sacrifices qu'ils n'en font à l'heure actuelle. Je sais très bien que leurs charges sont lourdes et multiples, mais j'ai toujours vécu sur la foi de cet axiome qu'on est toujours assez riche pour faire une bonne affaire. (*Applaudissements et bravos.*)

Or, l'expérience montre que partout où la mutualité grandit, les charges de l'assistance publique

s'abaissent, et que, à mesure que se répand la prévoyance, on voit diminuer ce terrible fléau de la misère dont une partie n'est imputable qu'à l'imprévoyance personnelle. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Eh bien! le département de la Loire, qui m'apparaît comme le premier département ayant pris la tête du mouvement mutualiste, n'a peut-être pas fait tout ce qu'il est possible de faire. C'est pourquoi je disais que cette question est délicate. Des départements, où le mouvement industriel et commercial est moins développé que dans la Loire, donnent des subventions beaucoup plus importantes que ne le fait celui-ci. Dans un autre département que je connais bien, la Loire-Inférieure, les subventions départementale et communales s'élèvent à 21.300 francs, tandis que, dans la Loire, le total de ces subventions n'atteignait, en 1894, que 6.790 francs. Dans le département de Maine-et-Loire le total des subventions est de 23.646 francs, et, dans un département qui n'est pas sans analogie avec celui de la Loire, parce qu'il est très grand, très populeux et très industriel, dans la Seine-Inférieure, les subventions s'élèvent à 48.000 francs. Ce sont là des chiffres qui détermineront beaucoup d'améliorations de la part des communes et des départements. Et, de même que M. le Président pouvait vous dire, il y a un instant, que du vingt-septième rang de la mutualité la Loire s'était élevée au sixième, je suis convaincu qu'au point de vue de l'ampleur des subventions on verra la même progression se produire, et que la Loire se placera à la tête des départements où la mutualité est le plus encouragée. (*Applaudissements*).

Tout à l'heure, j'ai dit un mot des fonds de retraites. J'y reviens parce que, en effet, les questions de re-

traites sont de celles qui, à mon sens, doivent, à l'heure actuelle, primer toutes les autres, et qu'il y a là un des problèmes sociaux intéressant l'Etat tout entier, et l'un de ceux qu'on est le plus près de résoudre. Si d'autres se dérobent devant nous et semblent toujours reculer, pour celui-là on a beaucoup fait, et il est permis d'apercevoir une solution prochaine.

Je crois que la question des retraites pourrait être résolue par les Sociétés de secours mutuels; elles sont l'instrument le mieux approprié pour cette solution, et c'est à ce point de vue qu'il peut être permis de formuler quelques critiques en ce qui concerne les résultats obtenus.

En effet, les résultats du fonctionnement des pensions de retraites dans les Sociétés de secours mutuels ne sont pas, comparativement aux autres résultats obtenus, aussi consolants. Le nombre des pensionnaires est considérable, mais le chiffre des pensions est peu élevé.

Ainsi, sur 35.415 pensions accordées au 31 décembre 1894, il y en avait 187 variant de 300 à 600 francs; 877 variant de 200 à 300 francs, et 1.420 variant de 150 à 200 francs. Le surplus est représenté par des pensions de 100 francs et même par des sommes au-dessous de 100 francs.

C'est bien quelque chose : ce n'est pas assez. Comment les sociétés de secours mutuels peuvent-elles faire pour arriver à donner des pensions plus élevées à leurs membres?

Vous savez quel est le mécanisme des retraites que vous donnez à vos adhérents. La société prélève sur les cotisations une certaine somme et place cette somme dans une caisse de l'Etat, à un compte spécial

que l'on appelle le compte du fonds de retraites. Des intérêts sont alloués par ce compte aux sommes versées, et tous les fonds, capitaux et intérêts, sont capitalisés annuellement. Ce fonds de retraite est d'ailleurs inaliénable, et c'est ce qui explique comment il a grandi dans la proportion que j'ai indiquée, de un à six, tandis que le nombre des sociétaires ne faisait que doubler de 1870 à 1894 : il était, en 1870, de 846.939, et, en 1894, de 1.583.469.

Quand une société de secours mutuels veut donner une retraite, que fait-elle? Vous le savez. Elle va à ce fonds de retraite et elle en retire un capital nécessaire pour acheter une pension viagère, et, avec ce capital qu'elle a pris au fonds de retraites, elle s'adresse à la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse et elle lui dit : Je vous apporte une somme de 1.000 ou de 2.000 francs, et je vous demande, moyennant le versement de cette somme, de donner à mon pensionnaire une retraite.

La Caisse des retraites pour la vieillesse ne peut donner autre chose que l'intérêt le plus large possible du capital qui lui est apporté, de telle sorte que, pour tout dire, la retraite des membres des sociétés de secours mutuels est obtenue par l'emploi, à leur profit, quand ils ont atteint l'âge réglementaire, d'un capital, lequel représente des intérêts qui leur sont versés, et ces intérêts ne peuvent être considérables qu'autant que le capital versé est lui-même considérable.

Et alors voici ce qui se passe.

Dans l'exercice 1894, une société de secours mutuels compte dix de ses membres qui ont droit à la retraite. Que va-t-elle faire? De deux choses l'une : il faut donner une retraite à tous ces sociétaires et par

là diminuer le chiffre de la retraite pour chacun d'eux; ou, ce qui serait une souveraine injustice, ne donner une retraite qu'à quelques-uns de ces dix membres pour pouvoir en élever le chiffre.

La société doit donc faire appel, dans son opération avec la Caisse nationale des retraites, à son capital du fonds de retraites, et c'est ce qui explique que ce capital n'a pas franchi un certain niveau, un certain étiage.

Comment faire autrement? Dès 1882, je m'étais demandé et je me demande encore — seulement, aujourd'hui, la question a fait de grands progrès — s'il ne conviendrait pas qu'à toutes les opérations que font les sociétés de secours mutuels, elles joignissent une opération nouvelle et bien connue, qui s'appelle l'assurance sur la vie.

Aujourd'hui, d'après des règlements approuvés par le ministère de l'intérieur, les sociétés de secours mutuels font ces opérations : assistance en cas de maladie; payement de frais de médecin et de pharmacie; assistance aux veuves et aux orphelins; secours aux vieillards, aux infirmes, aux incurables; frais funéraires et pensions de retraites obtenues par le mécanisme que j'ai indiqué. Eh bien! je crois qu'il est tout à fait nécessaire qu'à ces branches d'opérations si intéressantes les sociétés de secours mutuels en ajoutent une nouvelle, l'assurance sur la vie.

Le mécanisme de cette opération est tellement simple qu'il est connu de tous. Ce qui permet aux sociétés d'assurances sur la vie d'arriver à des résultats plus considérables, plus rémunérateurs, c'est que chacun de ceux qui font une assurance sur la vie participe aux chances de mortalité.

Notre langue française a parfois des expressions

qui choquent un peu. On dit : chances, éventualités de mortalité; de telle sorte qu'un certain nombre des assurés sur la vie n'arrivant pas à la limite voulue pour obtenir le payement de la somme assurée, ceux qui, plus heureux qu'eux, ont franchi l'étape, bénéficient des chances de mortalité.

C'est ainsi qu'un homme qui place 10 francs par an ne touchera, après 30 ans, que 10 × 30 plus un léger quantum représentant les intérêts capitalisés, tandis que celui qui, commençant jeune, à seize ans, vingt ans, consacre 10 francs par an à une assurance sur la vie, recevra à un certain âge une pension de 200 à 300 francs qui viendra se joindre aux secours que lui accorde la société de secours mutuels, et lui assurer, non pas la richesse, non pas l'aisance, mais la sécurité, la paix nécessaire dans ses vieux jours. (*Vifs applaudissements.*)

C'est pour cela que, dans le projet que j'avais déposé en 1882, je demandais que les sociétés de secours mutuels fissent cette nouvelle opération de l'assurance sur la vie, et j'indiquais à quels résultats elles pouvaient parvenir avec des versements de 10 francs par an.

J'avais en vue, et l'avenir m'a donné raison, une considération très utile à envisager.

Ce qu'on peut reprocher aux pensions de retraites des sociétés de secours mutuels, c'est que ces sociétés ne peuvent pas dire, à priori, quel sera le chiffre de la pension car ce chiffre dépend de l'état du fonds de retraite. De telle sorte que le futur pensionnaire ne voit pas grossir son épargne; il ne voit pas dans sa main l'instrument de sa libération future. Eh bien! je voulais, et c'est une disposition qui a été introduite dans la loi, que cette assurance sur la vie fût faite au

nom individuel du sociétaire assuré. La société de secours mutuels lui sert d'intermédiaire; elle verse elle-même à la Caisse nationale des retraites, mais au nom de chacun de ses membres, et, à chacun d'eux, elle remet un livret sur lequel il peut lire, calculer la pension que, par les bases mêmes de son fonctionnement, la Caisse nationale des retraites lui assurera à un âge déterminé.

Ce livret individuel a encore un autre mérite précieux. Aujourd'hui, les conditions de l'industrie font que le travail est très mobile; que le meilleur ouvrier, aujourd'hui dans la Loire, peut-être demain dans un autre département. Eh bien ! si la retraite n'est pas organisée comme nous le voudrions, le sociétaire qui est obligé de se déplacer quitte la société dont il fait partie pour devenir un membre nouveau dans une autre société. Avec le livret individuel, il continue ses versements en quelque lieu qu'il se trouve; il n'y a pas la moindre solution de continuité dans ses rapports avec la Caisse nationale des retraites. (*Applaudissements.*)

C'est là une innovation très utile qui a été votée par la Chambre, grâce aux efforts persévérants de mon ami M. Audiffred, et qui a été introduite dans la loi non pas à titre obligatoire mais facultatif. L'article 24 du projet adopté par la Chambre contient cette disposition :

« Les pensions de retraite constituées par le livret individuel, à l'aide de la Caisse nationale des retraites ou d'une Caisse autonome, sont formées, en conformité des statuts, au moyen de versements effectués par la Société au compte de chacun de ses membres participants.

« Ces versements proviennent : 1° de la cotisation

spéciale que le sociétaire a lui-même acquittée en vue de la retraite, ou de la portion de la cotisation unique prélevée en vue de ce service; 2° de tout ou partie des arrérages annuels du fonds commun inaliénable s'il en existe un; 3° des autres ressources dont les statuts autorisent l'emploi en capital au profit des livrets individuels. »

Il me semble, d'après certaines conversations que j'ai eues, que ces dispositions n'ont pas été très bien comprises. On a dit : Que va devenir le fonds de retraites si nous l'employons en assurances sur la vie? Il disparaîtra.

Il n'y a rien de cela dans la loi. Il est dit qu'on fera un versement spécial; il est dit aussi que la Société pourra grossir ce versement individuel, non pas en aliénant une partie de son fonds de retraite, mais en y consacrant une partie des arrérages de ce fonds, ce qui est différent.

Il n'y a donc, dans la nouvelle combinaison, rien d'inquiétant pour les sociétés de secours mutuels; il y a, au contraire, un organisme nouveau, un perfectionnement qui permettrait d'améliorer encore, d'une façon sensible, la situation des membres des sociétés de secours mutuels. (*Vifs applaudissements.*)

Une seule objection peut être faite, la voici : on peut se demander, en effet, s'il est possible, dans l'état présent, de demander aux membres des sociétés de secours mutuels une cotisation plus élevée. Eh bien! je le crois. Et je le crois parce que, ici, c'est une question de puissance d'épargne.

Je suis très frappé, pour ma part, de voir combien est inégale, suivant les individus, cette puissance d'épargne. Il n'est pas douteux qu'avec un même salaire et les mêmes charges des personnes écono-

miseront plus ou moins. Il y a un maximum de puissance d'épargne et je crois que ce n'est pas trop demander que de conseiller un sacrifice de plus.

On a dit, avec raison, que l'essentiel pour l'homme, pour le travailleur, était beaucoup moins de voir s'élever le prix de son travail que de voir grossir le prélèvement, à titre d'épargne, sur le produit de ce travail.

A l'époque où j'étudiais cette question, je voyais que, pour qu'un jeune homme de seize ans pût s'assurer une retraite viagère de 300 francs, il lui suffisait de faire un versement d'un peu moins de 1 franc par mois, 10 francs par an, mettons 12 francs par an; c'est un peu plus de 3 centimes par jour. Eh bien! je suis convaincu que presque tous les mutualistes peuvent pousser jusque-là les sacrifices qu'ils font au sentiment d'épargne qui les domine.

Je voudrais qu'il en fût ainsi, parce qu'alors on ne verrait plus figurer, dans les statistiques, des pensions de retraites de 100 à 120 francs; au moyen d'un sacrifice minime, mais persévérant, ces pensions s'élèveraient au chiffre de 300 à 350 francs par an. Je considère que l'emploi, par les sociétés de secours mutuels entrant dans cette direction nouvelle, d'une partie de leurs ressources serait quelque chose d'excellent. Il faut étudier cette question pour savoir ce qu'on peut faire dans cet ordre d'idées. (*Applaudissements.*)

J'ai voulu, Messieurs, montrer, à grands traits, quelle a été l'œuvre de la mutualité, ce qu'elle a fait depuis soixante ans, quels services elle a rendus, quels services elle peut rendre encore.

A ce point de vue, la loi votée a été pour les sociétés de secours mutuels d'un très grand secours. Ce n'est

pas le dernier mot, mais cette loi leur donne enfin un statut fixe; elle leur permet d'étayer leurs calculs sur des bases durables. Nul doute que, dans l'avenir, on ne fasse mieux. Je crois au progrès indéfini et je n'admets pas qu'on puisse dire qu'on est arrivé au progrès absolu. Cette loi, meilleure que la loi précédente, amènera une loi meilleure encore. C'est par là que, dans cet ordre de faits, nous nous serons rapprochés un peu de la perfection.

Je vous disais en commençant, Messieurs, que, par ses efforts dans l'œuvre de la mutualité, notre siècle aura conquis l'indulgence de l'avenir. C'est une conviction très profonde en moi et sur laquelle j'insiste en terminant.

Oui, la caractéristique, la dominante de notre siècle, ce sera d'avoir été un siècle très humain. Il a, dans le domaine de la science, réalisé des découvertes stupéfiantes : il a découvert la vapeur, l'électricité, il a supprimé les distances, et on a proposé de l'appeler le siècle des ingénieurs. Eh bien! je crois qu'il conviendrait mieux de l'appeler, comme on le devrait, le siècle de la mutualité. (*Adhésion unanime et applaudissements prolongés.*)

L'ORGANISATION DU PARTI RÉPUBLICAIN

Le 18 juin 1897, la *Revue Politique et Parlementaire* donnait, dans les salons Ledoyen, à Paris, un grand banquet présidé par M. Waldeck-Rousseau.

De nombreuses personnalités du monde politique, des sciences et des lettres, assistaient à ce banquet, notamment MM. Jules Cazot, sénateur, ancien ministre, questeur du Sénat, président du Comité Central des Associations Gambettistes, et un grand nombre de membres des Comités de l'Association Gambettiste; Sansbœuf, président de la Fédération des Sociétés alsaciennes-lorraines; Eugène Étienne, Paul Deschanel, Georges Berger, Decrais, Joseph Reinach, Gotteron, Dulau, Paul Delombre, Aynard, Fleury-Ravarin, Drake, De Kerjégu, Renault-Morlière, Boudenoot, Flandin, députés; Guérin, sénateur, ancien Garde des Sceaux; Escudier, Villain, conseillers municipaux; Marcel Fournier, directeur de la *Revue politique*, organisateur du banquet; etc., etc...

M. Waldeck-Rousseau, dans son discours, fit valoir la nécessité d'organiser le parti républicain gouvernemental, laissant entrevoir la création prochaine d'une association constituée à l'égal des grands clubs anglais.

MESSSIEURS,

La tradition veut que le président d'un banquet parle le premier, mais elle veut aussi, et c'est ce qui me rassure, qu'il ne garde la parole que fort peu de temps. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est fournie d'exprimer aux fondateurs et aux écrivains de

la *Revue Politique et Parlementaire* tous mes remerciements pour les grands services qu'ils ont rendus, et ceux qu'ils rendront encore, et parmi lesquels il n'en est pas de plus grand que d'avoir déjà imposé à l'attention, sinon même à l'opinion, la pensée qui, je le crois bien, a présidé à leur œuvre elle-même : à savoir que la pratique du gouvernement parlementaire, son fonctionnement rationnel et progressif, ne peuvent, au delà d'une certaine période, être abandonnés à des initiatives éparses, demeurer dans l'ordre des faits instinctifs, mais qu'ils sont, au contraire et avant tout, affaire d'observation, de méthode, d'organisation et de science positive. (*Vifs applaudissements.*)

La seule vertu et la seule magie des principes, des efforts isolés dissemblables et par là discordants, ne suffisent pas à créer un parti de gouvernement capable d'exercer sur la politique son influence, de conduire les événements, de les traverser quand il ne peut pas les conduire, vainqueur aujourd'hui, vaincu demain peut-être, mais toujours vivant. Les principes veulent être définis et affirmés, traduits en formules concrètes, envisagés dans leur application à l'heure présente ou à l'heure prochaine : autour d'eux il faut grouper tous les éléments personnels et matériels nécessaires pour les défendre et les propager, et ce sont là des œuvres qui ne peuvent s'accomplir que par une action centrale, par une organisation tout à la fois très centralisée et très décentralisatrice : très centralisée parce qu'elle doit réunir tous les moyens par lesquels on peut agir sur l'opinion; très décentralisatrice parce qu'elle doit être pourvue de tous les moyens de pénétration, d'expansion et de rayonnement. (*Assentiment unanime et applaudissements.*)

Nous sommes à la fois très loin et très près de cet idéal. Nous en sommes très loin si l'on en juge par ce qui s'est passé dans ces dix dernières années; il est arrivé que, de plus en plus, beaucoup des hommes politiques de notre parti ont dû ne compter que sur eux-mêmes; il leur a fallu employer toutes leurs forces, toute leur activité à conquérir dans les périmètres électoraux une situation prépondérante, à se constituer une clientèle et à former des liens d'attachement personnel, bien fragiles, et, on peut le dire, sans cesse menacés d'être rompus. (*Très bien! très bien!*)

Aussi n'est-il pas peut-être d'élections générales à l'occasion desquelles on n'ait pu observer cette contradiction singulière : plus de 300 candidats devenus députés se présentaient avec la même pensée, avec la même foi, la même conviction politique, et il n'en est pas deux peut-être qui aient soumis aux électeurs un programme identique.

A une époque malheureusement lointaine pour moi, mais heureusement plus rapprochée pour beaucoup d'entre vous. Messieurs, à l'époque où j'étais au collège, il y avait deux façons de comprendre le jeu : on formait un camp, ou on jouait chacun pour sa poche. (*Rires.*) Je ne sais si ce mot provincial était familier aux collèges de Paris, mais ce que je sais bien c'est que, depuis trop longtemps, les candidats de notre parti jouent chacun pour sa poche. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

Je n'emploie cette expression, bien entendu, que dans le sens le plus désintéressé, le plus élevé, et, je n'ai pas besoin d'ajouter, le plus onéreux... (*Vifs applaudissements.*)

S'il fallait en apporter une constatation en quelque

sorte matérielle et authentique, nos archives parlementaires sont là pour la fournir.

Il y a quelques années, un de nos collègues, M. Barodet, frappé de la confusion qui régnait dans les sphères parlementaires, pensa qu'il y avait un moyen très simple d'y mettre un terme; rien de plus simple: il suffisait de dresser l'inventaire des programmes politiques, des professions de foi, pour savoir quelles idées, quelles pensées de réformes, avaient réuni le plus grand nombre de suffrages.

L'inventaire a été dressé, et voici ce qu'il a fait apparaître. Sans doute tous les candidats d'une même opinion avaient puisé au même fonds commun, mais non pas la même chose: chacun avait pris l'article qui lui paraissait le plus approprié au goût de sa circonscription et de sa clientèle... (*Applaudissements et rires.*)

Ce qui était considéré comme très essentiel par celui-ci était condamné par celui-là, et ce que les uns mettaient en première ligne, les autres le plaçaient au dernier plan. De telle sorte que nos bibliothèques se sont enrichies de plusieurs gros volumes sans que l'expérience entreprise ait jamais permis d'en déduire une conclusion pratique.

Ceci montre en langage familier que, jusqu'à présent, nous avons bien su faire des élections de circonscriptions, mais que nous n'avons jamais su faire des élections de parti! (*Vive adhésion et applaudissements unanimes.*)

C'est pour cette raison même que, durant ces mêmes dix années, il n'a point existé dans les Chambres, bien qu'on y rencontrât sans peine une majorité de tendance animée des mêmes intentions, dirigée par les mêmes désirs, une majorité de gouvernement.

Car chaque député tirant toute sa force non de son parti mais de son élection, obligé dès lors, avant tout, de ménager son influence personnelle, vit, l'oreille attentive aux moindres mouvements, aux moindres critiques qui s'élèvent dans le milieu qui l'a choisi; le vote de plusieurs ne demeure fidèlement et fortement subordonné qu'à l'intérêt électoral, et, dans cette situation précaire, nul ne se sent porté à risquer la popularité si laborieusement acquise, ni disposé, aux heures de crise, à voler au secours de la défaite.

La *Revue Politique et Parlementaire* faisait remarquer, il y a quelques jours, dans un article qui a été l'objet d'une juste attention, que des ministères appelés Casimir-Perier et Charles Dupuy ne sont pas tombés parce que le nombre des radicaux ou des socialistes à la Chambre s'était accru, mais parce qu'une partie de la majorité cessa de les soutenir. Ce que je dis est tellement vrai que, le lendemain du jour où ces hommes politiques avaient été renversés, la même majorité se reformait pour quelques mois encore autour d'un cabinet différent seulement par les personnes, et tel président du Conseil qui avait été renversé était acclamé comme président de la Chambre. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Nous sommes très loin, disais-je, d'une organisation politique parfaite, et nous sommes aussi, je le crois, tout près d'y parvenir, parce que les inconvénients que je signale et les maux dont nous souffrons ont frappé tout le monde. Et l'on est bien près de trouver la solution quand le besoin de l'obtenir se manifeste comme aujourd'hui d'une façon si impérieuse.

Nous avons été un admirable parti d'opposition, et rien ne s'explique mieux, le fait même de l'opposition étant un programme virtuel. Il s'agissait exclusivement

de défendre le régime républicain et de combattre la réaction. La même foi politique, la même communauté d'attachement aux idées que seules nous considérons comme justes, suffisaient à assurer notre unité parlementaire.

Il n'en a plus été de même le jour où la victoire a été remportée, où le régime républicain a été placé hors de toute atteinte, où il a fallu non plus résister, mais agir. Alors l'ordre dispersé, maintenu par accoutumance et peut-être par intérêt égoïste, ou par ombrageuse susceptibilité, n'a plus suffi, et il est manifeste qu'il faut songer à une nouvelle formation. (*Assentiment général et applaudissements unanimes.*)

Assurément de grands efforts ont été faits. Nous avons des comités républicains dont l'activité a été considérable; les hommes qui les dirigent ont montré beaucoup d'initiative et beaucoup de courage; ils ont imprimé et répandu de nombreuses brochures. Des discours éloquents ont été prononcés, et ce n'est pas quand j'aperçois M. Paul Deschanel à mes côtés que j'éprouverais le moindre embarras à dire qu'ils n'ont pas été moins remarquables par la beauté de la forme que par la force des pensées. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et cependant il faut reconnaître que tous ces efforts n'ont pas produit les résultats qu'on était en droit d'en attendre, qu'ils n'ont pas établi d'une façon suffisante ce qu'en ce siècle de téléphone on doit appeler la communication avec le pays. (*Très bien! très bien!*) Il faut quelque chose de plus. Ce qui manque à nos comités républicains, c'est de trouver leur place, leur poste stratégique, dans une organisation d'ensemble.

Nous avons très près de nous un grand exemple à méditer. Je puis parler de l'Angleterre sans partialité.

Je suis trop de la presqu'île bretonne pour subir en sa faveur un aveugle entraînement : il y a entre nous, si j'ose parler ainsi... une vieille querelle, un siècle de guerres et de grands coups d'épée... mais, quand il s'agit de parlementarisme, il y aurait quelque puérilité à refuser de tourner les yeux vers un pays où des mœurs parlementaires plusieurs fois séculaires soutiennent, presque sans constitution, tout l'édifice du gouvernement représentatif.

Les partis anglais ont un organisme que nous n'avons pas, les clubs — un mot qui est toute une définition — les clubs où s'élabore toute la politique des partis, où tout se prépare, se discute, se résout d'avance, jusqu'au thème des séances de la Chambre des Communes, où chaque orateur du parti reçoit ses instructions, où tout est si bien réglé qu'un homme d'État, illustre entre tous, a pu dire, ce qui semble un paradoxe et ce qui n'est qu'une vérité, qu'il avait assisté à bien des séances, entendu beaucoup de discours éloquents, mais que jamais son vote n'en avait été modifié. Cela veut dire que dans ce pays tout est prévu, calculé, librement débattu, de sorte qu'on n'y connaît pas ce fléau de nos séances : l'imprévu et les surprises. (*Applaudissements*).

Rien n'est laissé à cet imprévu; rien n'y est permis à l'indiscipline. On y travaille très loyalement et très ouvertement à renverser ici un ministère conservateur, là un ministère libéral, mais la pensée n'y vient jamais qu'on pourrait soi-même servir mieux au pouvoir sa propre cause que ne le font les amis, les chefs que le parti y a placés... Ceux-là tomberont peut-être demain : ils seront remplacés par des adversaires; jamais par des coreligionnaires politiques, et quand la fortune aura tourné, ils reprendront la direction des

affaires, riches d'expérience, d'autorité conquise dans l'exercice du pouvoir, riches de crédit aussi et non pas seulement aux yeux de l'Angleterre, mais du monde. (*Applaudissements.*)

Eh bien! ce que font nos voisins, ne pouvons-nous pas le faire? Je ne me résigne pas à le croire, mais je pense aussi que nous n'arriverons pas à une organisation complète tant que notre parti n'aura pas quelque chose de semblable à ce qu'ont les Anglais : sa maison.

Je voudrais qu'elle fût vaste, assez vaste pour qu'on pût y réunir les sénateurs, les députés de la même opinion, pour que l'ardeur des uns s'y rencontrât avec la maturité des autres. (*On rit.*)

Je voudrais qu'elle eût en outre, pour chacun de nos comités républicains, une place, une cellule, pour que chacun d'eux arrivât, en quelque sorte, à s'y classer, à se spécialiser et à faire ce qu'il peut le mieux faire. Je ne voudrais voir disparaître aucun de ces comités, parce que chacun d'eux a sa fonction, son rôle, sa raison d'être, mais je voudrais voir se rapprocher, se combiner, dans un effort commun, toutes ces unités tactiques et précieuses.

Je voudrais aussi que cette maison — encore idéale, mais que nous construirons bientôt, j'espère — eût une organisation qui la mît en rapport avec la presse. Il y a ici des journalistes; ils ne me démentiront pas quand je dirai que toute entreprise destinée à agir sur l'opinion ne peut pas négliger l'instrument de propagande le plus efficace.

Je voudrais, en outre, qu'elle eût son service d'informations, son agence politique. Je voudrais qu'elle eût aussi, dans tous les départements, des membres correspondants qui seraient certains de trouver, dès

qu'ils viendraient à Paris, dans un local agréable à fréquenter, les conseils de ceux qu'ils désireraient consulter et auxquels ils apporteraient aussi leurs renseignements et leurs informations.

Je voudrais encore que cette maison fût pourvue d'un rouage qui, déjà, grâce à l'ingénieuse activité de M. Marcel Fournier, commence à fonctionner : un vaste secrétariat avec des archives bien classées et un grand nombre de collaborateurs très au courant des choses de la politique et toujours prêts à documenter ceux qui voudraient traiter une question.

Je crois cette création possible. Ce qui nous manque, ce ne sont pas les ressources, et j'en parle avec l'expérience d'un homme qui a souvent demandé de l'argent (*Rires*). Ce qui manque, c'est, chez ceux à qui on peut en demander, la vision très éclairée de l'emploi qu'on en fera. (*Vifs applaudissements et assentiment général.*)

Ce ne sont pas non plus les ardeurs ni les bonnes volontés qui font défaut! Ils sont nombreux, ceux qui, derrière nous, jeunes, actifs, courageux et instruits, ne demandent qu'à prendre leur poste dans les batailles électorales. Aujourd'hui, ils n'ont que l'embarras du choix; mais ils ont cet embarras..... Il faut assigner à chacun son rôle, sa fonction.

Il y a là, Messieurs, un sujet que j'ai cru utile de livrer à vos méditations, et quand bientôt, je l'espère, on vous sollicitera de passer de la période de la méditation à la période de l'action, je vous prie de réserver bon accueil à cette demande.

Aussi, pour conclure, je bois avec confiance à cette nouveauté : « l'organisation de notre parti républicain. » (*Bravos et applaudissements répétés.*)

LE DÉCLIN DU RADICALISME

Bien que les élections générales de 1898 fussent encore éloignées, tous les partis, dès 1897, déployaient une grande activité dans leur propagande respective. A Châlons-sur-Marne, le 18 octobre, M. Léon Bourgeois critiqua vivement la politique du cabinet Méline et des républicains modérés. M. Waldeck-Rousseau lui répondit, le 24 octobre, par un grand discours politique qu'il prononça à Reims, c'est-à-dire dans le département même du chef du parti radical. Il parla devant un auditoire de plus de deux mille personnes, où l'on remarquait un grand nombre de députés et de notabilités qui avaient répondu avec lui à l'appel de l'Association républicaine de Reims.

Messieurs,

M. le président de cette réunion vient de me décerner des éloges qu'à coup sûr je ne mérite pas et que je ne puis accepter sans réserve.

Je n'ai d'autre prétention et d'autre ambition que d'être un serviteur dévoué de la démocratie française. Je le remercie cependant d'avoir bien voulu rappeler que j'ai été le collaborateur de Gambetta et de Jules Ferry; ce sera l'honneur de ma carrière politique que d'avoir été associé à leur œuvre, d'avoir senti, peut-être de plus près qu'un autre, battre leurs cœurs généreux, et ce n'est pas l'un des moindres sujets d'étonnement qui me sont fournis par l'heure présente

que d'entendre invoquer leurs noms dans l'intérêt de ce parti-là même qui leur fit une guerre sans trêve, sans pitié et sans justice, qui brisa et méconnut en eux les deux incomparables forces et les deux gloires les plus pures de notre République. (*Adhésion unanime et vifs applaudissements.*)

C'est peut-être pour la première fois que l'opinion publique en France aura déclaré ouverte la période électorale près de huit mois avant la date des élections, et c'est au moment où, sous l'impulsion d'un cabinet dont l'autorité ne fait que grandir (*Applaudissements répétés*), la Chambre s'est enfin ressaisie, qu'il lui faut, comme au personnage d'une comédie bien connue, ne plus entendre parler que de sa mort. (*Rires.*)

Si nous étions ici pour disserter sur la raison d'être des choses, il serait aisé d'expliquer cette apparente injustice. Toutes les fautes se payent et s'expient.

Ainsi, à l'heure actuelle, il existe une majorité gouvernementale; l'honneur de l'avoir formée et, pour ainsi dire, arrachée du plus obscur des remous parlementaire, revient au ministère et spécialement à l'homme d'État éminent qui le préside... (*Applaudissements et bravos.*) Mais les éléments dont elle s'est enfin constituée ont été pendant trop longtemps si flottants, si épars, si insaisissables, que l'opinion s'est habituée à regarder bien au-delà de la présente législature; de l'étape qui s'achève, elle n'attend et ne souhaite plus qu'un bien : que cette législature s'accomplisse dans le calme, comme ces journées qui ont mal commencé, qui finissent mieux et permettent d'espérer un clair lendemain. (*Applaudissements.*)

Et c'est pourquoi aussi elle ne comprendrait pas, elle n'admettrait point — je parle ici avec la franchise

de langage dont on peut user quand on est dans le rang — c'est pourquoi, dis-je, elle n'admettrait pas que quelque nouvelle aventure, que quelque coalition nouvelle de rancunes ou d'ambitions rejetât le pays dans l'incertitude, et, s'il en était ainsi, quelles que soient les dispositions des pouvoirs publics, quel que soit leur dés r ferme et certain de ne point abréger le mandat législatif, ce ne serait point la succession du ministère qui s'ouvrirait par la volonté d'une majorité de rencontre, mais la succession de la Chambre qui serait ouverte par la volonté du pays. (*Assentiment général. — Applaudissements répétés.*)

Ce n'est pas que l'opinion en France soit, comme certains le prétendent, antiparlementaire. Nulle part, en aucun pays, elle n'a fait à ses élus un plus large crédit, et mis en eux, au même degré, toutes ses complaisances. C'est avec eux qu'elle a livré ses premières batailles et gagné ses premières victoires. Tant qu'il s'est agi de constituer l'ensemble des lois qui forment aujourd'hui notre statut moral, elle s'est reconnue en eux, elle a vécu en eux et les a soutenus de toute sa puissance. Pour que, à une certaine heure, elle ait semblé s'en détacher, il a fallu qu'exagérant leur rôle, érigeant leur mandat en apanage et leur investiture en carrière, ils en vinssent à constituer peu à peu une sorte d'oligarchie tellement absorbante qu'on ne pouvait ni la discuter ni la combattre sans être immédiatement convaincu de lèse-majesté nationale. (*Applaudissements prolongés.*)

A ce moment tout fut subordonné à l'intérêt du mandataire : subordonné, le pouvoir exécutif; subalternisés, le préfet, le sous-préfet. Pas un fonctionnaire ou un employé qui ne dût recevoir l'attache du député, épouser sa querelle, défendre sa brigue : ainsi se for-

mait peu à peu une nouvelle sorte de tyrannie, naïve et inconsciente au point qu'elle eût volontiers répondu, à ceux qui prétendaient la combattre ou la réduire, avec ce vers bien connu du poète :

Qui méprise Cottin n'estime pas son roi.

(*Tout le monde rit et applaudit.*)

En tenant aujourd'hui ce langage, je ne sacrifie pas au goût du jour : je n'obéis pas au souffle du moment; je sais de vieille date ce qu'il en a coûté, par exemple, au ministère Gambetta d'avoir adressé à ses préfets la circulaire du 24 novembre 1881 (*Applaudissements*), d'avoir manifesté « *la volonté de constituer une administration forte et imdépendante dans laquelle chaque fonctionnaire retrouvât l'autorité qui lui est impartie.* » (1)

Je sais encore comment on peut être accusé de viser à la tyrannie pour avoir dit, trop tôt sans doute : « *qu'il faut accuser de l'état d'inertie douloureuse dont nous souffrons non la Constitution, mais la déviation continue et persévérante de la pensée constitutionnelle, l'exagération d'un des pouvoirs parlementaires portée jusqu'à la pléthore et la dépression d'un autre pouvoir poussée jusqu'à l'anémie* », ou encore « *qu'au lieu de reviser notre Constitution il serait peut-être mieux de parler de revision parlementaire* ». (*Nouveaux applaudissements.*)

Ces apparentes témérités sont devenues l'opinion courante, et tandis qu'il y avait autrefois quelque imprudence à les publier, il devient aujourd'hui impolitique de les taire.

(1) Voir le texte de cette circulaire dans la *Politique française et étrangère*, par Waldeck-Rousseau.

Mais, en attendant qu'il en fût ainsi, l'opinion se montrait étonnée d'abord, puis irritée; et ce furent ses déceptions et ses colères qu'un parti nouveau dont vous avez le nom sur les lèvres, recruté dans tous les anciens partis et dans lequel on eût aisément trouvé quelque intransigeant ou quelque radical du lendemain (*On rit*), entreprit de tourner contre le régime parlementaire lui-même. (*Applaudissements.*)

Ce qu'il y avait d'excessif, de presque passionnel dans cet état d'esprit, a disparu pour laisser place à une perception très nette et très juste de ce qui est le devoir des parlements vis-à-vis de la souveraineté nationale, et ce n'est plus aujourd'hui seulement une vérité scientifique, c'est une vérité expérimentale qui a pénétré peu à peu le suffrage universel tout entier que, si grand, si noble, si haut que soit le pouvoir législatif, il n'est cependant qu'un pouvoir et qu'il n'est pas le pouvoir... (*Vifs applaudissements*), qu'il lui faut un contrepoids nécessaire, que ce contrepoids réside dans cette autre délégation que le pouvoir exécutif reçoit de la souveraineté nationale, et que c'est seulement par une application sincère, intégrale de notre Constitution, par le libre jeu et le libre fonctionnement de tous ses ressorts, que le régime parlementaire peut être l'expression et non pas la contrefaçon d'un gouvernement véritablement démocratique. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est pour s'être fortement attaché à ces maximes que notre parti a mérité et reçu, entre tant d'autres, le nom de parti de gouvernement, et c'est pour les avoir méconnues et désertées à une certaine heure, qu'il a vu son autorité fléchir et son autonomie menacée de disparaître.

Il a eu, à une certaine époque, le très grave tort de

ne pas reconnaître sa défaite, de ne pas se former en opposition, d'entrer dans des combinaisons ou bizarres ou disparates, de mettre je ne sais quel vain orgueil à fournir son contingent d'équipage aux flottes de la concentration (*Applaudissements*) équipées à la hâte, naviguant à la cape et bien moins pour atterrir en un point déterminé que pour n'échouer que le plus tard possible. (*Rires et applaudissements.*)

Cette expérience n'a pas été inutile. Elle nous a servis. Peu à peu, nous avons retrouvé la volonté d'être nous-mêmes, et nous nous sommes pleinement ressaisis, quand s'est faite, trop tard à mon gré, l'expérience encore récente du ministère radical. — J'emploie cette expression à défaut d'une autre que notre époque, si fertile cependant en adjectifs, n'a pas encore trouvée, et qui pourrait d'un mot définir une combinaison politique si nouvelle qu'elle a su obtenir l'adhésion des radicaux, sans accepter leur programme, et le concours des socialistes, en répudiant leur doctrine. (*Vifs applaudissements.*)

Je parlerai tout à l'heure plus amplement du radicalisme, de son passé et de son présent; comme il nous juge, j'aurai bien le droit de le juger. J'en parlerai d'ailleurs en témoin, c'est-à-dire sans haine, croyez-le bien, et sans crainte aussi.

Il suffit de dire pour le moment que, semblable à ceux qui, ne livrant pas volontiers le secret de leurs conceptions, laissent par là même beaucoup à entendre, il donnait beaucoup à penser... (*Rires.*) Il allait ouvrir enfin des mains pleines de réformes, un flot d'idées, de pensées, allait se répandre sur un sol avide d'être fécondé.

La déclaration ministérielle fut lue le 4 novembre 1895 : elle invitait la Chambre à la sagesse, à la mo-

dération, à l'opportunité; elle la conviait à écarter toutes les questions dont la maturité n'était pas encore authentiquement établie. (*Sourires.*) De la séparation des Eglises et de l'Etat, il n'était parlé que comme d'un futur contingent; la revision n'y tenait aucune place, — pas même cette revision dont on parle aujourd'hui et dont la haute conception se borne à demander que les sénats républicains ne puissent plus renverser les ministères radicaux... (*Rires et applaudissements.*)

Pour tout dire, et c'est chose pénible à dire, elle promettait plus de poursuites que de réformes (*Rires*) et moins de progrès que de scandales. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est par là que ce cabinet s'est distingué de tant d'autres, et s'il a laissé si peu de souvenirs et si peu de vibrations dans l'âme populaire, c'est qu'elle ne se donne qu'à ceux qui parlent à ses instincts généreux, c'est que les petits moyens l'éloignent en attendant qu'ils la soulèvent, c'est que, pour durer, il fit appel à ce mal secret des démocraties qui s'appelle le soupçon..., c'est qu'il y eut des heures où il sembla que pesait sur une partie du Parlement je ne sais quelle puérile et basse terreur déprimant les courages, abaissant les caractères : « Si vous ne votez pas pour nous, nous dirons que vous craignez la lumière ». C'est qu'enfin un écrivain, radical pourtant, put dire que sur les murs de cette chancellerie où, après un d'Aguesseau avait passé un Dufaure, on pouvait tracer cette inscription : Au rendez-vous des Indicateurs! (*Applaudissements répétés et bravos. — Mouvement.*)

J'admire comment on peut faire violence à l'Histoire. Il y a très peu de jours, l'un des membres du cabinet dont je parle s'asseyait à une table préparée par les signataires du pacte de Bordeaux, et après

avoir, au grand étonnement, je pense, de ses amphytrions, flétri les alliances avec le cléricalisme, il déclarait que si son ministère était tombé, c'est parce que le Sénat avait refusé de voter ses réformes.

Ses réformes? Lesquelles? Il en a nommé deux : la réforme des droits de succession et la loi sur les accidents de travail.

Or, si j'ai bonne mémoire, la réforme des successions qui contient deux choses très différentes, l'une, que j'approuve absolument, la déduction du passif, l'autre, que je condamne absolument, l'introduction du principe progressif dans l'impôt, — cette réforme du régime des successions a été l'œuvre du dernier ministère de M. Ribot, et, quant à la loi sur les accidents de travail, le projet en a été déposé le 11 février 1882 par M. Félix Faure. (*Applaudissements.*)

Il est donc bien vrai que le ministère radical a été renversé par les votes du Sénat, mais il l'a été davantage encore, qu'on me permette de le dire, par le verdict du pays lui-même, parce que à une certaine heure il a voulu mettre la main sur la justice, briser un magistrat jugé trop indocile, et pour avoir professé tout haut ce que l'Empire faisait tout bas, à savoir qu'un garde des sceaux peut diriger les instructions criminelles... Ce sont là des faits qu'il n'est pas temps encore, et pour l'honneur du régime tout entier, de laisser tomber dans l'oubli! (*Applaudissements.*)

Nous devons à l'expérience que je viens de rappeler beaucoup de clarté; aujourd'hui, nous sommes, si l'on s'en tient à la surface des choses, en présence de deux partis, le radicalisme et le socialisme, très distincts l'un de l'autre en apparence, s'excluant dans les discours, s'unissant dans l'action... (*Applaudissemen*), l'un arrivé presque à son apogée, l'autre à

l'état déjà de nébuleuse en voie de déformation... (*Rires et applaudissements*); l'un, le serviteur qui cache avec soin sa subordination, et l'autre, le maître véritable qui met une certaine cruauté à proclamer sa maîtrise. (*Applaudissements et rires.*)

Une voix. — Vive Bourgeois! (*On rit.*)

M. Waldeck-Rousseau. — J'admire, Messieurs, les hasards qui dominent les discours politiques : il y a huit jours, il est arrivé à M. Bourgeois de faire applaudir M. Méline, et il m'arrive, à moi, de faire applaudir M. Bourgeois. (*Nouveaux rires et applaudissements répétés.*)

Je n'ai pas exagéré en parlant du déclin du radicalisme. A quelles causes faut-il l'attribuer?

Il y a eu une époque où rien n'était plus facile que d'être radical. Tant que le gouvernement de la République a dû se préoccuper de résoudre surtout et presque exclusivement des problèmes intellectuels : la loi sur la presse, la loi sur les réunions, les lois sur l'enseignement, pour être radical il suffisait de demander toujours un peu plus que les autres (*Rires et applaudissements*); de traiter les conceptions de la majorité gouvernementale avec un parfait dédain; être radical, c'était moins une doctrine qu'un état d'esprit dans lequel il entrait : un grain d'ambition, beaucoup de naïveté et infiniment d'arrogance. C'était être plus libéral, plus réformateur, plus hardi. L'essence du radicalisme était de se décliner au comparatif. (*Nouveaux rires et applaudissements répétés.*)

Les grandes lois que je viens de rappeler une fois votées, le radicalisme a pu se différencier encore, en se portant alors insensiblement du côté du socialisme, non pas en acceptant ses doctrines, qu'il connaissait mal, mais en s'appropriant ses méthodes et ses pro-

cédés : condamner l'ordre social, la grande propriété, la grande industrie, mais sans conclure. C'est, je pense, à cette période, qu'on doit rapporter cette esquisse tracée par une plume singulièrement vigoureuse :

« Les radicaux n'ont qu'une demi instruction dans l'ordre historique, politique, économique, social et moral... Ils savent un peu ce qu'est l'organisation si compliquée de la société actuelle, mais ils ne le savent qu'un peu et s'imaginent volontiers le savoir beaucoup...

« Ils s'abandonnent aux exagérations et aux violences faciles pour conserver à tout prix la popularité une fois acquise, ils font de la politique à coups de poing et c'est à qui frappera le plus fort... Les radicaux n'ont pas compris la nécessité d'un pouvoir dans une démocratie. Quand il n'y a pas de pouvoir fort, les Assemblées s'agitent et n'agissent pas. Tout affaiblissement du pouvoir est un affaiblissement du peuple. »

L'écrivain qui a tracé ces lignes, c'est M. Jaurès (*Mouvement prolongé*), un modéré passé d'emblée au collectivisme, ce qui semblerait indiquer que le radicalisme est un peu comme ces stations jadis très animées qui ont perdu de leur faveur, auxquelles les trains omnibus s'arrêtent encore, mais que brûlent les trains express. (*Rires et applaudissements.*)

Cet état de choses n'a pas duré longtemps, car l'interdit qui pesait sur le Parlement ayant été levé, les socialistes y sont entrés en grand nombre. Ils ne se sont pas bornés à dire que notre société était mauvaise, à blâmer l'ordre social actuel, ils ont dit hautement qu'il fallait le détruire...

Le vague sentimentalisme, l'humanitarisme platonique des uns, n'a pas tardé à pâlir devant les affir-

mations péremptoires des autres, et le jour est venu où, à bout d'enchères, les radicaux ont dû constater qu'ils n'étaient plus que le centre-gauche du socialisme. (*Applaudissements.*)

Existe-t-il aujourd'hui entre les progressistes de gouvernement et le parti socialiste une place pour le parti radical? Représente-t-il un corps de doctrine ayant son autonomie distincte? Existe-t-il une thèse radicale?

A en juger par ses dernières manifestations oratoires, il faut hardiment répondre qu'il n'en est rien; et ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui le parti radical, le néo-radicalisme plutôt, semble avoir perdu jusqu'à la mémoire de son programme.

Ce programme je ne l'ai pas oublié. Il comportait : la suppression du Sénat, une Chambre unique, la subordination complète de ce qu'on a appelé dédaigneusement « l'Exécutif », l'élection des magistrats par le suffrage universel; l'autonomie communale, la mairie centrale de Paris, la séparation des Eglises et de l'État, la suppression du budget des cultes, la suppression de notre ambassade à Rome auprès du Vatican.

Voilà ce qu'était jadis le programme radical.

Est-il un des discours récents qui en ait franchement recueilli et fait retentir une formule? Et si les hommes qui, comme moi, ont vieilli dans la politique n'étaient pas là pour en garder la mémoire, les générations qui nous suivent, celles qui entrent dans la carrière, risqueraient d'ignorer éternellement à quel prix, à quelles conditions on peut être radical. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

J'écoute et j'entends qu'on veut « une République démocratique ». — Mais est-il un parti ou une frac-

tion de parti qui comprenne le régime républicain sans la souveraineté nationale ?

On veut encore « la souveraineté de tous, la liberté pour tous, la justice et la solidarité pour tous. » — Messieurs, ce sont là de grands mots derrière lesquels il y a de grandes choses, mais ces grandes choses sont le patrimoine moral de l'humanité tout entière. Et, quant aux grands mots, il n'est pas un gouvernement monarchique, césarien, ou républicain, sur les lèvres duquel ils n'aient passé.

On « veut l'évolution par les moyens pacifiques. » C'est rajeunir la vieille formule de l'ordre dans le progrès, familière aux orateurs de la Restauration, et dont le terrible M. Guizot n'eût pas répudié la prud'homie ! (*On rit.*)

On proclame la liberté de conscience ; mais elle était garantie par la Charte de 1815... On parle enfin des lois sociales !...

Mais qui donc a saisi le Parlement, en novembre 1881, du projet de loi sur les sociétés de secours mutuels que la Chambre a voté hier, que le Sénat votera demain ? du projet relatif à la protection de l'enfance ? en 1882, du projet relatif à la sécurité des ouvriers dans les ateliers et manufactures ? en 1884, du projet de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ? en 1892, du projet de loi sur la liberté du contrat d'association ?...

Qui donc a défendu et fait voter la loi sur les syndicats professionnels ?... (*Applaudissements et bravos.*)

Toutes ces conceptions ont été l'œuvre de notre parti, relèvent de son initiative, et je ne me lasserai pas de dire que s'il en est un trop grand nombre qui n'ont pas abouti, c'est par le dénigrement systématique, par l'obstruction infatigable de ceux-là qui,

après les avoir combattues, les revendiquent aujourd'hui comme leur œuvre ! (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Mais il est un point où la divergence s'affirme — et c'est alors avec le socialisme que le radicalisme se confond.

Je ne parle pas de la revision constitutionnelle qui est la plate-forte commune et banale de toutes les oppositions, même dynastiques. Je parle de ce qui a été la grande pensée du règne, de l'impôt égalisateur des fortunes par l'inégalisation des charges, de l'impôt présenté comme l'instrument légal de la lutte des classes, de l'impôt progressif et global sur le revenu. L'État se rend juge du point de développement auquel il convient d'arrêter la richesse. A mesure que le travail échappe à la loi précaire du prolétariat, qu'il devient épargne, aisance, fortune, l'Etat le suit, augmente la charge qu'il doit porter. Ce n'est plus la matière imposable qu'il atteint, c'est l'homme lui-même qu'il frappe. C'est l'arbitraire substitué à l'égalité. Il ne s'exerce d'abord qu'avec mesure, mais c'est de l'arbitraire surtout qu'il est vrai de dire qu'on ne lui assigne pas de limites.

Ainsi, de proche en proche et d'inégalité en inégalité, un peuple qui n'a été si grand que par l'étroite solidarité de tous ses membres est divisé en deux catégories : le nombre qui impose sa loi — la propriété individuelle qui la subit.

Le socialisme est plus franc, et il y a en vérité moins de barbarie à rêver d'un état social où il n'y aurait plus de place pour la propriété que d'une société reposant — pour un jour — sur l'exploitation des uns par le caprice des autres. (*Applaudissements.*)

Mais le socialisme n'a pas l'ambition d'être le Gou-

vernement de demain. Il est politique et calculateur ; c'est par d'autres mains que les siennes qu'il entend faire disparaître la barrière qui l'en sépare : l'inviolable respect de la propriété individuelle et l'égalité devant l'impôt. Il sait que le néo-radicalisme, rivé malgré lui à l'impôt progressif comme à sa raison d'être, est et demeure son prisonnier, et il ne lui demande pas d'autres promesses. De là, sans doute, les formules si vagues, les atténuations, les précautions oratoires... Il ne faut pas, dans l'intérêt même du socialisme, que ses alliés effraient l'opinion !... Mais le pays n'est pas dupe de ces équivoques, et il sait que, si avec le radicalisme ce ne sont pas les socialistes qui arrivent au pouvoir, avec lui déjà c'est le socialisme qui entre dans la maison.

Quoi qu'on dise et qu'on fasse, il faudra bien être pour ou contre le socialisme, et, pour qu'il en soit ainsi, être pour ou contre l'impôt progressif. C'est là, soyez-en assurés, la formule qui nous départagera. (*Applaudissements.*

Ce n'est pas assez pour notre parti de se placer en travers de la route quand il voit venir quelque grave danger : il n'est pas seulement un parti de résistance, il doit être et il est un parti d'action.

Il doit dire sans hésitation comment, dans l'avenir, il comprend son rôle et ce qu'il veut entreprendre. Je n'ai pas du tout l'intention ni le droit de tracer ici ce que j'ai appelé dans une autre réunion « le programme du parti », mais tout homme politique a le devoir, à l'heure actuelle, d'en préparer les éléments, et, pour y parvenir, de se pénétrer des sentiments et des volontés du pays.

Ce qui domine en lui, c'est la passion de la justice et un sens profond de l'humanité. Il ne se flatte pas

de constituer une société parfaite, idéale, mais il croit qu'il est possible, — et, si cela est possible, c'est le devoir, — de réduire et de limiter de plus en plus la somme des douleurs, des misères, des incertitudes, qui ne sont pas exclusivement le fait ou de notre inégalité native ou des fautes personnelles.

C'est pourquoi nous devons avant tout, dans l'ordre législatif, reprendre là où nous l'avons laissée l'œuvre des lois de prévoyance sociale dont nous avons eu l'initiative, — bannir la chimère, mais garder l'idéal (*Vive adhésion*), — profiter des enseignements de l'expérience, en écartant toutes les complications parasitaires qui les empêchent d'aboutir. (*Applaudissements*).

Pour l'organisation des caisses de retraites pour la vieillesse, il faut s'attacher à cette idée que l'État doit au travail des instruments d'épargne faciles, simples, appropriés à sa faculté d'économie, mobilisables, et qu'il trouve toujours et partout à sa portée; il faut se garder de dire que l'État peut se substituer à l'effort individuel et le charger ainsi d'une dette qu'il serait impuissant à payer. (*Applaudissements.*)

Pour les assurances en cas d'accidents, il ne faut pas demander à l'Allemagne des modèles dont la complication déconcerte déjà son génie patient et se résume en un fonctionnarisme débordant que nos mœurs ne tolèreraient pas un instant. Il faut revenir au droit, s'attacher au principe qui veut que celui qui exploite une industrie doive à ceux qu'elle emploie la garantie des risques qu'elle leur fait courir, et laisser à l'industrie privée, déjà puissamment organisée pour ce service, le soin d'assurer les risques mis à la charge des patrons.

Il faut considérer comme privilégiée l'indemnité

due à la suite d'un accident, puisqu'elle représente des salaires perdus dans l'avenir comme dans le présent.

Il faut aussi considérer tous les procès qu'entraînent les accidents du travail comme touchant à une question alimentaire, les débarrasser de toutes les superfétations de la procédure ordinaire et les amener à l'audience avant tous autres. (*Applaudissements.*)

Nous voulons accroître la puissance du travail, en donnant à l'association des intelligences et des forces les mêmes libertés qu'à l'association des capitaux, — la considérer comme un contrat ordinaire et ne la soumettre qu'aux règles qui dominent tous les contrats. (*Cris : Très bien!*)

Dans le domaine spécial de l'association ouvrière, il faut non pas restreindre, mais élargir la loi sur les syndicats professionnels. S'il est en elle une cause de faiblesse, c'est qu'elle a dû, — et à ce prix même, quelles difficultés pour la faire voter! — ne donner aux syndicats qu'une capacité intellectuelle et philosophique. Il faut leur donner une capacité industrielle et commerciale, et leur permettre ainsi de prendre une place de plus en plus large dans l'essor de notre activité nationale.

C'est par là qu'on hâtera la solution de ce problème qui tient si attentifs les travailleurs de la terre : le crédit agricole, car le syndicat investi de la personnalité civile pourra leur fournir ce qui manque à leur crédit : la seconde signature.

Par là encore on rendra plus facile le crédit aux associations ouvrières. Ici, d'ailleurs, le problème est plus simple : toute association, tout artisan qui soumissionne un travail a, par là même, un instrument de crédit. Il suffit de déléguer, de transporter sa créance. Ce qu'il faut se hâter de faire, c'est de sim-

plifier les formalités de ce transport et de les rendre moins onéreuses. (*Assentiment.*)

Mais en matière de progrès social, tout n'est pas du domaine de la loi. Elle est impuissante à contraindre les hommes à l'accomplissement du grand devoir social, qui est de s'aider les uns les autres. (*Applaudissements.*)

C'est affaire d'initiative, d'éducation et d'enseignement. Oui! d'enseignement, car si on savait mieux comment certains patrons comprennent et remplissent leur mission, leur exemple serait plus généralement suivi.

Il faut savoir reconnaître et oser dire que tous ne font pas tout ce qu'ils pourraient faire... (*Mouvement.*) Trop de patrons ont pris au mot la déclaration de guerre lancée au capital, non par les travailleurs, mais par ceux qui les dirigent. (*Cris : C'est vrai!*) Sans doute, les sacrifices qu'ils s'imposaient n'étaient pas toujours accueillis comme ils auraient dû l'être. Qui sait s'ils n'ont pas, en vertu d'une loi arbitraire et fatale, payé pour ceux qui les avaient précédés? Comment, dans la défiance et l'hostilité que le travail témoigne au capital, ne pas faire une part aux excitations qu'il subit, et à une certaine disposition à condamner, *a priori*, toutes ses réclamations comme injustes?

Est-il beaucoup d'industriels qui, ayant mis en œuvre pour assurer l'hygiène morale et physique de leurs ouvriers, ménager leurs forces, secourir leurs maladies, contribuer à assurer leur vieillesse, se soient heurtés à l'esprit de révolte, et n'aient pas rencontré une réciprocité de bon vouloir et une collaboration sûre aux jours d'épreuves? Et, s'il en était ainsi, serait-ce une raison pour ne pas faire son devoir? (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Ce qui domine encore les manifestations de l'opinion, c'est un besoin d'activité tranquille et la volonté d'obtenir du fonctionnement législatif moins de paroles et plus d'action, moins de bruit et plus de besogne. D'interminables sessions où l'on trouve le temps de tout faire, sauf l'indispensable; des crises successives, sans raison d'être et sans conclusion pratique, des surprises, des embuscades, c'est là ce dont elle ne veut plus. (*Cris : C'est cela! Applaudissements.*) De l'ordre, de la méthode, du travail, des desseins arrêtés, la certitude du lendemain. Voilà ce qu'elle réclame.

Le problème financier est, pour employer une métaphore bien usée, comme le rocher de Sisyphe que tous les ministères soulèvent tour à tour sans triompher de sa pesanteur. (*Sourires*).

Ici encore je crois traduire l'opinion du pays en disant qu'il est las des essais, qu'il croit très peu à la magie des nouvelles formules, — qu'il croit à la puissance de l'économie (*Marques d'approbation*) et qu'il est plus avide de voir diminuer les dépenses que de voir créer de nouvelles méthodes d'impôt.

Le genre d'inquiétude qui porte à ces recherches est propre aux périodes durant lesquelles se ralentit l'activité nationale.

De 1878 à 1885, nous avons eu 400 millions de plus-value et nous avons pu faire 312 millions de dégrèvements. Sans tenir notre système fiscal pour parfait, on ne lui trouvait pas alors tous les défauts qu'on lui reproche aujourd'hui. Pourquoi sommes-nous plus sévères?

Parce que les excédents de dépenses ont remplacé les excédents de recettes. J'applaudis au programme de dégrèvement de la propriété immobilière développé par M. Méline. Je suis de ceux qui sont prêts à aborder

l'étude de tous les systèmes financiers, mais pour attaquer le mal dans ses racines il faut rendre à notre commerce la confiance et l'activité, soumettre tous nos services à un contrôle et à une revision impitoyable, car l'esprit public ne se résigne pas à penser que l'administration de la France coûte fatalement 3 milliards 400.000 francs. (*Applaudissements.*) Mais cette double tâche nécessite elle-même un gouvernement ayant, non pas seulement la volonté de durer, mais des raisons et la possibilité d'être durable, et la faculté de trouver, en dehors des audiences, des sollicitations qu'il subit, et des assauts qu'il soutient, quelques heures par jour pour réfléchir et travailler. (*Applaudissements.*)

Rendre à notre appareil législatif sa vigueur, son élasticité, sa puissance effective, c'est, je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour le dire : le grand devoir de demain.

Il faut que le droit nécessaire d'interpellation soit réglementé comme tout autre droit, — que le débat qu'il suppose soit préparé, — qu'interpellateur et interpellé soient appelés à formuler, devant une commission, leurs questions et leurs réponses; que l'interpellation soit par elle prise ou non en considération; qu'elle soumette à la Chambre un ordre du jour réfléchi et non point improvisé dans l'ardeur ou le désarroi des séances; qu'en un mot on ne refuse pas d'entourer un débat si grave des mêmes garanties que le vote d'un projet d'intérêt local.

Il faut que le zèle électoral ne puisse plus bouleverser toute l'économie d'un budget patiemment équilibré — mais, comme l'a proposé M. Boudenoot, que tout amendement concluant à une dépense fasse apparaître une ressource ou une économie correspondante.

Il faut enfin que, grâce à de meilleures méthodes, les sessions extraordinaires cessent d'être la règle pour devenir l'exception ; que par là il soit possible de représenter ses concitoyens sans abandonner ou son industrie ou son travail, et que le député soit moins exposé à cette endémie parisienne qui tend à faire des hommes politiques — des politiciens. (*Applaudissements.*)

Enfin, et pour terminer cette revue, que j'aurais voulue plus brève, tous les peuples obéissent aujourd'hui invinciblement à une loi d'expansion que Jules Ferry a été l'un des premiers à prévoir; de tout temps les peuples ont tendu à élargir leur marché, à se faire plus de place ; c'est l'instinct d'une prééminence nécessaire, le besoin d'élargir des frontières où se renfermait leur activité qui poussait jadis les peuples à la guerre. Aujourd'hui, c'est la nécessité de trouver au dehors des marchés qui les entraîne vers des continents nouveaux.

Il n'est pas de peuple qui puisse aujourd'hui n'avoir pas une politique coloniale : cette politique, nous l'avons. Mais pour la développer, pour qu'elle soit féconde, il faut deux choses que nous n'avons pas encore : c'est d'abord une administration coloniale, un personnel préparé à sa tâche difficile, hiérarchisé, arrivant étape par étape aux plus hautes fonctions de cette carrière ; c'est ensuite et surtout une armée coloniale. Il est temps de ne plus se borner à dire : nous devons avoir une armée coloniale ; il faut la faire. Ce n'est pas là seulement une question de grandeur nationale, c'est en même temps une question d'humanité. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Voilà, certes, un bien large champ ouvert à tous les républicains de bonne volonté.

C'est avec la ferme volonté de le parcourir que nous nous présenterons aux prochaines élections, et, forts d'un passé consacré tout entier à la République, nous ne nous attarderons pas à défendre notre républicanisme, je ne dis pas contre nos ancêtres, mais contre nos cadets... (*Mouvement prolongé.*)

J'ai pour ceux qui nous ont précédés dans la lutte, plus que du respect, une filiale vénération. J'ai connu leurs luttes, médité leurs exemples, et, pour recevoir leurs enseignements, je n'ai pas eu besoin de sortir du foyer domestique. (*Vifs applaudissements.*)

Je sais de quels combats, de quelles défaites, de quels maux, de quels exils, ils ont payé le droit de nous montrer la route. Je comprends les doutes et les défiances de ces âmes généreuses qui ne péchèrent jamais que par excès de foi et par excès de confiance.., C'est à eux, mais à eux seulement, que je veux dire : Nous restons les fils respectueux de la Révolution, nous restons fidèles à notre tradition, fidèles à nos œuvres, fidèles à nos conquêtes..., mais nous considérons comme le plus précieux résultat de notre politique, le mouvement d'opinion qu'elle a déterminé, l'immense apaisement qui s'étend peu à peu sur un pays jadis si divisé... (*Approbation générale et applaudissements répétés.*)

Et, voyant tant de haines qui s'effacent, tant de querelles qui se taisent, et plus de bonne foi répondre à plus de tolérance, nous saluons, dans l'unité politique de la France, les espérances sacrées qu'elle raffermit et les grands événements qu'elle prépare. (*Applaudissements et acclamations. — Mouvement prolongé.*)

Le soir, un banquet fut offert à M. Waldeck-Rousseau par le comité républicain de l'arrondissement de Reims.

M. Valdeck-Rousseau, après avoir remercié les organisateurs du banquet, dit qu'il importe de propager les idées républicaines :

Les amis de ceux qui sont au pouvoir leur doivent autre chose que leurs votes ; ils leur doivent aussi leurs conseils et leur intervention dans tous les cas où elle leur est utile, notamment à la tribune.

Sous le ministère Ferry, tous les débats de la Chambre consistaient dans un dialogue entre un membre de l'opposition et le cabinet. Aucun gouvernement ne peut résister à un tête-à-tête perpétuel avec l'opposition. Il est indispensable que notre parti ait ses orateurs, un cercle. Un lieu commun où nos amis se rencontrent doit être créé pour qu'ils y concertent leur intervention, pour qu'ils s'entendent, pour qu'ils préparent leur action, comme on prépare au théâtre la représentation du lendemain par une répétition générale; les sénateurs et les députés, dans les délibérations communes, y échangeraient leurs impressions, et les électeurs pourraient y venir trouver leurs représentants. Il y a là un instrument de diffusion qui pourrait fonctionner à côté des associations existantes sans diminuer ou amoindrir leur action...

LA RÉPUBLIQUE OUVERTE

Les républicains radicaux reprochaient aux républicains de gouvernement leur alliance avec les ralliés. M. Waldeck-Rousseau releva cette accusation devant le parti républicain de Bordeaux, le 13 novembre 1877. Il montra d'abord que, précisément à Bordeaux même, les radicaux n'avaient pas reculé devant les pires des compromissions par un pacte resté fameux. Ensuite il établit que la République, si elle voulait durer et devenir à jamais le Gouvernement incontesté du pays, devait être ouverte à tous les hommes de bonne foi. Mais il estimait que son propre parti, devant l'éventualité d'un nouveau parti républicain conservateur, devait être plus progressiste, ouvrir son programme à toutes les aspirations généreuses, être démocrate et mettre dans la politique, non pas seulement de la science, mais encore de l'humanité.

Messieurs,

Vous ne serez pas surpris, je pense, et vous me pardonnerez en tout cas, si, au moment de prendre la parole au milieu de vous, ma pensée est encore toute pleine des souvenirs que j'ai senti revivre en moi à mesure que j'approchais du pays auquel il semble que la destinée ait assigné une place toute spéciale dans l'histoire de la République.

N'est-ce point, en effet, cette Gironde ardente, où frémit une sève plus hâtive, qui, dès la première heure, donnait à la Révolution, non pas seulement des

orateurs incomparables, mais tout un parti généreux, chevaleresque, baptisé de son nom, et, jusque dans la mort, fidèle au culte de la liberté? (*Adhésion unanime et vifs applaudissements.*)

Longtemps après, c'est ici que le Gouvernement de la Défense nationale, chassé de Paris par le siège, et de Tours par l'invasion, devenait le gouvernement de Bordeaux.

Ici encore se réunissait cette Assemblée nationale, unique dans nos annales, inquiétante, fille énigmatique de la défaite, agitée de passions contradictoires, rivée, semblait-il, au passé par un atavisme séculaire et par la fatalité de nos désastres, mais en qui palpitait l'âme impérissable de la France (*Vifs applaudissements. — Mouvement prolongé*) et qui, dominée d'abord par l'opinion, ensuite par le sentiment de ses propres devoirs, fait taire ses préférences, ferme à son roi les portes de Versailles, donne à la République cette Constitution grâce à laquelle elle pourra résister aux entreprises du 24 mai et du 16 mai, et plus tard à une conjuration plus dangereuse, faite d'appétits déçus et d'enthousiasmes pathologiques... (*Bravos et applaudissements*) plus dangereuse, parce qu'elle était plus obscure. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est ici encore que, moralement exilé, lui qui avait au moins sauvé l'honneur et confié à notre sol labouré par les batailles la semence invisible des réparations futures... (*Salve d'applaudissements*) c'est ici que Gambetta voulut revenir tout d'abord.

Un autre eût tourné ses regards vers le passé, crié contre l'ostracisme qui l'avait frappé. Il voulut, au milieu de vous, saluer l'avenir, tracer à l'opinion républicaine la voie qu'elle devait suivre pour devenir peu à peu le gouvernement légal, et s'il proclamait haute-

ment qu'un parti doit demeurer invinciblement attaché à ses principes, il déclarait déjà la République ouverte et il faisait appel à l'adhésion de tous les hommes de bonne volonté. (*Applaudissements.*)

La République, disait-il, ne serait pas en péril même avec des hommes qui ne lui auraient pas été toujours, dans leur passé, des amants bien fidèles... Nous admettrons que des hommes se trouvent éclairés. Nous admettrons que d'autres acceptent de bonne foi les conséquences du principe de la République. Sur le devoir seul, nous ne transigerons jamais. (*Assentiment unanime et applaudissements.*)

Il faut malheureusement nous arracher à ces grands souvenirs, parler de choses moindres et d'événements tout récents, bien faits pour surprendre l'opinion, plus propres encore à l'éclairer et à mettre au jour la vanité de certaines attitudes et la supercherie de certaines polémiques.

Il y a quelques semaines, on a vu s'assembler à Bordeaux le concile des républicains impeccables, chargés de veiller sur le dogme et de séparer les bons d'avec les mauvais. Ils ont prononcé de graves paroles. Celui-ci a prédit un nouveau 16 mai, la réaction bientôt triomphante, les républicains reprenant le chemin de l'exil. Un autre n'a pas eu de peine à montrer quels périls faisait courir à la liberté un ministère trop durable. (*On rit.*) Tous ont énergiquement flétri les compromissions. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

Et, dans un milieu où se rencontraient cependant tant de conjurés de la veille, il ne s'est pas trouvé un comparse mal instruit de son rôle pour dire : Prenez garde! ici on ne doit parler de compromissions qu'avec prudence et avec respect. (*Rires.*)

Ici une minorité de radicaux s'est unie à une mino-

rité de royalistes et à une minorité de socialistes. Elle a d'abord battu Decrais. Fidèle à sa parole, elle a battu ensuite de Lanessan, et ce n'est pas un siège législatif seulement qu'elle a livré, ce sont aussi les clés de la citadelle. (*Applaudissements prolongés.*)

Regardez donc votre représentation municipale. Vous y verrez vingt et un radicaux dont deux ralliés... (*Rires*) dix monarchistes militants et cinq socialistes déclarés. Et ce sont les monarchistes qui commandent, et ce sont les radicaux qui obéissent .. (*Hilarité générale. — Applaudissements répétés.*)

Et le pacte tient toujours, car les uns ont imposé et les autres ont subi, aux dernières élections sénatoriales, cinq délégués royalistes.

Mais, Messieurs, ce qui ne s'est pas dit dès la première heure n'a pas tardé à se répandre. La conscience publique a été instruite de ces faits, témoins irrécusables des étranges défis que la comédie des mots peut, en vérité, porter à la réalité des choses. (*Applaudissements.*) Et il a fallu dire une fois de plus qu'à tant de caractéristiques du radicalisme nouveau il fallait ajouter une foi stupéfiante dans la puissance du verbe tapageur et une confiance méprisante dans l'infinie crédulité des masses populaires. (*Nouveaux applaudissements.*)

De pareils expédients ne sont pas, je crois, de nature à tromper l'opinion, mais ils la déconcertent et elle reste surprise devant des contradictions qui ne lui laissent le choix qu'entre une extrême audace ou une extrême inconscience.

Que les partisans de la réaction s'associent aux représentants des partis extrêmes, c'est une tactique que nous connaissons bien et eux-mêmes l'ont souvent expliquée : c'est la tactique du plus grand mal. Elle

consiste à fortifier ceux qui, à leur sens, peuvent rendre le Gouvernement républicain plus tyrannique et, suivant leur propre expression, moins habitable. L'expérience ne leur a rien appris. Ils ne voient pas que ce machiavélisme a eu pour plus clair résultat de rendre leur conduite inintelligible à un pays avide de lumière et de franchise, et que cette duplicité voulue a été l'agent le plus certain du mouvement qui, détachant d'eux la meilleure partie de leurs troupes, les a réduits à une opposition de plus en plus impuissante. (*Applaudissements.*)

Mais que des radicaux s'allient, ici avec la réaction, là, suivant les exigences de la géographie électorale, avec le socialisme, c'est un phénomène qui ne pourrait s'expliquer que par des raisons trop affligeantes, s'il n'était le signe visible et la marque d'un parti auquel les événements ont laissé plus de désir de subsister que de raison d'être.

Je n'ai pas, Messieurs, à défendre contre certaines attaques le cabinet que préside l'homme d'État dont M. Decrais a prononcé tout à l'heure le nom, — à la vérité, il se défend fort bien tout seul ; — mais. dans les attaques qui lui sont prodiguées, il est permis de trouver un nouvel exemple des mêmes incohérences. Depuis sa formation, le ministère actuel a dû lutter chaque jour contre la coalition radicale-socialiste, qui ne s'est point consolée d'avoir vu tomber le ministère précédent.

D'un autre côté de la Chambre siègent des hommes qui, assurément. n'ont point accepté toutes les doctrines que défend le ministère actuel et qui se rattachent à la tradition politique et parlementaire de Gambetta et de Ferry ; mais il leur a fallu choisir entre deux partis : ou bien ne point ébranler un ministère progressiste, ou

bien subir un nouveau ministère radical. Leur choix a été promptement fait : ils n'ont point voulu subir un nouveau ministère radical. De moins en moins, leurs votes se sont confondus avec ceux des radicaux. Ceux-ci en ont éprouvé une grande surprise (*Rires*), bientôt une grande indignation. Quand on les presse de dire quel est l'acte du ministère par lequel il aurait trahi la ligne politique républicaine, ils répondent : gouvernement de ralliés.

Je me rappelle qu'il y a environ deux ans un homme dont le caractère est universellement respecté, et qui, ni par son nom, ni par ses traditions, n'était attiré vers la République, expliqua à la tribune comment et pourquoi lui et ses amis avaient cru devoir lui donner leur adhésion :

« Ce que nous voulons, dit-il, je vais vous le dire. Nous voulons rendre notre pays moins divisé et moins déchiré, ne pas revenir éternellement en arrière pour recommencer les mêmes agitations ; ce que nous voulons, enfin, c'est, en présence de l'armée grossissante du socialisme et du désordre, fortifier les rangs de ceux qui combattent pour l'ordre et la liberté. » Il ajoutait : « Il y a bien peu de partis qui n'aient leurs ralliés. »

Et tout aussitôt il était interrompu par un de ses collègues en ces termes : « Il y a dans le cabinet d'anciens procureurs impériaux ! »

L'interrupteur exagérait : il mettait au pluriel ce qu'il convenait de mettre au singulier. (*Hilarité générale.*)

Mais ce n'est point, à coup sûr, dans nos rangs qu'il faudrait chercher un magistrat ayant appris en les poursuivant sous l'Empire à discerner les vrais républicains (*Rires*), ou un docte théologien exercé par l'étude des Pères de l'Église à reconnaître mieux les cléricaux déguisés. (*Nouveaux rires.*)

Ce qui se dégage de cet incident, c'est qu'en vérité il y a deux sortes de ralliés : il y a le bon et le mauvais rallié.

Le mauvais rallié, c'est celui qui, né sous un régime différent, habitué à croire à la nécessité d'un gouvernement héréditaire, n'a point accepté tout d'abord des institutions qui heurtaient ses convictions en même temps que ses habitudes. Il a pensé que c'était là un événement passager; il a patiemment attendu le fait miraculeux qui ramènerait la France à ses traditions passées.

Puis, en même temps qu'il constatait le déclin irrémédiable des dynasties, il devait reconnaître que, chaque jour, des services nouveaux constituaient au gouvernement de la République de nouveaux titres et de nouveaux droits. Ce qui lui avait paru éphémère devenait un ordre établi au delà duquel lui-même n'apercevait plus que l'inconnu, pour ne pas dire l'anarchie. Notre armée s'était reformée; il voyait notre frontière ouverte se couronner de forteresses, notre commerce reprendre son essor, notre agriculture soutenue et encouragée. Suspecte d'abord à l'Europe, la République s'imposait à son respect en lui donnant le spectacle d'une nation où la pratique de toutes les libertés ne cessait pas de donner à l'ordre toutes les plus précieuses garanties. (*Applaudissements répétés.*)

Alors, comme il arrive au lendemain des grandes catastrophes, il s'est surpris, intéressé d'abord, et bientôt mêlé lui-même à l'œuvre commune de réparation et de salut. Et quand ce même gouvernement a dû combattre pour les principes essentiels à la conservation de tous les peuples, il s'est placé derrière lui. Mais je dois convenir qu'il n'est pas allé jusqu'au radicalisme : il est le mauvais rallié !

Quant au bon rallié, c'est autre chose. Hier encore, il était bonapartiste, plébiscitaire ou césarien, mais il ne s'est point attardé aux longues étapes, et, du premier coup, il s'est porté à l'avant-garde la plus avancée. De son passé, il n'a gardé que la haine sacrée de l'opportunisme, et la volonté arrêtée d'abattre le parti qui lui rappelle surtout ses défaites. Le voici radical; il sera demain, si on veut, radical-socialiste, et, pour ce pécheur, il y a plus de joie que pour quatre-vingt-dix-neuf justes. Il est le bon rallié, tous ses péchés lui seront remis, car le radicalisme a des sacrements décisifs qui effacent jusqu'aux plus lointaines souillures. (*Rire général. — Applaudissements prolongés.*)

Mais je ne me suis pas assigné la tâche de faire ici l'histoire complète des contradictions radicales : l'œuvre serait trop longue. Je voudrais, sans parti pris d'aucune sorte, examiner maintenant le fait même grâce auquel on a tenté de rajeunir de si vieilles polémiques.

Il est parfaitement vrai que l'effort du temps. — et le nôtre, — son action invisible, l'impossibilité de plus en plus constatée de se rattacher au passé, ont déterminé une évolution à la fois nécessaire et fatale, conclusion logique des prémisses que nous avions nous-mêmes posées. Nous avons sans cesse dit et répété, nous avons cru — et nous croyons encore — que le gouvernement républicain est le seul qui réponde aux exigences de notre raison comme aux exigences de notre philosophie, la seule forme acceptable pour une démocratie qui a cessé d'être une force dirigée pour devenir une force dirigeante. (*Vive adhésion. — Bravos et applaudissements.*) Or, dire d'un gouvernement qu'il est le gouvernement nécessaire, c'est dire du même coup qu'il doit être le gouvernement de tous.

S'il est des républicains qui n'aient pas eu cette claire vision, et qui aient pensé qu'un gouvernement qui s'appelle la République pût s'établir et s'imposer dans un pays comme s'imposaient certaines tribus conquérantes à des peuples plus nombreux, mais moins exercés, c'est une conception que notre conscience repousse.

S'il en est d'autres qui aient cru que, même par les plus éclatants services, on pût acquérir sur elle une sorte de droit de priorité et de domaine privé inaliénable, si respectable que soit cette illusion, il faut hardiment répondre que, si grands qu'aient été ces services, ils ne peuvent conférer ni droit de préférence, ni privilèges.

Nous devons rester fidèles à nos maximes, fidèles à notre propre enseignement.

Je rappelais tout à l'heure ce que Gambetta a dit dès 1871. En vérité, il y avait un superbe courage, une magnifique confiance à tenir un tel langage à un moment où de toutes parts la République était assaillie, menacée. Mais à mesure qu'elle se consolida dans le pays et qu'elle plongea dans son sol des racines plus profondes, il demeurait plus fidèle à cet idéal.

Voici ce qu'il disait le 27 janvier 1881, en prenant possession du fauteuil présidentiel de la Chambre : « Il nous faut entourer la République que nous avons fondée d'institutions libérales et démocratiques pour réunir tous les patriotes, tous les Français. »

Un peu plus tard, au Neubourg, le 4 septembre 1881, il ajoutait :

« Il est permis d'espérer que la succession de ces anniversaires nous donnera un jour la joie de célébrer, dans sa plénitude, l'union de tous les Français sous le même drapeau. » (*Salve d'applaudissements.*)

Le ministère Ferry n'a pas eu, du devoir républicain, une conception différente, et c'est un de ses collaborateurs qui, le 13 mai 1883, dans un département voisin de celui-ci, prononçait ces paroles[1] :

« Nous aussi, notre rêve, ce n'est pas une République fermée, mais une République ouverte. Nous voulons l'accession de tous les hommes de bonne foi, de tous les hommes de bonne volonté. »

A vrai dire, pour tenir un autre langage, il eût fallu ne pas avoir vécu ou n'avoir pas compris l'histoire des longues années qui nous séparaient de 1870.

Certes, en 1870, les républicains de doctrine, les républicains de la veille, les républicains de principe n'étaient pas la majorité. Quoi ! ils auraient été la majorité, et pendant vingt ans ils auraient laissé vivre l'Empire? Personne ne le croira! Mais peu à peu ils avaient persuadé, ramené ou ébranlé un grand nombre de ceux que l'ambition ou l'intérêt n'enchaînaient point au passé.

Ceux-là, longtemps, longuement, avaient attendu de pouvoir juger à ses œuvres le gouvernement nouveau. C'étaient — ne l'oublions pas — des hommes d'État formés sous d'autres régimes qui les avaien fait sortir de leur réserve, et c'était — il y aurait une souveraine ingratitude à ne pas le rappeler — le plus illustre d'entre eux qui, dès 1872, dans le Message qu'il adressait à l'Assemblée nationale, avait prononcé la parole décisive : « La République existe; elle est le gouvernement légal du pays. Vouloir autre chose serait une nouvelle révolution, et la plus redoutable de toutes. » (*Salve d'applaudissements.*)

1. Discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau à Angoulême. Voir plus haut.

Et nous-mêmes, Messieurs, qu'avons-nous donc fait depuis, sinon d'appeler à nous, par une incessante propagande, ceux qui demeuraient retranchés dans leur indifférence ou leur hostilité, de faire le siège des partis pris, de dissiper les équivoques et de proclamer hautement que le gouvernement de la République était le seul assez large pour que toutes les aspirations du pays pussent y trouver place et s'y faire représenter ?

L'événement que nous avions souhaité avec tant de passion s'est produit, et si nous devons l'envisager avec confiance, c'est qu'il a été l'œuvre, non des habiles, des politiques et des chefs, mais l'œuvre de la démocratie elle-même.

Ce n'étaient pas seulement les hommes d'hier qui changeaient; des générations nouvelles étaient nées. Les maux dont nous avions souffert, elles ne les connaissaient pas; nos querelles et nos divisions, elles les ignoraient. Ainsi, peu à peu, se mettait en mouvement une masse longtemps immobile, accrue d'éléments nouveaux; et comment pourrions-nous paraître supris d'un mouvement que nous avons si longuement préparé?

La République ne peut être qu'ouverte ou fermée. Fermée! c'est la tyrannie passagère, et c'est aussi la négation de son principe. Ouverte! c'est la liberté avec toutes ses conséquences : la controverse des partis nouveaux, des écoles différentes obéissant au même principe, mais à des tendances diverses.

J'indique assez, en parlant ainsi, que je n'imagine point, et que je n'espère pas, que des hommes venus de si loin, ou nés d'hier, acceptent d'emblée tous nos principes, et, sans réserve, toutes nos idées; et les hommes d'État dont je rappelais les noms n'ont pas

confondu non plus, je pense, l'unité politique avec l'unité de doctrine.

Il y a, Messieurs, chez tous les peuples comme chez tous les individus deux instincts différents qui se heurtent et se contredisent : l'un qui les pousse à innover, l'autre qui les porte à conserver; et, de ces deux instincts, celui dont les mouvements sont plus soudains, plus dangereux, ce n'est pas l'instinct qui les emporte en avant, car il se heurte à la résistance des choses : c'est l'instinct qui les ramène brusquement en arrière.

Cette diversité de tendances n'est pas particulière à la politique; on la retrouve partout; elle existe dans les choses de l'industrie et dans les choses du commerce; elle existe dans les arts, dans les lettres, dans les sciences. Partout il y a toujours eu, il y aura toujours, des audacieux et des timides, des novateurs et des stationnaires, des classiques et des romantiques, des progressistes et des conservateurs. Mais c'est dans la politique surtout qu'il est essentiel que ces mouvements de l'opinion ne se produisent que dans la limite des manifestations constitutionnelles; c'est dans la politique surtout qu'il est d'un intérêt vital que, pour revenir à la conservation, on ne soit pas obligé de sortir de la République. (*Adhésion unanime et applaudissements.*)

Aucun parti, et c'est un historien anglais qui a fait cette remarque, aucun parti n'a jamais possédé une majorité numérique définitive, mais seulement une majorité politique faite de deux éléments : l'un stable, fixe, composé d'hommes inviolablement attachés à leurs principes; l'autre formé par l'adhésion, née des circonstances, d'une masse flottante, prompte à se porter d'un extrême à l'autre, et qui n'est autre chose

que l'opinion publique, avide au même degré, à des heures différentes, de conservation ou de progrès. C'est son impressionnabilité, la réaction perpétuelle qu'exercent sur elle les événements, qui explique seule tant de changement inexplicables.

Pensez-vous qu'il y eût moins de républicains en 1851 qu'en 1848? Non, il y en avait davantage, mais la même opinion qui s'était précipitée vers la liberté se rejetait brusquement vers la conservation et rencontrait la servitude; oui, la même, toujours changeante, impressionnable, mobile, et fidèle seulement à l'éternelle alternative dans laquelle la faible humanité se débat. (*Mouvement prolongé.*)

Cette opinion, nous ne la changerons pas, nous ne l'enchaînerons pas et il ne s'est pas encore trouvé de main assez robuste pour forger le lien qui pourrait à jamais la retenir.

Et c'est pourquoi il faut considérer non point avec crainte, mais avec espérance, une évolution, à la fois intellectuelle et politique, dont le résultat sera de placer dans la République elle-même les deux pôles entre lesquels se meut cette invincible oscillation. (*Vifs applaudissements et bravos.*)

Il reste alors à dire, et ce sera facile, quel est, en présence d'événements nouveaux, le devoir de notre parti. Il n'a pas changé et il ne changera pas.

Son devoir est de rester fidèle, invariablement fidèle, à ses principes, à ses maximes, de les appliquer dans le plus large esprit de tolérance et de liberté.

Son devoir est de considérer que, par cela même qu'à côté de lui surgit un parti républicain conservateur, il peut et il doit être plus progressiste.

Son devoir est d'attirer jusqu'à lui ceux qui n'ont fait encore que la moitié du chemin, de retenir et de

ramener tous ceux qu'anime un amour sincère des principes de la Révolution.

Son devoir est, sans promettre jamais pour le jour ou pour le lendemain plus qu'il ne peut accomplir, de garder son programme ouvert à toutes les aspirations généreuses.

Son devoir est de ne pas vivre replié sur lui-même (*Applaudissements*), retranché dans l'autorité de ses services, mais, au contraire, de considérer qu'un parti ne peut être fort, de même qu'une famille, que par un éternel rajeunissement. (*Nouveaux applaudissements.*)

Son devoir, c'est de n'être pas seulement républicain, c'est d'être démocrate : c'est de mettre dans la politique, non pas seulement de la science, mais encore de l'humanité. (*Salves d'applaudissements.*)

Son devoir enfin, Messieurs, est, à un moment où de plus en plus la science du gouvernement se confond avec la science de la conservation et de l'expansion nationale, de ne pas vivre muré dans les abstractions.

Pendant que nous vivions absorbés dans nos discordes politiques, autour de nous toute une Europe nouvelle se formait, prodigieusement outillée pour le travail, détournant les courants commerciaux séculaires, les attirant à elle, s'efforçant d'en créer de nouveaux, si laborieuse et si active que le bruit de ses ateliers domine jusqu'à la rumeur de ses armées.

Je sais, je suis persuadé que notre génie national peut, d'un seul élan, reprendre la place qui lui appartient, — j'ai dit la première. (*Salve d'applaudissements.*) Mais il n'y a pas de temps à perdre, car, avec chaque heure qui s'écoule, c'est un peu de notre grandeur nationale, c'est un peu de notre prospérité, un peu de notre prééminence qui s'en va. (*Triple salve d'applaudissements. — Mouvement prolongé.*)

L'UNION RÉPUBLICAINE

Les 14 et 15 novembre 1897, M. Waldeck-Rousseau, sur les instances des républicains de la Charente, se rendit à Blanzac et à Angoulême. Il venait de dire, dans son discours de Bordeaux, que la République devait être ouverte, mais il n'entendait point par là qu'elle dût être livrée. C'est ce qu'il précisa devant les républicains de la Charente, en les engageant à s'unir contre les adversaires de la République, à n'accepter que le concours des hommes qui étaient franchement et sincèrement ralliés à la Constitution. A Blanzac, il dénonça les manœuvres et les programmes équivoques de la réaction, il mit ses auditeurs en garde contre l'esprit boulangiste, lequel survivait dans certaines régions au boulangisme lui-même : « L'esprit boulangiste vit encore, dit-il. On le reconnaîtra dans la bataille électorale à des signes certains : césarien, il réclamera nécessairement la revision de la Constitution ; démagogue, il préconisera un socialisme vague et indécis qui devra fatalement se traduire par l'établissement de l'impôt global et progressif sur le revenu... La revision n'est qu'un piège plébiscitaire; l'impôt global et progressif n'est qu'une formule d'autant plus dangereuse qu'elle est plus mensongère... » Mais, s'il ne fallait pas se laisser prendre aux mots trompeurs des ennemis de la Révolution française, cela ne voulait pas dire qu'il n'y eût aucun progrès à réaliser : « Il n'y a pas d'humanité, ajoutait M. Waldeck-Rousseau, il n'y a pas de civilisation sans mouvement, sans un effort incessant en avant : or, la politique doit être l'image de la vie. »

A Angoulême, parlant devant le Comité républicain, M. Waldeck-Rousseau s'exprima ainsi :

Messieurs,

Je veux d'abord remercier M. Mulac[1] des paroles qu'il m'a adressées tout à l'heure et qui m'ont rappelé des souvenirs si précieux.

Je ne pouvais revenir au milieu de vous sans me reporter moi-même à la visite que je vous ai faite, il y a malheureusement trop longtemps, et aux paroles que j'avais alors prononcées. Le langage que j'avais tenu en 1883 ne me donnerait-il point ou des regrets ou des déceptions?

Je sais quelles épreuves vous avez traversées depuis cette époque, les luttes que vous avez soutenues et qu'il vous faudra encore soutenir, et je ne crois pas cependant m'être trompé quand j'annonçais qu'ici même la République deviendrait le gouvernement incontesté.

Des événements imprévus ont retardé cet événement; certaines difficultés ont surgi, communes au pays tout entier, mais qui devaient dans la Charente prendre un caractère de gravité exceptionnelle. C'est au moment où vous étiez le plus près du résultat que se produisit ce mouvement singulier, cet effort de toutes les réactions, qui, joints à un aveuglement passager, semblèrent remettre en question jusqu'aux institutions elles-mêmes.

Je rappelais hier devant un autre auditoire ce qu'avait été, et combien dangereuse, la conspiration boulangiste, et c'est à elle, en effet, qu'il faudra toujours remonter chaque fois qu'on voudra expliquer l'obscurité présente de certaines situations politiques et l'équivoque pernicieuse dans laquelle se réfugient tous ceux dont la foi n'était ni assez ferme, ni assez

1. Ancien maire d'Angoulême.

forte, pour accepter la République avec ses conséquences.

Si le fait brutal du boulangisme a disparu, son esprit subsiste, et je ne me trompais pas hier en signalant qu'à côté des adhésions sincères, derrière certaines conversions apparentes, subsistent des partis pris obstinés, puisque, dans certains commentaires qu'on mettait tout à l'heure sous mes yeux, j'ai lu qu'en dénonçant un piège plébiscitaire habilement caché dans la revision, j'avais par là même exclu toute une catégorie de républicains !

Messieurs, il faut qu'il n'y ait ni doute, ni équivoque : nous sommes partisans d'une République ouverte à toutes les bonnes volontés, mais fermée à toutes les surprises; et pour y pénétrer, nous voulons qu'on en accepte définitivement le principe. (*Très bien! Très bien! Vifs applaudissements*).

Pour savoir si certaines adhésions sont sincères, vous avez une pierre de touche infaillible : Vous demanderez à ceux qui se disent républicains s'ils acceptent notre Constitution tout entière avec cet amendement que le ministère Ferry a fait adopter par le Congrès de 1884, à savoir que la forme du gouvernement n'est pas sujette à revision (*Applaudissements unanimes*).

Je crois répondre à votre sentiment en portant un toast à cette grande pensée de Gambetta : « A l'Union républicaine ». C'est celle qui nous animait quand je suis entré à la Chambre, et quand j'ai connu cet homme d'élite, ce républicain à l'âme généreuse, ce grand et modeste républicain qui s'appelait Duclaud[1]. (*Applaudissements unanimes.*)

Cette union n'était pas un mot, c'était un fait. Nous

1. L'un des chefs du parti républicain dans la Charente.

étions républicains et nous étions unis. Toute politique suppose nécessairement un idéal, un principe directeur et un programme limité, déterminé par les indications et les besoins de l'heure présente.

Notre idéal, c'était l'affermissement de la République, non plus comme gouvernement de fait, mais comme gouvernement de droit.

Notre principe directeur, c'était qu'aucun de nous n'avait le droit de donner le pas à ses préférences personnelles, tant que cette œuvre d'affermissement et de consolidation n'était pas accomplie. (*Vifs applaudissements.*) Quant à notre programme, nous l'avions formé en retenant tout ce qui nous unissait, en écartant tout ce qui nous divisait!

Il n'y a, Messieurs, que trop d'analogie entre la situation actuelle de votre département et ce qu'était alors la situation générale du pays. Ce qui était notre règle politique doit être votre ligne de conduite aujourd'hui. C'est par l'union sincère des républicains que vous devez poursuivre et consommer votre œuvre. Unissez-vous dans la résolution inébrantable de faire triompher l'idée républicaine. Ecartez, ajournez tout ce qui vous divise. La victoire est à ce prix. (*Applaudissements.*)

Je n'éprouve aucune hésitation à répondre à la question qu'on voulait bien me poser tout à l'heure : Avons-nous bien servi la République? Avons-nous fait notre devoir? Avons-nous été fidèles, nous, les républicains de la Charente, à la doctrine de Gambetta?... Vous n'avez point, et c'est le sort inévitable des ouvriers de la première heure, échappé aux critiques, et sur beaucoup d'entre vous a pesé le préjugé qui s'attache à ceux qui ont eu trop tôt raison, et qui, avant les autres, ont servi la cause de la vérité. J'atteste que

vos efforts n'ont pas été stériles; votre action a été féconde, et, pour le prouver, il suffit de constater que déjà vous avez conquis la représentation au Sénat de votre département. Cette conquête n'est qu'une préface. C'est assez dire que vous avez pour vous les cadres de l'armée républicaine, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux, toute cette élite du suffrage universel choisie par lui, animée du même esprit politique, unie dans une même pensée, fermée aux divisions, puissante par l'ancienneté de ses services. (*Bravos.*)

Ce sont ces élus du suffrage universel, ces cadres solides qui doivent vous conduire, lors des prochaines élections législatives, à de nouvelles victoires. C'est en vous groupant autour d'eux, en les prenant pour guides, en organisant sous leurs auspices et sous leur médiation l'union de tous les républicains sincères, que vous assurerez le succès. Je ne puis pas être suspect d'hostilité envers les comités républicains; ils sont l'un des ressorts les plus essentiels de notre action et de notre propagande, et ma plus grande ambition est d'en former un de plus où tous les autres viennent s'unir dans une action coordonnée, plus active et plus puissante. Ils doivent rester ouverts à tous ceux qu'anime une même volonté, un même dévouement. Ils échapperont au reproche de ne tenir leur mandat que d'eux-mêmes en s'appuyant sur tous ces élus du suffrage universel auxquels on ne peut adresser le même reproche et qui déjà ont reçu la consécration de la souveraineté nationale, sur tous ces élus municipaux et départementaux que Gambetta appelait le grand Conseil des communes de France. Ils ont fait leurs preuves, attesté leur fidélité à l'esprit républicain : c'est en associant à leur autorité l'action, l'acti-

vité de vos comités, que vous remporterez la grande et dernière victoire.

En buvant à l'union des républicains, c'est au succès de la République en ce département que je bois! (*Adhésion unanime et applaudissements répétés.*)

LE GRAND CERCLE RÉPUBLICAIN

L'idée dont M. Waldeck-Rousseau s'était fait le parrain dans ses discours des 18 juin et 24 octobre 1897 était enfin réalisée : il avait fondé avec son parti un grand cercle républicain, sis à Paris, rue de Grammont, et dont il avait été nommé président. Ainsi que le disait l'article 2 des statuts, l'Association du *Grand Cercle Républicain* avait pour but de créer entre tous ses membres un centre permanent de contact et d'action, et de faire triompher une politique de progrès conforme aux principes de 1789 et de la Révolution française. L'inauguration du Cercle eut lieu le 22 mars 1898, par un banquet qui réunit huit cent personnes, et où l'on remarquait des membres du Parlement, de l'Institut, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes, des professeurs, des préfets, de nombreux membres des Chambres de commerce, des négociants, des banquiers, des industriels, des artistes, des journalistes de Paris et des départements, etc. etc... Ce fut une imposante manifestation dont M. Waldeck-Rousseau dégagea la pensée et la portée dans le discours suivant :[1]

MESSIEURS,

Je viens d'abord, au nom du Grand Cercle Républicain, remercier tous ceux qui ont bien voulu répondre à son invitation, nos amis du Parlement, les représen-

1. Le Grand Cercle Républicain ne survécut pas aux dissensions produites, parmi ses membres même, par l'Affaire Dreyfus et la constitution du cabinet Waldeck-Rousseau.

tants de la politique et des intérêts, des sciences, des lettres, que nous voulons grouper dans une même action; les représentants de la presse, de toute la presse, non pas seulement celle qui a bien voulu nous soutenir, nous encourager, mais encore celle qui nous a critiqués, qui nous a même un peu combattus, mais qui nous a rendu le très grand service de nous faire connaître. (*Rires et applaudissements.*)

Lorsque, au mois de juin dernier, nous avons eu la pensée de fonder ce que j'appelais dès ce moment la maison de notre parti, nous avons rencontré d'abord un peu d'incrédulité et bientôt beaucoup de sympathie; une grande confiance a répondu à notre confiance; et, si vaste que nous ait paru à ce moment le local que nous avions choisi, il me semble par ce qui se passe aujourd'hui qu'il soit déjà trop étroit et bientôt il nous faudra songer à l'élargir. (*Très bien! Très bien!*

Au moment où s'est réunie notre première Assemblée générale constitutive, nous comptions environ 1.100 adhésions; nous en comptons aujourd'hui plus de 1.900 (*Applaudissements*); nous en compterons demain plus de 2.000.

Il y a quelques jours, je lisais dans un des grands journaux de Paris une monographie très intéressante d'un des clubs de Londres. On y indiquait qu'il comptait 6.000 adhérents.

Il y a quelques mois, c'eût été avant cette réunion de la présomption que d'espérer égaler ce nombre; j'ai aujourd'hui la conviction que nous le dépasserons bientôt. (*Applaudissements.*)

Un résultat aussi heureux, obtenu si promptement, montre ce qu'on peut avec un peu de cet entêtement raisonné qui s'appelle la persévérance, ce que notre parti aurait pu dès longtemps faire, avec moins

d'inertie et de mollesse chez les uns, moins de détachement et d'éloignement de la politique chez les autres. (*Assentiment général*; *applaudissements.*)

Ce qui nous a manqué surtout, c'est d'avoir confiance en nous-mêmes, c'est-à-dire le sentiment et, en quelque sorte, la sensation de notre force; c'est aussi, Messieurs, d'avoir mis plus tôt en pratique cette maxime, à savoir que la politique n'est pas une corvée dont on peut se décharger sur quelques-uns, mais bien au contraire un devoir public, une obligation civique qui s'impose à tous, à tous ceux-là du moins qui ont quelque souci de la grandeur de leur pays, du développement de ses libertés et de la défense de ses intérêts. (*Applaudissements.*)

Ce sont là des idées que, pour ma part, j'ai travaillé au prix de beaucoup d'efforts à faire pénétrer dans la grande masse des républicains de gouvernement, et, ces efforts, je puis dire ce soir qu'ils n'ont pas été inutiles, qu'ils n'ont pas été stériles.

C'est pour compléter cette œuvre que nous avons cru nécessaire de créer un centre de délibération, d'étude, d'action et de propagande.

Nous avons, Messieurs, depuis déjà de longues années et au prix de grands efforts, conquis des institutions parlementaires; elles sont très vivaces, elles sont très enracinées dans ce pays, et j'en ai pour preuve que plus on a fait d'efforts pour les ébranler, plus il semble véritablement qu'on les ait fortifiées. Je n'ai pas la prétention de tenir le pouls du pays, de le tâter, mais je constate que, plus on fait d'efforts pour susciter en lui la fièvre revisionniste, et moins il semble qu'il réponde à ces efforts répétés. (*Rires et applaudissements.*)

Seulement, si nous avons conquis des institutions

parlementaires, nous n'avons pas encore réussi à nous former des mœurs parlementaires, à constituer, à côté des institutions publiques et constitutionnelles, ces institutions d'ordre intérieur sans lesquelles un parti ne peut espérer ni maintenir ni augmenter sa prépondérance.

Nous avons des institutions parlementaires, mais nous n'avons pas encore des mœurs parlementaires. (*Très bien! très bien!*)

Avoir des mœurs parlementaires, c'est d'abord, Messieurs, considérer comme essentiel de former un grand parti, compact, homogène, ayant ses principes supérieurs et constants, ayant une règle, ayant une orientation précise, arrêtée, une discipline, une direction supérieure, constante et respectée. (*Salves d'applaudissements.*)

Avoir des mœurs parlementaires, dans un pays comme le nôtre, où tout se ramène à l'élection et à la représentation, c'est être bien persuadé que tout événement de quelque importance répond à une cause profonde et quelquefois lointaine, et que des faits aussi décisifs et d'une portée aussi générale qu'une consultation du suffrage universel, la fondation d'une majorité capable, non pas seulement de subsister, mais de vivre et de créer, ne peuvent pas être suffisamment déterminés par l'insuffisance de quelques habiletés particulières, qu'ils doivent être la résultante d'une politique mûrement délibérée, clairement précisée et fermement pratiquée. (*Applaudissements unanimes.*)

C'est encore, Messieurs, être bien assuré qu'une certaine indépendance individuelle expiée bientôt par mille servitudes, que de petits calculs, de petites complaisances et de petites compromissions donnent auprès du suffrage universel moins de crédit que l'au-

torité des services rendus par un parti solidement constitué et ayant fait ses preuves.

C'est aussi considérer que dans le domaine parlementaire proprement dit on ne doit rien abandonner au hasard; qu'il ne faut pas vivre au jour le jour, attendre l'inspiration, subordonner ou son vote ou son intervention aux incidents d'une séance; qu'il faut tout prévoir, qu'il faut tout régler, qu'il faut assigner à chacun son rôle et que c'est à cette condition seulement qu'on peut trouver dès la première heure et faire triompher à la fin la formule sur laquelle une majorité peut, doit se compter. (*Vifs applaudissements.*)

C'est encore penser qu'il est mauvais de laisser à une majorité le soin de deviner la pensée de son ministère et à ce ministère le soin de pressentir quelle peut être la pensée de sa majorité (*Sourires*); qu'il faut établir entre l'une et l'autre une communication constante, et que c'est à la condition seulement de pouvoir donner des conseils qu'on peut s'épargner le regret d'adresser des reproches. (*Assentiment unanime.*)

En termes plus brefs, il est essentiel pour un parti qui veut jouer un rôle, continuer d'avoir son histoire, d'établir une sorte de grand conseil, toujours ouvert à ses délibérations, et ayant dans tous les départements, sur toute la surface du pays, ses centres de retentissement et de propagande.

Avoir des mœurs parlementaires, c'est enfin, Messieurs, car je crois que la discipline morale n'est étrangère à aucun des succès que les hommes peuvent obtenir, développer de plus en plus une éducation moins favorable à l'éclosion des rivalités et des ambitions personnelles (*Bravos*) qu'à la pratique des senti-

ments de solidarité sans lesquels il n'est aucun parti qui puisse se flatter d'accomplir ses destinées. (*Applaudissements prolongés.*)

C'est, Messieurs, sous l'empire de ces préoccupations que nous avons entrepris de fonder le Grand Cercle Républicain; et je serais bien ingrat si je ne renouvelais pas ici à mes amis des deux Chambres qui se sont groupés dès la première heure autour de moi, et qui ont bien voulu partager avec moi la responsabilité d'une entreprise qu'on jugeait hasardeuse, l'expression de ma profonde reconnaissance, et, cette reconnaissance, je l'étends aussi à ceux qui ont été nos collaborateurs du premier jour, dont l'activité et dont le dévouement infatigable ne se sont pas démentis un instant. (*Très bien! très bien!*)

Quant à notre politique, Messieurs, nous sommes plusieurs ici qui l'avons assez souvent affirmée pour qu'il soit inutile de s'y étendre. Notre politique?.., Mais notre parti, Messieurs, a cet avantage, qu'aucun autre ne peut revendiquer, qu'elle s'est incarnée avec un incomparable éclat en deux hommes d'Etat qui résument toute notre genèse... C'est la politique de Gambetta et c'est la politique de Jules Ferry.

Cette politique, Messieurs, est grande et simple. Elle consiste à rester inébranlablement attaché aux principes de la Révolution française (*Applaudissements*), à les défendre contre toutes les contre-révolutions, contre-révolutions monarchiques qui finissent, contre-révolutions socialistes qui commencent. Elle consiste à ne pas concevoir le progrès en dehors de la liberté et tout spécialement en dehors des libertés individuelles. (*Vifs applaudissements.*) Elle consiste à répudier tout esprit de secte, à considérer les guerres de race ou les guerres de confession comme des solé-

cismes en vérité trop barbares dans l'état de notre civilisation. (*Applaudissements répétés.*)

Elle consiste à maintenir avec fermeté tous les droits essentiels de l'Etat, mais, en même temps, à faire respecter comme un domaine inviolable le for intérieur de toutes les consciences. (*Applaudissements.*)

Je crois, Messieurs, que je serai votre interprète en exprimant au ministère actuel et à l'homme d'Etat qui le dirige (*Approbation unanime*) notre profonde reconnaissance pour les immenses services qu'ils ont rendus à la République. (*Applaudissements.*)

Et je crois aussi que je résumerai et vos sentiments, et vos aspirations, et votre idéal, en buvant à la République, au progrès par la raison dans la liberté, vers la justice. (*Vifs applaudissements.*)

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1898

Les Comités gambettistes des Ve et XIIIe arrondissements offrirent le 21 avril 1898 un punch d'honneur, chez Vianey, à MM. Cazot et Waldeck-Rousseau. Celui-ci exposa le programme électoral et parlementaire de son parti. Il ne laissa pas de faire entendre en passant quelques paroles sévères, quoique indirectes, à l'égard du cabinet Méline dont l'attitude depuis six mois, et par suite de l'affaire Dreyfus, avait fortement contristé les vrais républicains.

MESSIEURS,

Il est naturel autant que nécessaire, à un moment comme celui auquel nous sommes parvenus, que les hommes qui ont eu la lourde responsabilité du pouvoir examinent la tâche qu'ils ont remplie, rendent compte au pays de ce qu'ils ont entrepris et de ce qu'ils ont achevé, qu'ils redisent à notre démocratie ses grandeurs, ses progrès, les œuvres accomplies en dépit des obstacles, des hésitations ou des erreurs. On leur en voudrait de paraître tendre, en insistant sur les difficultés qu'ils ont rencontrées, à faire ressortir l'éclat de leurs services, et s'ils ne réclament point pour demain plus de facilités ni plus de garanties, c'est à nous, Messieurs, d'être pour eux plus exigeants qu'eux-mêmes, et nous pouvons, sans nous exposer au même reproche, nous demander si l'avenir sera fait des mêmes incertitudes et si l'exercice du

gouvernement demeurera le même perpétuel tour de force et la même quotidienne gageure.

Une législature vient de finir, inquiétante parfois, longtemps infructueuse, presque toujours désordonnée. Une autre législature va commencer, et le pays regarde vers elle pour y trouver une espérance.

Les élections de 1898 sont faites, j'entends par là que l'habileté ni les efforts des uns ou des autres ne modifieront pas désormais leur signification. Elles seront telles qu'on doit attendre d'une nation avide de progrès et de bon ordre, généreuse et prudente, attachée à la liberté, et dont l'instinctive sagesse a toujours, quand on ne lui a pas fait violence, discerné son devoir et son intérêt. Elles donneront, comme toujours et plus que jamais, une très forte majorité à la politique de raison, de progrès et de justice, qui est la nôtre.

C'est là un événement qui peut être décisif, comme il peut être inopérant : le pays a toujours fait son devoir; il s'agit de savoir comment le Parlement accomplira le sien.

Les observateurs les plus expérimentés et les plus défiants proclamaient, il y a cinq ans, que la Chambre qui vient de disparaître comptait plus de trois cents députés choisis par leurs électeurs, désignés par leur passé, pour former et soutenir un gouvernement progressiste — et il en avait été de même pour la Chambre précédente. Vous savez cependant ce qui est advenu de cette majorité, comment elle s'est disloquée dès la première heure, émiettée, comment elle s'est laissé prendre à toutes les vaines apparences, comment elle a épuisé la somme des contradictions, changeant d'opinion en même temps que de ministère, c'est-à-dire souvent:revenant sur ses traces pour s'en-

gager encore dans les mêmes chemins : votant un jour l'impôt global et progressif, le condamnant le lendemain; frémissant à la moindre menace, livrant avec douleur les personnes et avec insouciance les principes; se ressaisissant, n'accordant enfin qu'une confiance trop conditionnelle pour ne point faire payer sa fidélité de concessions et de sacrifices jugés nécessaires pour éviter un mal plus grand; affirmant sa volonté d'alléger les charges publiques et ajoutant 100 millions de dépenses à un budget de plus de 3 milliards; couronnant enfin son œuvre en mettant à la dernière heure le budget au pillage, et visant, sur les conseils d'un socialiste, à reconquérir sa popularité en décrétant l'affichage d'un discours à la fois humiliant pour elle et outrageant pour un des pouvoirs publics !

Ce long désordre n'a été suspendu que par l'effort tenace de quelques hommes politiques qui honorent notre parti et c'est à eux que nous aurons dû de voir aboutir : la loi sur les Sociétés de secours mutuels, celle sur les accidents, des mesures de protection de l'enfance, la réforme d'un chapitre de notre code d'instruction criminelle.

C'est bien, je suppose, à ce spectacle que l'honorable Président de la Chambre faisait allusion en parlant de « l'abîme où plongent les défaillances et l'abandon de soi-même ».

Je n'ai pas souligné ces faits pour le vain plaisir de montrer ainsi réalisés des maux dénoncés comme trop probables, mais parce que le même mal peut et doit renaître si les causes premières n'en sont pas modifiées, parce qu'une fois encore le pays aura fait un immense effort, accompli un acte de raison et de sagesse et que l'on verra cependant se manifester la même

impuissante incohérence, se déchaîner la même anarchie, si, revenant aux principes les plus essentiels, inaugurant ou rajeunissant des méthodes plus rationnelles, nous ne parvenons pas à rendre au régime parlementaire son efficacité et son équilibre.

Il y va de l'avenir même des institutions.

Certains hommes politiques, frappés de voir l'indifférence avec laquelle le pays accueille un programme équivoque, incertain et indigent, évoquent avec insistance le péril clérical.

S'ils entendent dire qu'il serait de bonne politique d'aggraver la scission entre l'État et l'Église, je demande pourquoi ils ne se sont jamais avisés, étant au pouvoir, de rompre toutes relations avec le Saint-Siège, ou de proclamer la séparation des Églises et de l'État, ou de supprimer le budget des cultes. Ils n'en ont rien fait et ils ne se proposent point d'en rien faire!

S'ils entendent dire que la politique de détente et d'apaisement que notre parti a préconisée, constitue un péril pour les institutions républicaines, je suis persuadé qu'ils se trompent. Cette politique n'est d'abord que la conséquence logique des lois par lesquelles, en définissant les droits de la société civile, nous avons, par là même, assigné des limites, inviolables de part et d'autre, à la liberté des consciences.

Ce pacte de neutralité, basé sur le respect des droits de l'Etat par tous les cultes et sur le respect de tous les cultes par l'Etat, nous devons l'appliquer avec bonne foi et avec impartialité : si des hommes servent exactement la République, s'ils respectent ses lois, nous ne nous reconnaissons pas le droit de leur demander s'ils sont catholiques, israélites ou protestants, et nous croyons, et l'expérience atteste, que la

tolérance est un plus sûr moyen de conserver à la société civile ses justes prérogatives que l'esprit d'inquisition et que l'esprit de secte.

Est-ce que ce sont là des idées nouvelles ? Ferry disait le 28 mai 1881 : « Quand deux grandes puissances, obligées de vivre l'une à côté de l'autre, comme la puissance séculière et la puissance ecclésiastique, sont liées par un contrat, il faut qu'elles le respectent et qu'elles en profitent l'une et l'autre, et qu'elles ne passent pas leur temps à le déchirer à coups d'épingle. »

Il disait le 10 juin 1881 devant le Sénat : « J'ai toujours pensé, quant à moi, qu'il n'est pas d'un homme politique, d'un homme de gouvernement, de déclarer directement ou indirectement la guerre à la conscience d'un si grand nombre de nos concitoyens ; j'ai toujours pensé que l'œuvre du gouvernement de la République n'est point une œuvre de sectaires ; que nous n'avons ni le devoir ni le droit de faire la chasse aux consciences... »

Il disait le 21 décembre 1888 : « Avec autant de fermeté que je jugeai il y a quelques années qu'il était de l'intérêt de la République de faire rentrer le clergé catholique dans l'observation des lois de l'État, avec une égale fermeté et une égale conviction, je vous le déclare, parmi les plus profondes aspirations de ce grand pays, à côté du besoin de la paix sociale, il y a le besoin de la paix religieuse. »

Qui donc, en vérité, tend à condamner les lois que nous avons votées, travaille plus utilement à les mettre en question, sinon ceux qui donnent à entendre qu'elles ont été inefficaces, et qui, pour recommander leurs services, admettent que, mentant à leurs promesses, elles auraient aggravé et non point apaisé le conflit ?...

Le péril le plus prochain — il était d'hier et sera de

demain — viendra d'un parti né du déclassement des autres partis et dans lequel s'absorbent de plus en plus tous ceux qui restent les ennemis irréconciliables de la République. Ceux qui sacrifient l'idée juste à la noblesse du langage l'appellent le parti césarien. C'est lui prêter des exigences et des grandeurs qu'il n'a pas. Il ne demande plus à ses héros un cortège de victoires ou une auréole de légendes, et c'est parce que ni la gloire ni les mérites de l'homme n'étaient pour rien dans son succès que, Boulanger disparu, l'esprit boulangiste a subsisté.

Sa tactique a consisté — elle consistera — à vicier le régime parlementaire. Entre tant d'instruments à sa portée il a su, dans la dernière Chambre, choisir le plus décisif. Nul n'a plus efficacement travaillé à établir et à porter jusqu'au paroxysme la confusion des pouvoirs, avec ses conséquences naturelles : l'éveil des inquiétudes, l'aversion et l'horreur des tyrannies anonymes... En subordonnant le pouvoir judiciaire à la tyrannie de la Chambre, qui ne voit qu'à certaines heures il a réussi à soumettre la Chambre à sa propre tyrannie ?...

Des instructions commandées à la tribune, des poursuites déshonorées d'avance par la passion politique, des juges mandés devant des commissions, le secret des dossiers violé, et toutes ces violations du droit sous prétexte de faire la lumière aboutissant à ne faire que de la honte et du soupçon... voilà ce qu'on a vu et ce qu'il ne faut pas revoir !

Le régime parlementaire ne peut plus commettre les mêmes fautes : il faut qu'il s'impose comme une loi de salut de rester enchaîné au respect des règles constitutionnelles, il doit prendre des précautions contre lui-même pour assurer leur observation contre

ses propres entraînements. Il faut que la Constitution tout entière fonctionne, que personne n'échappe à la loi des responsabilités, que, s'il advient que le pouvoir délibérant s'égare, la Constitution a prévu qu'on peut lui demander une seconde délibération ; et dans un pays qui a donné tant de preuves de raison et de sagesse, lorsque l'harmonie entre les Pouvoirs publics menace d'être compromise, c'est à lui qu'il faut en appeler pour la rétablir.

Il devait nous arriver d'abord comme à des ouvriers novices de fausser les ressorts délicats d'une Constitution nouvelle. Il suffit de les redresser pour que l'appareil tout entier reprenne sa marche, retrouve son fonctionnement régulier.

A l'heure présente, le suffrage universel demande moins à chaque parti un long programme que l'affirmation des principes directeurs de sa politique ; ces principes, notre programme, nous n'avons pas cessé de les développer devant l'opinion.

Nous pensons que le gouvernement républicain a pour but le progrès moral, intellectuel et matériel ;

Que la séparation des Pouvoirs est la sauvegarde essentielle de la souveraineté nationale ;

Que tout empiètement sur le Pouvoir exécutif et sur le Pouvoir judiciaire constitue une atteinte à la Constitution, une menace pour la liberté des citoyens.

La neutralité et l'impartialité de l'État dans les questions religieuses sont la conséquence de ses prérogatives dans le domaine civil.

Il n'est pas de réforme sociale possible et durable en dehors du respect des droits individuels.

L'impôt doit être proportionnel, de telle sorte que le nombre ne puisse imposer à la minorité des charges dont il serait affranchi.

Une politique d'économie donnant confiance aux intérêts, réalisant des excédents de recettes et permettant des dégrèvements, est la condition première de *toute* réforme financière.

La réforme parlementaire doit être le premier soin de la nouvelle législature.

L'exercice du droit d'interpellation doit être réglé.

Aucune dépense ne doit être introduite, en cours de discussion et par voie d'amendement, dans le budget.

C'est une fonction essentielle et un devoir pour le Pouvoir exécutif, de consulter le suffrage universel sous les garanties prévues par la Constitution, chaque fois que l'intérêt du pays et du fonctionnement *parlementaire* l'exigent.

C'est à l'abri de ces principes et par cette méthode que la législature prochaine doit, suivant nous, aborder et voter, après la réforme parlementaire :

Une loi organisant l'armée coloniale;

Une loi portant organisation d'une administration coloniale.

L'administration centrale doit être simplifiée par une décentralisation très large au profit de l'administration départementale.

Les formalités judiciaires doivent être rendues moins onéreuses; la compétence des juges de paix doit être augmentée en même temps que le seraient les garanties de leurs capacités.

La législature prochaine doit voter : une loi régissant les associations et basée sur les règles d'ordre public et de droit commun ;

Une loi étendant la capacité et les attributions des syndicats professionnels dans le but de faciliter : l'organisation des sociétés de production et de consomma-

tion, l'organisation du crédit agricole et du crédit aux associations ouvrières, le développement de la prévoyance sous toutes ses formes, l'accession progressive du travail à la propriété territoriale, industrielle et commerciale.

Si la Chambre qui se réunira bientôt aborde et résout tous ces problèmes, elle aura bien mérité du pays et nul ne pensera qu'elle ait reçu un mandat trop durable.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

IL FAUT QUE LE CAPITAL TRAVAILLE ET QUE LE TRAVAIL POSSÈDE

Le 30 avril 1898, à Roubaix, devant six mille ouvriers, M. Waldeck-Rousseau fit une conférence sur les syndicats ouvriers. Loin de renier, comme certains républicains timorés lui en prêtaient la pensée, la loi qu'il avait fait voter en 1884, il s'en fit, au contraire, et avec raison, un titre de gloire, et il montra tous les avantages qui en pouvaient résulter au point de vue de la prospérité et de la paix sociales.

Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer à quel point je suis reconnaissant et ému de l'accueil sympathique que vous avez bien voulu me faire.

Je vous demande une faveur, c'est de ne point interrompre mes interrupteurs (*Rires*), c'est de les laisser à leur isolement, de répondre à leurs protestations, si elles se produisent, par le silence : grâce à cette méthode, il ne sera pas dit que vingt personnes ont imposé leur tyrannie à six mille citoyens. (*Applaudissements.*)

Messieurs, en me demandant de venir au milieu de vous traiter un sujet qui n'a pas cessé d'occuper mon esprit, les organisateurs de cette réunion savaient à

merveille qu'ils ne rencontreraient de ma part ni hésitation ni résistance.

C'est d'une œuvre modeste en apparence, déjà très féconde cependant, et dont l'avenir dégagera toute la portée sociale, que je suis appelé à vous entretenir : je veux parler de la loi sur les *Syndicats professionnels* dont les résultats forment, dès à présent, un contraste saisissant avec toutes les promesses décevantes ou mensongères du collectivisme révolutionnaire.

Beaucoup d'oppositions se sont manifestées, en 1884, quand il s'est agi de faire triompher cette réforme. Elle a rencontré de nombreuses hostilités. Aujourd'hui les partis pris se sont détendus, les préjugés se sont évanouis, et il est facile de parler de l'esprit qui l'a dictée et des résultats qu'elle a produits, avec justice, avec impartialité, avec sincérité.

C'est ce que je vais faire.

Je n'ai qu'une raison d'éprouver quelque embarras : il m'est difficile de parler de la loi sur les syndicats professionnels sans parler de celui que les circonstances d'abord, une conviction ardente ensuite, ont porté à la défendre et à la faire triompher. Elle est un des meilleurs chapitres de ma vie. Je l'ai défendue avec une opiniâtreté que rien n'a découragée. L'avenir dira si je me suis trompé. (*Vifs applaudissements.*)

Si l'on pense que le travail, — et j'entends par là l'ensemble de ceux qui ne vivent pas de la rente, mais de la dépense de leurs forces, — si l'on pense que le travail n'est pas susceptible de transformations, qu'il est rivé, pour ainsi dire, à une loi inflexible, on aura raison de dire que nous avons été téméraires en lui proposant une constitution nouvelle, en sollicitant son effort et en éveillant son espoir.

Mais si on croit — et je crois — qu'il en est des sociétés comme des individus, qu'elles obéissent à une véritable loi de croissance, que, plus elles vont, plus elles s'élèvent, plus elles avancent dans la voie du progrès, alors, messieurs, nous aurons eu raison de briser des liens, de faire tomber des entraves, d'arracher le travail à ce dilemme : la résignation ou bien la révolte. Nous aurons eu raison de croire au bien, au mieux, au progrès. (*Applaudissements répétés.*)

En 1884, tout homme à même d'observer devait aisément reconnaître que la plus grande partie de l'œuvre politique républicaine était accomplie, et, s'il avait quelque souci des épreuves et des angoisses d'un monde singulièrement tourmenté, il devait comprendre aussi, dès cette date, que la république avait un rôle social à remplir.

C'est une des abominables calomnies dont on a essayé de salir la mémoire de Gambetta que de lui prêter cette parole : « Il n'y a pas de question sociale ». Gambetta a dit : « Il y a des questions sociales ». Et il voulait exprimer par là que le charlatanisme révolutionnaire seul peut considérer le problème social comme un problème unique, et se vanter de le résoudre par des formules magiques ou par des verbes miraculeux. Il considérait, lui, que ce problème était complexe, hérissé de difficultés multiples, et que chacune d'elles devait être abordée, examinée, résolue, séparément et avec méthode.

Il ne manquait pas, dès cette époque, de théoriciens très avisés, convaincus qu'avec un peu d'encre et un peu de papier on construit des sociétés comme les ingénieurs peuvent construire des machines nouvelles.

Persuadé que c'est là une vaine entreprise, convaincu que les intérêts sont clairvoyants, qu'ils trouvent eux-

mêmes les institutions qui leur sont nécessaires, il m'a paru plus sûr d'observer ce qu'avait su faire le travail lui-même. J'ai vu qu'il s'était formé d'innombrables associations, unies par le lien logique de l'intérêt professionnel, qu'après avoir conquis l'existence de fait elles cherchaient à conquérir l'existence de droit, et que de la tolérance elles tendaient à s'élever à la légalité. (*Très bien! très bien! et bravos.*)

Lorsque les hommes politiques vous parlent, messieurs, vous pouvez penser qu'ils tiennent un langage de circonstance, et que c'est pour conquérir ou vos suffrages ou vos applaudissements qu'ils font étalage d'opinions toutes récentes.

Voici, je tiens à le dire, comment je m'exprimais sur cette question dès 1884.

Je disais :

« On ne transforme pas un état social par la magie des mots et des formules. On ne transforme pas une société. Elle se modifie graduellement, lentement. On ne traite pas les hommes comme on ferait d'une monnaie démodée qu'on met au creuset, pour la frapper à une effigie nouvelle. Je ne crois pas à ce que j'appellerai l'alchimie sociale, je crois qu'il y a une science sociale... Il faut habituer les travailleurs à réunir, à concentrer, à solidariser des forces qui sont impuissantes dans l'isolement, et qui seront merveilleusement fécondes dans leur groupement, dans la communauté d'une entente et d'une action raisonnée. »

J'invitais la Commission qui procédait alors à l'enquête sur les Associations ouvrières, à rechercher un type d'association aussi élémentaire que possible, et qui pût seconder cette grande évolution sociale. Ce type, nous l'avions sous les yeux; c'est vous, oserai-je dire, qui l'aviez créé; et il suffisait, pour en arrêter

les traits, de s'inspirer de ce que l'initiative individuelle avait elle-même su faire.

L'enquête sur les Associations ouvrières a soulevé d'abord une certaine défiance. C'était du ministère de l'Intérieur que partaient autrefois toutes les surveillances, et toutes les répressions. On avait de la peine à imaginer qu'il pût devenir une maison amie et ouverte. (*On rit.*)

J'ai eu, messieurs, le grand honneur de voir peu à peu ces défiances s'effacer, de voir les représentants du travail dans toutes les industries répondre à notre appel, formuler leurs vœux, leurs plaintes, dire leurs besoins. Et c'est ainsi que s'est formée chez moi la conviction que c'est par l'association que peut et doit être rétablie l'harmonie entre toutes les forces sociales, et que par elle peut et doit s'accomplir l'évolution qui entraînera le travail vers des destinées meilleures. (*Assentiment unanime et applaudissements.*)

La loi de 1884 a rencontré deux espèces d'adversaires. Les premiers étaient de très bonne foi. Ils se rattachaient au passé. On leur avait appris à considérer le travail comme une force immense et tumultueuse incapable soit de se donner des lois, soit de les respecter; ils pensaient qu'il fallait la maintenir dans une impuissance relative en l'émiettant et en la morcelant à l'infini. Je pensais, moi, qu'il fallait la coordonner, et la porter à son maximum d'effet utile.

On me disait alors : « Mais les syndicats n'auront d'autre but que la grève », et je répondais que je savais l'histoire des grèves, que j'avais pu me convaincre qu'elles sont un instrument meurtrier plus encore dans la main qui les dirige que pour ceux contre lesquels elles sont dirigées. Mais j'ajoutais que

la grève était un droit, et qu'il fallait en définitive choisir entre la liberté ou la tyrannie (*Applaudissements.*)

On me montrait enfin, messieurs, la loi et la société elle-même débordées par le prolétariat; et je répondais que la société française n'était pas distincte du travail, qu'il s'absorbait en elle comme elle s'absorbait en lui.

Ces raisons, Messieurs, triomphèrent, et, en 1884, la loi sur les syndicats professionnels fut votée.

Elle supprimait toutes les formalités, toutes les autorisations. Elle rencontra cependant une nouvelle opposition plus ardente. Ceux-là qui se préparaient à exploiter son échec dénoncèrent son succès. Il se fit immédiatement une sorte de départ, de partage, entre ceux qui l'avaient demandée avec bonne foi, avec la volonté de s'en servir, et ceux qui n'avaient vu là qu'un moyen de plus d'exploiter les passions populaires.

Le travail, Messieurs, n'échappe pas à la loi commune; et, lorsqu'il souffre, il a tout de suite son parasite : ce parasite, c'est le politicien... (*Vive adhésion et applaudissements unanimes*), c'est le faiseur d'agitation sociale; ce parasite, c'est le professionnel de la déclamation révolutionnaire. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ouvrier? pas souvent (*On rit*) ou, s'il l'a été, il y a longtemps que ses mains ont perdu les glorieuses cicatrices du travail... (*Bravos répétés*), ouvrier en réunions publiques, peut-être! (*Rires.*)

On imagina de faire contre la loi de 1884 des meetings d'indignation, et on vota à mon adresse des ordres du jour de flétrissure. Ils ne m'ont pas beaucoup ému : ils m'ont... comment dirai-je?... vacciné (*Rires*), et j'ai pu aujourd'hui, d'un œil très tranquille, lire certaines affiches qui demain contribue-

ront, par leurs vives couleurs, à embellir la fête du premier mai. (*Nouveaux rires.*)

Il y eut, à Lyon, en 1886, un Congrès organisé spécialement pour protester contre la loi des syndicats professionnels, qualifiée de loi bourgeoise. A ce congrès on arbora le drapeau rouge, et la loi sur les syndicats professionnels eut l'honneur d'être traitée elle-même comme le drapeau glorieux qui réveille toutes nos espérances parce qu'il rappelle toutes nos gloires (*Applaudissements répétés*). Or, le président de ce Congrès put dire, sans être démenti, qu'il avait obtenu du ministre du commerce un subside de 5.000 francs. A Paris, ce fut une recommandation pour entrer à la Bourse du travail que d'avoir violé la loi de 1884...

Elle n'imposait cependant aux membres des syndicats qu'une seule condition : appartenir à la même catégorie professionnelle. Elle était calquée en ce point sur l'organisation même que spontanément les intéressés avaient adoptée. Et combien, en agissant ainsi, l'initiative corporative, ouvrière ou patronale, avait été bien inspirée! Ce n'est pas une condition arbitraire que la communauté de profession, c'est pour les syndicats une condition d'existence, d'avenir et de salut. Si on la méconnaît, on méconnaît la loi de solidarité qui est le lien indispensable. Une association ouvrière ne sera forte que si chacun de ses membres doit nécessairement subir le contre-coup de chacun de ses actes, souffrir ou bénéficier de ses résolutions... Et, si j'ai un conseil à donner aux syndicats, je leur dirai : Gardez-vous de ceux qui ne partagent ni votre travail ni vos souffrances ni vos risques... Gardez-vous de leur confier jamais la direction de vos affaires ! (*Acclamations prolongées*).

En 1887, il n'existait encore que 504 syndicats régulièrement constitués. Bientôt la raison reprenait ses droits. En 1890, le nombre des syndiqués réguliers s'élevait à 139.692. En 1897, 2.123 syndicats représentaient 419.172 membres.

C'est un grand résultat, mais très insuffisant encore, si l'on considère surtout à quoi s'est réduite leur action sociale. Le syndicat doit être une association primaire d'où essaimeront des associations secondaires.

Avant de montrer ce qu'a été l'œuvre des syndicats ouvriers, laissez-moi vous dire le parti que tiraient de la loi de 1884 les syndicats agricoles.

Leur nombre était porté bientôt à 1.700. Ils créaient toute une organisation en vue de l'achat en gros, et à prix réduit, des matières premières, — en vue de l'exécution des grands travaux en commun; ils organisaient des caisses d'assurances en cas d'accidents, des offices de ventes, des meuneries, des distilleries, des laiteries coopératives; ils organisaient le prêt sur récoltes sans déplacement ni dépôt dans les magasins généraux A l'heure actuelle, ils ont fondé 800 associations de crédit faisant des avances aux agriculteurs syndicataires.

Pendant ce temps, les syndicats ouvriers ne restaient pas inactifs : 280 ont organisé des caisses de secours mutuels; 399, des bibliothèques; 298, des bureaux de placement; 30, des caisses de retraites pour la vieillesse; par leur initiative, 40 sociétés coopératives de consommation et 19 sociétés coopératives de production ont été fondées; ils ont institué des cours d'instruction professionnelle. C'est beaucoup. Ce n'est pas assez.

Ils ont à jouer un rôle décisif dans le développement des associations ouvrières.

De ce côté, un mouvement considérable s'est produit et l'élan donné en 1884 ne s'est point amorti.

Il existait, à la fin de 1896, 213 associations ouvrières représentant un capital versé de 11.715.000 fr., un chiffre d'affaires de 29 millions de francs, un bénéfice de 2.340.234 francs.

Il résulte de leurs comptes rendus qu'elles ont versé à leurs membres un salaire au moins égal au salaire courant, lequel s'est trouvé grossi par les bénéfices de 17 p. 100. Il n'est pas de grève qui ait jamais donné pareil résultat. J'ai suivi attentivement le mouvement des grèves. J'en ai vu de justes, j'en ai vu d'injustes, je n'en ai jamais vu de fécondes. (*Mouvement prolongé.*)

En 1896, il y a eu 476 grèves. Elles ont entraîné un chômage de 644.168 jours de travail, et, en calculant sur un salaire moyen de 3 francs, une perte de près de 2 millions en chiffres ronds. Si on ajoute l'indemnité de 1 franc par jour distribuée aux ouvriers grévistes, on arrive au chiffre de 2.644.000 francs.

Quel a été le résultat de cet énorme sacrifice? 11.579 ouvriers ont obtenu une majoration de salaires de 0 fr. 25, soit pour l'ensemble un bénéfice quotidien de 2.894 francs. Le plus simple calcul montre que, pour retrouver les 2.644.000 francs perdus par la masse, il faut compter 900 jours ou trois années !...

Le contraste entre les résultats donnés par l'association et la grève en vue d'obtenir la hausse des salaires devient plus saisissant encore si on s'attache aux exemples fournis par quelques-unes des associations ouvrières.

La « Lithographie parisienne » a distribué, en 1896, 57.734 francs de salaires et 30.987 francs de bénéfices, soit une majoration de plus de 50 p. 100 du salaire normal.

La Société des charpentiers de Paris a fait en 1896 plus de deux millions d'affaires... Je pourrais multiplier les exemples. En voici un encore. La Société « Le Travail » formée par des ouvriers peintres a fait, en 1896, 1.062.000 francs d'affaires, réalisé un bénéfice net de 105.000 francs, soit 10 p. 100 et distribué 318.000 francs de salaires.

Ces résultats peuvent-ils être généralisés? Oui, en généralisant les causes auxquelles ils sont dus.

Une institution nouvelle, la *Chambre consultative des associations ouvrières*, a grandement contribué à l'expansion de ce mouvement. Formée en vue d'offrir à toutes les sociétés adhérentes des types d'associations vérifiés par l'expérience, de leur épargner ainsi les tâtonnements et les faux pas du début, elle avait, à elle seule, fait surgir 105 associations à la fin de 1896, soit près de la moitié des sociétés ouvrières actuellement existantes.

Elle avait fondé une Banque coopérative qui leur ouvre des crédits, escompte leur papier, assure leur fonctionnement et leur essor. Elle leur a rendu par là un immense service, car le succès ou l'échec tiennent à l'organisation prévoyante ou imprévoyante, rationnelle ou illogique des associations.

On en peut donner comme preuves la Verrerie ouvrière, dont il ne reste que des ruines, les mines de Monthieux frappées d'impuissance, tandis que la Verrerie stéphanoise a pleinement réussi.

L'expérience de la Verrerie ouvrière mérite d'être rappelée avec plus de détails.

A la suite d'une grève très retentissante, celle de Carmaux, un certain nombre d'ouvriers verriers se sont concertés. Ils ont songé à former une association

ouvrière et à fonder une verrerie dont ils seraient à la fois les ouvriers et les propriétaires.

Ils ont rencontré, messieurs, une très juste sympathie et des concours très généreux.

Ils avaient en mains tout ce qu'il faut pour réussir. Mais ici est intervenu un élément dont il est tout naturel de parler aujourd'hui, et au milieu de vous.

Voilà des ouvriers qui veulent fonder une association, ils recueillent des souscriptions, ils trouvent du crédit. L'usine sera donc leur usine. Ce crédit qu'on leur a fait, ils vont donc en profiter. Oh! non pas; car ici est apparue — et nous allons voir avec quels résultats — la véritable, la grande doctrine collectiviste!

Comme nous ne verrons probablement jamais le collectivisme s'exercer en grand, il n'est pas mauvais de le voir s'exercer en petit.

La fédération ouvrière décida que l'usine ne serait pas aux verriers; et, en effet, disait-elle, si l'usine est aux verriers, ils vont devenir de petits capitalistes, de petits patrons! Leur situation sera meilleure. Que deviendra le *Credo* collectiviste? L'usine sera à nous, à nous la Fédération. Nous choisirons les directeurs de l'usine, nous règlerons ses mouvements, son évolution; nous percevrons les résultats; puis nous ferons aux ouvriers qui auront travaillé une équitable répartition. C'était bien là l'application de la théorie collectiviste, et la Verrerie ouvrière d'Albi a été, vis-à-vis de la Fédération, exactement dans les mêmes rapports économiques où seraient tous les établissements industriels et commerciaux vis-à-vis de l'État, dans le même système.

Qu'en est-il advenu? Après une année de douleurs, on peut dire de misère, après des salaires sans cesse

amoindris, après des détresses sans nombre, après une tyrannie qui n'avait jamais été si rude à l'ouvrier, de la verrerie collectiviste il n'est resté que des ruines. (*Applaudissements répétés.*)

Il appartient aux syndicats, isolément ou par groupes, de faire ce qu'a fait pour la cause des associations ouvrières la chambre consultative de Paris.

Pour qu'ils puissent poursuivre légalement cette tâche, il faut, sans hésiter, élargir leur capacité.

Il y a moins d'un an, après certaines grèves retentissantes, ce fut un lieu commun de dire et d'imprimer que je rêvais l'abrogation de la loi que j'avais fait voter. J'ai répondu à Reims en demandant qu'on élargît les attributions des syndicats et qu'on leur donnât la capacité civile, industrielle et commerciale :

« Nous voulons accroître la puissance du travail, en donnant à l'association des intelligences et des forces les mêmes libertés qu à l'association des capitaux, — la considérer comme un contrat ordinaire et ne la soumettre qu'aux règles qui dominent tous les contrats.

« Dans le domaine spécial de l'association ouvrière, il faut, non pas restreindre, mais élargir la loi sur les syndicats professionnels. S'il est en elle une cause de faiblesse, c'est qu'elle a dû — et à ce prix même, quelles difficultés pour la faire voter! — ne donner aux syndicats qu'une capacité intellectuelle et philosophique. Il faut leur donner une capacité industrielle et commerciale, et leur permettre ainsi de prendre une place de plus en plus large dans l'essor de notre activité nationale. »

J'ai la conviction profonde que, devenus capables de recevoir et d'employer les capitaux d'épargne, profitant des expériences faites, représentant une solva-

bilité incontestable, les syndicats professionnels doivent devenir des générateurs d'associations ouvrières, les agents décisifs de la grande évolution qui est à mes yeux la solution de l'avenir : l'accession du salariat à la propriété industrielle et commerciale.

Le mouvement économique qui a tout transformé depuis moins de cinquante ans rend cette évolution possible. Trois faits surtout doivent attirer l'attention.

La nécessité de produire à bon marché a développé rapidement l'importance des entreprises. La fortune d'un seul ne suffit plus à les soutenir. Elles doivent faire appel au crédit, remettre à chaque intéressé un signe, un titre représentatif de sa part de propriété. Ainsi entre de plus en plus en circulation, sous la forme de l'action, la majeure partie du capital industriel; il se fractionne, il devient une monnaie de mines, de chemins de fer, de transports, de forges, de filatures, et tandis que nul ne sera assez riche désormais pour posséder seul une industrie, toute une usine ou tout un comptoir, l'épargne individuelle sera assez efficace pour en acquérir une fraction. (*Applaudissements et bravos.*)

Le second fait, c'est l'abaissement progressif du taux de l'intérêt de l'argent. Il ne suffira plus bientôt au capital de produire des intérêts, il faudra qu'il s'expose pour produire des gains. Obligé de s'offrir, il s'offrira à un taux de plus en plus bas.

Le troisième fait, c'est la puissance d'épargne du travail. Ce n'est pas ce qu'on appelle, en un certain langage, la féodalité financière qui dépose ses économies aux caisses d'épargne : c'est le travail. (*Applaudissements répétés.*)

Chaque année il leur verse près d'un milliard :

en 1895, les dépôts se sont élevés à 839 millions, les retraites à 830 millions.

Ce sont là des faits nouveaux, ou, tout au moins, de plus en plus accentués, qui ouvrent au travail des voies nouvelles. Pour qu'il s'y engage, une impulsion est nécessaire. C'est aux syndicats qu'il appartient de donner et de régler cette impulsion. Il est nécessaire pour cela qu'ils puissent acquérir, constituer, sans perdre leur physionomie propre, de vastes participations dans lesquelles chacun de leurs membres ait sa part d'intérêt; qu'ils se groupent, par affinité, en vue de faire en grand ce que la Chambre Consultative, par exemple, a fait en petit; qu'ils tracent à l'initiative collective les règles essentielles au succès de ses entreprises; que ces groupes constituent des banques coopératives destinées à favoriser le développement des associations et à leur procurer le crédit.

Ainsi, pour rassembler, en terminant, des formules que j'ai trouvées sur ma route, le travail doit s'élever de l'isolement à l'organisation collective; c'est par l'association que peut et que doit être assurée l'harmonie des forces sociales, et que se réalisera sûrement et progressivement l'accession du travail à la propriété; et c'est aux syndicats qu'il appartient de hâter cette grande évolution.

Il y a, dans cet ordre d'idées, une grande tâche à remplir, toute une législation à élaborer; c'est l'œuvre à laquelle il faut convier le Parlement. (*Applaudissements prolongés.*)

Alors, messieurs, sans bouleversement et sans ruines, sans caresser des rêves qui ne se réalisent jamais, nous aurons fait faire un pas décisif aux problèmes sociaux.

Ce n'est pas là du socialisme, c'est du progrès so-

cial. Nous ne rêvons pas de supprimer la propriété, mais de la répandre et d'en faciliter la conquête.

Il faudra, dans un avenir prochain, que le capital travaille, et, par une réciprocité certaine, il faudra que le travail possède. (*Longs applaudissements.*)

Le collectivisme révolutionnaire, en rêvant de supprimer la propriété, poursuit une vaine entreprise, car il se heurte aux instincts les plus profonds de l'humanité, j'allais dire aux forces mêmes de la nature. L'homme tend à la propriété comme il tend à l'indépendance, et lui promettre d'édifier sa prospérité sur des ruines, c'est, messieurs, ajouter un mensonge à d'autres mensonges. (*Vifs applaudissements.*)

Toutes les écoles socialistes qui se sont succédé depuis plus d'un siècle et demi sont restées impuissantes. Au travail qui s'impatiente et qui souffre, elles répondent : « Patience! Quand nous aurons pris le temps de renverser la société et de la reconstruire, nous améliorerons votre situation. » (*Rires ironiques.*)

Pendant ce temps, messieurs, il n'est pas une infortune, il n'est pas une détresse que le socialisme ait amoindrie ou soulagée.

Notre œuvre est moins bruyante; mais elle est meilleure. Par elle, plusieurs centaines, plusieurs milliers d'ouvriers ont enfin brisé la formule, en apparence inflexible, du Salariat pur et simple. Ils travaillent chez eux; ils travaillent pour eux. L'usine à laquelle ils donnent leur effort est leur usine, l'atelier auquel ils donnent la force de leurs bras est leur atelier! Et quand je regarde, messieurs, ce résultat, j'ai la conscience du moins de n'avoir été ni un égoïste, ni un inutile. (*Bravos et applaudissements.*)

Le socialisme révolutionnaire va, par des chemins

où soufflent la haine et la colère, à la détresse et à la servitude. Nous allons, nous, à la liberté, à la paix sociale, et à l'émancipation ! (*Applaudissements et bravos répétés.*)

LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE

Le Grand Cercle Républicain donnait, le 6 juillet 1898, un banquet où était surtout représentée la jeunesse républicaine — publicistes et orateurs — qui avait fait campagne dans les récentes élections générales. M. Waldeck Rousseau, dans un toast chaleureux, engagea les nouvelles générations à faire triompher l'éternel idéal républicain.

Messieurs,

C'est la jeunesse qui nous reçoit ce soir, et c'est à la jeunesse que je vous demande de boire. Je salue en elle ces ardeurs généreuses, cette foi confiante, ces longs espoirs, cette volonté dont l'éloquence de M. Cobrat nous montrait tout à l'heure toute la puissance; tous ces dons et toutes ces forces qui l'entraînent vers un avenir que nous aurons souhaité, que nous aurons préparé peut-être, mais que, sans nul doute, il ne nous sera pas donné d'atteindre.

Nos deux générations, séparées, hélas! par trop d'années, sont arrivées à se former les mêmes convictions politiques dans des circonstances et par des raisons bien différentes.

C'est en souffrant de l'oppression que nous avons appris à aimer la liberté. Les tristesses du moment nous portaient à vivre beaucoup dans le passé. Nous savions bien un peu les discours que Tive-Live a

placés dans la bouche des orateurs romains, mais nous savions bien mieux l'histoire de la Révolution, les harangues de Barbaroux et de Vergniaud, nous admirions la fougue de Danton, et nous avions une aversion profonde pour la tristesse de Robespierre. (*Rires et applaudissements.*)

Plus près de nous, la Révolution de 1848 nous attirait : nous aimions à revivre avec Lamartine ces journées de l'Hôtel de Ville où la plus incomparable éloquence savait apaiser les fureurs populaires et relever aussi les courages. Par ces exemples, par une éducation où le sentiment occupait une large place, nous apprenions à tenir l'humanité en grande estime, le peuple en grand respect, et la France nous semblait être, à travers cette grande évolution qui transformait peu à peu la société moderne, l'éternel agent nécessaire et prédestiné de tous les progrès d'où sortira un monde nouveau. (*Applaudissements.*)

Vous, Messieurs, vous êtes entrés de plain-pied dans un état politique où le Gouvernement se tournait de plus en plus vers un but utilitaire, pratique, où l'on commençait de tout juger par le profit ou par la perte, où le suffrage universel était de plus en plus incliné vers le réalisme des intérêts, le bien-être apparent, où l'art de se faire élire se substituait à l'honneur d'être choisi. (*Rires et applaudissements.*)

Gambetta, suspect de vouloir aider à la justice immanente, Ferry, coupable d'avoir fait briller dans l'Extrême-Orient l'épée de la France que l'on croyait rivée au fourreau par la défaite, tous deux, calomniés, méconnus, avaient disparu. La politique se faisait très prosaïque et, permettez-moi de le dire, très laide. (*Très bien! Très bien!*). Et vous avez connu le grand péril, auquel vous avez échappé, d'être éloignés

de la vie publique par le dégoût qu'inspirent aisément à votre âge les choses médiocres, intéressées ou vulgaires. N'est-ce point ainsi que plusieurs parmi ceux de votre âge se sont réfugiés dans un dilettantisme sceptique et traitent de lieux communs vieillis tant d'idées, tant de rêves dont nous avons vécu? (*Vifs applaudissements.*)

Et, en effet, la politique, Messieurs, peut être ou la plus noble des fonctions ou le plus méprisable des métiers. Circonvenir peu à peu une commune, un canton, une circonscription; déchaîner les appétits en promettant de les satisfaire ; aiguiser, exciter les souffrances en promettant de les soulager ; décrier les hommes qui ont le mieux servi la patrie, calomnier ceux qui se refusent à porter, je ne dis point le drapeau, mais la livrée de la démocratie, ce sont là des besognes qui ne sont point pour faire battre des cœurs de vingt-cinq ans. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Vous avez été témoins de choses plus décourageantes encore. C'est à coup sûr un spectacle peu moralisateur que de voir combien les programmes les plus absolus sont en réalité ceux dont il est le plus aisé de se défaire à l'antichambre de quelque palais national. (*Rires et applaudissements.*)

Des contradictions toutes récentes tendent des pièges à votre foi. A trois reprises un homme politique a connu la défiance d'une Chambre : il est chargé de former un ministère ; des négociations s'engagent, on échange des portefeuilles comme des gens qui depuis longtemps n'ont pas eu l'occasion de recevoir échangent des politesses. (*On rit.*)

Un parti décimé par le suffrage universel, et réduit à 70 unités, est chargé de fournir tout le contingent ministériel.

Il avait inscrit dans son programme, comme un article de sa foi, la nécessité de la révision : il l'offre en holocauste sur l'autel de la cruelle déesse du pouvoir. (*Nouveaux rires.*)

Il avait affirmé que l'impôt sur les signes extérieurs de la richesse est un expédient dérisoire et digne au plus des progressistes : voici qu'il le préconise.

Il avait traité d'affameur un homme d'État qui venait de suspendre les droits sur les blés : il les rétablit sans vergogne. (*Applaudissements répétés.*)

Un ministère affirme qu'il se propose de combattre impitoyablement le socialisme, et le socialisme monte à la tribune pour lui jurer obéissance et fidélité. (*Hilarité générale.*)

Un ministre déclare qu'il ne se sépare point de ses collègues, et voici qu'un nouveau groupe lui déclare qu'il les soutiendra, mais à la condition qu'il les domine ou qu'il les remplace.

Tels sont les paradoxes qui s'étalent. Devant eux, la raison se déconcerte, l'intelligence se refuse à comprendre, la conscience se trouble et c'est la chronique qui cherche à expliquer l'histoire. (*Applaudissements et rires.*)

On part de là pour vous dire : Voilà donc ce régime parlementaire si vanté !

Ah ! Messieurs, vous n'aurez pas de peine à répondre que de pareils faits — je pourrais dire de pareils phénomènes — ne sont pas les fruits d'un parlementarisme sincère, mais la résultante inévitable d'une longue méconnaissance, d'une longue violation des principes les plus essentiels et des règles parlementaires les plus évidentes.

Mais ce ne sera pas assez, Messieurs, de redresser ce qu'il y a d'erroné dans de pareilles appréciations

tions. Vous avez à remplir une mission plus noble.

Pendant la campagne électorale, vous avez été partout où l'on sollicitait votre concours porter la parole, démasquer les mensonges, rétorquer les sophismes. Sans négliger cette tâche, il faut porter plus haut votre regard Il faut revenir à la tradition de notre parti. Il y aurait une véritable déchéance à continuer de suivre, dans l'ornière où elle se complaît, la polémique radicale ou socialiste, à opposer toujours aux promesses trompeuses les engagements que nous avons tenus. Il faut vous adresser aux nobles instincts du pays, élever son éducation morale. Il faut oser lui dire qu'au dessus des droits il y a des devoirs... (*Applaudissements*) que tout ne se résout pas en une question de doit ou avoir; il faut lui dire surtout que pour tous les peuples — entendez-le bien — il y a une raison de vivre supérieure à la raison de mieux vivre, de recevoir plus de faveurs ou de supporter moins de charges, que tous ceux qui ne savent pas trouver dans la notion du devoir le courage du sacrifice, périront méprisés et misérables...

Une loi invisible, mais certaine, subordonne la prééminence matérielle à la prééminence morale. Croyez-vous donc qu'une fureur brutale ait seule, pendant des siècles, poussé les nations les unes contre les autres? N'est-ce point qu'en définitive ce qu'on appelle la gloire, et qui ne peut être obtenu que par la complète expansion de toutes les forces intellectuelles et matérielles, est le meilleur, sinon le seul gage d'une sécurité durable?

Parlez donc hardiment au cœur, à l'âme de la France, parlez à son ambition, parlez à son orgueil! Puisez à pleines mains dans le trésor de son histoire, faites revivre devant elle tous ses jours glorieux, cette

unité victorieuse qui ne distingue pas entre Fontenoy et Valmy et qui continue les Maurice de Saxe ou les Turenne dans les Hoche et les Marceau. (*Bravos et applaudissements.*)

Dites-lui que si, pendant des siècles, des générations ont gémi, souffert, se sont épuisées à assurer son affranchissement, elle doit rendre à l'avenir, et au centuple, ce qu'elle a reçu du passé. Demandez-lui de donner au relèvement de la patrie ses meilleures années et le meilleur de son épargne!

Mettons dans notre politique l'impérissable idéal. (*Applaudissements.*)

Nous pourrons alors laisser les chantres du radicalisme célébrer les beautés de l'impôt global. Le pays nous départagera.

C'est à la jeunesse républicaine que je bois, et, dans le toast affectueux que je lui porte, je mets tous nos vœux pour l'avenir, toute notre reconnaissance pour le passé. (*Applaudissements unanimes et bravos répétés.*)

COMMENTAIRE DE LA LOI DE 1901

SUR LES CONGRÉGATIONS

M. Waldeck-Rousseau, après être resté au pouvoir pendant trois ans, s'était retiré des affaires pour des raisons exposées dans une lettre au président de la République [1]. Son successeur, M. Combes, avait déclaré devant le Parlement qu'il s'appliquerait à continuer la politique du président du Conseil démissionnaire.

Mais de graves divergences ne tardèrent pas à se manifester entre lui et M. Waldeck-Rousseau au sujet de l'interprétation et de l'application de la loi de 1901 sur les Congrégations.

L'article 13 stipulait qu'aucune congrégation religieuse ne pourrait se former sans une autorisation donnée par une loi.

Les congrégations non autorisées devaient donc adresser chacune une demande, avec un dossier justificatif, au ministre de l'Intérieur et des Cultes, lequel, après contrôle, la soumettrait au Parlement. Chaque demande d'autorisation devait faire l'objet d'un projet de loi distinct. Et c'est ainsi que, au cours de l'année 1902, M. Combes porta devant la Chambre 54 projets concernant 54 congrégations. Pour M. Waldeck-Rousseau il n'était pas douteux que ces projets de loi devaient faire chacun l'objet d'un examen et d'un débat distincts : la loi, dans son texte et dans son esprit, le voulait ainsi, et il n'était pas contestable que ç'avait été la pensée, la volonté, des législateurs de 1901. Cela ressortait même de plusieurs déclarations faites par M. Waldeck-Rousseau au cours de la discussion générale.

1. Voir cette lettre dans le volume intitulé : *Politique française et étrangère*, page 500.

Il avait dit, notamment, à la Chambre des députés, le 12 mars 1901, que le point de vue essentiel et fondamental de la loi reposait sur la règle suivante : lorsqu'une congrégation se forme, l'État a le droit d'examiner ses statuts, d'envisager son but, de lui tracer des règles et, plus tard, de surveiller son fonctionnement. Ce droit, par conséquent, devenait un devoir plus précis du moment où cet examen devait se faire en vue d'une loi spéciale, et étant donné que les congrégations en cause étaient tout à fait dissemblables. Mais la commission nommée par la Chambre pour examiner les demandes d'autorisation en décida autrement : elle résolut de présenter toutes les demandes en un bloc, et cette procédure radicale obtint l'adhésion de M. Combes.

M. Waldeck-Rousseau jugea nécessaire d'intervenir. Les bureaux du Sénat s'étant réunis, le 29 janvier 1903, à l'effet de nommer une commission chargée d'examiner cinq demandes d'autorisation déposées par le gouvernement, il fit dans son bureau une déclaration dont les journaux donnèrent l'analyse suivante : [1]

L'application de la loi de 1901 soulève à l'égard de toutes les congrégations en instance d'autorisation une même question. Il faut considérer les garanties qu'elles présentent, leur utilité au point de vue matériel ou moral ; c'est là un examen individuel dont aucune ne doit être dispensée, et dont aucune ne peut être exclue.

La loi de 1901 étant une loi de procédure en même temps qu'une loi de principe, ce serait la méconnaître que d'opposer à une demande d'autorisation une sorte de question préalable.

Ce serait la méconnaître aussi que d'admettre l'autorisation sans examiner, comme on n'a jamais man-

1. Voir, à l'annexe, une autre version de cette déclaration, trouvée dans les documents inédits de M. Waldeck-Rousseau

qué de le faire sous le régime antérieur à 1901, quel est le véritable caractère de la congrégation et si elle est en mesure de réaliser son objet.

Au cours de la discussion, on a proposé des dispositions plus favorables en faveur de certaines catégories d'ordres religieux. Le gouvernement les a combattues, estimant que la loi ne devait admettre aucun préjugé favorable ou défavorable, suivant qu'il s'agissait de telle ou telle catégorie d'ordres religieux. Le Parlement, constitué juge de l'opportunité des autorisations, reste donc en présence de questions de fait, et, comme on dit au Palais, d' « espèce ».

Si on se place à ce point de vue, l'examen des demandes soumises au Sénat permet d'apprécier l'utilité des congrégations intéressées, et c'est parce qu'elles sont en état de réaliser le but éminemment utile qu'elles poursuivent que le Sénat n'hésitera sans doute pas à leur donner l'autorisation.

M. Waldeck-Rousseau marquait ainsi d'une façon très nette son hostilité à la procédure, à ses yeux injuste autant qu'illégale, que le gouvernement avait arrêtée d'accord avec la Commission de la Chambre. D'ailleurs, la Commission du Sénat, présidée par M. Clemenceau, sembla lui donner en partie raison, car elle se livra à une enquête approfondie sur *chacune* des congrégations en cause.

L'ancien président du Conseil ne s'en tint pas à cette seule manifestation. Bien que répugnant, par tempérament et par goût, à une opposition antiministérielle, il ne lui parut pas possible de garder le silence tandis que le Cabinet faussait la loi de 1901, tout en continuant de se réclamer de son nom. Aussi, lorsque vint devant le Sénat la discussion de la loi relative aux nouvelles maisons d'école, il demanda la parole pour commenter la loi sur les congrégations. Cette intervention était si bien dégagée de toute arrière-pensée de compétition ministé-

rielle, que M. Waldeck-Rousseau vota avec la majorité pour le passage à la discussion des articles. De même, quelques jours après, il fit partie de la majorité qui repoussa la demande d'autorisation présentée par les *Salésiens de dom Bosco*, congrégation composée surtout d'étrangers, s'adonnant aux affaires, et faisant de la politique.

Nous croyons utile de donner le résumé de l'allocution prononcée par M. Waldeck-Rousseau au groupe de l'Union républicaine du Sénat quelque temps avant son intervention à la tribune :

J'ai pris l'initiative de la loi de 1901. Je la jugeais nécessaire. Mon appréciation n'a pas varié. Je resterai, dans l'application, fidèle à son esprit et à ses dispositions. Mais je n'exprime pas une opinion nouvelle en disant qu'elle demeurera dans notre droit public un statut permanent, ou qu'elle n'y laissera que la trace d'un expédient passager, suivant qu'elle gardera son caractère de loi de contrôle ou qu'on tentera d'en faire une loi d'exclusion.

Je n'ai pas besoin de rappeler les observations que j'ai présentées dans le bureau dont je faisais partie. Elles ont été reproduites à la Chambre par un de mes anciens collaborateurs, M. Leygues. Cependant, on dit beaucoup trop que l'interprétation que j'ai présentée est mon interprétation, comme si je m'en étais réservé le secret. Elle se dégageait et des textes et de la discussion. Elle était celle du cabinet actuel au moment où j'ai parlé, et, quelques jours après, il la défendait encore devant la Commission de la Chambre.

Elle a succombé devant cette assemblée dans les circonstances que l'on connaît, et les conséquences de ce vote se font maintenant sentir. Il a permis de conclure à une orientation politique nouvelle et tout à fait différente de celle qui avait inspiré la loi.

Les protestations qu'il a déterminées ont conduit à soulever d'autres questions, à susciter d'autres complications, de façon que le problème des congrégations ne fût plus qu'une des faces d'un problème à la fois beaucoup plus vaste et beaucoup plus irritant. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause d'une agitation, inconnue jusqu'ici, disait avant-hier M. le Président du Conseil, tout à fait hors de proportion avec ce qu'on pouvait attendre d'une exécution rationnelle, espacée sur un laps de temps suffisant, de la loi de 1901, et qui ne saurait se prolonger sans les plus graves inconvénients.

L'œuvre de défense et de reprise des droits nécessaires de l'Etat est également chère à tous les républicains; elle est mal servie par l'envahissement des Eglises, par des incidents tels que ceux de Reims, dont la prompte répression s'impose sans hésitation possible.

Il n'y a qu'une règle de conduite sûre, elle consiste à se montrer scrupuleux observateur des lois, à ne pas laisser croire qu'on veut leur faire produire des conséquences différentes de celles qui avaient été affirmées et garanties.

Bientôt, la Commission sénatoriale, chargée d'examiner un petit nombre de demandes d'autorisation, déposera son rapport. Ce jour-là — et je suis persuadé que la Commission voudra qu'il soit prochain — le Sénat aura à son tour la parole et je ne doute pas que l'opinion qu'il exprimera ne soit d'autant plus précieuse au Gouvernement, qu'elle sera comme toujours étrangère à tout parti pris d'opposition.

Voici le texte du discours prononcé ensuite par M. Waldeck-Rousseau à la tribune du Sénat (27 juin 1903).

Messieurs,

Si ce débat était demeuré enfermé dans ses plus strictes limites, je ne serais pas intervenu. Il me paraît, d'ailleurs, pouvoir se résoudre aisément, pacifiquement, par quelques concessions utiles de la part du Gouvernement, qui ne coûteraient rien à son autorité, et qui permettraient au Sénat de manifester tout à la fois sa volonté de faire exécuter toutes les lois, celle de 1886 comme les autres, de n'amoindrir ni les garanties municipales ni l'autorité des conseils généraux (*Très bien! très bien! au centre*), et surtout de ne pas permettre la perception d'une contribution, quelle qu'elle soit, dont le maximum n'aurait pas été fixé par nos lois de finances. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais, messieurs, la discussion s'est élargie. Elle a fourni à l'honorable M. Sébline l'occasion d'apporter ici une affirmation qui pour moi n'est pas nouvelle.

Je ne me plains pas d'avoir été amené à faire connaître mon sentiment. On m'a fait beaucoup parler, et, à l'appui des opinions les plus diverses et parfois les plus contradictoires, chacun, sans me l'avoir demandée, a invoqué ma caution. Je pense que le Sénat ne trouvera pas exagéré de ma part le souci d'être à mon tour entendu dans ma propre cause. (*Très bien!. — Parlez!*)

M. Sébline considère que les lois qui se sont succédé ou qui sont proposées au Parlement, et qui lui paraissent d'un caractère un peu exceptionnel, sont la résultante de la loi de 1901. Donc, la loi de 1901 ne

se suffisait pas à elle-même ; donc, en la faisant voter telle qu'elle est sortie de la délibération des deux Chambres, nous avons manqué de prévoyance ; et des esprits moins bienveillants que le sien tirent des mêmes considérations et des mêmes circonstances, cette conclusion plus pénible que nous avons sans doute prévu les difficultés, mais que nous en avons gardé le secret.

Messieurs, je demeure persuadé que cette succession de projets nouveaux, que les difficultés incontestables auxquelles on se heurte aujourd'hui, tiennent à cette circonstance unique que l'on a voulu obtenir de la loi de 1901 des résultats pour lesquels elle n'était pas préparé. (*Très bien! très bien! au centre*), que l'on a voulu, notamment, d'une façon indirecte, trouver dans une loi sur le contrat d'association la solution de quelques-uns des plus redoutables problèmes qui sont du domaine exclusif de l'enseignement et qu'une loi d'association n'avait pas à trancher. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

Elles tiennent encore à une autre circonstance : c'est que, par une modification de la procédure, et en transformant peu à peu, peut-être à l'insu même de ceux qui l'ont faite, une loi de contrôle en une loi d'exclusion, on a créé une situation lourde, complexe, à laquelle les ressorts ordinaires du Gouvernement, de même que ses ressources, ne pouvaient pas suffire. (*Marques d'assentiment au centre.*)

Je ne pense pas que qui que ce soit ait envisagé la possibilité de réaliser, soit en quelques semaines, soit en quelques mois, une loi qui n'avait été obtenue par le parti républicain qu'après trente années de luttes, d'efforts et de ténacité, qui intéressait l'état de 75.000 personnes — je ne parle que des religieux et

des religieuses non autorisés — et qui devait, lentement et graduellement, déterminer une transformation profonde dans tout l'organisme départemental et communal des services d'assistance et des services d'enseignement.

Pour penser ainsi, il aurait fallu, messieurs, ne point considérer — je ne parle plus des difficultés de la tâche — la situation en face de laquelle on allait se trouver ; il fallait envisager le problème financier et l'envisager à un point de vue qui est, je crois, celui auquel tous les républicains de cette Assemblée se seraient eux-mêmes placés.

Nous avions devant nous un programme financier qui n'était pas au-dessous de 110 millions — et M. le ministre de l'instruction publique ne me contredira pas — car, l'exécution de la loi de 1901 venant à se superposer à l'exécution de la loi de 1886, il fallait envisager deux ordres de dépenses.

La loi de 1901 entraînait, comme dépenses d'établissement, 50 millions, comme dépenses de traitements 9.500.000 francs ; ce sont les chiffres qui ont été rendus publics, et je me hâte de constater que, depuis le jour où ils avaient éveillé mes préoccupations, ils n'ont pas changé. Mais on devait encore tenir compte des dépenses inhérentes à l'exécution complète de la loi de 1886 ; et, si l'on additionnait, et les dépenses des constructions tenant à cette double cause, et les dépenses de traitements, on arrivait à un chiffre de 110 millions pour les dépenses de premier établissement et de 12 millions environ pour les dépenses de traitements.

Je n'ai pas besoin de dire que non seulement il n'était pas possible — et le Gouvernement le pense comme moi — d'engager sur l'heure un programme

financier de cette importance, parce que les ressources financières ne s'y prêtaient pas, mais que tout gouvernement devait encore obéir à d'autres soucis.

Est-ce qu'en présence de tant de problèmes pressants, posés par l'opinion républicaine, il était possible d'hypothéquer, de frapper d'un privilège, pour un nombre d'années peut-être illimité, toutes les ressources disponibles de nos finances? Est-ce que nous n'avions pas pris l'engagement solennel de poursuivre certaines réformes de solidarité sociale : l'assistance obligatoire aux vieillards, la caisse nationale des retraites ? Aujourd'hui que nous sommes en présence d'un fait accompli, on peut se demander, et non pas sans une certaine inquiétude, si la discussion et les débats qui s'engageront sur ces deux objets auront d'autre mérite que celui de fournir matière à d'éloquents discours, et s'ils ne seront pas dans leur exécution frappés de stérilité. (*C'est vrai! — Très bien!*)

Nous avions devant nous un exemple et une leçon, nous avions la loi de 1886, dont on a tant parlé hier et aujourd'hui. Est-ce qu'on a songé une minute à exécuter la loi de 1886 d'une façon soudaine, d'un geste ? On a voulu que le temps collaborât avec le législateur, et cette collaboration n'a pas été inutile; car, si la loi de 1886 a rencontré des résistances passionnées, si elle a déchaîné de multiples polémiques, elle a reçu son application sans donner naissance à aucune agitation profonde et sans déterminer aucun désordre. Aujourd'hui, quand on envisage l'œuvre de ces quinze dernières années, on voit que, sur les 36.000 et quelques communes de France, il n'y en a plus que 2,500 qui n'aient pas exécuté les prescriptions de la loi.

A plus forte raison, et frappé du fardeau inévitable qu'imposait la loi de 1901, ne pouvait-on songer à en

augmenter le poids et à assumer des obligations qui, non seulement n'y étaient pas inscrites, mais paraissaient en être exclues.

Et je fais allusion ici à une décision émanant du Gouvernement que j'ai eu l'honneur de présider, que certains semblent avoir tout récemment découverte, alors qu'elle a fait l'objet d'une circulaire aux préfets rendue publique, et d'un débat qui s'est engagé, à la Chambre, entre l'honorable abbé Gayraud et moi. Il s'agissait de savoir quelle était la situation légale des établissements d'enseignement non autorisés fondés avant la loi de 1901 par une congrégation autorisée. Nous avons examiné la question avec la plus grande attention.

On pouvait dire qu'elle avait été tranchée par le Parlement. La Chambre des députés avait été saisie d'un amendement déposé par M. Péchaud; au Sénat, le même amendement avait été déposé par M. Halgan; il tendait à ce que les établissements non autorisés dépendant de communautés autorisées fussent, sans distinction, reconnus de plein droit et par le fait de la loi. On pouvait encore alléguer, avec raison, que cet amendement, combattu par le Gouvernement, avait été repoussé par les deux Chambres.

Mais ces considérations ne faisaient pas faire un pas à la question, car elle était de savoir si une école ouverte par une personne morale — ayant la capacité civile — en vertu de la loi de 1886, avant la loi de 1901, était un établissement légalement ou illégalement formé. (*C'est cela!*)

Or, le raisonnement qui nous a déterminés se présentait avec une force singulière. Il m'est arrivé de le soumettre à des amis politiques dont les opinions sont loin d'être semblables : il est toujours resté sans réplique.

Jusqu'à la loi de 1901, quel était le régime légal des congrégations? Toutes les congrégations, en général, les congrégations hospitalières, les congrégations de missionnaires, les congrégations contemplatives, qui voulaient, étant autorisées, fonder un établissement nouveau, devaient obtenir un décret. Mais quant aux congrégations d'enseignement autorisées qui voulaient ouvrir une école, la loi de 1886 avait établi un régime différent, elle avait fixé les seules formalités auxquelles elles fussent soumises, et, le jour où elles les avaient remplies, elles se trouvaient identiquement dans les mêmes conditions que les congrégations d'autre sorte qui étaient restées sous l'empire des décrets. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Mais, à vrai dire, toutes les difficultés de l'heure actuelle ont passé par une seule et même fissure, et je fais ici allusion à cette modification dans la procédure dont j'ai déjà parlé en passant.

L'article 13 de la loi avait voulu qu'une loi statuât sur les demandes qui, dans l'avenir, pourraient être formées par des congrégations religieuses; l'article 18 avait voulu qu'une loi statuât sur des congrégations n'ayant qu'une existence de fait, mais dont la position devait être régularisée. Le texte ne paraissait pas équivoque, et cependant il se produisit ici au Sénat un incident très court, mais qui achevait de donner à ces dispositions leur signification exacte. C'est l'honorable M. Bérenger qui était à la tribune. Il combattait la disposition exigeant l'autorisation par une loi; il soutenait que, pour parvenir à cette autorisation, la procédure serait laborieuse, longue, pénible, incertaine; puis, se plaçant dans l'hypothèse où un refus serait opposé à une congrégation, il s'écriait : « Est-ce qu'une seule des Chambres, la Chambre des députés,

pourra être saisie? » Je répondais par une dénégation; et, sur les bancs de cette Assemblée, le *Journal officiel* en a conservé la trace, c'était nos collègues qui répondaient : « Non! non! puisqu'il faut une loi. » (*Applaudissements au centre.*)

A coup sûr, Messieurs, ce rapide commentaire n'impose une interprétation à personne.

J'ai expérimenté souvent, ailleurs qu'au Parlement, que les magistrats, même en présence d'une déclaration du Gouvernement ou du rapporteur, conservent intact le droit d'interpréter les textes.

Mais cet incident liait tout au moins quelqu'un, il me liait, moi! et je suis resté fidèle à mes déclarations.

Dans le règlement d'administration publique du mois d'août 1901, j'ai demandé qu'on introduisît une disposition ainsi libellée : « Après instruction de l'affaire, le ministre saisit les Chambres des projets tendant à accorder ou à rejeter la demande d'autorisation. »

Et, par là, il était évident que les deux Chambres seraient appelées à statuer dans toutes les hypothèses.

On a trouvé cette procédure trop longue. On a modifié ce décret par un autre décret du 26 octobre 1902. Les expressions dont je parlais et que j'ai soulignées ont disparu, et ce texte nouveau a permis l'application d'une méthode consistant à soumettre à une seule Chambre un projet de loi dont le dispositif est ainsi conçu : « Il y a lieu d'autoriser », après l'avoir nanti d'un exposé démontrant que l'autorisation doit être refusée. (*Rires approbatifs à droite et au centre.*)

Messieurs, cette procédure avait au moins un inconvénient grave, elle ne permettait pas au Sénat d'exprimer son sentiment. J'ai, pour ma part, et plus d'une

fois, expérimenté l'utilité de ses conseils, et je ne crois pas que le Gouvernement en ait été privé sans subir quelque dommage. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Mais cette facilité de procédure aboutit bientôt à une autre conséquence. Je ne crois pas qu'ici pérsonne ait douté que toute demande serait examinée en elle-même, dans ses détails, dans sa portée, dans ses mérites ou dans ses défauts. (*Très bien! très bien!*) Et s'il fallait, à l'appui de cette affirmation, apporter un argument décisif, mais, Messieurs, quelle était donc l'objection que nous retrouvions sans cesse sur notre route?

On nous disait : employer l'intervention législative, mais c'est aller au-devant de lenteurs incommensurables et sans nombre; et si l'on eût compris qu'il était possible de faire des séries et des groupes, ah! la réponse était trop facile, il était aisé de dire que la procédure législative serait cent fois plus expéditive que celle du Conseil d'État. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs au centre.*)

Aussi, lorsqu'on vit la Chambre grouper les demandes et prononcer le rejet en bloc et par catégories, au lieu de statuer sur le fond, dès ce moment l'application de la loi a paru devenir plus irritante, et l'on a pu dire, et un homme d'État qui siégeait jadis sur ces bancs a pu écrire que, ce jour-là, la Chambre des députés avait fait une loi nouvelle destructrice de l'ancienne, parce que, en effet, c'était un bouleversement profond apporté dans son économie.

Sur ce point, me voici affranchi de l'embarras qui pesait sur mes premières paroles, car, pour justifier l'affirmation que je viens de formuler, je ne suis plus exposé à me trouver en contradiction avec l'opinion

qui, à la première heure du moins, fut exprimée par le ministère actuel.

Une loi avait été jugée nécessaire : l'autorisation ne serait donnée qu'à bon escient; elle devrait être mesurée, elle ne serait donnée qu'après une étude du dossier permettant — car l'article 13 le disait expressément — non pas seulement d'accepter ou de rejeter en bloc les demandes d'autorisation, mais de leur faire subir toutes les modifications que l'intérêt public pourrait suggérer. Elles seraient donc examinées, vérifiées par qui? Ah! non pas dans les bureaux d'un ministère, quelque éclairé qu'ils soient, non pas dans les bureaux d'une commission, si importante qu'elle pût être, mais par le Parlement.

Et le premier acte du cabinet fut en effet de saisir la Chambre des députés de 54 projets de loi distincts. C'était la mise en œuvre la plus claire, la plus franche et la plus ferme du système que je n'ai cessé de défendre!

Mais ce premier commentaire fut suivi d'un second.

Au mois de janvier 1903, si je ne me trompe, M. le Président du Conseil fut interpellé tout à la fois par l'honorable M. Plichon et par l'honorable M. Meunier. Il eut l'occasion d'indiquer, avec les plus grands détails et avec une clarté et une précision absolues, comment il entendait appliquer la loi; et, aux paroles qu'il a prononcées, je n'aurais ni un mot à retrancher ni un mot à ajouter.

Que disait-il en effet?

Il disait que, même en matière d'enseignement — il l'a répété tout à l'heure — avant de fermer un établissement, il faudrait s'assurer que les services publics étaient prêts à se substituer à l'initiative individuelle. Il ajoutait : « Il faudra rechercher quel est

le but poursuivi, quelle est l'importance de l'œuvre, quels sont les services rendus » et même, si ma mémoire ne me trahit pas, il ajoutait : « Il faut tenir compte de l'opportunité, des questions de temps et de lieux. »

Or, comment se livrer à ce contrôle si précis, à cet examen si détaillé, si l'on n'entre pas dans l'examen de chaque demande, des faits particuliers et de chaque espèce?

Voici donc la commission de la Chambre saisie. Que décida-t-elle?

Elle décida d'abord de réunir en un seul projet de loi les 54 projets distincts déposés par le Gouvernement. Elle en fit 54 articles. Rien n'était plus conforme au droit parlementaire.

Mais après avoir incorporé dans une seule loi ces 54 articles, elle proposa de décider qu'ils ne seraient pas discutés.

C'est contre cette solution qu'appelé à rompre le silence dans le bureau dont je faisais partie, au moment de la nomination de votre commission des congrégations, je me suis élevé de toutes mes forces. Et, pour m'y résoudre, je n'ai eu qu'à me poser une question bien simple.

Si, ou devant la Chambre, ou devant le Sénat, j'avais laissé paraître que lorsque les demandes auraient été formées on ne les discuterait pas, est-il quelqu'un qui puisse soutenir que cette loi si discutée, dont chaque article a été conquis pied à pied et par quels efforts! — j'ai le droit de le dire — eût été votée?

Personne ne pourrait raisonnablement le prétendre!

Au surplus, voici ce qui se produisait au lendemain de la nomination de la Commission du Sénat.

M. le Président du Conseil demandait à être entendu par celle de la Chambre des députés; il lui demandait d'abandonner les résolutions qu'elle avait prises. Il annonçait qu'il serait obligé de les combattre, ajoutant toutefois qu'il n'irait pas, pour assurer l'échec de la Commission, jusqu'à poser la question ministérielle. (*Mouvements divers.*)

Alors, la Commission réfléchit et elle fit au Gouvernement une concession; elle avait jusque-là — passez-moi une locution un peu vulgaire — mis les 54 projets dans un sac et elle avait proposé qu'il ne fût point ouvert. (*Sourires au centre et à droite.*)

Elle entra dans les voies de la conciliation; elle plaça les mêmes projets dans trois sacs différents qui furent également scellés et plombés, présentés à la Chambre des députés comme de véritables boîtes de Pandore, et elle conclut à ce qu'ils ne fussent pas ouverts.

Elle déclara : « Ici se trouvent les prédicants, là se trouvent les enseignants, ici se trouvent les commerçants. » Or il advint que, parmi les enseignants, il en était de missionnaires; que, parmi les prédicants, il en était d'hospitaliers. Et, pour vaincre la résistance légitime qui se manifestait dans les rangs de la majorité républicaine, M. le Président du Conseil dut déclarer, acceptant une méthode dont je n'examine pas la portée juridique (*Mouvement*), que les mêmes demandes qui auraient été rejetées par un vote général pourraient être ultérieurement reproduites. (*Légères rumeurs au centre.*)

J'abrège. La Chambre des députés était appelée à accomplir un acte de juridiction; elle était juge, et c'est ce qui a été mis en lumière par l'honorable M. Trouillot et M. Chapsal, lorsqu'ils ont examiné

quelles fonctions exerçait le Parlement en matière d'autorisation.

Il advint que l'acte de juridiction disparut devant une question politique, et il se produisit une situation si bizarre, si contradictoire, où toutes les positions furent à ce point bouleversées, que l'heure vint où M. le président du Conseil dut déclarer à la majorité républicaine que si elle persistait à soutenir les propositions qu'il avait d'abord défendues, et non point celles de la Commission qu'il avait combattues, il croirait n'avoir pas conservé sa confiance. (*Rires et applaudissements au centre.*)

M. Aucoin. — Ce sont ceux qui n'ont pas voté la loi qui vous applaudissent. (*Très bien!*)

M. Waldeck-Rousseau. — Messieurs, je crois, et c'est par là que je réponds aux critiques dont l'honorable M. Sébline s'est fait l'écho, qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans une déviation, devenue de plus en plus sensible, la cause de cette agitation que M. le président du Conseil déclarait, il y a peu de temps, être sans précédent, et qui est, en tout cas, il me semble, tout à fait hors de propos avec ce qu'on devait attendre d'une application non moins ferme, non moins tenace, mais plus patiente et plus mesurée.

Je viens d'indiquer comment on s'est écarté de l'esprit de la loi de 1901. Je ne pourrais pas, sans manquer de justice, manquer de dire comment ces événements s'expliquent et ne pas faire la part des responsabilités.

Oui, certaines congrégations ont tout fait pour provoquer une application plus rigoureuse, et par là elles sont restées fidèles à leur politique.

On a vu, et avant et pendant la discussion, s'affirmer deux états d'esprit absolument différents dans le monde

des ordres religieux très divers, et dont les tendances sont loin d'être tout à fait identiques : les uns, plus absorbés dans leurs œuvres de mission, d'enseignement, d'assistance ou de hautes études catholiques; les autres, avant tout militants, et dominés surtout par des préoccupations politiques.

Les premiers décidèrent de s'incliner devant la loi; les seconds restèrent inébranlablement fidèles à la tactique dont le cléricalisme militant, dont les habiles politiques du parti attendent depuis vingt ans l'événenement chimérique d'une contre-révolution, la tactique du tout au pire; notre pays est trop laborieux pour n'être point avide de tranquillité; il faut donc rendre la paix impossible, maintenir, accroître l'agitation.

Aussi, à mesure qu'approchait le moment où le Parlement devrait statuer sur les demandes d'autorisation, ceux-là qui avaient opté pour la rébellion n'ont rien négligé pour compromettre le succès de ceux qui s'étaient inclinés devant la loi, et, jusque dans le même ordre, par des violences sans péril, des discours poussés à la diatribe, ceux-là qui n'avaient pu entraîner avec eux les plus sages s'appliquèrent à rendre insoutenable une cause qui n'était déjà plus la leur; et, paradoxe singulier! ceux-là qu'il aurait fallu frapper triomphent, et ceux qui s'étaient soumis à la loi demeurent humiliés.

Je pourrais remonter un peu plus loin, et, de ces événements qui sont d'hier, passer à ces mois d'avril, de mars, de mai 1902 durant lesquels j'ai pu suivre partout et sur tous les points du territoire les plus menus comme les plus graves incidents de la lutte électorale. J'atteste que jamais lutte contre les républicains de toute nuance ne fut plus violente, plus injurieuse, plus fertile en polémiques diffamatoires,

plus démonstrative des derniers excès de la passion religieuse! et aujourd'hui les calculateurs profonds qui ont déchaîné l'orage peuvent contempler leur œuvre!

La vie politique, Messieurs, est faite d'actions réflexes et de justes retours. (*Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.*) Demandera-t-on à des hommes encore tout bouillants de cette lutte, auxquels on n'a épargné aucune attaque, plus de possession d'eux-mêmes, plus de sang-froid?

Eh bien! oui, Messieurs, il faut le leur demander, car l'esprit gouvernemental consiste, je crois, à mesurer à l'avance le terrain sur lequel s'engagera l'action pour ne point en sortir, et à ne jamais se laisser entraîner par l'escrime de l'adversaire au delà de l'offensive dont on a fixé la limite. (*Très bien!*)

Ce que nous avons voulu, et je me cite moi-même, c'était « restaurer dans leur plénitude les prérogatives nécessaires de l'État », c'était « fonder une société civile assez forte pour qu'elle pût se montrer respectueuse de tous les droits de la conscience », et, à mesure qu'on a déployé plus d'efforts pour unir et solidariser dans une même résistance et la libre pratique des cultes, et la cause des ordres monastiques, nous nous sommes appliqués de plus en plus à maintenir séparées des questions qui n'avaient rien de commun, et nous avons porté ce soin et ce souci jusqu'à vouloir que l'exécution de la loi de 1901 ne fût pas même confié au ministre des Cultes, mais au ministre de l'Intérieur.

Et ce n'est pas par pusillanimité — je ne crois pas que les actes de notre administration en portent l'empreinte — que nous avons montré cette prudence, mais par un esprit politique fondé sur l'observation patiente de l'état même du pays.

Oh! je sais, Messieurs, que certains hommes en jugent aisément par l'opinion d'un certain milieu, d'un cercle restreint, de certains cénacles ou plus philosophiques ou moins éclairés, et ils sourient volontiers quand ils entendent considérer le problème religieux comme l'un des facteurs les plus importants de la politique française.

Mais une enquête un peu plus large et mieux informée suggère d'autres aperçus sur les dispositions morales de la société contemporaine.

A ceux qui pourraient en douter, je conseille la lecture du mémorable rapport fait en 1882 par M. Paul Bert, demeuré comme un chef-d'œuvre d'exposition de toutes les faces d'une question complexe (*Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche*), et qui, en outre, est marqué au coin d'une prévoyance que la suite des temps n'a pas manqué de vérifier.

J'ai moi-même dit, Messieurs, à la Chambre des députés, que la politique comptait avec les faits, et qu'entre tous les faits il n'en était pas de plus considérable que ce catholicisme, traversant les siècles, jusqu'à la Réforme, avec le monopole de l'enseignement, avec le monopole de l'idéal, avec le monopole de l'éducation, et survivant aux grands mouvements intellectuels ou du seizième ou du dix-huitième siècle, sinon comme une loi religieuse fidèlement observée par tous, au moins comme un statut social dont bien peu se sont départis. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

J'admire l'assurance avec laquelle on prend texte de ce qui se passe dans d'autres pays. Nous n'avons pas le bonheur, nous, d'être un pays neuf comme cette autre république si jeune et déjà si forte des États-Unis, où il semble que tout ait surgi simultanément,

et l'organisme gouvernemental le plus puissant, le mieux réglé peut-être, et l'organisation la plus libre de tous les cultes les plus différents, où nul, pour se faire une place, n'a dû prendre celle de personne (*Très bien! très bien! au centre et à droite*), où la nécessité de réagir contre des tyrannies théocratiques n'expose pas les esprits libres à tomber dans l'erreur des représailles.

Nous sommes, Messieurs, une vieille nation; nous avons une longue histoire, nous tenons au passé par les plus profondes racines, et celles-là mêmes qu'on peut croire desséchées conservent encore une sensibilité que la moindre blessure réveille et qui se communique à l'organisme tout entier. (*Applaudissements.*)

Nous portons le poids du long atavisme dont parlait Paul Bert, et par lequel il expliquait ces mouvements soudains et ces coalitions brusques qu'hier encore il fallait dompter.

Les défaillances du passé nous obligent d'exercer de nombreuses reprises, qu'il n'est pas malaisé de présenter aux esprits prévenus comme des usurpations. Aussi ne s'exposerait-on pas, sans un véritable péril, après avoir fait rentrer la société religieuse dans ses frontières, à paraître vouloir l'y poursuivre. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Lorsqu'on se trouve en présence d'une œuvre difficile, il n'y a qu'une conduite sûre. Elle consiste à s'attacher résolument au texte de la loi.

Nous sommes un pays de légalité, nous sommes des latins, nous sommes de cette race à laquelle la loi écrite a paru plus nécessaire, qui n'y voit pas seulement des synthèses abstraites, mais la mesure et la sauvegarde de ses droits; et c'est parce que nous

sommes un pays de légalité, qu'ayant rencontré dans d'autres entreprises des résistances non moins formidables, nous les avons surmontées.

Faut-il rappeler toutes les difficultés auxquelles se heurta l'exécution de l'œuvre de Jules Ferry? Il nous a fallu faire face aux mêmes oppositions, aux mêmes résistances. Mais une force incomparable a combattu pour nous, a vaincu pour nous : le sens et le respect de la légalité.

Gardons-nous de laisser passer dans d'autres mains l'arme qui nous a, tant de fois, assuré la victoire. Alors, Messieurs, c'est l'existence même de la loi de 1901 qui serait compromise. N'allons pas au delà de ce que nous avions voulu.

Nous avons voulu soustraire la société moderne à l'envahissement d'une milice devenue trop hardie et qui préparait pour l'avenir, non pas la défaite de l'esprit moderne irrévocablement affranchi, mais des luttes plus dommageables pour notre pays et des déchirements plus graves peut-être que ceux dont le souvenir est présent à toutes les mémoires.

Vous pouvez disperser ceux que j'ai appelés les moines ligueurs et les moines d'affaires, vous pouvez faire tomber des œuvres parasites et quelques-unes mêmes de celles qui, de la charité, n'ont que le manteau. Vous pouvez rejeter dans le grand courant de la circulation des biens ces énormes alluvions de la main-morte qui en obstruaient le cours. Le pays vous suivra, il vous applaudira, mais si vous voulez qu'il puisse souscrire à des jugements nécessaires, il faut qu'ils soient contradictoires et motivés, et, pour ma part, je n'ai pas protesté contre le huis clos des conseils de guerre pour admettre jamais le huis clos des commissions. (*Applaudissements répétés. — L'orateur, en*

regagnant son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues[1].

1. En réponse à certaines critiques soulevées par ce discours, M. Waldeck-Rousseau avait écrit, au crayon, la note suivante, qui était évidemment destinée à la publicité et qui a été trouvée dans ses papiers : « On a tiré d'un passage du discours prononcé au Sénat par M. W.-R., cette conclusion que le rejet par la Chambre seule, d'une demande d'autorisation formée par une congrégation, n'entraînait pas sa dissolution régulière. Interrogé par nous, M. W.-R. a bien voulu nous répondre : « Je n'ai rien dit de pareil. Un projet de loi, repoussé par une des deux Chambres, ne peut être porté devant l'autre. Mais le décret du 16 août 1901 avait décidé que le Gouvernement déposerait des projets tendant « soit à accorder, soit à refuser l'autorisation ». Ce dont je me suis plaint, c'est de la méthode adoptée après le décret du 28 octobre et qui a permis, alors que le Gouvernement concluait au refus, de proposer l'autorisation, tout en demandant qu'elle ne fût pas accordée, et, par suite, de soumettre à l'une des Chambres une véritable demande de rejet en une forme qui ne permettait pas à l'autre Chambre d'en connaître. »

LES GROUPES PARLEMENTAIRES

ET LE GOUVERNEMENT

Plusieurs propositions de loi tendant à la réforme de la législation sur l'enseignement secondaire avaient été déposées au Sénat. Le Gouvernement avait, lui, présenté un projet qui, tout en conservant le principe et la liberté d'enseignement, établissait des garanties pour l'État. La Commission du Sénat adopta, malgré l'avis contraire de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, un système qui tendait au monopole de l'enseignement. Elle persista dans ses vues bien que M. Combes se fût solidarisé avec son collaborateur, et l'on pût croire qu'une crise ministérielle allait éclater. Mais alors le Président du Conseil invita les groupes républicains du Sénat à trouver un terrain d'entente, déclarant qu'il se rangerait à leur opinion. De son côté, le « Bloc » de la Chambre prit l'initiative d'une réunion interparlementaire où les groupes de la Chambre et du Sénat seraient représentés. L'Union républicaine du Sénat refusa de se rendre à cette invitation, après avoir entendu la déclaration suivante de M. Waldeck-Rousseau (4 novembre 1903) :

La réunion à laquelle l'Union républicaine est conviée a pour but d'élaborer un plan en vue de supprimer l'enseignement congréganiste et d'établir une entente préalable entre les groupes ministériels de la Chambre.

C'est au Gouvernement qu'il appartient d'élaborer son programme, ses projets. Le cabinet a fait connaître les siens.

Il a, en ce qui touche l'enseignement, déposé le projet dont le Sénat est saisi. On nous demande de nous substituer à lui.

Si l'on adhère au projet gouvernemental, il est évident que toute autre délibération est superflue.

Si on ne partage pas les vues du Gouvernement, il est difficile d'imaginer des groupes ministériels se réunissant pour substituer leur programme au sien.

Alors même que l'Union républicaine n'aurait pas donné son adhésion au projet du cabinet, elle devrait se refuser à sanctionner un *modus vivendi* qui tend à fausser notre système parlementaire.

Notre Constitution suppose la libre délibération séparée des deux assemblées. Il n'existe, chez nous, d'autre pouvoir modérateur que celui qui se dégage de la libre initiative de chaque assemblée, et c'est à cette condition seulement que chacune d'elles se trouve soumise au contrôle de l'autre.

Le projet qui nous est offert accentue une méthode dangereuse qui tend à placer le Gouvernement, non dans les ministères, mais dans les groupes : ceux-ci délibèrent et le Gouvernement suit.

C'est la ruine de toute autorité gouvernementale et une véritable anarchie politique, puisqu'elle place la direction là où il n'y a pas de responsabilités.

Ce n'est pas au Sénat de donner sa sanction à un tel solécisme gouvernemental.

Il suffit d'examiner les résultats produits par le jeu permanent, et non pas seulement accidentel, à la Chambre, de cette méthode.

Placée en face de trois autres groupes : socialiste, radical, radical socialiste, l'Union démocratique de la Chambre n'a jamais réussi à faire prévaloir des solutions moyennes, encore moins ses propres vues.

Seul, le Gouvernement peut opérer un tel arbitrage.

L'accession du Sénat à ces conseils amphyctioniques ne ferait que consommer l'hégémonie de quelques-uns sur la majorité des républicains.

Sans doute, les hommes politiques du Sénat et de la Chambre se sont parfois réunis pour délibérer en commun; mais les circonstances étaient tragiques et, au-dessus de toutes les divergences d'opinions, s'affirmait la volonté unanime et supérieure de sauvegarder les institutions.

Il n'y a rien de semblable aujourd'hui.

La vérité très simple est qu'une faible partie de la majorité, la plus avancée, éprouve quelque difficulté à sacrifier à son ministérialisme ses propres conceptions sur un sujet particulier; et, pour sa plus grande commodité, elle souhaite que le Gouvernement et les autres républicains sacrifient, eux, leurs convictions.

L'Union républicaine ne saurait entrer dans ces vues et, puisqu'elle a unanimement décidé de soutenir le projet gouvernemental, elle n'a point à prendre part à des délibérations qui ont pour but de le sacrifier à d'autres conceptions.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Les projets de loi sur la réforme de l'enseignement secondaire étaient venus en discussion devant le Sénat. Après des tergiversations nombreuses, le Gouvernement s'était finalement rallié à un amendement de M. Delpech qui étendait l'interdiction d'enseigner à toutes les congrégations autorisées ou non. M. Waldeck-Rousseau combattit cet amendement (20 novembre 1903) dans un remarquable discours : ce fut le dernier que prononça le grand orateur[1] !

MESSIEURS,

Des raisons qui n'ont rien à voir avec la politique m'avaient conseillé de ne pas me mêler à ce débat et je me proposais seulement, en motivant mon vote, d'indiquer comment le légitime souci de rester conséquent avec moi-même m'avait conduit à voter contre certaines dispositions. Mais l'intervention à cette tribune de notre honorable collègue M. Delpech, les conclusions qu'il a cru pouvoir tirer de certaines de mes paroles qu'il a reproduites, me font un devoir d'anticiper sur l'heure que j'avais choisie.

M. Delpech a dit au Sénat en quels termes, en 1883 ici même, en 1901 à la Chambre des députés, j'ai parlé des vœux monastiques, comment j'ai dit que ces vœux ont, en effet, comme conclusion et comme conséquence, l'effacement de la personnalité. Quelles con-

1. M. Waldeck-Rousseau était déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter huit mois après, le 10 août 1904.

clusions ai-je tirées de ces prémisses? Ai-je pensé que, partant de là, on devait édicter une incapacité absolue contre toutes les congrégations? Mais le fait même de la loi de 1901, les dispositions qu'elle contient, et qu'on rappelait tout à l'heure, seraient un démenti suffisant. J'ajoute que les mêmes conclusions ayant été tirées des mêmes paroles et par l'honorable M. Viviani et par l'honorable M. Zévaès, je leur ai opposé la même réponse.

Assurément, je ne reproche pas à M. Delpech de ne pas avoir relu mes œuvres complètes; je ne les relis pas moi-même (*Sourires*), à moins qu'on ne m'en fasse une nécessité; mais, à vrai dire, et s'agissant de savoir quelle doit être la relation entre la loi des associations et l'enseignement congréganiste, il eût été plus judicieux de se reporter aux déclarations que j'ai eu l'honneur de faire à un moment où les questions mêmes qui se débattent aujourd'hui étaient posées et où chacune d'elles a reçu sa réponse.

Voici en quels termes, répondant à un orateur de l'opposition, je me suis expliqué sur toutes ces questions :

« Il ne s'agit pas de savoir, entendez-le bien, si les catholiques ont le droit d'élever leurs enfants suivant leur conscience, si des laïques catholiques peuvent ouvrir des écoles — oui, ils le peuvent et vous le savez; il ne s'agit pas de savoir si les prêtres séculiers peuvent ouvrir des établissements d'instruction — ils le peuvent et vous le savez. Il ne s'agit même pas de savoir si des congrégations autorisées qui se seront inclinées devant la loi pourront donner l'enseignement — elles le peuvent et vous le savez. » (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Personne, je le suppose, messieurs, ne me fera

l'injure de penser que je sois disposé à m'écarter de ces déclarations.

Mais, puisque je suis à la tribune, et que j'ai fait en y montant l'effort qui me coûte le plus, je demande au Sénat la permission de me montrer un peu plus ambitieux et de lui dire que je ne demeure pas prisonnier de ma parole seulement, ce qui serait encore suffisant, mais encore de ma raison et de ce qui a pu m'être départi ou de sagesse ou de prudence.

Il me semble que la plus grande part des difficultés qui pèsent sur l'heure présente tient à une instabilité d'ordre particulier, non pas celle du pouvoir, mais celle des solutions proposées. Ceux qui aiment naturellement à vivre, ne fût-ce qu'un jour, sur les idées qu'ils se sont formées la veille, éprouvent quelque embarras devant le spectacle sans cesse changeant qui leur est offert et les transformations qui ne portent pas sur les décors, mais sur le sujet lui-même. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Au début de cette discussion, nous nous sommes trouvés en présence de deux solutions : la liberté et le monopole. Entre ces deux thèses, l'une empruntée à l'esprit moderne et au grand fait social de l'émancipation révolutionnaire, que M. Clemenceau rappelait en de si beaux termes, l'autre, renouvelée de la cité antique (*Sourires*), si belle, si admirable par ses lettres et par ses arts, si détestable par sa souveraine indifférence, par son inconscience sereine du droit individuel (*Marques d'approbation sur divers bancs*), chacun avait fait son choix, et il semblait qu'un débat, si heureusement engagé, dût promptement aboutir. Mais on n'a pas tardé d'apercevoir qu'il s'embarrassait, si j'ose ainsi dire, dans de certaines contingences La Commission se montrait partagée entre un atta-

chement très naturel pour son projet et un sentiment non moins légitime qui la portait à regretter de donner quelque souci au Gouvernement ; et la joie que celui-ci semblait devoir éprouver, en considérant son succès comme assuré, semblait altérée par cette considération que quelques-uns de ses amis pourraient en éprouver et en manifester une certaine amertume.

De sorte que, bientôt, il s'est agi, à vrai dire, plutôt de porter remède à une situation politique générale que de résoudre en lui-même un problème scolaire. C'est dans ce but, je pense, que fut proposé l'amendement de notre honorable collègue M. Girard.

M. Girard, laissant de côté la loi de 1901, oubliant que cette loi permet non pas seulement de retirer l'autorisation aux congrégations enseignantes qui l'ont obtenue, mais, à plus forte raison, de la retirer à chacun de leurs établissements, et que par là elle permet d'échelonner les solutions et de ne point entreprendre plus qu'on ne pourrait accomplir (*Très bien! très bien! sur divers bancs*), M. Girard proposait d'interdire l'enseignement à toute congrégation même autorisée. Il allait même un peu plus loin et cédait aux sollicitations impérieuses d'un syllogisme qui a dû, je pense, se formuler dans son esprit en ces termes : Nous interdisons l'enseignement aux congréganistes ; les congréganistes font vœu de célibat, donc le célibat est un empêchement à l'enseignement ; le prêtre est lui-même célibataire, donc le prêtre ne pourra pas enseigner.

Le Gouvernement, messieurs, devant cette proposition si grave, comprit qu'il était de son devoir de réfléchir et, à la séance du 12 de ce mois, il apportait à cette tribune une déclaration que, par un hommage involontaire rendu à la solennité des circonstances,

M. Thézard a appelée un message (*Sourires*). Il contenait en tout cas de très importantes déclarations.

En ce qui concernait l'interdiction de l'enseignement par le clergé séculier, il importait, disait le Gouvernement, de surseoir jusqu'au moment où l'on aurait statué sur la question des relations entre l'État et les Églises.

J'avoue ne pas très bien comprendre la relation qui peut exister entre la séparation des Eglises et de l'Etat, par exemple, et l'interdiction d'enseigner portée contre les prêtres séculiers ; et même, si je suis les inspirations premières de ma raison, j'arrive à considérer que moins le prêtre séculier sera fonctionnaire, que moins il sera dans la dépendance de l'Etat, et plus il sera rejeté dans le droit commun, moins on sera fondé à lui infliger un régime d'exception. (*Très bien! très bien!*)

Mais je passe.

En ce qui touchait l'autre question non moins grave, l'interdiction d'enseigner à toutes les congrégations autorisées, le Gouvernement déclarait que cette disposition ne se trouvait pas à sa place dans le projet que que nous discutons. Il annonçait la préparation d'une œuvre plus importante qui aurait embrassé tous les ordres d'enseignement. Il aurait été logique alors de résoudre ce difficile problème.

Je suppose que M. le ministre de l'instruction publique avait consulté ses statistiques, que M. le ministre des finances avait consulté son budget et qu'il leur était apparu qu'on ne résout pas des problèmes de cette envergure avec une goutte d'encre, qu'il faut y réfléchir longuement, prévoir beaucoup de dépenses, la création de nombreux établissements et disposer d'un nombre de maîtres correspondant. Ainsi, mes-

sieurs, la conclusion qui nous était proposée par le Gouvernement comme tout à fait en harmonie avec une sage méthode, c'était l'ajournement.

Un mot, messieurs, sur le texte lui-même, sur cette interdiction d'enseigner aux congrégations autorisées. Ici, encore, je ne comprends pas aisément comment une congrégation autorisée — car le texte ne vous propose pas du tout de lui enlever l'autorisation — comment, dis-je, une congrégation autorisée à donner l'enseignement restera, en vertu de l'amendement de M. Delpech, une congrégation autorisée, mais à la condition de ne pas pouvoir donner l'enseignement. (*Mouvements divers.*) De deux choses l'une : ou bien usant d'un pouvoir considérable que nous avons fait inscrire dans la loi de 1901, le Gouvernement dissoudra la congrégation, parce qu'il considérera que l'enseignement qu'elle donne est contraire aux principes que défendait si justement l'honorable M. Chaumié, et alors l'amendement devient inutile, ou bien, il ne la dissoudra pas, et alors, il m'est impossible de comprendre comment, continuant d'exister, elle demeurera sous le coup d'une incapacité qui, dans le système de notre législation, ne tient qu'au défaut d'autorisation. (*Très bien! très bien!*)

Mais la gravité des critiques intrinsèques diminue beaucoup, ou, pour mieux dire, elle passe au second plan, en présence des réflexions que suggère tout naturellement la constatation d'un état de choses sollicitant à chaque instant un nouvel effort législatif, des armes nouvelles, je ne veux pas dire de nouveaux expédients.

Lorsque, à une date récente, j'ai eu l'occasion de m'expliquer sur l'application de la loi sur les associations, j'ai fait connaître très librement et avec beau-

coup de modération mes critiques. Je ne les renouvellerai pas et je me garderai d'affaiblir par là le mérite d'une prévoyance trop facile, en ayant l'air d'en triompher.

Mais il est impossible de feindre d'ignorer tout ce qui s'est passé depuis ce moment.

Le propre d'une campagne bien conçue et bien conduite semble être que son plan se simplifie à mesure qu'il s'exécute, et qu'il restera d'autant moins de combats à livrer que l'on aura remporté plus d'avantages.

Or, quiconque analyse sans parti pris d'aucune sorte la situation présente, remarque que les difficultés semblent croître à mesure que l'on se flatte de les surmonter, que le but semble reculer au moment où nous croyons l'atteindre, et que la nécessité incessante de forger des lois plus sévères semble le résultat le plus direct des succès que l'on croyait remporter. Les critiques que j'avais formulées n'ont pas convaincu le Gouvernement; il a prêté de préférence l'oreille aux conseils d'amis ou plus hardis, ou plus impatients. Et ce sont ces amis qui ont aujourd'hui la parole. Ils ne méconnaissent pas la bonne volonté du Gouvernement, ils ne lui refusent pas le bénéfice de ses excellentes intentions, mais ils pèsent le résultat dans des balances, et non sans un peu de sévérité.

C'est l'honorable M. Béraud qui s'est chargé de parler pour eux, et, après cet immense effort, nous l'avons entendu nous dire : Simples escarmouches! Oh! sans doute, on a fermé beaucoup d'écoles, mais combien se sont rouvertes? Cinq mille d'après la statistique qui n'est déjà plus à jour. Dans celles qui se sont rouvertes, qu'y a-t-il de changé? l'extérieur, l'apparence, le costume : les sentiments sont restés les mêmes.

La vérité, c'est qu'il existe, en effet, une grande disproportion, non pas entre les résultats qu'on pouvait espérer et ceux qu'on a obtenus, mais entre les résultats obtenus et ceux qu'on avait laissé espérer ; et le malaise, l'agitation que l'on constate, n'ont pas d'autre cause. (*Marques d'assentiment.*)

Simples escarmouches ! dit l'honorable M. Béraud. Ah ! messieurs, je le trouve bien exigeant et bien difficile, si, à tant de traits si frappants : dix mille écoles fermées, la force publique mise partout en mouvement, une grande agitation propagée dans tout le pays, toute l'activité législative et exécutive concentrée, en quelque sorte, et épuisée sur un même point (*Vive approbation à droite et au centre*), il ne reconnaît pas l'appareil d'une grande bataille.

Voulez-vous, messieurs, vous poser cette question : Quelle serait aujourd'hui l'impression de l'opinion publique si on lui avait dit : « En moins d'un an, nous allons fermer cinq mille écoles — voulez-vous que ce soit quatre, voulez-vous que ce soit trois — et disperser tant d'ordres religieux dont la parole retentit dans toutes les chaires catholiques ? »

Elle eût accueilli ce programme comme un des plus considérables qu'on lui eût proposés et elle eût salué son accomplissement comme un des résultats les plus considérables que l'on pût obtenir.

Et voici que ce n'est pas la satisfaction qu'on observe, c'est la déception, et cette déception — qu'on me permette de le dire, j'exprime ici une pensée absolument sincère — tient à ce que, cédant à des conseils trop impatients, on a en quelque sorte pris plaisir à présenter comme un but médiocre et mesquin ce qui eût naguère dépassé les espérances.

Quoi qu'il en soit, c'est bien, je pense, de cet état de

choses qu'est née la pensée d'un premier expédient; je fais allusion au projet de l'honorable M. Massé.

Oui, beaucoup d'écoles se sont rouvertes; ici, ce sont des laïques qui sont survenus; là, des congréganistes sécularisés, et les débats qui se sont déroulés devant les tribunaux autorisent à tenir pour certain que, de même qu'il y a des sécularisations sincères, il y a eu des sécularisations fictives.

Au lieu de laisser aux tribunaux le soin d'étudier les circonstances de fait et d'en tirer les plus justes conclusions, voici ce que proposait M. Massé :

Comme il était difficile de trouver un critérium immuable de la sincérité des sécularisations, on en a fait une question de lieu, de distance et de frontières. Si le sécularisé demeure dans son ancienne commune, il sera considéré comme jouant une comédie, mais, s'il s'en éloigne, il sera considéré comme irréprochable. (*Sourires.*) Montesquieu a dit : « Deux degrés d'élévation du pôle renversent toute une jurisprudence. » Ici, c'est affaire de myriamètres : bonne foi en deçà, comédie au delà.

D'autres ont préféré une solution plus absolue : ce fut ce monopole qui a succombé dans la dernière séance. Comme on était fort embarrassé de discerner quelles seraient les initiatives favorables à l'État et les initiatives qui ne seraient pas favorables, on avait dit : Ecrasons sous la tyrannie de l'Etat toutes les initiatives.

Donc, le monopole a disparu. Le projet de M. Massé est gardé à vue par une commission (*Sourires*), comme certains enfants qui ne donnent pas d'orgueil aux familles. (*Hilarité générale.*)

Mais il faut faire quelque chose. A toutes les périodes de notre histoire politique, l'opinion ambiante finit par se cristalliser en une formule; celle qui se ren-

contre aujourd'hui dans les entretiens d'hommes politiques qui n'appartiennent pas au même groupe que moi, mais qui ont la même foi républicaine, c'est : il faut cependant faire quelque chose. Alors est survenu l'amendement de l'honorable M. Girard, retiré bientôt par M. Girard, mais aujourd'hui représenté, pour la plus grande partie tout au moins, par l'amendement de M. Delpech.

Que proposait M. Alfred Girard? De supprimer l'enseignement de toutes les congrégations autorisées. Et alors, messieurs, quand je tiens compte des résultats de l'observation à laquelle tout le monde peut se livrer, je me demande comment il est possible de tirer si peu de fruit d'une expérience qui constate que, loin de n'être pas assez vaste, l'effort tenté s'étant trouvé au-dessus des forces dont on disposait, a suffi à les absorber tout entières? Si tant d'écoles sont restées ouvertes, on conclut que c'est parce que l'on n'en avait pas fermé assez!... Et, parce que l'œuvre entreprise, s'étant trouvée trop lourde, est retombée sur nous de presque tout son poids, on nous propose de l'aggraver, de la décupler peut-être.

Je n'exagère pas. Oh! je sais bien qu'on ne manque pas de dire : « Mais de quoi s'agit-il donc aujourd'hui? Il s'agit purement et simplement de l'enseignement secondaire ; après, nous verrons. » Eh bien! messieurs, je porte le respectueux défi à tous mes collègues d'affirmer que lorsqu'on aura dit : « L'enseignement secondaire est interdit aux congrégations autorisées », on pourra soutenir encore que le droit d'enseigner ne doit pas être nécessairement refusé aux congrégations qui donnent l'enseignement primaire. (*Très bien! — C'est vrai! au centre!*)

Je vais plus loin. Vous partez de cette conception,

vraie ou fausse, que laisser donner l'enseignement par des congréganistes même autorisés tend à blesser la raison, le droit public, et vous aboutissez à ce paradoxe qui me confond : Tous les principes seraient méconnus si des congréganistes autorisés donnaient l'enseignement à de jeunes hommes dont l'esprit est déjà éveillé sur tant de spectacles, qui peuvent raisonner et qui peuvent se défendre ; mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils enseignent ces enfants plus petits, qui seraient, bien plus que les autres, la cire molle dont on a parlé. (*Approbation sur divers bancs au centre et à droite.*)

Cela n'est ni possible, ni raisonnable, et le problème que vous allez trancher embrasse nécessairement les deux enseignements. (*Nouvelle et vive approbation sur les mêmes bancs.*)

Quelles seront les difficultés du problème ainsi rendu à ses termes vrais? C'est la question qu'il faut résoudre.

Combien, monsieur le ministre de l'Instruction publique, aurez-vous d'enfants à recueillir au lendemain du jour où tous les établissements congréganistes sans exception auront été fermés? On a prononcé des chiffres formidables, et s'ils sont vrais, si même ils sont seulement approximativement vrais, tout le monde comprend que vous ne demandiez pas l'ouverture d'une succession dont les charges sont si écrasantes que vous n'êtes pas en mesure de les acquitter.

Combien faudra-t-il de maisons nouvelles? Combien faudra-t-il de maîtres nouveaux?

Nous discutons une question scolaire, tous les orateurs qui ont passé à cette tribune l'ont élevée à de grandes hauteurs, mais, à l'heure où je parle, il n'est pas un d'entre vous qui ait reçu des éclaircissements

sur un sujet aussi grave. Il ne faut pas en être outre mesure surpris puisqu'on n'a même pas jugé nécessaire, dans la commission, de les demander à l'honorable ministre de l'Instruction publique. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Eh bien! toutes ces choses, le Sénat a le droit de les savoir; je vais plus loin, il a le devoir de les savoir, et je me demande comment un instant il a pu sembler possible qu'un débat de cette importance fût clos par l'adoption d'une résolution qui semblerait, en vérité, avoir été délibérée partout ailleurs que dans cette enceinte. (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

J'ai entendu tout à l'heure avec quelque surprise l'honorable Président du Conseil vous dire : « Mais il n'y a pas d'autre solution qui donne satisfaction à la logique, à la raison, à l'esprit de prévoyance politique; et un gouvernement qui ne proposerait pas cette mesure ne ferait pas son devoir de gouvernement républicain. »

Messieurs, je dis, moi, que la mesure qu'on vous demande d'adopter ne confère au Gouvernement aucune force dont il ne dispose. J'ajoute qu'elle lui a paru inutile, car, dans le projet déposé par le Gouvernement, elle ne figurait pas. (*Très bien! très bien! au centre.*) Je me trompe : il l'avait exclue.

M. le Président du Conseil. — C'est une erreur.

M. Waldeck-Rousseau. — Je cite de mémoire, monsieur le Président du Conseil; la lecture du texte nous départagera. Vous dites : « Nul ne pourrait ouvrir un établissement privé d'enseignement secondaire s'il n'avait pas souscrit certaines déclarations et notamment cette déclaration qu'il n'appartenait pas à une congrégation non autorisée. »

M. le Président du Conseil. — A quelle date?

M. Waldeck-Rousseau. — Et si cela ne veut pas dire que le congréganiste dépendant d'une congrégation autorisée pouvait donner l'enseignement, je demande ce que désormais les mots signifient. (*Applaudissements au centre.*)

M. le Président du Conseil. — Je demande, moi, à quelle date.

M. Waldeck Rousseau. — Messieurs, je comprendrais encore ce qu'on nous propose de faire s'il y avait péril en la demeure, si, d'heure à heure, on devait conjurer un danger présent. N'êtes-vous donc pas armés? Vous ne jugez pas nécessaire de faire ce que la loi de 1901 vous autorise à faire, et vous demandez qu'on vous autorise à faire ce que vous ne pouvez pas faire! (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Est-ce que, dans la loi de 1901, nous n'avons pas, avec votre concours précieux, fait adopter une disposition qui permet à l'État de demeurer constamment et à chaque instant le souverain juge de la question de savoir si une congrégation doit être maintenue ou supprimée? De sorte que si, dans l'un de ces établissements, vous estimez que notre jeunesse soit en péril, un geste vous suffit pour qu'il soit fermé, que vous pouvez procéder tout à la fois avec sûreté et avec mesure; et vous voulez vous faire donner une injonction à laquelle vous serez dans l'impossibilité de répondre! (*Très bien! au centre.*)

Oh! je sais, messieurs, que la loi de 1901 a beaucoup vieilli. (*Sourires.*) On se plaît à railler son insuffisance, et c'est à son compte que l'on met les échecs subis.

Non, elle n'est pas et n'a pas été impuissante. Elle a produit des résultats, et tout le monde le reconnaîtrait

si nous avions la notion du temps et si nous perdions l'habitude de croire, nous, les incrédules, que par la vertu d'un texte législatif on transforme ou on supprime soudain tout un passé, tout un présent, toute une époque, la vitesse et la force acquises, et jusqu'aux états d'esprit les plus anciens et les plus invétérés.

Non! la loi de 1901 n'a pas été inefficace. Non! ce n'est pas en vain que certaines congrégations ont été supprimées. Oh! sans doute, elles pourront tenter, par des artifices, de se survivre pour un temps.

Lorsqu'une source tarit, ses eaux continuent, pendant quelque temps, de glisser dans la plaine; mais bientôt leur courant s'affaiblit et le lit se dessèche.

Non! ce n'est pas en vain qu'une congrégation ne peut plus ni s'affirmer, ni se recruter. Pensez-vous que les règles monastiques, si rigoureuses, aient été dictées par le seul caprice? *Sint ut sunt*, formule qui revient à dire que le lien monastique ne se relâche pas sans qu'il se dénoue.

Ce n'est pas en vain que, pour si peu que ce soit, on rentre dans le monde, que l'on participe à ses mouvements, à son agitation, à ses passions, et l'homme ne se mêle pas longtemps à la vie sociale sans lui demander bientôt toute sa part d'humanité.

La loi de 1901 n'est donc pas une loi impuissante; elle l'est si peu qu'elle vous fournit toutes les armes que vous pouvez exiger.

On nous en demande de nouvelles; on nous demande de voter l'amendement de M. Delpech : nous ne pourrons pas le voter. (*Mouvements divers.*)

Nous ne pourrons pas le voter parce qu'il ajoute à tant d'autres des difficultés plus graves et qu'il ne les résout pas.

En demandant que la question qu'il soulève trouve

sa place dans le projet général qui a été annoncé dans un autre débat, nous ne demandons rien que le Gouvernement n'ait proposé lui-même ; si, pour rester trop attaché à une solution qu'il avait préconisée, nous sommes, par un phénomène singulier, en état d'opposition imprévue, aucune explication ne peut affaiblir la portée de cette constatation que c'est cependant à la déclaration ministérielle lue, il y a huit jours, à cette tribune, que reste empruntée la solution que nous demandons au Sénat d'adopter. (*Applaudissements répétés au centre et sur divers bancs à gauche.*)

ANNEXES

ANNEXES[1]

I

M. Waldeck-Rousseau et l'affaire Humbert.

L'affaire Humbert éclata à la veille même des élections générales de mai 1902. Dès la réunion de la nouvelle Chambre, une demande d'interpellation sur ce gros incident judiciaire fut déposée. M. Waldeck-Rousseau, qui venait de remettre sa démission au Président de la République et qui allait partir en voyage hors de France, crut utile d'écrire un résumé de cette affaire et de le remettre. avec des documents annotés, à l'un de ses anciens collaborateurs avec mission d'en user, si besoin était.

Ce dossier ne fut pas utilisé. Il s'ouvrait par un télégramme circulaire de la Sûreté aux commissaires spéciaux, daté du 9 mai 1902, jour de la fuite des Humbert, à cinq heures du soir. En marge, M. Waldeck-Rousseau avait écrit cette note :

J'ai appris le départ des H. à quatre heures, en revenant d'une promenade. J'ai fait envoyer de suite le télégramme ci-joint :

Suit un télégramme de service sans intérêt.

(1) Les documents qui suivent, extraits des papiers de M. Waldeck-Rousseau, ont été publiés par sa famille, quelque temps après sa mort, uniquement pour répondre à certaines critiques ou fausses interprétations de ses actes et de sa pensée.

La note suivante est en marge d'une réquisition du procureur de la République du même jour, 9 mai 1902, à la Sûreté pour la prier d'assurer la transmission d'un télégramme circulaire du juge d'instruction :

Le télégramme de la Sûreté était parti depuis trois heures quand le ministère a reçu la réquisition du procureur de la République. A partir de l'ouverture de l'instruction nous ne pouvions plus qu'exécuter ses ordres.

M. Waldeck-Rousseau a écrit au crayon la note suivante sur une cote qui enveloppait les notes détaillées qu'on va lire et qu'il avait écrites de sa main à l'adresse du préfet de police et de la chancellerie :

Très irrité de voir que le cambriolage des Vives-Eaux avait été possible, bien que l'affaire fût alors entièrement dans la direction du Parquet, j'ai rédigé le 18 mai les notes ci-incluses, qui témoignent de ma mauvaise humeur.

(Je me rappelle très bien avoir prié, dès avant cette date, M. Herbaux[1] de venir me voir et de me dire quelles mesures on prenait pour retrouver les fugitifs. Il me mit au courant de tous les télégrammes envoyés).

(*Note remise par moi le* 18 *mai.*)

Prière à M. le préfet de police de m'adresser d'urgence un rapport en réponse aux questions suivantes :

Quelles instructions ont été données par le Parquet au chef de la Sûreté pour rechercher les Humbert? — Quelles dispositions a-t-il prises de sa propre initiative?

Un certain nombre de personnes étaient à leur service depuis longtemps, et avaient leur confiance :

1. Procureur de la République.

exemple : la femme Parayre qui aurait porté les bijoux au Mont-de-Piété, le tapissier qui a aidé R. Daurignac à brûler les papiers, etc., etc. — Sont-elles surveillées de façon à savoir si elles reçoivent des visites? de quelles personnes? si elles ont écrit, à qui? si elles ont reçu ou retiré de la poste des lettres?...

A-t-on surveillé les différentes maisons ou propriétés en province — les Vives-Eaux, les domestiques demeurés dans les immeubles, ceux qui les ont quittés?...

— Si ces mesures n'ont pas été prises, elles doivent être immédiatement mises à exécution.

(*Note remise le* 18 *mai à la Justice.*)

Monis est venu le lendemain avec Herbaux me rendre compte.

Un certain nombre de personnes, spécialement les Parayre, avaient toute la confiance des H. — Quelles mesures ont été prises pour s'assurer si l'un ou l'autre a écrit? à quelle adresse? — s'il a reçu des lettres? s'il en a retiré à la poste?

La saisie de toutes correspondances adressées à ces personnes a-t-elle été ordonnée?

Une surveillance est-elle exercée sur elles?

Les époux Parayre auraient une fille qui habiterait la campagne : l'a-t-on recherchée? a-t-on perquisitionné chez elle?

— Étant donné que les H. se sont entourés de gens depuis longtemps à leur dévotion, il est absurde de confier à l'un d eux la garde des scellés.

A-t-on pris des mesnres pour surveiller les diverses maisons ou propriétés appartenant aux prévenus? Ce qui reste de leur famille?

Quelles dispositions ont été prises pour connaître

les départs de bateaux soit en France, soit en Espagne, leurs escales, leur point terminus? — pour assurer l'arrestation à ces divers points?

Voici, enfin, le résumé complet de l'affaire, écrit par M. Waldeck-Rousseau :

Jusqu'au mois d'août 1897, je n'ai eu sur l'héritage qui serait advenu à Mme Humbert aucune opinion arrêtée. Je n'en ai connu que ce qui se disait au Palais, où le premier mouvement portait à l'incrédulité, où le second, déterminé par la longue suite des procédures, l'honorabilité des représentants des parties, inclinait à ne point admettre que tant de jugements, d'actes, de plaidoiries, d'emprunts, de transactions, fussent intervenus sans aucune justification soit du testament, soit de la fortune.

C'est à ce moment que j'ai reçu la visite de M. Duret, liquidateur de la banque Girard, d'Elbeuf. Girard s'était suicidé. Le principal actif de la banque consistait en une créance de plusieurs millions sur les époux Humbert — et Mlle Daurignac, je crois. Une transaction était intervenue, fixant le chiffre de cette créance, échelonnant les remboursements. Il avait été impossible au liquidateur d'obtenir le payement des dernières échéances. C'est à ce moment que j'ai accepté de plaider pour les créanciers Girard.

Je dois dire que si M. Duret était justement inquiet du retard apporté au payement, pas plus que personne à ce moment il ne croyait que toute cette histoire fût une simple fable. Quand, plus tard, je lui ait dit mon opinion, il a été d'abord incrédule, puis stupéfait.

Il me fut presque impossible, au début, de me faire une idée nette de la situation des Humbert, au point de vue de leurs droits d'héritiers; cela cependant me

paraissait indispensable, et, avant d'aller plus loin, je chargeai Me Nouel, mon secrétaire, de reconstituer, en réunissant tous les jugements et toutes les *qualités* des jugements, c'est-à-dire l'exposé des conclusions prises, l'histoire judiciaire des procès Humbert.

C'est après les vacances de 1897 que j'ai dépouillé tous ces documents, et voici les circonstances qui m'ont frappé :

1° Un homme, du nom de Crawford, était mort, laissant 100 millions : nul n'avait jamais dit ni demandé *où* il était mort, où il avait vécu, où il habitait, s'il avait une terre, un château, une chaumière.

2° Dans une plaidoirie, il était dit que les époux Humbert avaient été envoyés en possession : nul n'avait jamais demandé ou dit quel Tribunal avait ordonné cet envoi en possession.

3° Il y avait eu un testament. Nul ne l'avait vu ni demandé à le voir. S'il était authentique, personne n'en avait demandé une expédition ; s'il était olographe, nul n'avait su quel président de Tribunal en avait ordonné le dépôt au greffe.

4° Il existait deux frères Crawford qui attaquaient le testament : où demeuraient-ils?... Ils avaient été assignés tour à tour chez les époux Humbert, 170, rue de Rivoli, dans un hôtel, — au Havre dans un hôtel. Pour leurs actes de procédure ils s'étaient domiciliés *à Londres*, sans plus de précision. Cependant, leur avocat affirmait que 100 millions pour eux n'étaient pas une affaire, — car ils étaient plus riches du double ! — Ils n'avaient pas un établissement soit à la ville, soit aux champs !

5° Ces actes étaient nuls, cette nullité, les Humbert ne l'avaient jamais fait valoir. C'est là le fait qui a déterminé mes soupçons.

J'ai exposé tous ces faits en plaidant, le 14 juin 1898, devant le Tribunal de commerce d'Elbeuf. J'étais fondé à les invoquer, parce que, au nom des créanciers, nous demandions que les administrateurs de la banque fussent rendus personnellement responsables du prêt. Pour qu'ils fussent responsables, il fallait établir leur imprudence : leur imprudence résultait des doutes sérieux que l'allégation d'une telle succession, en l'absence de toute justification, devait leur faire concevoir.

Je dois dire que, même devant un Tribunal de commerce, composé d'hommes d'affaires positifs et défiants par profession, l'hypothèse que j'avais formulée avec mille réserves parut un récit ingénieux, détermina des hésitations, mais le crédit, constitué par de longues années de procès, à cette fortune fantastique ne fut point sérieusement ébranlé : à Paris e au Palais, il demeura aussi ferme que jamais.

A ce moment, la Cour d'appel était saisie de l'appel formé par les Crawford contre un dernier jugement du Tribunal de la Seine.

Une décision antérieure, devenue définitive, avait jugé bonne la transaction sur laquelle on plaidait depuis tant d'années. Elle rendait aux Humbert la libre disposition de la fortune moyennant payement de 3 millions à chacun des frères Crawford. Les Humbert avaient alors assigné ces derniers : ils redoutaient, s'ils prélevaient les 6 millions sur les valeurs successorales, d'être déclarés déchus en vertu de la convention de séquestre. Après des procédures multiples, ils avaient réussi en première instance. Appel avait été interjeté par les Crawford, et, après de courts délais, un arrêt de défaut était intervenu. A partir de ce moment, les Humbert n'avaient fait aucune diligence.

C'est en cet état que je conseillais à M. Duret d'in-

tervenir en tant que créancier dans cette instance. Dans quel but? Pour obtenir, *au profit des Humbert*, la confirmation du jugement qui leur donnait la disposition des 100 millions. Aux moyens élémentaires que le Tribunal avait retenus — (il n'était pas malaisé de justifier le droit des Humbert à prélever, en vertu de la transaction, les 6 millions sur les valeurs successorales) — nous en joignions un autre, péremptoire autant que simple : la nullité de l'appel des Crawford, la nullité de leur opposition à l'arrêt par défaut, attendu que les actes doivent porter l'indication du domicile, et que le domicile indiqué à New-York, Broadway, 102, était faux, ce qui équivaut à l'absence de domicile.

Jamais créancier, intervenant, fût-ce *contre* son débiteur et non en sa faveur, ne fut aussi mal reçu.

Ce furent, si je ne me trompe, les Humbert qui contestèrent les premiers la recevabilité de l'intervention. En dépit de l'insistance de l'avoué de M. Duret, M. Guyon, l'affaire fut renvoyée de quinzaine en quinzaine. Elle ne vint à l'audience qu'après que M. Forichon fut devenu premier président, et ce qui vint à l'audience ce fut la question de *non recevabilité* de notre intervention et non l'affaire Humbert-Crawford elle-même. L'irrecevabilité fut plaidée, non seulement au nom des Crawford, mais au nom des Humbert, et avec plus de ténacité encore.

Ces incidents suscitèrent quelque curiosité au Palais. Je puis affirmer que, si discrètes que fussent les allégations que je portais à l'audience, je parus très téméraire à la plupart de mes confrères, je parle de mes amis. J'ignore ce qu'elles parurent aux autres. Mais, à cette époque, tout le monde pensait de même.

Entre temps, les Humbert avaient attaqué la tran-

saction passée avec la liquidation Girard. Le Tribunal avait repoussé cette demande.

La Cour ayant admis à son tour la recevabilité de notre intervention, M. Duret fut payé jusqu'à concurrence des termes échus à ce moment.

Or, tandis que ces événements se passaient, aucun des créanciers des Humbert ne suivait — à ma connaissance du moins — l'exemple de M. Duret. Il y a plus, et je donne ces détails pour montrer à quel point la croyance à l'héritage Crawford était enracinée, j'eus l'occasion de causer avec deux créanciers importants. L'un, que je voyais au Cercle Républicain, est M. Raulinat. Il me demanda mon opinion intime. Je lui déclarai naturellement qu'elle n'était pas différente de celle que j'avais exprimée dans mes plaidoiries, et qu'il serait prudent en demandant à ses conseils d'agir comme l'avait fait M. Duret.

L'autre, que je ne nomme pas, parce qu'il est venu à mon cabinet en client, m'exposa que ses neveux et pupilles étaient également créanciers, du chef de leur père, pour prêt d'une somme très importante. Je lui donnai le même conseil. Ni l'un ni l'autre n'ont engagé de poursuites.

Tout ceci a dû se passer en 1898, et au commencement de 1899. Une nouvelle échéance de la créance de la liquidation Girard étant venue à terme fut payée. Au mois de juin 1899, j'ai pris la présidence du Conseil, et pendant près de trois ans je n'ai plus entendu parler des Humbert, et même, on peut le comprendre à raison des événements et des travaux qui m'ont absorbé, je n'ai pas une seule fois pensé à eux. C'est à la fin de la dernière session que deux circonstances m'ont rappelé cette affaire. D'abord mon collègue et confrère Cruppi m'entretint un jour d'un procès qu'il

plaidait contre les Humbert. Il avait lu ma plaidoirie d'Elbeuf, et il me demanda à quelles suppositions je m'étais arrêté. Je les lui fis connaître : je ne croyais pas à l'existence des 100 millions, mais je ne croyais pas non plus que tout ce drame au scénario complexe eût été créé de toutes pièces. Je ne le crois pas encore. J'admettais un point de départ, un héritage dont on s'était exagéré l'importance, de premiers emprunts, puis d'autres, suggérés par la facilité avec laquelle les premiers avaient été contractés; j'admettais une transaction à l'origine, un litige réel. Le fait d'un procès concluait à la réalité de l'héritage. Les Humbert, sans l'inventer, voyaient se former, et produire ses effets, ce syllogisme à la Descartes : on attaque le testament, donc il existe ; je plaide, donc j'hérite. Puis, les Crawford venant peut-être à disparaître, on continuait de plaider en leur nom. Cette hypothèse était aventureuse, sans doute, mais moins étrange que celle des gens inventant spontanément par le seul effort de leur imagination cette prodigieuse comédie.

Un peu plus tard encore, ce fut mon confrère et collègue Vallé qui, ayant lu aussi ma plaidoirie, me parla d'un procès dont il était chargé par un M. Cattauï. Je lui tins le même langage. Il revint à plusieurs reprises sur cette affaire ; il se plaignait que le Parquet eût donné suite à une plainte en usure formée par les Humbert contre son client. Il avait demandé à M. le ministre des finances de vouloir bien lui faire savoir si les droits de succession avaient été acquittés en cette affaire. Celui-ci n'avait pu que lui répondre qu'il n'avait pas, à raison de la législation, la possibilité légale de lui donner satisfaction, mais que cette même législation lui permettait de demander un compulsoire. J'entretins alors M. le garde des sceaux de

cette affaire. Je lui fis partager mes doutes. Il l'examina, avant même que la campagne du *Matin* fût commencée. Mais il me semble bien qu'un commencement de campagne, qui n'eut pas de suite, avait eu lieu dans la *Libre Parole*. Il en parla au procureur général : celui-ci répondit qu'en l'absence de toute plainte, il ne pouvait agir d'office, mais qu'aussitôt saisi il ferait ouvrir une instruction d'urgence. Il consulta les directeurs de son ministère et en reçut le même avis. J'eus l'occasion de causer quelques jours plus tard avec M. Bulot, venu pour un tout autre sujet. Sa réponse fut : qu'une heure après la plainte déposée, l'instruction sera ouverte, « et, me dit-il, ce sera bien simple : nous perquisitionnerons, nous ferons ouvrir le coffre, et, si les valeurs existent, il faudra bien nous les montrer. »

M. Vallé vint le lendemain ou le surlendemain me voir : c'était avant le premier tour de scrutin; après m'avoir entretenu de divers sujets, et resté seul avec moi, il me parla de l'affaire Cattauï. Je lui fis connaître la réponse du procureur général. Il en fut très satisfait et me dit qu'il allait faire déposer la plainte. Or, le 8 mai dernier, elle ne l'était pas encore : il n'avait pu vaincre les hésitations de son client.

La campagne du *Matin* commença. Elle a été le résultat d'une enquête personnelle d'un des rédacteurs de ce journal. Enfin, le 6 mai, se produisit l'ordonnance de référé qui a précipité le dénouement. Les Humbert demandèrent qu'on fît l'inventaire des valeurs de la succession ! Je déclare, bien franchement, que, ce jour-là, comme tout le monde j'ai été complètement mis en défaut. Sans être persuadé qu'on trouverait les 100 millions, il m'a paru certain qu'on allait voir surgir quelque incident nouveau. J'avais d'ailleurs

peu de temps pour former des conjectures. Le lendemain, 7 mai, à huit heures du soir, M. Ulrich, mon chef de cabinet, vint me dire qu'il avait reçu la visite de M. Vallé, que celui-ci avait entendu dire qu'on réunissait des valeurs dans diverses maisons pour *figurer* dans le coffre-fort, lors de l'inventaire. Je restai très incrédule à ces récits ; les tiers complaisants eussent joué une trop grosse partie. En tout cas, si M. Cattauï avait déposé une plainte ou se décidait à la déposer, j'étais certain que, l'instruction étant ouverte, toute comédie serait impossible. M. Vallé devait revenir me voir le lendemain 8, à dix heures.

Il m'apprit alors que son client venait enfin de se décider à déposer la plainte, et je lui donnai le conseil d'aller immédiatement la remettre au procureur de la République, au besoin à son domicile, si, en raison du jour férié, il n'était pas à son cabinet. C'est ce qui fut fait, trop tard.

La demande d'un inventaire, d'une constatation par notaire de la réalité de la succession, est, à coup sûr, ce que les Humbert ont conçu de plus audacieux. Ils ont trompé tout le monde. Nul, parmi ceux qui avaient plus que moi le loisir de méditer sur ce sujet, n'a imaginé cette chose simple, trop simple et trop contraire à la croyance universelle pour venir à l'esprit : que les Humbert, à bout d'argent et d'expédients, se procuraient simplement les deux jours d'avance nécessaires pour disparaître.

L'idée compliquée d'une comédie judiciaire, celle romanesque d'une figuration de titres, se sont fait jour aisément : nul n'a soupçonné la fuite logique et devenue nécessaire.

A trois heures, on était avisé au ministère de l'intérieur de *l'absence* des Humbert. On travaillait à forcer

le coffre. La Sûreté télégraphia à tous les commissaires spéciaux un signalement provisoire, complété bientôt.

Quant aux mesures prises de suite pour arriver à l'arrestation, l'instruction seule pourrait les préciser. Je me suis assuré que les signalements exacts, puis les photographies, étaient envoyés dans tous les ports de départ, dans tous les ports d'arrivée. M. Bulot m'a dit que l'on avait ainsi dépensé plus de 100.000 francs de dépêches.

Trois mois avant ce brusque dénouement, personne ne voulait admettre la possibilité d'une mystification dont les hommes d'affaires les plus avisés, les magistrats les plus défiants, les prêteurs les plus difficiles sur leurs sûretés, auraient été victimes, et qui se serait déroulée devant tous les degrés de juridiction.

Huit jours après, avec la même unanimité, on a décidé que des pièges si grossiers ne pouvaient tromper personne!...

La vérité est plus simple. Le début, seul, dans une pareille affaire était difficile : le premier tableau une fois joué avec succès, le reste de la pièce devait marcher tout seul. Imaginez qu'un jugement soit intervenu entre deux personnes, qu'il porte sur une succession, qu'il mette en jeu un héritier du sang et un héritier testamentaire. Ce jugement une fois intervenu, nul ne doutera de l'existence de l'un ou de l'autre, encore moins de l'existence du testament. Mais, pour y parvenir, que de difficultés! Si on plaide sur la validité du testament, il faudra le produire; s'il est authentique, il aura fallu l'intervention d'un notaire; s'il est olographe, une ordonnance du président du Tribunal du lieu où la succession s'est ouverte, un envoi en possession : autant de précisions qui rendront

le contrôle facile. Il faudra en tout cas avoir conçu, dès la première heure, tout le plan et disposé d'avance tous les ressorts dont la suite fera sentir la nécessité.

Plaider non sur le testament, mais sur une transaction portant sur ce testament, voilà qui est bien plus facile. Imaginer une convention de séquestre qui, en même temps qu'elle atteste la réalité de l'héritage, le frappe d'indisponibilité, voilà qui est bien plus ingénieux encore, puisque cette convention explique le fait inexplicable d'un héritier millionnaire réduit à emprunter. Cette double combinaison est même si géniale que je ne me résignerai qu'en face de l'évidence à croire qu'elle a été *imaginée dans le vide*. Tout n'est pas fiction : il y a eu, au début, quelque réalité qu'il est impossible de préciser.

Quoi qu'il en soit, un, deux, trois jugements sont intervenus : désormais la fiction prend toutes les apparences de la réalité. Elle détermine la croyance inébranlable à l'héritage, et cette croyance sera d'autant plus robuste que l'héritage est plus énorme. Qui douterait de l'existence des Crawford? Ils ont paru chez des notaires, donné des procurations authentiques. De l'héritage? De temps à autre, on fait apparaître 6 ou 700,000 francs qui constituent le revenu d'un trimestre dont le remploi est fait scrupuleusement!

Les créanciers impayés vont élever la voix? Non pas. Le plus souvent, ils prêtent à un taux qui leur commande la réserve, et puis, chose plus triste à dire, s'ils ont un doute, parler, c'est déchaîner la catastrophe, ils préfèrent se taire; tous successivement se sont tus parce qu'ils pensaient que les Humbert, pouvant emprunter à d'autres, pourraient rembourser leurs créanciers les plus anciens. D'ailleurs, le mariage de Mlle Daurignac avec le fils d'un haut magistrat d'un

homme universellement respecté, a ouvert à la famille toutes les portes. Elle reçoit tout Paris, toutes les opinions s'y coudoient, et il y a une injustice bien ridicule à être surpris que l'innombrable personnel de leurs relations n'ait pas réfléchi, comme le fera, *par hasard*, l'avocat des créanciers Girard, sur les mystères de leur procédure. Par hasard, oui. Les relations des Humbert avec Girard ne permettaient nullement de conclure à la fraude. Ce procès, envisagé isolément, *comme chacun de tous les autres*, ne contenait aucun germe de révélation. Il a fallu une certaine habitude, un certain goût de clarté, pour s'aviser de reconstituer l'histoire chronologique *de tous les procès Humbert*, et c'est de leur enchaînement seul qu'a pu naître la conjecture de ce vol prodigieux, mais non sa preuve. La vérité pénible à constater pour tous ceux qui ont été dupes, c'est que les Humbert n'ont succombé que parce qu'ils n'ont pu emprunter ce qu'il fallait pour désintéresser Cattaüi. Celui-ci payé, combien de temps encore le syllogisme cartésien aurait-il fait son œuvre?

II

Projet de discours contre la séparation des Églises et de l'État.

Ce projet de discours fut écrit par M. Waldeck-Rousseau au début de l'année 1903. Il n'eut ni l'occasion, ni le temps de l'utiliser [1].

Je ne puis me dispenser de défendre une politique qui se réclame d'une longue tradition pratiquée par tous mes prédécesseurs.

Si je n'ai pas cessé de défendre le régime concordataire, c'est qu'il s'impose par la nature même des choses et qu'il tient à la logique des faits; il n'est, à vrai dire, qu'une manifestation, plus considérable et plus notoire qu'une autre, des lois les plus simples qui président à la direction des affaires.

Dans toutes les questions où des intérêts rivaux et

1. Ce « projet de discours » n'est, bien entendu, qu'un assemblage d'annotations auxquelles M. Waldeck-Rousseau, s'il eût eu à s'en servir, eût donné, à la tribune, la forme définitive et l'ampleur que son incomparable talent savait apporter dans tous les sujets. — Sur la même question de la séparation des Églises et de l'État, on trouvera, dans le volume intitulé *La Défense républicaine*, un discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau à la Chambre des Députés le 17 décembre 1901.

légitimes se trouvent en présence, le rôle de la politique est et restera toujours de les concilier, et, si un conflit s'élève, de les accorder par un juste départ, par une juste appréciation des droits de chacun et de ses obligations. — Sans cesse ces conflits se produisent, sans cesse le gouvernement s'emploie à les dénouer par un règlement équitable, de sorte que la politique courante est faite de solutions, d'accords, et, dans le sens vrai du mot, de concordats successifs.

Il n'y a donc pas de témérité à penser qu'en une matière où la rivalité est permanente et particulièrement grave par ses conséquences, la sagesse consiste à fixer d'avance la sphère d'action de chaque partie et le champ laissé à sa libre initiative.

C'est ce qui a été fait aussitôt que la société civile a conçu le sentiment de son autonomie — en 1516 — et plus tard, dans un esprit d'ailleurs différent, en 1802.

Ce dernier Concordat a posé en principe : que les évêques sont nommés par le gouvernement, que le Saint-Siège leur conférera l'institution canonique.

Il ne peut donc y avoir d'évêque, au sens du Concordat, que par le concours de deux circonstances : la nomination par l'État, — l'institution canonique par le Saint-Siège.

Au sens du Concordat, — car on peut imaginer la nomination d'un évêque sans l'intervention de Rome, dans une Église affranchie de l'autorité spirituelle de Rome, c'est-à-dire dans une Eglise schismatique; mais c'est là une supposition qui est exclue précisément par l'intervention d'un concordat, dont cette exclusion a, en partie du moins, été la raison d'être.

Ceci posé, une double intervention étant nécessaire, il y a deux moyens de la réaliser.

Le premier consiste, de la part de l'Etat français, à

nommer l'évêque sans chercher à s'assurer que l'institution canonique pourra lui être donnée.

Il pèche par un défaut de logique et de prévoyance. Défaut de logique, car lorsque deux parties ont fait une convention, on conçoit mal qu'elles se comportent comme si elles étaient étrangères l'une à l'autre.

Défaut de prévoyance, car il n'y a point d'intérêt à faire une nomination qui restera lettre morte, à moins de supposer des candidats évêques disposés à se passer de la consécration du Saint-Siège et à braver ses foudres. Il y aurait peu d'avenir aujourd'hui dans une telle solution; elle ne serait pas à souhaiter, — une Eglise catholique en France me suffit, — et en tout cas elle supposerait la rupture.

On a usé d'un second moyen, plus en harmonie avec des rapports contractuels. Il consiste à causer avant d'agir, à rechercher s'il existe des raisons légitimes d'opposition à l'institution canonique. Est-ce à dire qu'en pareil cas l'Etat s'arrêtera devant un *non possumus* abstrait et souverain? Aucun de mes prédécesseurs ne l'a pensé, et, s'il apparaît que l'objection tient à des raisons plutôt politiques que religieuses, le devoir de l'État est non pas de nommer un évêque qui ne serait pas un évêque, mais de ne pas nommer à l'évêché vacant.

Une autre difficulté a solticité l'attention. Elle tient à l'introduction dans les bulles d'institution canonique d'une formule empruntée — sans qu'elle puisse rien modifier dans la nature des choses — au dictionnaire de ces formules diplomatiques destinées à sauvegarder les amours-propres et à donner une certaine parure aux soumissions inévitables.

Nobis nominavit!... Quand j'ai pris la direction des cultes, l'État avait coutume de ne pas prendre au tra-

gique cet exécrable latin. Il ne lui apparaissait ni assez clair pour être accepté sans mot dire, ni assez anticontractuel pour mériter un éclat. A un langage obscur il répondait par des réserves très claires qui maintenaient formellement les droits qu'il tient du Concordat lui-même.

Eh bien! sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'important c'est le fond des choses. Le Saint-Siège entend-il contester que la nomination appartienne à l'État, — soutenir qu'il peut donner l'institution à un ecclésiastique qui ne serait pas nommé par l'État? — Je ne le crois pas si téméraire; et, le droit de l'État étant constaté, affirmé, je persiste à penser qu'il peut rester assez indifférent aux quelques gouttes de miel par lesquelles s'adoucirait un aveu nécessaire.

Séparation des Églises et de l'État.

Un répertoire complet des arguments, des réponses; le rapport Paul Bert de 1883.

Ni au point de vue *doctrinal*, ni au point de vue de l'*opinion*, la question n'a changé d'aspect.

Doctrinal? parce que, dès ce moment, la logique, la haute rhétorique, la philosophie politique, avaient déployé toutes leurs ressources.

Opinion? parce qu'en vingt ans nos mœurs, nos habitudes d'esprit, l'opinion en un mot, ne se sont que très insensiblement modifiées.

Une première considération toujours juste : que la politique compte avec les faits, et, que de tous ceux dont nous subissons les conséquences, le plus considérable, celui dont la répercussion sera le plus durable : le catholicisme.

Associations. P. Bert, p. 44.

« Nous pensons, écrit Paul Bert, non seulement que l'état social vers lequel aspirent nos collègues est

préférable et désirable, mais qu'il convient de travailler à en préparer l'établissement, et nous sommes absolument d'accord avec eux pour appeler de nos vœux et pour hâter de nos efforts sa réalisation. Car autant qu'à eux le triomphe définitif du principe de la liberté de conscience nous est cher.

« Mais nous nous demandons si, dans les circonstances actuelles, ce triomphe ne serait pas retardé et compromis précisément par les moyens qu'ils nous proposent d'employer. Et cette question, nous la posons en envisageant non plus seulement les difficultés théoriques, mais les conditions pratiques du problème. Nous faisons ici de la politique et non de la philosophie.

« Et nous disons : la paix publique, les libertés politiques, l'état social issu de la Révolution française, ont-ils à gagner ou à perdre à la suppression immédiate du budget des cultes, à la séparation des Églises et de l'État? Et c'est la considération de ces intérêts suprêmes de la société civile qui nous détermine à nous séparer, dans le temps présent, de collègues dont nous partageons les sentiments, et qui nous force à ajourner, à une époque que nous ne saurions nettement préciser, l'accord de leurs espérances et des nôtres sur le terrain de la réalité. »

Il est aisé de constater la lenteur d'une évolution de cette sorte, et le sujet s'y prête merveilleusement, car il n'en est pas qui atteste moins de changements.

Sans remonter au-delà de dix à quinze ans, interrogez l'histoire des législatures qui se sont succédé et qui ont vu, après des ministères modérés, des ministères radicaux — des cabinets Floquet, Goblet, Brisson après des cabinets Ribot, Dupuy, Tirard, Méline.

La séparation recueille :

En 1887 :	Ministère	Goblet.	173 voix.
1888	—	Tirard.	180 —
1890	—	Tirard.	191 —
1896	—	Bourgeois	152 —
1897	—	Méline.	181 —

Chiffres instructifs : le nombre des suffrages moindre avec les ministères radicaux — pourquoi? sinon parce que la séparation ne recueille pas seulement les voix des partisans de la séparation, mais des suffrages d'opposition.

Elle recueille en	1900. . .	179 voix.
—	1901. . .	167 —
—	1902. . .	187 —

Avec ce maximum, elle a 4 voix de moins qu'en 1890!

De ces constatations conclure :

Qu'un État, une République surtout, qui a le libre examen pour affirmation, le droit divin, c'est-à-dire l'ingérence du spirituel, comme négation nécessaire, ne peut pas ignorer l'Église — lui laisser la liberté de sa hiérarchie et de son fonctionnement, permettre que Rome nomme ses évêques, ces évêques leurs curés... Alors, il faudrait conclure avec P. Bert, p. 48[1] :

« Or, la conséquence, nous n'hésitons pas à le dire, ce serait avant trente ans la mainmise sur la France par l'Église catholique, à moins que quelque réaction violente ne vienne soulever ce pays. Oui, l'Église rayée du budget de l'État, chassée de ses presbytères et de

1. Paul Bert, *cod. loc.*, par. 49.

ses temples, mais laissée absolument libre, retrouverait bientôt une richesse personnelle qui lui fait aujourd'hui absolument défaut, une influence politique? qui chaque jour s'en va diminuant, et reconquerrait tous ces édifices dont on l'aurait chassée, toutes ces situations privilégiées dont on l'aurait violemment dépouillée. »

Il faut donc qu'il y ait des rapports...

Quels peuvent-ils être? Ils ne peuvent dériver que de la convention ou, à défaut d'un régime contractuel, de sanctions pénales.

Loi de police des cultes? Personne n'en a jeté les bases ni donné la formule...

Ce qui est permis au citoyen, défendu au prêtre?... Y aura-t-il, à son égard, des délits d'opinion? Paroles tombées de la chaire — paroles tombées de la tribune des réunions? Établira-t-on des incapacités personnelles..., une *capitis diminutio?*

La loi pénale punira-t-elle la nomination d'un prêtre par le chef d'une église que la loi civile ne connaît pas?

Et si on abandonne toute cette force incommensurable à sa propre gravitation... par l'Église libre... *une anarchie catholique dans un État impuissant.*

Est-ce à dire que la société civile doit rester indéfiniment rivée au régime des Concordats? Je ne le pense pas. La séparation se fera; elle se fait par l'action lente et presque invisible du temps sur l'état des esprits, sur l'état des mœurs, par le progrès insaisissable, mais certain, de l'esprit de discussion, de contrôle, de critique et d'analyse, et par la nécessité même pour le catholicisme d'évoluer vers cette conception plus moderne, qui a déjà ses apôtres, de la séparation de la conscience politique et de la conscience religieuse.

Mais, en pareille matière, quand il faut compter avec des croyances, des traditions, des habitudes, un atavisme séculaire, profondément enraciné, il faut, pour espérer d'une brusque mesure législative une soudaine transformation — il faut avoir les illusions et l'inexpérience parfois incorrigibles, et l'imprudence des esprits purement spéculatifs qui croient à la toute puissance du verbe *légiférer*. On change, par une loi l'assiette d'un impôt, des divisions administratives ; on ouvre à l'activité libre des hommes de nouvelles issues ; on fournit à la prévoyance de nouvelles formules ; on modifie l'organisation d'une armée — on ne transforme pas les hommes, on ne fait pas la conquête des esprits. C'est l'œuvre patiente du temps et de la réaction qu'exercent sur la mentalité d'une nation toutes les mesures successives qui élargissent le champ des conquêtes intellectuelles.

Ces considérations et ces chiffres féconds en conséquences fourniront des conclusions de plusieurs sortes.

S'il est une question dont on puisse dire qu'elle n'est pas mûre, c'est celle-là. Pourquoi alors cette obstination à la jeter sur la route de tous les gouvernements..., à faire apparaître constamment une menace qu'on n'est point en mesure de réaliser?

Comment ne pas mettre en présence la vanité et la stérilité — non de certaines réformes — mais de certaines agitations, et le poids dont elles ont pesé sur l'évolution même que l'on voudrait seconder? Le parlementarisme a été, et il est encore, violemment attaqué ; mais le véritable péril pour lui n'est pas dans ces attaques ; il est dans les fautes qu'il peut commettre, et il n'est pas de faute plus grave, et au point de vue de la paix morale et au point de vue de la sécurité des

intérêts, que d'agiter incessamment ou des problèmes financiers, ou des problèmes moraux, dont la solution reste lointaine, que de voter sans cesse des motions ou des résolutions quand on est dans l'impuissance de faire une loi, que cet art détestable de menacer tout le monde et de ne satisfaire personne.

S'il y a, dans l'état de l'opinion, quelque hésitation; dans l'épargne, de la timidité; dans l'esprit d'entreprise, un temps d'arrêt, c'est parce qu'on a, comme à plaisir, soulevé plus de difficultés qu'il n'est permis d'en surmonter dans un laps de temps mesuré.

Les procédés que je combats, cette politique hâtive, imprévoyante, fertile seulement en équivoques, peu favorable à l'action d'un parti républicain désireux de rester uni et non de se diviser et de se subdiviser, n'a jamais été la politique du Sénat. Je lui demande, en ne lui faisant pas de nouveau sacrifice, de rester fidèle à la haute conception qu'il a de son devoir d'initiative et de contrôle, et par laquelle il n'a pas cessé d'accroître son autorité dans le pays.

III

Déclaration devant le Sénat.

Ceci est une analyse de la déclaration faite, le 29 janvier 1903, devant le premier bureau du Sénat par M. Waldeck-Rousseau. Elle était destinée à la presse, mais son auteur lui en substitua une autre plus brève. (Voir plus haut, pages 452 et 453, cette deuxième version.)

Les projets soumis au Sénat sont conformes à l'esprit de la loi de 1901, aux déclarations du Gouvernement, esprit et déclarations qu'aucun incident ne doit faire perdre de vue.

La loi de 1901 *n'a pas pour objet de supprimer les congrégations*. Une proposition fut déposée, en ce sens, devant la Chambre : le Gouvernement l'a combattue et la Chambre l'a repoussée.

Elle a pour objet de les soumettre au contrôle de l'État. Elle confie aux pouvoirs publics le soin : de vérifier le but qu'elles poursuivent et l'utilité qu'elles présentent ; de mesurer leur développement ; de concilier l'exercice des droits individuels avec les exigences de l'ordre public.

L'appréciation variera « suivant le degré d'intérêt ou d'utilité que présentent la congrégation ou l'établissement congréganiste, le caractère de son œuvre[1] ».

1. En marge figure cette note : *Discours Combes*, 15 janvier.

Mais, sous ces réserves, par là même que l'autorisation est exigée pour toutes les congrégations, aucune d'elles ne peut être considérée comme exclue, *a priori*, du bénéfice de cette autorisation.

Non seulement, l'application de la loi ne commande pas, à l'égard d'aucune catégorie, un ostracisme sommaire, mais elle suppose la considération du temps, de l'opportunité, même « des circonstances du lieu », comme le disait récemment M. le Président du Conseil. — Il faut que toutes les raisons d'accueillir ou de rejeter chaque demande soient données ; l'exclusion, s'il y a lieu de la prononcer, doit être justifiée en fait, et on ne se dispenserait pas, sans graves inconvénients, sous le prétexte d'une procédure plus expéditive, de procéder à un examen attentif.

La loi de 1901 n'est pas une loi de circonstance ; elle doit rester dans notre droit public comme le statut durable de toutes les associations. Pour qu'il en soit ainsi, il importe de bannir tout parti pris, de ne point fournir d'apparentes raisons à une agitation prête à les exploiter, d'y répondre en ne se laissant pas entraîner hors de l'impartialité qu'on a promise.

Telle est, sans doute, la pensée du Gouvernement, puisque chaque demande a fait, de sa part, l'objet d'un projet séparé.

Dans la même circonstance que j'ai rappelée, M. le Président du Conseil a constaté que l'État « s'était laissé distancer dans les œuvres de charité par l'initiative privée, qu'il aurait mauvaise grâce à décourager, dans autrui, des efforts dont il s'est montré, jusqu'à présent, incapable ». Il n'en est pas autrement en ce qui concerne le maintien de notre influence à l'extérieur, soit par les œuvres d'assistance, soit par la propagation de notre langue. C'est assez dire dans

quel esprit on doit examiner les projets dont le Sénat est saisi et ceux dont il le sera encore.

S'il s'agit d'une congrégation enseignante, on devra rechercher si le maintien de tels ou tels établissements est utile, si l'État ou la commune sont en situation de se substituer à elle. S'il s'agit de congrégations qui se proposent l'enseignement du dogme ou de la morale religieuse, on devra rechercher si elle se renferme dans son apostolat naturel, si elle répond à un idéal de haute culture catholique, si elle présente les garanties essentielles d'indépendance individuelle et d'autonomie française, quelles limites doivent être assignées à son expansion. Tout ceci revient à dire qu'il s'agit d'appliquer la loi telle qu'elle a été votée, et non les solutions qui ont été écartées, et qu'il importe grandement de ne pas essayer de lui faire produire des conséquences inconciliables avec les considérations qui ont déterminé le Parlement à l'adopter.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. 1

AVERTISSEMENT AU PARTI BONAPARTISTE.
Chambre des députés, séance du 10 mars 1883. . . . 1

NÉCESSITÉ POUR LA RÉPUBLIQUE D'ÊTRE UN GOUVERNEMENT.
Angoulême, 13 mai 1883. 6

LE CATHOLICISME ET LA RÉPUBLIQUE.
Vannes, 20 mai 1883. 15

DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ DES SPECTACLES.
Chambre, séance du 4 juin 1883. 20

POLITIQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE. LES PRINCES D'ORLÉANS.
Le Puy, 7 septembre 1883. 32

LA PRESSE D'OPPOSITION.
Bouvron, septembre 1883. 40

LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION INTRANSIGEANTE.
Tourcoing, 4 novembre 1883 47

LE POUVOIR ET L'OPINION PUBLIQUE.
Amiens, 1er juin 1884. 58

LA RÉPUBLIQUE AVANT TOUT.
Rennes, 14 juillet 1885. 68

LA RÉPUBLIQUE ET LA RÉACTION.
Dinan, 15 novembre 1885 71

LA POLITIQUE SPÉCULATIVE ET LES RÉFORMES PRATIQUES.
Saint-Erblon, 20 septembre 1886. 84

L'ÉVOLUTION DES PARTIS MONARCHIQUES.
Cesson, 19 septembre 1887 90

LES LOIS NE VIEILLISSENT PAS.
Chambre, séance du 16 janvier 1888. 98

DU RESPECT DE LA JUSTICE.
Chambre, séance du 2 juillet 1888 105

CONTRE LE BOULANGISME ET LES REVISIONNISTES.
Lyon, 10 novembre 1888 120

LES VERTUS CIVIQUES ET LES FEMMES FRANÇAISES.
Paris, 10 novembre 1892. 136

Pages.

LETTRES AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX DE LA LOIRE.
2 et 12 octobre 1894 142

GOUVERNER, C'EST VOULOIR.
Lyon, 3 février 1895. 148

L'IDÉAL RÉPUBLICAIN.
Montbrison, 9 mars 1895 157

LE LIBRE-ÉCHANGE ET LE PROTECTIONNISME.
Saint-Étienne, 10 mars 1895 165

LE ROLE DES CHAMBRES ET LE ROLE DU GOUVERNEMENT.
Saint-Etienne, 11 mars 1895. 175

LES TRANSFORMATIONS SOCIALES ET LES GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ.
Roanne, 15 novembre 1895 185

L'ESPRIT DE GOUVERNEMENT ET LE PARTI RADICAL.
Charlieu, 16 novembre 1895 203

LES OPPORTUNISTES ET LES RADICAUX.
Paris, 15 juin 1896. 213

LE SOCIALISME ET L'ÉTAT.
Saint-Mandé, 8 juillet 1896. 223

L'EUROPE ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Roanne, 22 octobre 1996 238

L'INSTABILITÉ MINISTÉRIELLE.
Saint-Symphorien-de-Lay, 23 octobre 1896. 251

CRITIQUE DE LA THÉORIE COLLECTIVISTE ET DE L'IMPOT SUR LE REVENU.
Feurs, 24 octobre 1896. 261

LES RÉPUBLICAINS DE GOUVERNEMENT ET LE PROGRAMME RADICAL.
Montbrison, 25 octobre 1896 282

LA POLITIQUE SOCIALE ET COLONIALE DU PARTI RÉPUBLICAIN GOUVERNEMENTAL.
Rive-de-Gier, 26 octobre 1896. 303

CONSERVER ET PROGRESSER.
Saint-Étienne, 2 janvier 1897. 316

LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET LA RÉPUBLIQUE.
Paris, 24 février 1897 326

LE PASSÉ ET LE PRÉSENT : LE SIÈCLE DE LA MUTUALITÉ.
Saint-Etienne, 16 mai 1897. 341

L'ORGANISATION DU PARTI RÉPUBLICAIN.
Paris, 18 juin 1897. 360

LE DÉCLIN DU RADICALISME.
Reims, 24 octobre 1897. 369

LA RÉPUBLIQUE OUVERTE.
Bordeaux, 13 novembre 1897. 381

Pages.

L'union républicaine.
Angoulême, 15 novembre 1897 405
Le grand cercle républicain.
Paris, 22 mars 1898 411
Les élections législatives de 1898.
Paris, 21 avril 1898. 418
Les syndicats professionnels.
Roubaix, 30 avril 1898. 427
La jeunesse et la République.
Paris, 6 juillet 1898 443
Commentaire de la loi de 1901 sur les congrégations.
Sénat, séance du 27 juin 1903. 449
Les groupes parlementaires et le Gouvernement.
Sénat, groupe de l'Union républicaine, 4 novembre 1903. 472
La liberté d'enseignement.
Sénat, séance du 20 novembre 1903. 478

ANNEXES

I. — M. Waldeck-Rousseau et l'affaire Humbert. . 493
II. — Projet de discours contre la séparation des églises et de l'État 507
III. — Déclaration devant le premier bureau du Sénat. 516

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 8448

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU